

MÉMOIRES

SUR

LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE

ET SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

MÉMOIRES

DE L'ABBÉ MORELLET.

IMPRIMERIE DE FAIN, PLACE DE L'ODÉON.

MÉMOIRES

DE

L'ABBÉ André MORELLET,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE,

SUR LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE
ET SUR LA RÉVOLUTION;

PRÉCÉDÉS

DE L'ÉLOGE DE L'ABBÉ MORELLET,

PAR M. LÉMONTEY,

MEMBRE DE L'INSTITUT, ACADÉMIE FRANÇAISE.

VERITAS OMNIA VINCIT.

TOME SECOND.

PARIS,

A LA LIBRAIRIE FRANÇAISE
DE LADVOCAT, PALAIS-ROYAL,
GALERIE DE BOIS, N°. 195.

M. DCCC. XXI.

TABLE DES CHAPITRES

DU TOME SECOND.

SUPPLÉMENT AUX MÉMOIRES.

POÉSIES.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

MÉMOIRES

SUR

LA RÉVOLUTION.

Hoc est
Vivere bis, vitâ posse priore frui.
MARTIAL, X, 23.

CHAPITRE PREMIER.

Révolution. Malheurs publics et privés. Écrits politiques.

QUELQUES mouvemens, avant-coureurs de nos calamités, avaient inquiété déjà, vers le mois d'avril 1789, les amis d'une sage réforme ; bientôt toutes leurs espérances sont trompées, une horrible anarchie se prépare. J'y ai survécu avec mes regrets, le souvenir de quelques bonnes actions, et un reste d'effroi.

Une assemblée, convoquée sous le titre d'*états généraux*, se faisant de son autorité privée assemblée nationale, devenant toute-puissante par l'abolition des ordres, abaissant l'autorité royale, envahissant les possessions du clergé, anéantissant les droits anciens de la noblesse, altérant la religion

dominante, s'emparant de la personne du roi; le monarque en fuite; une constitution qui ne laisse subsister qu'un simulacre de monarchie; une seconde assemblée sans autre caractère que celui de la faiblesse des moins mauvais, dominée par les méchans; ceux-ci parvenant à former une troisième assemblée pire que les premières; la royauté insultée et avilie; l'habitation du souverain souillée de meurtres, sa déchéance, sa captivité; le trône, enfin, renversé, et la France devenue république; le jugement et la mort du roi sur un échafaud, suivie de celle de son auguste et malheureuse compagne et de sa vertueuse sœur; les nobles, les prêtres, emprisonnés, massacrés par milliers; les propriétés partout envahies, les autels profanés, la religion foulée aux pieds : tels sont les faits que rassemble cette époque, où les événemens ont été d'un tel poids et se sont pressés en si grand nombre, que l'on croit avoir vécu des années en un mois et des mois en un jour, comme un quart d'heure d'un rêve pénible semble au réveil avoir rempli toute la durée d'une longue nuit.

Quand je rappelle ces grands événemens dans le compte que je rends de ma vie, ce n'est pas que j'en aie été moi-même *pars magna;* en effet, quoique mes liaisons avec beaucoup de gens en place, et mes travaux, et l'espèce de connaissances que j'avais cultivées et que mes ouvrages indiquaient, eussent pu fort naturellement me faire appeler aux assemblées, je n'ai été membre d'au-

eune et je n'ai occupé aucune place dans l'état; mais je me suis trouvé assez lié avec les premiers auteurs de ce grand mouvement, et assez mêlé à la révolution, pour que, dans la suite de mes souvenirs, j'aie encore à parler des affaires publiques en parlant de moi.

Le 12 juillet 1789, le prince de Lambesc est insulté aux Tuileries, à la tête du régiment Royal-Allemand; les bustes de M. Necker et du duc d'Orléans sont promenés dans Paris; on pille, dans la nuit du 12 au 13, les boutiques des armuriers.

Le 13 fut marqué par le pillage de la maison de Saint-Lazare, celui du garde-meuble, l'enlèvement des armes déposées aux Invalides, l'armement du peuple.

Enfin, le 14, le siége et la prise de la Bastille; le meurtre du gouverneur, le marquis de Launay, et de M. de Flesselles; et, les jours suivans, l'assassinat de M. Foulon et de M. Berthier, son gendre, ouvrirent cette longue carrière de crimes, où se précipitèrent les factions.

J'étais à Auteuil le 12, et je n'en revins que le 13 au matin. Je vis de près, dans les journées suivantes, l'horrible agitation du peuple.

Je passai à mes fenêtres, dans la rue Saint-Honoré, près la place Vendôme, une grande partie de la nuit du 13 au 14, à voir des hommes de la plus vile populace armés de fusils, de broches, de piques, se faisant ouvrir les portes des maisons, se faisant donner à boire, à manger, de l'argent, des

armes. Les canons traînés dans les rues, les rues dépavées, des barricades, le tocsin de toutes les églises, une illumination soudaine, annonçaient les dangers du lendemain. Le lendemain, les boutiques sont fermées; le peuple s'amasse, l'effroi et la fureur ensemble dans les yeux. Je connus dès lors que le peuple allait être le tyran de tous ceux qui avaient quelque chose à perdre, de toute autorité, de toute magistrature, des troupes, de l'assemblée, du roi, et que nous pouvions nous attendre à toutes les horreurs qui ont accompagné de tout temps une semblable domination. J'avoue que dès ce moment je fus saisi de crainte à la vue de cette grande puissance jusque-là désarmée, et qui commençait à sentir sa force et à se mettre en état de l'exercer toute entière; puissance aveugle et sans frein, le vrai Léviathan de Thomas Hobbes, dont l'Écriture a dit : *Non est* (1) *super terram potestas, quæ comparetur ei, qui factus est, ut nullum timeret*...... *Ipse est rex super universos filios superbiæ.*

Je renvoie aux historiens les événemens publics de la révolution qui ont suivi le 14 juillet, la nuit du 4 août, le 5 octobre, la translation de l'assemblée à Paris, etc.

Au mois de septembre, j'écrivis un petit ouvrage intitulé *Réflexions du lendemain*, dont le but était de relever la précipitation et les vices des opéra-

(1) *Job*, XLI, 24, 25.

tions faites sur les biens ecclésiastiques, et principalement sur les dîmes. J'accordais que les biens ecclésiastiques ne sont pas essentiellement des propriétés, comme les propriétés incommutables et patrimoniales; mais j'établissais en même temps qu'ils sont des propriétés usufruitières, et par cela même aussi réelles, aussi sacrées que toutes les autres.

Cet ouvrage fut suivi, au mois de décembre 1789, d'un autre écrit, sous ce titre : *Moyen de disposer utilement des biens ecclésiastiques*. J'y abandonne la prétention du clergé de former un corps politique possédant des biens en propriété incommutable, comme ordre ou corps de l'état; j'admets le principe établi par l'assemblée nationale, que la possession des fonds et des dîmes du clergé n'est qu'usufruitière; et je propose, au lieu d'attribuer sans profit pour la nation plus de 70 millions de dîmes aux propriétaires; ce qui ne laisserait pas de quoi pourvoir aux frais du culte, de conserver au clergé sa dîme et ses fonds, en exigeant de chaque bénéficier le tiers de son revenu, désormais affecté au paiement et à l'extinction successive de la dette nationale. Ce tiers, même en n'exigeant aucune taxe des cures à portion congrue et les portant à 1200 livres, selon le vœu de l'assemblée, était estimé à plus de 30 millions; somme qui pouvait s'accroître beaucoup par l'abolition des ordres monastiques et la vente de leurs biens.

Mais ces plans modérés, qui sauvaient en grande

partie les biens du clergé et le clergé lui-même, n'étaient pas du goût des réformateurs, dont l'ambition démocratique ne recula pas devant de plus grandes injustices.

J'ai décrit plus haut ma jolie possession de Thimer, dont le revenu, ajouté à ce que j'avais d'ailleurs du gouvernement et à la pension de quatre mille francs sur les économats, me formait plus de trente mille livres de rente. Bientôt fut décrétée la vente des terres et maisons attachées aux bénéfices, et l'expulsion des titulaires. En juin 1790, je me rendis à Thimer pour la dernière fois. Là, je vis vendre à l'enchère la maison que j'avais réparée, meublée, ornée à grands frais, les jardins que j'avais commencé à planter, une habitation où j'avais déjà vécu heureux, où je pouvais me flatter d'achever le reste de ma vie; et forcé d'abandonner toutes ces jouissances à un étranger qui m'a chassé de chez moi, j'ai répété souvent :

Barbarus has segetes, etc.

Quelques jours après la vente de ma maison et du corps de ferme qui en dépendait, je quittai le pays pour n'y plus revenir. Le concierge et sa femme, tous deux d'un âge avancé et les plus honnêtes gens du monde, leurs trois enfans, deux garçons qui étaient mes jardiniers, et une jolie fille âgée de 16 ans, qui avait soin de ma laiterie, un homme de basse-cour, intelligent et sûr, que j'avais tous gardés de mon prédécesseur, et que

je traitais beaucoup mieux que lui, se désolaient et fondaient en larmes. Le curé et le vicaire, qui m'étaient aussi très-attachés, partageaient notre douleur. Cette séparation me fit une impression si déchirante, que la plaie en saigne encore toutes les fois que mes souvenirs me reportent à ce triste moment.

Je ne parle là, comme on voit, que de l'habitation et du domaine qu'on m'enlevait, et non des rentes en dîmes. C'est qu'en me recherchant bien, je sens que c'est en effet l'habitation et le petit domaine que je regrette, et non le revenu.

Cette observation sur moi-même me donne occasion de faire remarquer tout ce qu'il y avait d'odieux dans cette spoliation, et combien elle dut être accablante surtout pour des hommes plus âgés et plus pauvres que moi. Mais la perte de mon bénéfice n'était rien : voici une douleur bien plus cruelle. Je vais raconter comment s'est rompue alors, entre Mme. Helvétius et moi, une liaison qui datait de trente ans. Le malheur de ces temps funestes et l'intolérance des gens de parti auraient dû épargner au moins une si fidèle amitié.

Mme. Helvétius, de la maison de Ligniville, une des plus anciennes de Lorraine, après la mort de son mari, arrivée en 1771, avait acheté une maison à Auteuil, où elle s'était déterminée bientôt après à fixer son séjour toute l'année, en renonçant à venir à Paris passer l'hiver. Elle m'y avait d'abord donné un très-joli logement, formé d'un petit bâtiment

isolé, au fond de son jardin. Depuis sept ou huit ans, j'avais préféré un autre appartement dans le corps-de-logis sur la rue ; j'avais là une bibliothéque assez nombreuse, tirée de mon cabinet de Paris, la vue des coteaux de Meudon au midi, au nord celle du jardin de Mme. de Boufflers. Je venais passer communément à Auteuil deux ou trois jours de la semaine, en y apportant mon travail.

La société de Mme. Helvétius était alors formée, outre moi, de deux hommes de lettres habitant sa maison, et vivant avec elle dans une grande intimité.

L'un, l'abbé de Laroche, était un ex-bénédictin qu'Helvétius avait sécularisé tant bien que mal, en obtenant un bref de Rome, appuyé d'un titre de bibliothécaire du duc de Deux-Ponts, homme de sens et d'un assez bon esprit, honnête et désintéressé, attaché à Helvétius par la reconnaissance. En 1771, il se trouvait en Hollande, où il était allé porter le manuscrit de l'*Homme*, qu'Helvétius lui avait donné. En apprenant la nouvelle de sa mort, il revint auprès de sa veuve, et se dévoua entièrement à elle. C'est l'époque où je fis mon premier voyage en Angleterre, pressé par le lord Shelburne et par M. Trudaine. Je ne pouvais laisser échapper une occasion que la modicité de ma fortune ne me permettrait pas de retrouver. Je partis donc, laissant auprès de Mme. Helvétius l'abbé de Laroche, qui méritait bien sa confiance, et qui lui fut en effet d'un grand secours. Depuis ce temps, l'abbé ne l'a plus quittée.

L'autre homme de lettres qui formait avec l'abbé de Laroche et moi la société intime et assidue de Mme. Helvétius, était M. de Cabanis, jeune homme âgé de vingt-un à vingt-deux ans lorsqu'elle l'avait connu. Il était fils d'un bourgeois de Brives-la-Gaillarde, subdélégué de l'intendant de Limoges, et pour qui M. Turgot avait conçu de l'estime et pris de la confiance, lorsqu'il avait administré cette province. Le jeune homme, d'une jolie figure, avec beaucoup d'esprit et de talent, avait obtenu aussi la bienveillance de M. Turgot. Madame Helvétius l'avait vu chez lui, et avait partagé l'intérêt qu'il inspirait à tout le monde. Il avait fait un voyage en Pologne à la suite d'un évêque de Wilna que nous avions vû à Paris, grand économiste, et qui le destinait à concourir à quelque plan d'instruction publique qu'il projetait dans son pays. Il était revenu avec une santé bien languissante. Madame Helvétius lui proposa de venir se réparer à Auteuil, et véritablement elle a pu se flatter de l'avoir rappelé à la vie. La tranquillité du séjour, la salubrité de l'air, une chère bonne et saine, achevèrent de le rétablir.

L'abbé, Cabanis et moi, nous avions vécu ensemble sous le même toit plus de quinze ans, sans avoir jamais la moindre altercation. Je les aimais tous les deux, l'abbé de Laroche moins que Cabanis; mais j'avais surtout pour celui-ci une estime véritable et une tendre amitié. Si la différence d'âge ne lui laissait point partager ce sentiment, il le payait au moins, je crois, de quelque bienveillance et

même de quelque estime. Nous vivions fort paisiblement auprès de la même amie, qui n'avait pour aucun des trois une préférence qui aurait déplu aux deux autres, lorsqu'éclatèrent les premiers mouvemens qui ont amené la révolution, et puis en 1789 la révolution elle-même.

Jusque-là nos opinions politiques et philosophiques différaient peu ; la liberté, la tolérance, l'horreur du despotisme et de la superstition, le désir de voir réformer les abus, étaient nos sentimens communs. Mais nos opinions commencèrent à devenir un peu divergentes vers le mois de juin 1789, où le peuple de Paris prit un degré d'agitation qui faisait craindre de plus terribles excès, et où l'assemblée elle-même paraissait recevoir ses impressions du peuple. Une grande inquiétude entra dès lors dans mon esprit; je craignis qu'on ne passât bientôt le but, ce qui est toujours pis que de rester en deçà, parce qu'en ce genre on peut bien ajouter de nouveaux pas à ceux qu'on a déjà faits lorsqu'on est encore en arrière, mais on ne revient jamais sur ceux qu'on a faits de trop. J'étais à Auteuil exprimant toutes mes craintes le 12 juillet, où le grand mouvement de Paris, causé par le renvoi de M. Necker, commença d'éclater. Je ne pouvais faire partager mes inquiétudes à l'abbé de Laroche ni à Cabanis. Ces messieurs croyaient fermement aux projets qu'on attribuait au roi ou aux princes, de canonner Paris à boulets rouges, et de dissoudre l'assemblée nationale; et contre ces projets prétendus, tous les

moyens leurs paraissaient bons. Les agitations des clubs, les motions incendiaires du Palais-Royal, les résistances ouvertes à l'autorité, les prisons de l'abbaye-Saint-Germain forcées pour délivrer quelques soldats aux gardes justement punis, tout cela ne leur déplaisait point. Ils allaient tous deux depuis quelque temps exagérant insensiblement leurs principes. Cabanis s'était lié avec Mirabeau; plusieurs autres députés des plus violens, tels que Volney, l'abbé Sieyes, Bergasse, qui a depuis compris qu'il était allé trop loin; Champfort qui, sans être député, mettait à défendre les opinions les plus emportées l'adresse de son esprit et la noirceur de sa misanthropie, fréquentaient Auteuil et y laissaient des traces de leurs sentimens. Il était dès lors difficile que nous fussions d'accord. Les disputes se multipliaient, et devenaient tous les jours plus vives.

Mme. Helvétius avait alors un parti raisonnable à prendre; c'était de rester neutre entre ses amis, de se retrancher dans son ignorance, et d'embrasser un doute modeste sur de si hautes questions. Elle devait même ce doute à l'estime et à l'attachement qu'elle me montrait depuis tant d'années; elle pouvait croire que, m'étant occupé toute ma vie de ces grands objets avec un esprit droit qu'on ne me refusait pas, les opinions de ses autres amis ne devaient pas avoir pour elle plus d'autorité que la mienne. Si même ce parfait scepticisme était impraticable pour un caractère vif comme le sien, elle pouvait,

je ne dirai pas me dissimuler ses sentimens, mais souffrir que j'eusse les miens, et me les laisser défendre sans en être blessée.

Voilà ce qu'elle ne fit qu'à demi, au moins quand nous étions en société; car, dans le tête-à-tête, elle m'écoutait comme autrefois, et alors elle convenait que mes adversaires n'avaient pas toujours raison.

Je vivais pourtant au milieu de ces contradictions renouvelées sans cesse, et sous une sorte d'oppression qui tenait souvent mes opinions captives, me réduisait au silence, et me forçait d'entendre débiter les maximes les plus fausses, les doctrines les plus funestes, et quelquefois jusqu'à des espèces d'apologies des crimes qui ont accompagné la révolution, lorsqu'un événement changea tout à coup ma situation de la manière la plus triste et la plus imprévue.

Vers le commencement de 1790, le Limousin et l'Angoumois étaient devenus, comme beaucoup d'autres provinces, le théâtre des violences du peuple, pillant les magasins, brûlant les châteaux, coupant les bois, perçant les digues des étangs, parcourant les villages en armes, et menaçant de pendre quiconque exigerait ou paierait les droits féodaux, etc.

La ville de Tulle avait pris des mesures pour réprimer ces désordres dans son territoire. La maréchaussée, sous le régime des prévôtés, avait dissipé plusieurs de ces rassemblemens, et arrêté un certain nombre de brigands et de vagabonds, dont

quelques-uns avaient été jugés prévôtalement et exécutés.

Un de ces misérables, appellé Durieux, habitant de la ville de Brives, était détenu dans les prisons de Tulle. Il s'était trouvé à la tête des insurrections qui s'étaient portées à Alassac, à Favart, et à une maison appartenant à un M. de Clairac, beau-frère de l'évêque de Chartres, avec lequel j'étais lié.

La ville de Brives, révolutionnaire à l'excès, menée, comme elle l'a été long-temps depuis, par des clubs de jacobins qui commençaient les belles opérations que nous les avons vus depuis porter par toute la France, prit fait et cause pour ce Durieux; et afin qu'on ne résistât plus à ce pouvoir populaire qui devait achever, disait-on, la ruine d'une odieuse aristocratie, on pensait sérieusement à détruire, comme on a fait depuis, les justices prévôtales; et les habitans de Brives, par leurs députés à l'assemblée nationale et par des députés extraordinaires, pressaient instamment cette décision.

Les malheureux propriétaires de ces provinces, qui voyaient, par la suppression des juridictions prévôtales, leurs propriétés désormais sans défense, et les crimes déjà commis sans punition, agirent de leur côté. Les communes de ces provinces envoyèrent aussi des députés extraordinaires, qui, réunis aux députés de la ville de Tulle à l'assemblée nationale, devaient solliciter la poursuite des procédures commencées, la punition des coupables encore détenus, et surtout la conservation des prévotés.

Ils s'adressèrent à l'évêque de Chartres pour avoir un mémoire qui exposât leurs motifs. L'évêque me pressa de m'en charger. Les députés m'apportèrent quatre-vingt-trois délibérations ou adresses des villes et bourgs de la province, signées chacune de leurs officiers municipaux et notables, attestant les faits, énonçant leurs vœux, et justifiant leurs demandes par des raisons.

Ces pièces authentiques, qui m'étaient communiquées avant qu'on les remît au comité de l'assemblée, m'ayant absolument convaincu, je fis le mémoire.

Pendant que j'y travaillais, j'assistais souvent aux entretiens de mes deux démocrates, et d'un député de Brives, appellé Lachaise, petit étudiant en médecine, qui, lié avec M. de Cabanis, fréquentait la maison; et je les entendais déclamer contre l'aristocratie de la ville de Tulle, et contre les gentilshommes dont on brûlait les châteaux, exaltant sans cesse le patriotisme de la ville de Brives, et celui de ce bon peuple incendiaire et pillard. J'avais bien quelques disputes à ce sujet; mais jusqu'à ce que les faits me fussent connus, j'entretenais encore quelques doutes; et puis, je ne voulais pas contrarier trop fortement Cabanis, citoyen de Brives, et son ami, le député de cette ville. Mais lorsque j'eus dans mes mains des preuves claires des délits commis, et du danger qui menaçait encore les propriétaires de ces malheureuses provinces, au lieu de débattre avec Cabanis sur des questions de fait ou

de droit interminables quand l'intérêt se trouve d'un ou d'autre côté, je me déterminai à travailler en silence et à ne disputer que par écrit. Je devais d'ailleurs cette discrétion aux députés de Tulle et de la province qui m'avaient confié leurs intérêts, et qui pouvaient craindre d'être plus vivement traversés, si l'on était instruit de leur projet. Je ne parlai donc ni à M. de Cabanis, ni à madame Helvétius, de la mission dont je m'étais chargé, et ils ne connurent le mémoire que par l'envoi que je leur en fis après l'impression.

Cet ouvrage a pour titre : *Mémoire des députés de la ville de Tulle, relatif aux troubles du Bas-Limousin.* Un écrit de ce genre, composé pour des circonstances passagères, est sans doute très-justement condamné à l'oubli. J'ose dire cependant qu'il est fait avec soin; que l'exposé des faits y est clair et sagement ordonné; que la discussion y est forte et bien suivie; qu'il y a des idées saines sur divers objets importans, tels que les justices prévôtales abolies depuis, la liberté de la presse, dont les gens de Brives avaient cruellement abusé pour rendre odieux au peuple les gentilshommes et les propriétaires du Limousin; une réfutation d'un article du *Journal de Paris*, où Garat, depuis ministre de la justice, faisait l'apologie des violences et du brigandage, etc.

Deux jours après la publication, je vais à Auteuil selon ma coutume. C'était le soir. Ces messieurs étaient dans le salon : ils ne me rendent pas le salut, ne répondent point quand je leur adresse la parole,

et, se retirant bientôt, me laissent seul avec madame Helvétius. Elle me devait l'explication de cet étrange procédé.

Elle me dit donc que la publication de ce *Mémoire*, et le mystère que j'en avais fait à l'abbé de Laroche et à Cabanis, étaient le motif de cet accueil; qu'ils avaient lieu d'être blessés; que j'aurais dû surtout le communiquer auparavant à Cabanis, qui savait les faits; qu'on m'avait trompé en tout; qu'au reste, il n'y avait point d'explication à demander à ses deux amis, qui ne me pardonneraient jamais, et ne me feraient jamais d'autre accueil. Elle finit en m'assurant de la continuation de son ancienne amitié, et en protestant qu'elle n'oublierait jamais la mienne.

Je lui répliquai par l'exposé des motifs que j'avais eus de tenir mon travail secret; j'ajoutai que, si elle lisait le *Mémoire*, elle verrait que je n'avais plaidé que la cause de la raison et de l'humanité; qu'au reste, comme je n'étais pas fait pour essuyer patiemment les insultes de ces messieurs, et que la société de deux personnes qui vivaient à demeure chez elle lui était nécessaire dans sa solitude, je sentais fort bien que c'était à moi de quitter le champ de bataille; que désormais je ne viendrais la voir que le matin, pour jouir en paix de son entretien et de son amitié. Alors je me retirai dans ma chambre, et le lendemain j'emportai mes meubles et mes livres.

C'est ainsi, et je n'y puis penser sans une profonde

émotion, c'est ainsi que s'est rompue une liaison de plus de trente années, dans un âge où l'on n'en forme plus de nouvelles. C'est ainsi que s'est fermé pour moi un asile que je m'étais préparé pour ma vieillesse par des soins, une assiduité, un attachement, qui méritaient peut-être une autre récompense; exemple douloureux du pouvoir que l'esprit de parti exerce quelquefois, pouvoir despotique, puisqu'un esprit aussi élevé que celui de Cabanis ne sut pas même y résister.

Après avoir quitté Auteuil pour toujours, j'allai voir, dans la vallée de Montmorency, une femme aimable que je connaissais depuis plus de vingt ans, et que je ne voyais plus que rarement, jeté loin d'elle par le tourbillon de la société et par ma liaison avec madame Helvétius, à qui je donnais tous les momens que je pouvais dérober à mes travaux et à mes autres amis. J'avais rencontré madame Broutin, peu de temps auparavant, à une séance publique de l'Académie, où elle m'avait parlé avec bonté de notre ancienne liaison, excusant ma négligence avec elle, et me la pardonnant d'une manière si gracieuse que je n'avais pas hésité à renouer une société qui avait toujours eu pour moi beaucoup de charmes. Elle avait appris par des amis communs quelque chose de ma cruelle séparation. Elle me pressa, me pria de venir à sa campagne. Elle me dit qu'elle tâcherait d'adoucir la perte que je faisais, si elle ne pouvait la réparer. J'allai donc à Cernay, où elle avait une fort belle maison, et un magnifi-

que jardin, planté à l'anglaise par Morel. Elle m'y donna une jolie chambre, où je portai les meubles et les livres que j'avais retirés d'Auteuil; et je retrouvai chez elle un asile semblable à celui que j'avais perdu, sauf la différence qu'il ne dépendait ni d'elle ni de moi d'effacer.

Mais il y avait de plus une étrange analogie entre la retraite que je quittais et celle que j'avais retrouvée; l'opinion des habitués y était presque la même. C'étaient Lacretelle, passant sa vie avec Me. Broutin, de Tracy, Desmeuniers, André Chénier, et beaucoup d'autres députés du côté gauche de la première assemblée. Ils étaient du moins constitutionnels, et n'aspiraient qu'au bien de leur patrie. Mais, s'ils avaient voulu la cause, ils commençaient à craindre les effets.

Le caractère de Me. Broutin était d'ailleurs très-sage; elle souffrait les opinions contraires aux siennes, recevait quelques impressions de mes raisons, et se montrait accessible au septicisme que je me contentais de lui demander sur les admirables effets qu'on attendait de la révolution. A cette douceur, elle joignait beaucoup de grâce; sans instruction, quoique moins ignorante que madame Helvétius, elle avait, comme celle-ci, l'esprit fin et prompt, et le sentiment juste du beau. On trouvait dans sa société quelques hommes de lettres de bon esprit et de bonne conversation, tels que Dureau, le traducteur de Tacite, et le Roi, doué au souverain

degré d'un esprit sain, d'un goût sûr et de la plus aimable sociabilité.

Tout cela me rendait supportable, à Cernay, la démocratie qui m'avait chassé d'Auteuil, parce que, dans la vérité, j'ai un grand fonds de tolérance pour ceux qui me tolèrent eux-mêmes. J'ai donc vécu fort doucement à Cernay, jusqu'au moment où les troubles des campagnes en ont exilé presque tous les riches habitans, que de misérables paysans armés partout, et partout devenus les maîtres, se sont faits les ministres et les exécuteurs du gouvernement révolutionnaire, et en ont exercé toutes les horreurs envers ceux-là même qui les avaient comblés de biens, et s'étaient distingués dans tous les temps par la plus grande popularité.

C'est ainsi que madame Broutin elle-même a été obligée de quitter sa jolie maison, et de se réfugier en Normandie, après le 10 août 1792. Mais j'arriverai trop tôt, dans mon récit, à ces funestes souvenirs.

CHAPITRE II.

Suite des écrits politiques. Chamfort, Naigeon, Brissot. 10 août, 2 septembre 1792. Calamités.

Je publiai en 1791 quelques écrits polémiques. L'un est une réponse (1) à une diatribe de Chamfort contre l'académie fraçaise, dont il était membre, et dont le parti démocratique méditait dès lors la destruction.

J'ai beaucoup vécu avec Chamfort, mais jamais je n'ai eu avec lui de véritable liaison. Il était, j'ose le dire, aussi peu digne qu'incapable d'amitié. Je le voyais dans la société de Saurin et de madame Helvétius, où je n'ai jamais goûté son esprit. Il en avait beaucoup, mais de celui qu'on ne peut pas regretter de ne pas avoir. Sa conversation avait deux caractères, toujours roulant sur les personnes et jamais sur les choses, et constamment misanthropique et dénigrante à l'excès. Les tournures sous lesquelles il montrait sa haine pour les hommes en général et ses haines particulières, captivaient l'attention par l'originalité et le piquant des idées et des expressions; mais il m'est arrivé vingt fois à Auteuil, après l'avoir entendu deux heures de la matinée, contant anecdotes sur anecdotes et faisant épigrammes sur épigrammes avec une facilité iné-

(1) *Mélanges*, t. I, page 116.

puisable, de m'en aller l'âme contristée, comme si je fusse sorti du spectacle d'une exécution; et madame Helvétius, qui avait beaucoup plus d'indulgence que moi, et même quelque goût pour ce genre d'esprit, après s'être amusée des heures entières de sa malignité, après avoir souri à chaque trait, me disait souvent dès qu'il était parti : l'abbé, avez vous jamais vu rien de si fatigant que la conversation de Chamfort? savez-vous qu'elle m'attriste pour toute la journée? et cela était vrai. Je comparais ce que nous éprouvions tous deux à l'impression que produit sur nous un feu d'artifice, qui, en nous laissant dans l'obscurité, la rend beaucoup plus triste et plus profonde.

La misanthropie de Chamfort était, au reste, comme celle de la plupart des misanthropes que j'ai connus, et surtout de J.-J. Rousseau, sans motif raisonnable envers les hommes, dont il avait toujours été mieux traité que tous ceux qui peuvent s'en louer le plus, et qui s'en louent en effet. Ajoutez qu'elle n'était pas de bonne foi, puisqu'elle lui laissait excepter les personnes dont le commerce et l'amitié pouvaient lui servir, quoiqu'elles fussent de l'ordre de celles qu'il attaquait avec le plus de violence et d'opiniâtreté.

Ainsi, J.-J. Rousseau exceptait du nombre des grands et des riches dignes de toute son aversion, madame d'Épinay, et M. et Mme. de Luxembourg, et madame de Boufflers, et M. le prince de Conti, quoiqu'il ait trouvé ensuite maille à partir avec

tous ; et Chamfort, en même temps qu'il nous disait de vingt manières piquantes que les gens de la cour étaient des sots, des oppresseurs insolens, de bas valets, des courtisans avides, et leurs femmes, autant de caillettes et de catins, nous parlait de madame Jules, de madame Diane, et du duc de Polignac, et de l'évêque d'Autun, et de M. Saisseval, et surtout de M. de Vaudreuil, dont il était le commensal et le divertisseur, comme de gens infiniment estimables, du plus beau caractère, de l'esprit le meilleur, le plus fin, le plus profond ; je lui ai entendu faire un portrait de M. de Vaudreuil, dont aurait pu être flatté l'homme de la cour de Louis XIV le plus accompli entre tous ceux que les mémoires du temps ont fait vivre jusqu'à nous.

J'ai dit aussi que la misanthropie de Chamfort n'avait aucun motif raisonnable. A son entrée dans le monde littéraire, il avait été accueilli avec tout l'intérêt et toute la bienveillance que pouvaient rassembler sur des talens naissans et reconnus, et les hommes de lettres, et les gens de la cour, et les gens en place. Ses premières pièces, le *Marchand de Smyrne*, la *Jeune Indienne*, avaient été très-bien reçues ; il avait obtenu des prix au concours de l'académie ; et quand il y fut entré lui-même, de bonne heure et sans obstacle, il était comblé d'applaudissemens aux assemblées publiques. Chabanon, de l'académie des belles-lettres, et depuis, de l'académie française, lui avait fait accepter une rente de cent pistoles. Il recevait aussi

d'autres pensions ou appointemens de la cour, comme de M. le comte d'Artois, dont il était lecteur, et de Madame, en qualité de bibliothécaire. Enfin, avant l'âge de trente-cinq ans, il avait sept ou huit mille livres de rente, qu'il tenait de ces abominables gens de la cour, et une réputation littéraire, avouée et soutenue par ces ridicules gens de lettres; et il continuait de décrier les uns et les autres avec la même aigreur,

Dans ces douces dispositions, il s'est trouvé tout naturellement à la hauteur d'une révolution qui allait traquer, comme des bêtes nuisibles, les nobles et les grands et les riches dans toute l'étendue du royaume. Cette guerre des pauvres contre les riches (puisque c'est de cela qu'il s'agit uniquement) ne lui a point paru si injuste, ni si horrible. Il a vu, je ne dirai pas avec joie, mais avec beaucoup de tolérance, ou tout au plus comme des maux nécessaires, l'incendie des châteaux, les lois cruelles contre les émigrés, et les lois plus cruelles encore contre ceux qui ont voulu rentrer, et l'oppression et la spoliation de ceux qui n'ont pas voulu s'exiler.

Je ne puis dire précisément jusqu'où il est allé dans cette horrible carrière; je n'ose assurer, par exemple, qu'il ait approuvé le 2 septembre; mais je sais, à n'en pas douter, qu'il a encore trouvé le 10 août fort bon.

Il a été, comme tant d'autres, puni *par où il a péché*; apologiste assidu des premières violences du

peuple, et des insultes faites à toutes les autorités, et de la violation de tous les principes moraux, civils et religieux, dont la révolution s'est souillée presque dès le commencement; après avoir obtenu de ce même peuple, où, si l'on veut, de ses agitateurs, comme un prix de patriotisme, une place à la bibliothéque du roi, qu'il a eu la honte de partager avec un Carra; il a vu son honorable collègue porter sa tête sur un échafaud, et il a été jeté lui-même en prison sur une délation de ses chers jacobins, dont il était l'associé. Après quelques mois de détention, il vint à bout de recouvrer sa liberté, mais pour peu de temps. Un nouveau mandat d'arrêt ayant été lancé contre quelques-uns de ses confrères de la bibliothéque, assuré qu'il aurait le même sort, et craignant de retourner aux Madelonettes, où il avait éprouvé tous les maux, toutes les inhumanités que cet horrible gouvernement rassemblait sur ses victimes avant de les sacrifier, le dégoût de la vie lui prit tout de bon; et après s'être tiré un coup de pistolet dans le nez, donné un coup de couteau dans le côté, et tâché de se couper les veines des jambes avec un rasoir, il a survécu à ses cruelles tentatives, défiguré et déshonoré, pour mourir quelques mois après des suites de ses blessures.

Si nous revenons à l'écrit de Chamfort sur l'académie, nous reconnaîtrons ici l'ouvrage de son malheureux caractère. On a beau se targuer de philosophie, il n'y a point de philosophie qui justifie

l'impertinence et l'ingratitude. La vérité même nous expose-t-elle justement à ces reproches? Il faut laisser dire la vérité à quelqu'autre, qui ne soit pas coupable de si grands torts en la disant. Il est plus important de ne pas accoutumer les hommes à fouler aux pieds les convenances sociales, à insulter ce qu'on a honoré, à décrier un corps dont on a désiré d'être membre, des occupations qu'on a ambitionné de partager, que de dire une vérité de plus avec tous ces inconvéniens; à plus forte raison, si ces inconvéniens peuvent-être évités, et la vérité dite.

Or, Chamfort n'ignorait pas que tout ce qu'on peut dire de vrai ou de faux sur l'inutilité et les vices des établissemens littéraires, a été ou sera dit par d'autres que par des membres de l'académie.

C'est donc sans nécessité, même pour les intérêts de la vérité, qu'il a traité l'académie française et toutes les réunions semblables avec tant d'insolence, juge très-mauvais qu'il était dans une question philosophique, lui qui manquait absolument de philosophie, c'est-à-dire, de l'art de rechercher et de dicerner la vérité. On pourra s'en convaincre en jetant les yeux sur l'analyse que j'ai faite de toute sa brochure, et où je mets à nu ses innombrables sophismes. Je crois que ceux qui auront pris la peine de lire et son ouvrage et le mien demeureront convaincus, par un nouvel exemple, de l'extrême différence qu'il y a entre un homme d'esprit sans logique, et l'écrivain simplement raison-

nable à qui cet instrument est familier, et qui sait l'art de s'en servir.

Cette réponse n'a pas été fort répandue ; je ne l'avais tirée qu'à 500 exemplaires ; j'en donnai une cinquantaine à mes amis, et je laissai le reste à l'imprimeur ou libraire Jansen, qui, effrayé par les jacobins, amis de Chamfort, et craignant de publier, comme imprimé par lui, un ouvrage où l'on défendait un corps accusé d'être aristocratique, et où l'on parlait du prince de Condé, sans lui dire d'injures, n'en a vendu que quelques exemplaires sous le manteau. J'ai su depuis, qu'il n'avait pas tardé à mettre le livre au pilon, dans la crainte des visites domiciliaires.

Je finirai sur Chamfort en rappelant ici une anecdote que je savais d'ailleurs, et que je trouve confirmée par un témoin non suspect de ses opinions.

Garat, dans le journal intitulé *la Clef du cabinet des souverains*, 1er. mars 1797, parlant des dépenses faites par le duc d'Orléans pour exciter et soutenir la révolution, et observant que malgré son avarice, il avait répandu beaucoup d'argent pour la cause de la liberté, ajoute que tous les révolutionnaires qui en avaient en fournirent avec le même zèle; que le denier même du pauvre fut donné aux pauvres pour les mettre en mouvement, et que Chamfort, qui n'a jamais été rien dans la révolution que révolutionnaire, ouvrit alors sa bourse de cuir pour en tirer mille écus, c'est-à-dire, les économies de vingt ans de privations et de tra-

vaux. Ce trait fait connaître Chamfort comme ayant au cœur la rage révolutionnaire, et on se demande toujours pourquoi!

Il parut, la même année, un second ouvrage de moi, où je plaidais une cause bien plus vénérable et plus sainte : *Préservatif contre un écrit intitulé, Adresse à l'assemblée nationale sur la liberté des opinions religieuses.*

Cette adresse est d'un homme de lettres devenu mon confrère à l'Institut, et que, pour cette raison, je ne nommerai pas (1). J'avais eu avec lui, dans la société du baron d'Holbach, des disputes fréquentes et vives, où je combattais son athéisme dogmatique. Je ne l'avais pas converti; car, dans son adresse, non-seulement il prêche sa belle doctrine sans la prouver, mais il exhorte l'assemblée nationale à le seconder dans ses grandes vues.

J'expose, au commencement du *Préservatif*, le but avoué de l'auteur de l'*Adresse*, qui est de faire abolir le christianisme, et même la croyance en Dieu, *de décrier et d'avilir les prêtres pour les empêcher de nuire, parce que ce sont des espèces de bêtes féroces qu'il faut enchaîner et emmuseler, lorsqu'on ne veut pas en être dévoré; qu'il faut d'abord les appauvrir pour faire tomber en ruine la religion, les temples et les autels; que le sacerdoce,*

(1) Nous avons cru que la mort de cet homme de lettres, arrivée depuis long-temps, nous permettait de le nommer dans le titre de ce chapitre.

abandonné à des hommes pris dans les dernières classes de la société, qui le dégraderont par leur ignorance et par leurs mœurs, deviendra une profession avilissante, jusqu'à ce qu'une nouvelle superstition se greffe sur le christianisme et produise quelque nouvelle monstruosité, qui finira comme la première, un peu plus tôt, un peu plus tard, etc.

Ce que je trouvai de plus curieux alors, dans les atrocités que je viens de transcrire, n'est pas qu'on les eût énoncées impunément dans un pays encore chrétien, mais qu'on les eût adressées courageusement à l'assemblée nationale. Mon étonnement a cessé, lorsque j'ai vu ensuite l'athéisme professé à la tribune de la convention, et en plein conseil de la commune, par les Jacob Dupont, les Lequinio, les Chaumette et les Hébert, et bientôt les églises profanées et fermées, les vases sacrés promenés dans Paris au bout d'un bâton, les hosties foulées aux pieds, une fille d'opéra sur l'autel à la place de la *soi-disant vierge*, et un ballet dans l'église Notre-Dame.

Ces résultats prouvent que l'auteur de l'*Adresse* avait beaucoup mieux jugé que moi l'esprit et les vues de nos assemblées révolutionnaires, et je vois aujourd'hui que je me suis grossièrement trompé en disant dans ma brochure, page 23, que l'auteur *calomniait les intentions de l'assemblée*, en lui adressant son ouvrage. Je suis bien désabusé.

Au mois de mai 1792, j'insérai au *Journal de Paris* une petite pièce que j'intitulai : *De la Doc-*

trine de J.-P. Brissot sur la propriété. Mon but était de faire bien comprendre que la révolution était une guerre à la propriété. Il y avait quelque risque à établir ce principe, et l'on n'attaquait pas impunément Brissot et consorts; mais Suard en avait le courage comme moi; et il dirigeait encore le *Journal de Paris*. Brissot fit une réponse misérable; je répliquai. On trouvera les deux pièces dans mes *Mélanges* (1). Je me suis souvent étonné depuis, que ce pamphlet ne m'ait pas conduit à l'échafaud. Il n'y a qu'heur et malheur.

Ces écrits et mes travaux ordinaires, soit littéraires, soit politiques, étaient pour moi d'utiles quoique faibles distractions des affaires publiques, qui allaient empirant d'un jour à l'autre. La scène du désarmement de quelques serviteurs du roi, appelés les chevaliers du poignard; celle du 20 juin, où le monarque fut abreuvé de tant d'insultes et d'humiliations, préparaient la journée du 10 août. L'alarme était au comble parmi les honnêtes gens, l'audace à l'excès de la part des scélérats, qui voyaient s'avancer l'exécution de leurs funestes projets. Je m'éloignai de Paris, et je passai le mois de juillet à Cernay, chez madame Broutin.

Marmontel et sa femme quittèrent alors leur maison de Grignon, près Choisy, pour se réfugier en Normandie. Ma nièce surtout détermina son mari

---

(1) Elles ont été réimprimées dans le Recueil de 1818, tome III, page 194 et 308.

à cette résolution; elle brava elle-même avec courage les incommodités sans nombre qu'elle devait prévoir, et son courage ne s'est pas démenti un moment dans une si longue et si pénible épreuve. Cette résolution était sage. Tout se préparait pour le 10 août. Le 4, ils partirent avec leur carrosse et leurs chevaux qu'ils allaient être obligés de vendre, emmenant leurs trois enfans, une servante et un domestique. Ils se rendirent à Évreux, où ils vécurent quelques semaines à l'auberge; et bientôt ils achetèrent, près de Gaillon, une chaumière de paysan avec un acre et demi de terrain. Il n'est pas douteux à mes yeux que si Marmontel fût resté à Paris, il eût été une des victimes de ce vandalisme, qui faisait exterminer par nos tyrans ce qu'ils appelaient, dans leur langage extravagant, l'aristocratie de l'esprit.

Sans avoir autant de titres que Marmontel à leurs persécutions, j'y aurais été exposé par concomitance, et son emprisonnement aurait entraîné le mien. Ainsi je puis penser que ma nièce, en l'emmenant au loin, nous a sauvés l'un et l'autre. Entre beaucoup de faits qui me l'ont bien prouvé depuis, je citerai le suivant. Un de nos confrères à l'académie, Florian, fut arrêté à Sceaux au commencement de 1794. Le commissaire, satellite de la commune de Paris, qui, après avoir mis les scellés chez lui, le menait à la Force ou à Saint-Lazare, lui demanda d'un air simple où était Marmontel. Florian vit sans peine où tendait la question, et lui répondit sur le

même ton qu'il le croyait retiré dans une campagne du côté de Montargis. Oh non, reprit le maraud, il est quelque part en Normandie; et son ton faisait entendre qu'on saurait bien l'y trouver. Florian, qui nous a conté ce trait après sa sortie de prison, ajoutait que ce commissaire lui avait dit, chemin faisant, *Vous autres académiciens, vous êtes tous ennemis de la république.*

Je me trouvais à Cernay le 10 août. Nous apprîmes la scène horrible des Tuileries. L'agitation se communiqua bientôt aux campagnes. On se mit à faire des patrouilles nombreuses. Dans la nuit du 10 au 11, une de ces patrouilles, formée de gens ivres, vient au château à trois heures du matin, et demande à nous parler, à moi et à Desmeuniers, membre de l'assemblée constituante. Le garde parvient à les en détourner en les renvoyant au lendemain. Mais madame Broutin, effrayée avec raison, me fait part de son inquiétude, et sachant d'ailleurs que les gens du pays disaient que Desmeuniers et moi étions des aristocrates, elle nous engage à quitter Cernay.

Desmeuniers avait plus à craindre que moi. Son crime était d'avoir été membre du directoire du département. Les jacobins, dès lors tout-puissans, poursuivaient tous les membres de ce directoire; et notre ami s'était montré constamment un des plus modérés. Il se retira en Normandie, et de là en Amérique, où il a passé près d'une année, et d'où il est revenu après la chute de Robespierre.

Je partis de Cernay, et vins à Épinay demander à dîner à madame la comtesse Charles de Damas, retirée là avec sa sœur, madame de Saint-Mauris, auprès de leur père, M. de Langeron, alors malade de la maladie dont il est mort. J'appris à Épinay quelques détails de ce qui s'était passé à Paris, et j'hésitai si j'y rentrerais ou si j'irais à Versailles chercher une retraite comme j'y avais déjà pensé; mais je me déterminai à faire une tentative sur Paris, et, m'arrêtant en dehors de la barrière du Roule, j'envoyai mon domestique savoir si les barrières étaient libres, et demander à ma nièce Belz, et à ma sœur si je pouvais rentrer. Les barrières étaient encore libres; mes femmes me firent prier de venir, et je passai la nuit chez moi.

Dès le lendemain matin, il ne fut plus possible de sortir de la ville. J'appris alors toutes les circonstances de l'affreux 10 août, et la captivité du roi. Des malheureux Suisses un grand nombre avait été massacré dans l'allée de Marigny et dans les rues voisines de l'hôtel de Beauvau, tout près de ma demeure. Un vicaire de Sainte-Marguerite avait été tué, le 11, à l'entrée de la rue des Saussaies. Je ne sortis plus que le soir pour aller à l'hôtel de Beauvau faire quelque compagnie au maréchal, et rentrer toujours vers neuf ou dix heures.

La situation de Paris était horrible. L'emprisonnement du roi et de sa famille, l'abolition de la royauté, le plan qui déjà transpirait des assassinats dont la France allait être couverte, les prisons se multi-

pliant et se remplissant de tous ceux en qui on soupçonnait quelque attachement à l'ancien ordre de choses, toutes les vies et toutes les fortunes menacées : c'est au milieu de tout cela qu'il fallait vivre.

Bientôt arriva la catastrophe épouvantable du 2 septembre. Les prisonniers sont égorgés avec une lâcheté, un détail de cruautés qui seront à jamais l'opprobre de ces temps. Le carnage dura depuis le dimanche jusqu'au samedi suivant, l'assemblée législative continuant de délibérer et de décréter pendant que ces horribles scènes se passaient et se continuaient sous ses yeux.

Je n'en fus informé qu'en sortant de l'hôtel de Beauvau, vers les neuf heures, comme à mon ordinaire. Le suisse me dit : Monsieur, on massacre tous les prêtres à Saint-Firmin, aux Carmes, à l'Abbaye, partout. Je rentrai, et je ne ressortis plus que le jeudi.

On trouvera dans mes papiers un récit de la délivrance miraculeuse d'un prêtre de ma connaissance, l'abbé Godard, impliqué depuis dans les accusations intentées à Hyde, et qui, détenu alors à l'Abbaye, fut sauvé presque seul des mains des meurtriers par le courage et l'admirable présence d'esprit d'un jeune homme qu'il avait obligé. J'ai fait un récit détaillé de cette aventure, qui, sans être romanesque, figurerait dans un roman, et qui donne une idée des horreurs dont Paris était le théâtre.

Nous recevions en même temps les nouvelles des

meurtres exécutés dans les départemens par les mêmes ordres et les mêmes agens ; celui de M. de la Rochefoucault, massacré à Gisors derrière la voiture de sa mère et de sa femme qui entendaient ses cris ; celui des prisonniers d'Orléans à Versailles, et tant d'autres atrocités.

C'est au milieu de ces horribles événemens, et des conversations déchirantes qu'ils amenaient, qu'il fallut passer tout septembre et le commencement d'octobre, sans pouvoir s'éloigner de ce théâtre sanglant. Enfin, les barrières s'étant ouvertes, M. et madame de Beauvau prirent le parti d'aller au Val près Saint-Germain, et m'emmenèrent avec eux. Nous y demeurâmes jusqu'à la Saint-Martin, où, de retour à Paris, nous vîmes les apprêts du grand crime résolu par les scélérats devenus les maîtres et les bourreaux de la France, c'est-à-dire le commencement du procès du roi.

Target s'était attiré l'indignation publique en refusant à l'infortuné monarque d'entreprendre sa défense, conjointement avec Tronchet : le roi les avait demandés l'un et l'autre ; M. de Malesherbes s'était offert volontairement. Desèze, mon ami, remplaça Target. Je le vis quelquefois pendant le cours de ce travail ; il nous donna à dîner, à M. de Malesherbes, à Tronchet et à moi, quelques jours avant de prononcer à la barre le discours qui a été publié.

Après avoir compulsé une immensité de pièces, dans le court espace de temps accordé aux défen-

seurs du roi, il avait composé et dicté son plaidoyer en un jour et deux nuits, sans s'asseoir ni dormir, donnant à copier ce qu'il avait fait du premier jet, supérieur à la fatigue comme à la crainte, et forcé à cet excès de travail par l'impatience des bourreaux qui attendaient leur victime.

Je dirai, à cette occasion, qu'avant le jour du plaidoyer, 26 décembre 1792, il me le donna à lire dans son cabinet. J'avais remarqué plusieurs endroits bâtonnés, qui me paraissaient devoir être conservés, et dans lesquels il y avait des mouvemens touchans et pathétiques, dont on a trouvé depuis que son discours était dépourvu. Je lui demandai la raison de ces suppressions. Il me dit qu'elles étaient de la main du roi, et que ce malheureux prince ne voulait pas qu'on essayât d'émouvoir la sensibilité de ses juges; qu'il ne demandait d'eux que justice.

Je ne crois pas que quelques mouvemens oratoires de plus dans le discours du défenseur eussent calmé la rage des tigres altérés du sang du monarque ; mais tout le monde admirera cette dignité de caractère que n'a pu abaisser la crainte de la mort, et c'est un trait à conserver dans la vie de Louis XVI.

Je me suis rappelé par la suite un passage de Cicéron (*de Oratore*, I. 53), parfaitement applicable à ce prince si noble et si malheureux. Cicéron parle de P. Rutilius, qui, accusé devant le peuple, ne voulut pas que son défenseur mît en mouvement la sensibilité de ses juges : *Nam*, dit Cicéron,

cùm esset ille vir exemplum, ut scitis, innocentiæ, cùmque illo nemo neque integrior esset in civitate, neque sanctior; non modò supplex judicibus esse noluit, sed ne ornatiùs quidem aut liberiùs causam dici suam, quàm simplex ratio veritatis ferebat (1).

L'événement fatal eut lieu le 21 janvier 1793; ses causes, ses circonstances ont été et seront développées par l'histoire.

Ici se placent dans nos tristes souvenirs la consternation et le morne silence de Paris, l'horreur qu'inspira l'affreuse nouvelle, l'attitude désolée de la véritable France, protestant par sa terreur contre l'audace criminelle de quelques démagogues, qui n'avaient ni bon sens, ni honte, ni patrie.

---

(1) « Cet homme qui fut, comme nous le savons tous, un modèle de vertu, et que nul citoyen ne surpassa jamais en intégrité, en religion, ne voulut point paraître comme un suppliant devant ses juges; il ne voulut pas même qu'on employât pour le défendre d'autre preuve que la justice, d'autre éloquence que la vérité. »

Voyez dans les notes, à la fin du volume, le récit de M. de Vaines.

CHAPITRE III.

Mirabeau, Sieyes, Garat.

Je m'arrêterai un moment ici pour considérer deux ou trois de ceux qui ont figuré alors dans nos troubles. Je ne ferai qu'un petit nombre de réflexions sur eux; c'est à l'histoire à les juger.

Le chef des agitateurs de la première assemblée, Mirabeau n'était plus à cette déplorable époque : il avait tout renversé autour de lui, et comme pour n'être pas enseveli sous les ruines qu'il avait faites, il avait disparu. Je trouve son portrait dans un ancien. C'est celui de Curion, orateur populaire : *Bello autem civili, et tot, quæ deindè, per continuos viginti annos, consecuta sunt, malis, non alius majorem flagrantioremque, quàm C. Curio, tribunus plebei, subjecit facem, vir nobilis, eloquens, audax, suæ alienæque et fortunæ et pudicitiæ prodigus, homo ingeniosissimè nequam, et facundus malo publico* (1).

(1) « La guerre civile, et les malheurs innombrables qui se succédèrent pendant vingt années, naquirent surtout du génie incendiaire de ce tribun du peuple, sorti des rangs de la noblesse, puissant par ses discours et par son audace, pro-

Emmanuel Sieyes, moins fougueux, plus adroit, non moins dangereux, fut le principal auteur de cette constitution de 91, qui perdit le roi. Cependant il avait dit et répété dans une lettre insérée au *Moniteur*, le 6 juillet 1791 : *Je préfère la monarchie, parce qu'il m'est démontré qu'il y a plus de liberté pour le citoyen dans la monarchie que dans la république;* et telle est encore la doctrine manifeste d'une *note* adressée par lui au républicain Thomas Paine, le 16 du même mois, et où je lis ces mots, dont la pensée est exprimée plusieurs fois : *J'ai dit que le gouvernement républicain me paraissait insuffisant pour la liberté.* On a prétendu que ce langage était celui d'une comédie, dont Sieyes, Thomas Paine et Condorcet, dans un entretien confidentiel, s'étaient distribué les rôles pour préparer les esprits à la république : Sieyes devait l'attaquer; les deux autres devaient la défendre, et il était convenu que c'était à eux que resterait la victoire. Une chose, en effet, pouvait faire croire que Sieyes mentait alors à sa propre opinion, c'est la manière dont il a voté dans le jugement du roi.

On sait que la plupart des opinans ajoutaient quelques explications ou quelques motifs de leur vote; et dans cet exposé, les bons s'embarras-

---

digue de son bien et de son honneur, comme de l'honneur et du bien d'autrui ; il porta dans le vice toute la force de son esprit ; son éloquence fut une calamité. » *Velleius Paterc.*, II, 48.

saient dans des espèces d'excuses envers les assassins, et ceux-ci à leur tour, ainsi que les peureux qui se joignaient à eux, cherchaient à motiver la sentence de mort qui allait sortir de leur bouche, et dont ils sentaient l'horrible iniquité. Arrive le tour de Sieyes. Il monte à la tribune, et voici ses mots : *la mort sans phrase.*

Ce mot a été parodié d'une manière cruelle par un ministre du roi de Prusse, que notre ministre Caillard voulait engager à montrer quelques attentions à Sieyes, qui venait en qualité d'ambassadeur à Berlin. *Non*, dit-il, *et sans phrase.*

« Dans les ouvrages de Sieyes, dit l'auteur de quelques réflexions aussi piquantes que justes, sur le projet de jury constitutionnel de ce représentant, tout jusqu'au langage porte un caractère d'originalité difficile à atteindre. C'est à lui qu'il appartient *de révolutionner* la langue, ce que plusieurs de ses collègues essayent tous les jours de faire, en vers et en prose, avec plus ou moins de succès.

» En effet, des vues nouvelles appellent des expressions assorties, et les hautes conceptions du génie ne peuvent s'énoncer dans un langage vulgaire. C'est surtout dans les distinctions subtiles d'un objet avec un autre, que brille la sagacité du métaphysicien. Personne n'avait encore si savamment distingué ce qui est *au delà* de ce qui est *au dehors* de la loi (*Opinion de Sieyes*, pag. 4); les actes *personnellement irresponsables* des *responsables* (pag. 7); les *officiers publics* des *fonctionaires*

publics (pag. 5); ce qui établit des fonctionnaires publics sans *offices*, et des officiers *publics* sans fonctions. Personne n'avait *signalé* si lumineusement l'*excédant* et l'*extravasion des pouvoirs*, afin de parvenir à *neutraliser* les efforts *coalisés* de l'intrigue et de l'*aveuglement* (pag. 4); il montre le danger de *voir l'emploi anti-social de la force s'emparer d'une question et suppléer brutalement à la négligence* (pag. 8); il propose enfin de *semer l'intérêt* de son *jury* ou de sa *jurie* constitutionnaire dans les deux conseils législatifs, parce que delà doit *jaillir* infailliblement l'*harmonie morale qui lie toutes les parties du cercle législatif*.

» Il faut être plus téméraire que nous ne le sommes pour oser soumettre à une discussion précipitée des vues si neuves, qui sont peut-être le fruit de trente années de méditations. »

Suard, *Nouvelles politiques*, 24 thermidor an 2 (11 août 1794.)

Quelques articles de ce genre valurent à Suard des accusations et des persécutions. Il devait naturellement les imputer à Sieyes; mais la franchise et la noblesse de son caractère ne lui permirent pas de commencer contre lui les hostilités, avant de lui avoir fait publiquement une déclaration de guerre. La voici, *Nouvelles politiques*, 29 prairial an 3 (18 juin 1795) : « Je crois avoir le droit d'invoquer à mon tour votre franchise, et de vous demander s'il est vrai ou non que vous m'ayez imputé les faits ou aucun des faits que j'ai

énoncés plus haut, c'est-à-dire, si vous avez affirmé que je tinsse à aucun parti, ou que j'eusse participé à aucune intrigue ou manœuvre contraire à la république, et que j'influasse sur aucun journal pour corrompre l'opinion, et contrarier l'action du gouvernement.

» Si vous me déclarez nettement que vous n'avez jamais articulé aucune de ces imputations, je m'en rapporterai avec plaisir à votre simple affirmation. Si vous jugiez ne devoir pas me répondre, je regarderais votre silence, non-seulement comme un dédain offensant, mais encore comme un aveu des propos qu'on vous prête sur mon compte; si vous convenez d'avoir tenu ces propos, vous ne serez pas étonné que je traite en ennemi celui qui m'a traité si gratuitement en ennemi; que je vous cite devant le public pour produire les preuves des faits que vous m'imputez, et que je vous dénonce comme calomniateur, si vous m'avez dénoncé sans preuve comme conspirateur.

» J'ai dédaigné jusqu'à présent ces délations obscures, dont l'existence m'était cependant bien prouvée, parce que je me suis reposé sur les principes de sagesse et de justice qu'a adoptés la Convention; je m'y repose encore avec confiance; mais l'idée d'une sourde et lâche persécution me fatigue: il y a trop de désavantage à se laisser harceler dans les ténèbres, sans pouvoir repousser les traits qu'on nous lance, et sans connaître la main d'où ils partent. J'aime à croire, citoyen, que cette main n'est

pas la vôtre ; mais j'ai besoin d'en être sûr. Si malheureusement c'était vous que j'eusse à combattre, je ne me dissimulerais pas les avantages que peuvent vous donner vos talens et votre position ; mais comme je suis fort de la bonté de ma cause, je ne craindrais pas l'inégalité des armes ; je suis persuadé d'ailleurs qu'il vaut mieux, dans un procès devant le public, avoir raison contre un homme d'esprit qui a du pouvoir, que contre un homme obscur qui est sans mérite.

» J'attends de vous, citoyen, une réponse prompte, franche et précise, qui fixe et règle mes sentimens et ma conduite à votre égard. »

J.-B.-A. Suard.

Le courageux auteur de cette lettre resta longtemps sans réponse ; il en reçut une au mois de fructidor an V : ce fut un arrêt de proscription.

Quelques personnes, au nombre desquelles il faut mettre en tête Rœderer, homme capable d'en apprécier un autre, ont regardé Sieyes comme ayant déployé un grand génie dans la révolution ; mais je lis dans un ouvrage périodique, la *Gazette française*, les critiques suivantes des principales opérations de Sieyes :

« Les titres de Sieyes, dit l'auteur, sont les droits de l'homme, son jury constitutionnaire et la division de la France en départemens.

» Les droits de l'homme sont au-devant de toutes les constitutions américaines ; et on n'a fait en

France que les copier en les altérant quelquefois, selon l'esprit de chacune des trois constitutions dont nous avons été enrichis jusqu'à présent.

» Le plan du jury de Sieyes a été presqu'unanimement rejeté; c'est un galimatias insupportable. Pour adopter son plan, il aurait fallu le comprendre.

» Enfin, sa nouvelle division de la France, idée heureuse en effet pour désorganiser sûrement la monarchie, se présentait à tous ceux de ce parti comme l'unique moyen de braver les résistances qui pouvaient naître dans les anciennes provinces, de la part des anciens employés du gouvernement dans toutes les classes, selon la maxime, *divide et impera*.

» Il existe d'ailleurs un modèle très-connu de cette opération, proposée en Angleterre dans des circonstances exactement semblables à celles où nous nous sommes trouvés.

» Dans l'*Oceana* d'Harrington, qui n'est que le plan d'une république offert à Cromwell, l'auteur divise l'Angleterre de la même manière, en supprimant la division par comtés. Il fait des *districts*, des *precincts*, des *hundred*, qui correspondent à nos départemens, à nos cantons, à nos municipalités. »

L'auteur du journal cite encore un modèle plus ancien, rapporté dans un ouvrage moderne, *Nécessité des lois organiques, par M. Hekel*. La république de Sieyes semble calquée sur celle des Achéens, divisée en douze départemens, qui for-

maient chacun sept à huit districts, chaque département envoyant ses députés à l'*assemblée nationale*, à raison de sa population, et nommant les magistrats qui devaient composer le conseil exécutif.

D'après ces rapprochemens, il est difficile de ne pas regarder Sieyes comme plagiaire dans les prétendues inventions qui devaient le faire passer à la postérité comme un génie créateur.

Un homme qui s'est fait une réputation politique moins étendue et qui a exercé moins d'influence, Garat, serait bientôt jugé, si l'on voulait s'en tenir aux deux pièces suivantes, rapportées par Mallet du Pan, dans le n°. XII du *Mercure Britannique*. L'une est un passage de son écrit intitulé : *Exposé de ma conduite pendant la révolution*, où, après la chute de Robespierre, il l'appelle *un monstre, et son éloquence, un rabâchage éternel, un bavardage insignifiant*, pag. 50. L'autre est une lettre adressée par Garat à ce même Robespierre, le 30 octobre 1793, et trouvée dans les papiers de celui-ci, où il dit à ce monstre et à ce bavard :

« J'ai lu votre rapport sur les puissances étrangères, et les extraits de vos derniers discours aux jacobins ; et je cède au besoin de vous entretenir de l'impression que j'en ai reçue.

» Le rapport m'a paru un magnifique morceau de politique, de morale républicaine, de style et d'éloquence ; c'est avec ces sentimens profonds et élevés de la vertu, et avec un tel langage, qu'on

honore aux yeux de toutes les nations la nation qu'on représente....... Le style des rapports sur les puissances est partout net, ferme, piquant ou élégant, et lorsqu'il s'élève au ton de la plus haute éloquence, c'est toujours par la grandeur des sentimens et des idées. Votre discours sur le jugement de *Louis Capet*, et ce rapport sont les plus beaux morceaux qui aient paru dans la révolution; ils passeront dans les écoles de la république, comme des modèles classiques, etc. »

On peut rechercher aussi dans le Journal de Paris, au moment où Garat cesse d'en être rédacteur, l'aveu qu'il fait de s'être écarté de la vérité pour l'intérêt du peuple et le succès de la révolution.

On peut retrouver enfin dans le *Moniteur*, an VI, son discours à l'occasion de l'anniversaire du 21 janvier, ou du 10 août, je ne me rappelle plus l'époque, où il profère ces étranges paroles : « La mort de Charles Ier. est l'opprobre de l'Angleterre; celle de Louis XVI fera à jamais la gloire de la nation française ! » Je ne dis que le sens, il faut avoir le texte.

Un fait non moins important pour connaître ses principes, c'est la déclaration qu'il a publiée dans son apologie écrite par lui-même, en l'an III. Il y proteste que, s'il n'avait pas cru Louis XVI coupable, il aurait donné sa démission plutôt que d'aller lui signifier son arrêt. Cette déclaration, si postérieure à l'événement, si inutile, constate par-là même, que s'il eût été membre de la convention

à cette époque, il eût été au nombre des assassins. C'est une étrange démarche de venir après coup faire une telle confession qu'on ne lui demandait point, et se ranger volontairement parmi les auteurs de ce grand crime.....

Je voulais examiner quelques autres acteurs de la scène effrayante de notre révolution. Mais pourquoi? Leurs œuvres les font assez connaître. La plupart sont morts victimes de leurs erreurs; et s'ils survivent, qu'ils prononcent eux-mêmes. Je sais d'ailleurs combien il est difficile de découvrir la vérité parmi tant de récits et d'opinions contradictoires. Qui peut se flatter d'avoir entendu tous les partis et comparé leurs témoignages? A moins d'avoir les preuves évidentes d'une mauvaise action, ne nous hâtons point de juger.

CHAPITRE IV.

Mort de Beauvau. Lettres de Marmontel. Quelques portraits. Suppression de l'Académie française.

Au mois de mai 1793, je perdis M. le maréchal de Beauvau, dont la mort fut sans doute hâtée par les malheurs publics. Dès la fin d'avril, attaqué d'un gros rhume qui le fatiguait beaucoup, il crut pouvoir trouver quelque soulagement dans un séjour au Val, à ce moment si beau de l'année, et il m'emmena avec lui et madame de Beauvau. Son mal empira bientôt, et un catarrhe suffoquant, après l'avoir fait beaucoup souffrir, l'emporta vers la fin de mai, au grand regret de tous ceux qui l'ont connu. Homme d'une âme élevée, d'un abord froid, mais qui n'était en lui que de la dignité et non de la hauteur; d'un esprit un peu lent, mais droit et en même temps délicat, et démêlant avec justesse les moindres convenances.

Le spectacle de son union avec madame de Beauvau était agréable et touchant. Le sentiment qui les avait unis autrefois se soutenait encore, ou du moins l'amitié qui en avait pris la place était presque aussi tendre. Mais ce que j'ai vu avec un grand intérêt et un grand plaisir, c'est la considération réelle et l'espèce de respect qu'ils avaient l'un pour l'autre.

J'ai vu beaucoup de femmes avoir dans le monde pour leurs maris des égards qui me paraissaient n'être que de système, pour la parade, et pour se relever elles-mêmes par la considération qu'elles cherchaient à donner à leur époux; mais j'ai vu rarement ce respect sincère et ressenti, mérité de part et d'autre, et dont tous les deux étaient de fort bons juges.

« La seule présence de M. le maréchal de Beau-» vau (ce sont les termes de M. Marmontel, dans une lettre qu'il écrivit de sa retraite, près Gaillon, à madame la maréchale, le 25 mai 1793), re-» commandait, dans les assemblées de l'Académie, » la décence, le calme, l'union, la modération, » l'amour de l'ordre et du travail. Sa bonté, sa po-» litesse noble et délicate, avertissaient les gens de » lettres de la bienveillance et des égards qu'ils se » devaient les uns aux autres. Si dans des temps » de trouble et de désordre, l'Académie a conservé » son caractère de dignité, de sagesse et de bien-» séance, elle en est surtout redevable à l'exemple » que lui donnait le plus considérable de ses mem-» bres, sans parler des lumières qu'un goût sévère » et pur, un sentiment exquis des convenances du » langage répandaient habituellement sur les tra-» vaux de l'Académie; le moindre mérite de M. le » maréchal aux yeux de ses confrères fut d'être un » excellent académicien ». Je n'ai pas besoin de dire que j'ai partagé tous ces sentimens de Marmontel.

En relisant au mois de janvier 1805 ce que j'ai écrit sur M. de Beauvau, je me trouve conduit à quelques détails de plus sur cet homme estimable que j'ai tant regretté.

Les mémoires de Marmontel ayant paru en 1800, madame la maréchale de Beauvau y avait lu ce que Marmontel y dit de son mari, ainsi que l'éloge qu'il y fait d'elle, et où ceux qui la connaissent voient un fidèle portrait. Or, la manière dont elle a été affectée à cette lecture mérite d'être conservée. C'est ce que je ferai en rapportant un fragment de la lettre qu'elle a écrite à ce sujet à madame la princesse de Poix, sa belle-fille, et qui peut donner une juste idée du caractère de M. et de Mme. de Beauvau.

« Je viens de lire dans les mémoires de M. de Marmontel (1) un portrait, ou plutôt un éloge de moi; ce portrait est trop flatté pour être flatteur, et la seule satisfaction qu'il m'a donnée a été de me faire sentir combien un attachement profond, tendre, passionné, pouvait anéantir tout amour-propre. Si l'auteur vivait encore, il m'eût été impossible de ne pas lui témoigner plus de mécontentement que de reconnaissance. Comment un homme qui a connu M. de Beauvau, qui rappelle sa mémoire, peut-il se borner à excuser la *dignité froide* de son maintien, en ajoutant seulement *qu'il était bon, obligeant, ser-*

(1) Tome II, page 108, édit. de 1818.

viable même sans se faire valoir? Ce genre d'éloge, si fort au-dessous de celui qu'il méritait, m'a fait éprouver un sentiment très-douloureux; mais c'est surtout lorsque, continuant à me louer, il dit : *Son grand art, comme son attention la plus continuelle, était d'honorer son époux, de le faire valoir, de s'effacer pour le mettre à sa place.* Ah! combien j'étais loin du soin *de m'effacer pour le mettre à sa place*, moi, qui ai toujours cru que c'était de lui seul que je pouvais tirer quelque considération, que j'avais été honorée par son choix, et que le seul éloge qui me parût désirable et digne des sentimens qui m'attachaient si fortement à lui, était qu'on sût qu'il m'avait aimée! Voilà les seuls mots que je voudrais qui fussent gravés sur ma tombe, quand elle m'aura réunie à ce qui me reste de lui. Si j'avais pu me flatter qu'en déchirant cette page des Mémoires, elle n'eût été connue de personne, j'aurais cédé au mouvement qui m'y portait, un des plus pénibles que j'aie jamais éprouvé. »

J'avoue que madame de Beauvau me paraît avoir de justes motifs de se plaindre de quelques-unes des expressions qui regardent son mari : mais ce qu'elle dit d'elle-même est trop modeste de beaucoup; ce n'est pas elle qu'il faut croire.

A l'époque même où mourut M. de Beauvau, que la Providence voulut peut-être soustraire ainsi aux horreurs qui suivirent, je trouve dans mes souvenirs un petit fait historique qui peut contri-

buer à faire mieux connaître, par un trait de caractère assez bizarre, un de ceux qui étaient alors à la tête du gouvernement, Garat, dont j'ai déjà dit quelques mots. Un homme de foi, mon ami, m'a raconté que, vers le mois de mai 1793, après la mort du roi, lorsqu'on préparait le mouvement du 31 mai, c'est-à-dire, l'*épuration* de l'assemblée et la perte des girondins, en cherchant à répandre l'alarme sur les subsistances, il alla rendre visite à Garat, alors ministre de l'intérieur, et trouva dans son antichambre un grand nombre de magistrats du temps, officiers municipaux, de police et autres, apportant leurs inquiétudes et leurs terreurs. Admis dans le cabinet du ministre, il le voit un petit volume à la main. Garat s'avance vers lui, et sans autre préambule : « C'est une chose bien étrange, lui dit-il, que l'abbé de Condillac ait entendu si mal le système de Spinosa; il est clair que Spinosa, etc. : » et il se met à déduire et exposer l'opinion du Juif. Mon homme, surpris comme on peut le croire, lui répliqua : « Vraiment, vous pouvez avoir raison contre l'abbé de Condillac; mais je vous conseille plutôt de songer à ce que vous avez à dire à trente personnes qui sont dans votre antichambre, et qui viennent vous demander du pain pour la ville de Paris (1). »

---

(1) Nous trouvons cette note dans l'histoire de la *Convention*, par M. Lacretelle le jeune; « Pache, ce fourbe qui trompa madame Roland elle-même, égarait alors le ministre

De retour dans cette malheureuse ville, après la mort du maréchal, je repris mon assiduité aux séances de l'académie, dont la destruction était prévue et prochaine. Cependant, quoique toujours menacée, ainsi que tous les anciens établissemens, elle subsistait encore ; et je profitais de cette distraction utile au milieu de tant de sujets de peine. Ce n'est pas qu'elle n'eût aussi ses dégoûts depuis quelque temps, la révolution ayant amené dans la compagnie un grand conflit d'opinions.

Il y en avait un bon nombre parmi nous qui étaient révolutionnaires dans toute la force de ce mot, La Harpe, Target, Ducis, Sedaine, Lemierre, Chamfort, Condorcet, Chabanon, Beauzée, Bailly, etc. Du bord opposé, nous comptions Marmontel, Maury, Gaillard, le maréchal de Beauvau, Brecquigny, Barthélemy, Rulhières, Suard, Saint-Lambert, Delille, Vicq-d'Azyr, moi, etc. Je ne parle ici que des assidus, presque tous hommes de lettres ; et quand je les range en deux classes seulement, je ne prétends pas que l'aristocratie des uns et la démocratie des autres n'eussent dans les individus qu'une même nuance. L'aristocratie de l'abbé Maury et de l'abbé Delille, par exemple, pour parler le langage du temps, était plus prononcée

Garat. Il endormait sa surveillance en lui présentant l'espoir d'une conciliation. Garat a démontré dans ses *Mémoires*, Garat démontre encore mieux par son caractère, que son erreur fut innocente. » *Convention*, édit. in-18, t. I, p. 255.

que celle de Suard et la mienne; il y avait peut-être moins de différence dans les degrés de démocratie de ceux de nos confrères qui tenaient pour la révolution; et j'avoue que j'ai entendu Chamfort, et Sedaine, et Ducis, et Laharpe lui-même, qui en est depuis si bien revenu, tenir des propos tout semblables à ceux qui, de la tribune de l'assemblée, ont fait traquer et égorger les nobles et les prêtres d'un bout de la France à l'autre comme des bêtes féroces.

Cette opposition, et les disputes qu'elle excitait sans cesse, détruisaient tout l'agrément de la société. La conversation, qui était auparavant piquante et instructive, était dégénérée en querelle habituelle. Les moins mauvais se taisaient; d'autres ne craignaient pas de faire l'apologie des plus grandes cruautés. Chamfort triomphait lorsqu'il avait paru un décret bien atroce; et La Harpe venait s'asseoir, content de lui-même, entre l'abbé Barthélemy et moi, après avoir imprimé dans le *Mercure* contre les prêtres une diatribe sanglante, dont la tendance naturelle et le but inévitable étaient l'horrible persécution dont ils ont été les victimes. Il est dur, dira-t-on, de rappeller des fautes réparées par un repentir éclatant, et La Harpe a depuis abjuré ses erreurs avec une solemnité, une publicité, qui peuvent faire croire à la sincérité de son retour. Je le veux bien; mais si sa conversion est réelle, j'en relèverai le mérite en rappellant d'où il est revenu.

Il faut donc dire que, le 3 décembre 1792, il avait

déclamé en plein lycée, le bonnet rouge sur la tête, un hymne en l'honneur de la révolution, où se trouvent ces deux vers aussi atroces que de mauvais goût :

Le fer, il boit le sang; le sang nourrit la rage,
Et la rage donne la mort.

Que, dans le Mercure du 23 novembre 1793, en parlant de l'apostasie de quelques prêtres, et de leurs professions d'incrédulité à la tribune, il a imprimé ces mots : « Lorsque des prêtres viennent nous dire sans y être forcés en aucune manière, *en conscience, mes amis, nous vous trompions*, il n'est pas possible de ne pas les croire..... »

Que, dans le Mercure du 15 février 1794, lorsque les assassinats juridiques se multipliaient, lorsqu'on égorgeait Mme. de Marbœuf, pour avoir semé en luzerne un champ de blé, il a imprimé *que les destinées de la république s'embellissaient tous les jours*.

Que, dans le Mercure du 1er. mars 1794, il a dit *que c'était de la messe qu'étaient venus tous nos malheurs*.

Qu'en parlant de la commune de 1793, il l'a désignée par cet éloge : *Cette mémorable commune, si constamment et si éminemment révolutionnaire;* et que, dans le Mercure du 8 mars 1794, il a appellé les comités de salut public et de sûreté générale, souillés de tant de crimes, *cette autorité révolutionnaire qui a produit tant de merveilles*.

Quels qu'aient été depuis ses sentimens, voilà ce

qu'ils étaient alors; et on conçoit qu'en les laissant apercevoir, ceux de nos confrères qui étaient révolutionnaires comme lui, empoisonnaient pour les autres le plaisir de la réunion.

Le remède fut pire que le mal. J'arrive à une époque bien remarquable et bien triste pour un homme de lettres, membres de l'académie française, celle de la destruction de toutes les académies.

A la dernière séance du mois de juin 1793, j'avais été fait directeur, et Vicq-d'Azyr chancelier. On annonçait dès lors la suppression de tous les corps littéraires, parmi lesquels l'académie française était sans contredit celui que les barbares avaient le plus en horreur.

Dans le courant de juillet, un décret ayant ordonné l'abolition de tous les signes de la royauté, de la noblesse, et généralement de toutes les distinctions, telles que les couronnes, fleurs de lis, armoiries, cordons; des ouvriers étaient venus mutiler les boiseries des portes et des appartemens du Louvre, barbouiller les tableaux de Rigaud et de Lebrun qui décoraient la salle de l'académie des inscriptions, effacer la figure et le nom de Louis XIV, arracher les tapisseries semées de fleurs de lis, et imprimer partout la trace de cette puissance du mal, qui régnait alors despotiquement sur nous.

La salle de l'académie française devant bientôt être profanée par les mêmes outrages, je m'occupai de dérober aux vandales, et de conserver pour

de meilleurs temps, ce que je pourrais sauver de leurs mains.

Le mobilier de l'académie consistait en une soixantaine de portraits d'académiciens, quelques bustes et quelques médailles; une bibliothéque de cinq à six cents volumes, dictionnaires, grammaires et ouvrages des membres de l'académie; ses titres, les registres de ses délibérations, les procès-verbaux de ses assemblées, de ses élections, de ses relations immédiates avec nos rois.

Ne pouvant sauver la bibliothéque, nous avions eu la pensée d'en partager les livres entre nous, ce qui était assez juste, puisque cette petite collection avait été formée par les académiciens eux-mêmes; mais on nous eût accusé de voler la nation, et nous renonçâmes à ce projet.

Pour sauver les portraits, s'il était possible, j'imaginai de les faire mettre en piles dans une des tribunes de la salle des assemblées publiques, dont j'emportai la clef, et que sans doute on ne s'est pas avisé de faire ouvrir, dans les premiers temps où le pillage et la destruction avaient le plus d'activité; et je puis croire que c'est à cette précaution que nous devons de les avoir conservés. Ils ont été retrouvés l'année dernière (1), et rassemblés par les soins de nos collègues à l'institut, M. de Lacuée et M. Raymond, architecte du Louvre.

Nous devions surtout songer à nos titres et à nos

---

(1) En 1804. *V.* les *Mélanges*, tome I, page 112.

registres, aux lettres et papiers de l'académie, au manuscrit du Dictionnaire, dont la copie pour une nouvelle édition venait d'être terminée.

Les premiers jours d'août, nous approchions de l'anniversaire du 10 de l'année précédente, qu'on annonçait comme devant être fêté, et du 25, jour de la Saint-Louis, où se tenait une assemblée publique de l'académie, qui pouvait devenir facilement une occasion de désordres et de violences populaires.

D'un commun accord nous convînmes, dans la séance du 5, d'interrompre nos assemblées, et c'est en effet la dernière qu'ait tenue l'académie française, dont j'ai été le dernier directeur.

J'exerçais, comme directeur, la fonction de secrétaire pendant l'absence de Marmontel. A ces deux titres, je me crus autorisé, et même obligé par les circonstances, à faire tous mes efforts pour sauver les restes précieux qu'on allait détruire, et je les emportai chez moi, disposé à toutes les restitutions qu'exigerait l'autorité, mais comptant bien qu'elle n'en exigerait pas. S'il y avait d'ailleurs quelque témérité dans cette démarche, j'en prenais sur moi le danger.

Je sauvai ainsi douze volumes *in-folio*, c'est-à-dire, 1°. un portefeuille, contenant les titres de l'académie, entre autres les lettres-patentes de son établissement en 1635; divers papiers et titres, tels que ceux des fondations de prix entre ses mains, et plusieurs autres pièces;

2°. Cinq volumes des registres de présence, de 1673 à 1793;

3°. Trois volumes des registres proprement dits, formés des procès verbaux de chaque séance;

4°. Un volume manuscrit des Remarques de l'académie sur la traduction de Quinte-Curce par Vaugelas;

5°. La copie de la nouvelle édition du Dictionnaire.

J'ai depuis replacé tous ces monumens dans la bibliothéque de l'institut; et l'académie nouvelle, en recouvrant les titres de sa généalogie littéraire, a repris, pour ainsi dire, possession de l'héritage de l'ancienne académie, dont elle conservera sans doute l'esprit et la tradition.

Bientôt (le 8 août) fut porté le décret qui supprimait les académies, et les scellés furent mis sur les salles du Louvre qu'elles occupaient, sans qu'on daignât appeler à cette opération aucun des officiers des corps littéraires dont on saisissait les propriétés.

Je fus averti, vers la fin du mois, par le suisse de l'académie, que des commissaires devaient venir lever les scellés, et qu'on l'avait chargé d'en prévenir le secrétaire, le directeur et le chancelier.

Marmontel était absent; le chancelier, Vicq-d'Azyr, frappé d'une terreur extrême, assez bien fondée sur l'aversion des patriotes pour la reine, dont il était le médecin, ne se serait montré pour rien au monde. La corvée retombait donc sur moi, et je me rendis au Louvre.

L'un des deux commissaires était Dorat-Cubières, alors secrétaire de la fameuse commune de 1793; l'autre était Domergue, aussi mal intentionné que son collègue pour l'académie française. Ces messieurs me traitèrent assez légèrement, ainsi que l'académie. Ils me dirent que son Dictionnaire ne valait rien; que le plan était vicieux et l'éxécution défectueuse, qu'il fallait en ôter tout ce qui était contraire à l'esprit républicain; enfin que l'académie elle-même était un très-mauvais établissement.

Je confesserai ici ma sottise. J'eus l'imprudence de répondre à ces messieurs, et de défendre l'académie. Cependant, après quelques mots et quelques répliques, dans un intervalle lucide, je conçus que je ne les convertirais pas, et que je courrais quelque danger à prolonger la querelle. Ils me demandèrent alors la copie du Dictionnaire que l'académie préparait pour la nouvelle édition; je leur dis qu'elle était chez moi, qu'il y en avait divers cahiers épars chez quelques académiciens, que je les rassemblerais, et que je remettrais l'exemplaire à la première injonction que je recevrais du comité d'instruction publique. Ils se contentèrent de ma réponse, et je me retirai. Quelques jours après, je reçus du président du comité d'instruction publique, Romme, l'ordre d'envoyer au comité le manuscrit du Dictionnaire. J'obéis.

Quant aux registres et autres manuscrits, ils ne me les demandèrent point, et je les gardai jusqu'à l'année 1805, où, dans une séance publique pour

la réception de M. de Lacretelle, en les rapportant à l'institut, je rendis compte de la manière dont je les avais conservés.

Le manuscrit du Dictionnaire, qu'on avait commencé de livrer à l'impression, était le fruit du travail des séances de trente années, la dernière édition étant de 1762 ; ce travail consistait en corrections faites à la marge d'un exemplaire de cette édition, ou recueillies sur des papiers séparés ; elles étaient, pour la plupart, de Duclos, d'Olivet, d'Alembert, Arnaud, Suard, Beauzée, et en général d'académiciens qui ont fait de la langue et de l'art d'écrire une étude approfondie. On verra plus tard qu'elles ont été employées dans l'édition en 2 vol. in-4°., publiée par Smith et compagnie, à qui notre copie a été donnée ou vendue, j'ignore à quelles conditions.

On pensera peut-être que les registres, les titres, le Dictionnaire de l'Académie ne couraient pas ce risque dont je crois les avoir sauvés ; mais ceux qui feraient cette objection n'auraient pas une idée juste des circonstances de ce temps-là et de celles qui suivirent.

Le Dictionnaire était sans doute moins exposé, parce qu'il pouvait être de quelque valeur pour un libraire qui voudrait l'imprimer. Et cependant il faillit être perdu, et ce fut un de nos confrères, Garat, qui le tira de la poussière du comité d'instruction publique, où il était oublié depuis trois ou quatre ans. Quel eût donc été le sort des titres et

des registres de l'académie, qui n'avaient aucune valeur vénale, et n'intéressaient aucunement les destructeurs mêmes de ce corps littéraire ? Ils auraient été vraisemblablement livrés aux flammes par les vandales qui ont dominé jusqu'au milieu de 1795, ou bien ils se seraient perdus, comme tant d'autres pièces, dans le désordre des dépôts.

Je puis donc m'applaudir de mon heureuse audace, qui a conservé à l'académie l'acte authentique de sa fondation, ses procès verbaux, les signatures de ses grands hommes, et tous ces monumens qui sont pour elle comme ses titres de noblesse.

CHAPITRE V.

Demande d'un certificat de civisme. Commune de 1793. Dorat-Cubières, Lubin, Bernard, Vialard, etc.

Un mois après la suppression de l'académie, c'est-à-dire en septembre 1793, je fis, auprès de la commune de Paris, une démarche bien imprudente pour en obtenir un certificat de civisme, sans lequel je ne pouvais toucher ni la pension à titre de récompense, que m'avait accordée la nation *pour trente-cinq ans de travaux utiles*, liquidée de mes anciens traitemens, ni ma rente sur le duc d'Orléans; mais je ne reconnns qu'après coup le danger de cette démarche, qui pouvait être funeste pour moi.

Mes courses à cette commune de 1793, et chez les juges qu'elle m'avait donnés, m'ayant mis à portée d'observer et de peindre l'esprit dont elle était animée, je n'ai pas cru devoir négliger cette occasion de le faire connaître.

Je vais présenter ici, d'après les matériaux que j'ai rassemblés dans le temps même, et qui ont échappé à toutes les recherches *domiciliaires*, la narration fidèle de mes courses, de mes interrogatoires, de mes sollicitations, pour obtenir ce certificat que je n'ai point obtenu.

Il est possible que j'entre dans quelques longs détails, qui paraîtront sans proportion avec les autres parties de ces mémoires ; mais, comme j'écris les souvenirs de ma vie, et que c'est dans ma vie une assez bizarre aventure, moitié politique, moitié littéraire, j'ai cru que je ne devais rien supprimer. Peut-être aussi ces renseignemens sur une époque mémorable offriront-ils un intérêt plus grave : on sait généralement que l'esprit de la commune était celui de Robespierre, et ses maximes, celles-là même qui ont couvert la France de tant de crimes ; mais il ne sera pas inutile d'appuyer cette vérité de quelques faits qui, racontés par celui qui en a été l'acteur ou le témoin, peuvent avoir une plus grande autorité.

Les certificats de civisme, dont la forme a depuis varié plusieurs fois, devaient être d'abord délivrés par le comité appelé alors dans chaque section comité de *salut public*, et approuvés ensuite dans l'assemblée générale de la section, pour être enfin confirmés ou rejetés par le conseil général de la commune, siégeant à l'hôtel de ville.

J'avais obtenu le certificat de ma section des Champs-Élysées, et je l'avais porté à l'hôtel de ville au commencement de juillet : j'étais revenu sept à huit fois toujours inutilement. On ne retrouvait pas mes papiers. Les bureaux avaient changé de local. Mon tour n'était pas venu. J'étais renvoyé à huit jours et ensuite à quinze. Enfin, j'avais fait beaucoup de courses inutiles pendant tout le cou-

rant de juillet, août et les premières semaines de septembre, lorsque, le 17 au matin, je reçus une lettre du conseil qui m'invitait à me rendre à l'hôtel de ville, pour y subir l'examen préalable à la délivrance du certificat.

Un décret du 18 septembre, ordonnant l'arrestation des gens suspects, allait bientôt rendre cette démarche dangereuse pour ceux qui ne réussiraient pas; et un nombre considérable de citoyens ont été en effet arrêtés à la commune même, en conséquence du refus qu'ils venaient d'essuyer. Mais ce danger n'était pas encore connu. J'allais sans crainte m'exposer à cette épreuve. Ecclésiastique, mais n'ayant exercé jamais aucune fonction sacerdotale; homme de lettres, constamment occupé de travaux utiles, et défenseur zélé de tous les genres de libertés compatibles avec l'ordre public dans un bon gouvernement, j'étais sans inquiétude sur le succès de ma tentative, dont je vis bientôt le danger.

J'arrive à l'hôtel de ville sur les six heures du soir. Là, je trouve les deux amphithéâtres des extrémités de la salle garnis de femmes du peuple, tricotant, raccommodant des vestes et des culottes, la plupart avec des yeux ardens, un maintien soldatesque, figures dignes du pinceau d'Hogart, payées pour assister au spectacle et applaudir aux beaux endroits. Vers les sept heures, le conseil de la commune se forme, le président occupant une estrade ou tribune séparée avec les officiers principaux et les secrétaires, ayant en face, sur la droite,

des gradins où siégeaient les membres du conseil fournis par chaque section, et, sur la gauche, d'autres gradins où se tenaient les postulans.

On lit d'abord le procès verbal de la veille, où, entre autres événemens, on rendait compte de la satisfaction qu'éprouvaient tous les patriotes de l'arrestation du maire Bailly, ennemi du peuple, et qui avait fait couler le sang des citoyens au Champ-de-Mars; jugement anticipé et arrêt de mort du malheureux Bailly, qui fut accueilli de *bravos* et d'acclamations, et d'une joie parfaite de tout l'auditoire, et surtout des femmes.

Un autre article du procès verbal ayant fait mention d'un décret de la veille, par lequel la commune avait réglé que désormais les jolies femmes n'assiégeraient plus les bureaux de la mairie pour obtenir la liberté des aristocrates, le procureur de la commune, Hébert, se leva pour se plaindre de l'inexécution de ce décret; il insista sur les séductions de ces Circés qui, ayant été des courtisanes sous l'ancien régime, employaient les mêmes artifices pour corrompre les âmes républicaines.

Quelqu'homme de ces bureaux inculpés de se laisser séduire par les belles solliciteuses, représenta alors que la mesure proposée était inexécutable, la mairie étant nécessairement ouverte à tout le public et à toutes les femmes, vieilles ou jeunes, laides ou jolies, soit pour le paiement des impositions, soit pour l'achat des domaines nationaux, etc.; mais le procureur n'en recommença

pas moins ses invectives contre les jolies femmes des aristocrates, à la grande satisfaction et aux applaudissemens répétés de toutes les vieilles et laides qui étaient dans l'assemblée.

La lecture du procès verbal fut suivie des entrées et des complimens de cinq sections qui vinrent présenter, l'une après l'autre, leur contingent du premier recrutement en jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans, et demander pour eux des armes, un casernement et des instructeurs.

Chacune de ces troupes entre dans la salle à grand renfort de tambour, et l'une d'elles avec une musique militaire. Chacune pérore par la bouche d'un orateur qui jure au nom de ses camarades, de *nettoyer le sol de la liberté des satellites des despotes, de renverser tous les tyrans de leurs trônes, de cimenter de leur sang l'édifice de la liberté*, etc. ; à quoi le président répond sur le même ton ; ensuite il entonne d'une voix aigre l'hymne des Marseillais, que toute la salle continue avec transport ; plaisir que se donnait toute l'assistance après le discours de chaque section : de sorte qu'il fallut entendre l'hymne cinq fois, et en petite pièce autant de fois *ça ira*, accompagné par les claquemens de mains et les battemens de pieds de tous les patriotes.

Après les sections, nous eûmes l'hommage que vint faire de sa valeur un soldat blessé, appelé Pierre Compère, qui commença son discours par ces paroles : *Citoyens, j'ai-t-été à l'armée, et j'ai-*

t-eu une blessure que la vlà (en la montrant), *et l'on m'a-t-envoyé faire mon serment que je jure de mourir à mon poste et d'exterminer les tyrans*, etc.

Les applaudissemens ayant, comme on dit aujourd'hui, *couvert* cette harangue, le héros blessé en fut si content, qu'il crut devoir recommencer. On l'entendit encore, et on applaudit de nouveau; mais comme il voulait répéter son compliment une troisième fois, on lui fit comprendre, avec quelque peine, que c'en était assez, et qu'il fallait que chacun eût son tour. Seulement il resta debout à côté du président, jouissant de sa gloire et promenant sur l'assemblée des regards satisfaits.

A celui-là succèdent trois déserteurs autrichiens, venant offrir leurs services à la *répiblic francès*. Le président leur dit de lever la main, et ils en lèvent chacun deux bien haut. Alors le président leur dit: *Vous jurez de servir la république française, et d'exterminer les tyrans;* ce qu'un interprète leur traduit en allemand, à quoi ils répondent: *ia*. Mais on voulut qu'ils prononçassent les paroles sacramentelles: *Nous jurons, nous jirons*, etc. — *Bravo! bravo! L'accolade fraternelle! Qu'ont-ils dit? — Qu'ils extermineront les tyrans. — C'est bien.*

J'ai oublié de rappeler que parmi les harangueurs de section, il y en eut un qui dit: *Nous jurons l'égalité, la liberté, la fraternité, la seule Trinité à laquelle nous veuillons croire, et que nous croyons*

une et indivisible. Grands battemens de mains à cet endroit, et chapeaux en l'air, en l'honneur de la nouvelle sainte Trinité ; fait qui me frappa comme préparant l'abolition de la religion chrétienne, qui a suivi d'assez près, et qu'on pouvait augurer sans peine, d'après les dispositions que montrait le peuple.

Le tour des demandeurs de certificats est enfin venu. On les nomme, et ils descendent de leur amphithéâtre pour venir se placer sur l'estrade en avant du président, et en face du conseil de la commune.

Alors le président demandait : *Y a-t-il quelqu'un qui connaisse le citoyen, et réponde de son civisme ?* Si personne ne répondait, ce qui arrivait souvent, le président prononçait : *Ajourné.* Si quelqu'un des conseillers de la commune disait : *Je connais le citoyen, et j'en réponds.* — *Accordé.*

Je fus appelé. Au moment où je venais de monter sur l'estrade, le président ayant fait la question que je viens de dire, et n'entendant personne répondre de moi, parce qu'il n'y avait personne de ma section à ce moment parmi les membres du conseil, et que lui-même, quoique de ma section, ne me connaissait pas, il prit la parole de nouveau pour dire à l'assemblée : *J'entends murmurer à mon oreille que le civisme du citoyen est suspect.*

Ce bon office venait en effet de m'être rendu par le sieur de Cubières, celui qui ci-devant se faisait

appeler le *chevalier de Cubières*, qui s'est défendu depuis avec un civisme si plaisant d'être noble, comme de beau meurtre, et qui a si bien effacé cette tache en prenant le grand nom de *Dorat-Cubières*. Ce preux chevalier, exerçant l'emploi de secrétaire de la commune (1), et voulant y joindre la noble fonction de délateur, était venu dire au président que mes sentimens étaient inciviques; et il avait pris fort habilement pour cela le moment où il m'avait vu établi sur l'estrade et tournant le dos au président; après quoi il était revenu s'asseoir à son bureau, le dos tourné, et le nez sur son papier, se donnant l'air de n'être nullement occupé de l'affaire des certificats: manœuvre que je ne sus qu'en sortant, par mon domestique venu avec moi, et qui l'avait parfaitement observée.

Or, il faut se ressouvenir que j'avais vu ce personnage et que je l'avais entretenu pour la première fois, environ huit ou dix jours auparavant, à l'occasion de la levée des scellés sur la salle de l'académie. Nous n'avions pas été d'accord au sujet de la diatribe de Chamfort contre l'académie; et j'ignore si c'est à la franchise de mon opinion sur ce point que je dois le procédé de M. Dorat-Cubières. Le mal peut venir de plus loin. Il a concouru plusieurs fois pour les prix de l'académie sans succès, et il ne cachait pas sa haine pour des juges qu'il croyait lui

(1) *Voyez* le portrait de Dorat-Cubières, dans les Mémoires de madame Roland, tome II, page 215.

avoir dérobé la juste récompense de ses talens. Quoi qu'il en soit, le coup était porté, et ce coup m'en attira bientôt un autre plus dangereux.

A peine le président eut-il manifesté ce doute sur mon civisme, que du milieu du conseil de la commune s'élève un homme qui dit : Citoyen président, je m'oppose à ce qu'il soit délivré un certificat de civisme au citoyen Morellet, parce qu'il est à ma connaissance qu'il a fait, il y a quinze à seize ans, une apologie du despotisme.

A cette imputation, je demandai la parole, et, m'adressant à mon accusateur, je lui dis que je ne connaissais pas même de nom l'ouvrage qu'il m'imputait; que s'il en existait un pareil, il ne pouvait avoir aucune raison de croire qu'il fût de moi ; que loin de faire en aucun temps l'apologie du despotisme, j'avais consumé ma vie à défendre toutes les causes du peuple, la liberté de l'industrie et du commerce, la liberté d'écrire et d'imprimer, celle des opinions religieuses, et aux approches de la révolution, les droits du tiers à la double représentation, etc. Après quelques propos entre mon accusateur et moi, le président, prenant la parole, prononça : *Ajourné*, jusqu'à ce que des commissaires rendent compte des ouvrages du citoyen Morellet; et ces commissaires seront les citoyens Vialard, Bernard et Pâris.

Ma sentence ainsi prononcée, je descendis de mon estrade, et m'approchant humblement des gradins du conseil de la commune, je m'adressai à

l'un des juges qu'on venait de me donner, pour lui demander l'heure et le jour où je pourrais *ester* à leur tribunal. Il m'assigna le lendemain 18, et l'heure de midi, dans la même salle de la commune, où il me fit espérer qu'ils se trouveraient tous les trois.

Dès le matin du jeudi, j'écrivis un billet bien humble et bien civique au président Lubin, fils du boucher Lubin, ayant son étal à la Porte-Saint-Honoré. Je lui expliquais comment, tout bon citoyen que j'étais, je n'avais pas le bonheur d'être connu de lui, parce que je n'habitais sur la section que depuis peu de temps; que je passais une partie de l'année à la campagne; que je m'étais abstenu d'aller fréquemment aux assemblées, parce que mon état antérieur d'ecclésiastique m'eût empêché d'y être utile; que j'étais connu de tels et tels citoyens de la section que je lui nommais. Je lui faisais aussi mes protestations contre l'imputation d'avoir fait un livre en faveur du despotisme, etc.; mais surtout je lui expliquais le procédé de Cubières, en le suppliant de ne pas me condamner sur le témoignage d'un homme justement suspect de prévention. Il avoua à mon domestique que c'était en effet Cubières qui lui avait soufflé ce reproche d'incivisme communiqué à l'assemblée; mais que je n'avais qu'à voir incessamment mes commissaires, dont le rapport pourrait me tirer de là.

C'est à quoi je ne manquai pas. Je me rendis à l'hôtel de ville, vers midi, du fond de mon fau-

bourg Saint-Honoré. J'y arrivai trempé de sueur et de pluie, mon domestique me suivant, et portant dans un sac huit ou dix volumes de mes ouvrages, destinés à prouver mon civisme.

Le rendez-vous était dans la salle commune, mais je n'y trouvai personne. Je m'assieds, ruminant mon plaidoyer; mais j'aurais eu le temps d'écrire une harangue *pro domo meâ*, aussi longue que celle de Cicéron; car il était plus de deux heures que personne n'avait encore paru.

Enfin un homme arrive et me dit : Citoyen, avez-vous vu ici quelqu'un des commissaires à qui vous avez été renvoyé hier? — Non, citoyen; je les attends depuis midi. — Et moi je les cherche, me dit-il. — Seriez-vous, lui dis-je, l'un de ceux qu'on m'a donné? — Oui, citoyen. — Eh bien! repris-je, ayez la complaisance de m'entendre un moment en attendant l'arrivée de vos collègues, s'ils peuvent encore venir.

Il me semble, lui dis-je alors, citoyen, que ce qui a fait l'impression la plus défavorable contre moi, dans le conseil, est l'imputation qu'un membre m'a faite, d'être l'auteur d'une apologie du despotisme; mais cette accusation est absolument fausse, et si vous savez démêler la vérité, vous avez dû la reconnaître dans la manière franche et ferme dont je me suis défendu. — Mais non, dit-il, je n'ai pas été convaincu; parce que je suis sûr d'avoir lu le livre dont je vous parle, comme étant notoirement de vous.

. Alors je m'aperçus que c'était à mon accusateur lui-même que je parlais, et que, suivant la jurisprudence de la commune, c'était le citoyen Vialard, mon dénonciateur, qu'on m'avait donné pour un de mes juges.

Une pensée ne me vint pas à ce moment, qui s'est depuis présentée à moi ; c'est que cette apologie du despotisme, que Vialard était sûr d'avoir lue, et dont la notoriété publique l'assurait que j'étais l'auteur, n'est autre chose que ma *Théorie du paradoxe*, dans laquelle je loue ironiquement Linguet de toutes les extravagances qu'il a débitées en faveur du despotisme oriental, et des gouvernemens de Perse et de Turquie. On s'étonnera moins tout à l'heure que mon juge ait pû faire un si étrange *quiproquo ;* mais c'est un bonheur pour moi de ne m'en être pas avisé sur-le-champ ; car il m'eût été impossible de ne pas lui rire au nez, ou, si je me fusse tenu de rire, de ne pas lui donner une explication qui l'eût infailliblement blessé, en lui montrant sa sottise trop à nu. Outre que je ne vois que cet ouvrage qui ait pu donner à ce Vialard l'idée que j'avais fait une apologie du despotisme, l'époque qu'il indiquait, de quinze à seize ans, se reporte en effet, de 1793 à 1777, et la théorie du paradoxe est de 1776.

Cette explication ne s'étant pas présentée à mon esprit, je lui dis que je ne doutais nullement qu'il n'eût lu une apologie du despotisme bien abominable, mais que la question était de savoir si j'en

étais l'auteur; que j'osais lui assurer qu'il n'existait point de livre pareil sous mon nom, parce que je l'aurais hautement désavoué, que s'il était anonyme on n'avait pu me l'attribuer sans calomnie, etc. Mais, ajoutai-je, quoiqu'il soit difficile de prouver qu'on n'a pas fait ceci ou cela, qu'on n'a pas volé ou assassiné un homme, je suis assez heureux pour pouvoir repousser l'accusation qu'on m'intente, en montrant une suite d'ouvrages imprimés de ma composition, et remontant à plus de trente ans, dans lesquels on voit constamment la liberté et toutes les causes du peuple défendues d'après des maximes absolument inconciliables, dans la même tête, avec celles du despotisme.

Alors je lui ouvris mon sac et j'en tirai successivement mes ouvrages, grands et petits, dont nous fîmes ensemble l'inventaire, à la manière du curé et du barbier de Don Quichotte, comparaison que la suite montrera être encore plus juste qu'on ne peut s'y attendre.

Voilà, lui dis-je, un ouvrage fait à la demande de feu M. Trudaine, le grand-père de ceux d'aujourd'hui (hélas! à cette époque ils existaient encore), homme que vous conviendrez avoir été un assez bon administrateur pour son temps. J'y établis les principes mis en pratique depuis, par les assemblées nationales, de rejeter toutes les douanes aux frontières, et de supprimer tous les droits intérieurs. — Oui, dit-il, en jetant un coup d'œil sur le papier, cela est bon.

Ceci, lui dis-je, en passant à un autre, est une brochure en faveur de la tolérance des protestans persécutés dans le midi, en 1758. Vous voyez que ma manière de penser sur la liberté des opinions religieuses date de loin, puisqu'il y a trente-cinq ans que j'écrivais ce papier. — Cela est bien, dit mon homme.

Voilà, continuai-je, un petit ouvrage où je défends la liberté d'écrire et d'imprimer sur les matières de l'administration, contre un arrêt du conseil qu'avait fait rendre Laverdy, alors contrôleur général, qui ne voulut jamais en permettre l'impression, son règne durant. Il n'a été imprimé, comme vous le voyez par la date, que cinq ans après, en 1775, sous l'administration du ministre des finances, Turgot, qui aimait aussi la liberté, et avec qui j'ai vécu lié depuis l'âge de vingt ans. —Turgot, dit-il, n'était pas mauvais. Et, ouvrant la brochure çà et là, il en lisait quelques lignes avec distraction.

Le livre que voilà, lui dis-je, en lui mettant dans les mains un assez gros volume, la *Réfutation des dialogues de Galiani,* est encore en faveur de la liberté du commerce. — Oh! dit-il, il ne faut pas citer celui-là. — Est-ce que vous ne pensez pas, lui dis-je, que la liberté est le seul moyen de prévenir les disettes et les chertés des subsistances? Est-ce que la liberté, ajoutai-je malignement, n'est pas toujours bonne et bonne à tout? — Je vis que mon éloge de la liberté l'embarrassait, et qu'il n'osait le

combattre. — A la bonne heure, me dit-il; mais aujourd'hui les inquiétudes sont trop grandes, et on ne peut pas parler de ce genre de liberté.

Par cette raison aussi, je ne dois pas faire mention, lui dis-je, de cette *analyse* du livre de M. Necker, *Sur la législation du commerce des blés*, où je réfute ses principes, et où je fais voir que son ouvrage n'a point de résultat pour un administrateur. Et je vis dans son air quelque indulgence en faveur d'une réfutation de M. Necker.

Je lui produisis alors mes différens mémoires contre la compagnie des Indes pour la liberté du commerce, lui faisant observer mon civisme dans le zèle avec lequel je combattais un privilége nuisible au peuple, par l'enchérissement qu'il apportait aux objets de sa consommation. Je me targuai de mon volume in-4°., que j'employais dans ce moment comme un bouclier; et lui-même, le prenant dans ses mains, me laissait voir quelque satisfaction d'avoir à juger et de voir suppliant devant lui l'auteur d'un gros livre.

J'en étais environ à la moitié de mon étalage, lorsque mon homme m'arrêta tout court, en me disant : Mais ce que vous me montrez là ne fait rien à la chose dont il s'agit; il faut prouver votre civisme dans les journées du 10 août et du 31 mai, et tout cela ne le prouve point. Vraiment, ajoutait-il, nous savons bien qu'il y a quelques gens de lettres qui ont eu d'assez bons sentimens anciennement et avant tout ceci; mais aucun d'eux ne

s'est montré depuis et dans ces derniers temps, et tous les académiciens sont ennemis de la république.

L'argument, comme on voit, était malin et pressant. Je ne perdis pourtant pas les arçons, et je lui dis : Comment, citoyen, et vous oubliez donc le civisme de Target, de La Harpe, de Chamfort ; vous ne lisez donc pas le *Mercure*, où La Harpe et Chamfort se sont si bien montrés en faveur de la révolution ; et Target n'est-il pas président d'un tribunal d'arrondissement ? Que vous faut-il donc ?

Bon ! me répliqua-t-il, et La Fayette, et Custine, et Bailly, et tant d'autres, n'ont-ils pas aussi été révolutionnaires ? Mais il faut être révolutionnaire du 10 août et du 31 mai. On ne peut donner de certificats qu'à ceux qui ont prouvé leur civisme par leur conduite en ces deux circonstances ; et ni vos académiciens, ni vous, n'y avez rien fait.

Sur cela je me mis à plaider sérieusement la cause de La Harpe et de Chamfort, comme de deux excellens révolutionnaires ; et tout ce que j'aurais pu dire d'eux avec des gens raisonnables en improbation, je le dis en apologie. Mais j'eus beau parler pour eux ; je ne pus jamais les disculper, aux yeux de mon commissaire (en cela, certes, bien difficile), d'être des aristocrates dans toute la force du terme. Et il a bien paru que cette opinion n'était pas seulement celle de mon homme, puisque l'un et l'autre ont été arrêtés depuis, Chamfort peu de temps après, et La Harpe ensuite, malgré tout le civisme qu'ils avaient montré.

Mon association avec mes deux confrères ne pouvant plus me servir, je me vis forcé de ramener la question à moi-même; et voulant attaquer mon juge par le pathétique, je lui dis que, sans insister davantage pour justifier Chamfort et La Harpe, je pouvais m'excuser sur mon âge; qu'on n'exigeait pas d'un homme de soixante-sept ans la même activité qu'il avait, lui, jeune et vigoureux; que mon inaction ne pouvait pas être regardée comme une preuve d'incivisme; que je n'avais qu'une manière d'agir, qui était d'écrire, et que beaucoup de bons citoyens, plus en état d'écrire que moi, s'en abstenaient sans qu'on leur en fît un crime; et qu'enfin je lui avouais qu'il était entré dans mon silence un peu d'humeur, lorsqu'après avoir consumé ma vie à travailler pour mon pays, j'osais le dire, avec quelque utilité, je m'étais vu dépouillé sur la fin de ma carrière de tout le fruit de mes travaux, c'est-à-dire, de trente mille livres de rente, réduites d'abord à deux mille écus, et puis à mille livres, que je ne pouvais toucher faute de certificat; qu'en une telle situation, on pouvait me pardonner d'être dégoûté d'écrire, etc.

Eh! oui, me dit-il, vous avez perdu, mais tout le monde en est là. Et moi aussi j'ai perdu mon état par la révolution! Aussitôt me voilà jouant l'intérêt. Je lui demande quelle est l'espèce de perte qu'il a faite, quelle place il occupait, quel état il avait. Il me répond courageusement : J'étais coiffeur de dames; et, ajoute-t-il, j'ai toujours aimé les

mécaniques, et j'ai présenté à l'académie des sciences des toupets de mon invention.

Cette découverte d'un coiffeur de dames dans mon commissaire, dans le juge de mes ouvrages, m'eût fait rire en toute autre circonstance; mais je ne sourcillai pas : je me gardai bien de lui dire que c'étaient les coiffures *à la jacobine* qui avaient fait tort aux perruquiers; je me remis à lui présenter humblement mes ouvrages et à les soumettre à son jugement.

Je me rappellai dans ce moment ma *Préface de la comédie des Philosophes*. Cette plaisanterie, lui dis-je, m'a valu trois mois de séjour à la Bastille.... A ce mot de Bastille, le front de mon juge se déride en ma faveur. Vous avez été à la Bastille? me dit-il, en me montrant quelque considération. — Oui, dis-je, en me rengorgeant, j'y ai été trois mois pour l'ouvrage dont je vous parle. — Ne pouvez-vous pas me le montrer? — Je ne l'ai pas ici, lui dis-je; mais il n'est pas qu'un homme comme vous n'ait un Voltaire, et vous trouverez le petit écrit dont je vous parle dans le volume de ses œuvres, intitulé *les Facéties parisiennes*, où Voltaire lui-même a bienvoulu le recueillir, ainsi que quelques autres pamphlets du même genre que je publiais, tandis qu'il désolait de son côté les ennemis de la philosophie par de bien meilleures plaisanteries, telles que la *Vanité*, le *Pauvre diable*, le *Russe à Paris*, etc. Lisez, je vous prie, la *Préface* de la comédie des *Philosophes*, dans les *Facéties parisiennes*, et vous

y verrez comme j'y mène ce Palissot, qui faisait marcher J.-J. Rousseau à quatre pates.

Ne connaissiez-vous pas beaucoup Barentin, me dit-il?— Point du tout.—Et les autres ministres?— J'en ai connu quelques-uns. Celui avec lequel j'ai été le plus lié, était M. Turgot, que j'ai connu dès ma jeunesse, et dont j'ai cultivé la société et l'amitié jusqu'à sa mort. — Et parmi nos derniers ministres, me demande-t-il? — Parmi les derniers, j'ai connu beaucoup l'archevêque de Sens, avec qui j'avais fait mes études, et que je voyais souvent. — Oh! celui-là, dit-il, nous a bien servis.

Je ne sais pas, lui dis-je, en quel sens vous l'entendez; mais je puis vous dire que les opérations que vous pouvez lui reprocher, je ne les ai jamais approuvées, et notamment cette cour plénière qui eût empêché la convocation des états généraux, et que j'ai blâmée avec tous les gens sensés. Quant aux états généraux, vous pouvez voir, par les trois ou quatre brochures que voilà, que je les ai voulus convoqués comme vous les auriez faits vous-même, c'est-à-dire, avec la double représentation du tiers, et sans distinctiou des ordres dans les délibérations. Ce sont là, lui dis-je, en lui présentant ces pamphlets, autant de titres de civisme, puisque j'y ai défendu la cause du peuple, et sans doute vos propres opinions.

Comme il jetait sur ces brochures des yeux distraits, je vis que son attention commencait à se lasser. J'avais dit à peu près tout ce que je pouvais

en faveur de mon civisme ; il était temps de laisser mon juge réfléchir sur mon apologie. Je pris donc congé de lui en me recommandant à sa justice. Il me dit d'aller voir le citoyen Bernard et le citoyen Pâris, ses deux collègues, sans me donner d'ailleurs aucune espérance, et sans me laisser voir que mes sollicitations et mes pièces eussent changé ses premières dispositions.

Je reviens bien chanceux chez moi m'habiller ; car je m'étais vêtu d'une mauvaise redingote pour capter la bienveillance de mes juges ; et je vais dîner chez madame de Beauvau, en tiers avec elle et madame de Poix. Après le dîner, je leur conte mes aventures de la veille, et la séance de la commune, et ma conversation du matin avec mon commissaire. Je les divertis surtout beaucoup, lorsqu'après leur avoir caché jusqu'au bout l'état de ce juge sévère à qui je soumettais si humblement mes ouvrages, je leur appris d'après lui-même qu'il était coiffeur de dames ; et elles me demandèrent avec instance de leur donner la suite de cette comédie.

L'acte suivant devait être mon entrevue avec un second commissaire que je devais solliciter aussi. Celui-là était le Bernard à qui j'avais déjà parlé le premier jour après l'examen de la commune. Il demeurait au faubourg Saint-Antoine, près l'église de Sainte-Marguerite. Je partis à huit heures du matin ; mais, chemin faisant, je m'étais proposé d'aller faire ma cour au président Lubin.

Je m'arrête à son étal. M. le président n'était pas levé. On me fait espérer que je serai bientôt admis. Après un quart d'heure, on me fait passer par la tuerie, et, en traversant une mer de sang, je pénètre, mes souliers ensanglantés, jusqu'à la chambre du président. Je le trouve encore au lit. Je lui dis en bref les preuves que je puis donner de mon civisme; je me plains du procédé de Cubières; il me propose d'aller lui faire une visite; je m'y refuse. Je lui dis que j'espérais que les commissaires rendraient un assez bon compte de moi, pour me dispenser de cette démarche à laquelle je répugnais, et que je courrais plutôt le risque de voir Cubières se porter formellement pour opposant. Il me rassura contre cette crainte, me dit qu'il lui parlerait, me conseilla de voir Pâris, le troisième de mes commissaires, homme de lettres, qui m'entendrait mieux que les autres. Je le remerciai de ses avis, et je m'acheminai vers le faubourg Saint-Antoine, assez content du président Lubin.

Là je trouve le citoyen Bernard, d'une figure ignoble, fait comme un brûleur de maisons, et avec lui une petite femme assez jeune, mais bien laide et bien malpropre.

Comme j'entrais en matière, arrive un grand jeune homme qui demande à déjeuner avec l'aisance d'un ami de la maison. La petite femme tire d'une armoire du fromage et une bouteille de vin; ils se mettent à déjeuner l'un et l'autre, et moi à haranguer mon commissaire. Je lui présentai, l'une

après l'autre, les pièces de mon procès. Je me récriai contre l'imputation d'avoir fait un ouvrage en faveur du despotisme, et mes argumens lui parurent plus convaincans qu'au coiffeur, parce que, n'ayant pas avancé cette calomnie, il n'avait aucun intérêt à la défendre. Mais il me fit, comme Vialard, ce terrible argument, que je n'avais pas prouvé mon civisme le 10 août, ni le 2 septembre, ni le 31 mai ; sur quoi on remarquera que celui-ci était plus difficile en preuves de civisme que son collègue Vialard, qui ne m'avait pas parlé du 2 septembre. Mais Bernard, nouveau Chérin, et demandant les preuves de ma noblesse revolutionnaire, voulait absolument les quatre quartiers.

Je ne me crus pourtant pas obligé de m'excuser auprès de lui de n'avoir pas été, le 2 septembre, avec les Marseillais aux Carmes et à l'Abbaye. Je supposai qu'il voulait dire qu'en ma qualité d'homme de lettres, j'étais coupable d'un péché d'omission pour n'avoir rien écrit en faveur de ces grands mouvemens de patriotisme. Je me démêlai de l'objection, comme j'avais fait avec Vialard, en lui disant que mon silence ne pouvait pas être un crime, ni mon inaction un délit ; que j'étais vieux et las, et que je ne lui dissimulais pas que, parmi les causes de mon inaction, il entrait aussi quelque chagrin d'avoir perdu par la révolution le fruit de quarante ans de travaux ; que j'avais supporté la perte des trois quarts de ma fortune par les décrets de la première assemblée ; mais que la patience

m'avait échappé, lorsque, quelques jours après le 2 septembre, un beau soir la Convention avait décrété que les ecclésiastiques seraient désormais réduits à 1000 livres, sur lesquelles il fallait encore prélever des contributions mobiliaires, des secours pour les volontaires, des frais de garde, des indemnités aux boulangers, et payer force papier timbré toutes les fois qu'on avait à mettre le pied dans un bureau; que je confessais ma faiblesse, mais qu'il ne fallait pas demander aux hommes des vertus au-dessus de l'humanité.

Il me parut recevoir mon apologie avec bonté, et compatir à la tiédeur de mon patriotisme; mais pour m'encourager il me cita son propre exemple. Et moi aussi, me dit-il comme le coiffeur, j'ai perdu par la révolution; car, tel que vous me voyez, je suis prêtre, et prêtre marié, et voilà ma femme, me dit-il, en me montrant la petite personne, qui parut toute fière de l'aveu que me faisait son prêtre. Je saluai respectueusement la prêtresse, et je ne témoignai pas la plus légère surprise; de sorte qu'il a pu croire que je trouvais tout simple qu'un prêtre catholique, ou se disant tel, eût voulu goûter aussi du sacrement de mariage, pour participer à tous.

Eh bien, continua-t-il, je n'ai que mille francs comme vous, et cinq cents francs qu'on me donne pour être ici gardien de l'église; et nous vivons fort bien, ma femme et moi; et nous avons encore de quoi donner à déjeuner à nos amis: exemple auquel

je n'avais rien à répliquer, car il était sous mes yeux. . . . .

Je continuai donc d'étaler mon civisme à ce prêtre, qui me rappelait la mine hétérodoxe de Poussatin, l'aumônier du chevalier de Grammont, et qui n'avait pas comme lui le mérite d'être le premier prêtre du monde pour la danse basque. Il avait pour assesseurs, dans ses fonctions de juge, la petite fille et le grand drôle, qui, ayant fini leur déjeûner, se mêlaient de la conversation; et j'aurais tenté inutilement de me soustraire à ce petit dégoût, car il n'y avait qu'une chambre. . . . .

Les observations de Bernard rentrèrent presque toutes dans celles que m'avait faites le perruquier. Il me parut n'être pas plus en état de juger mes ouvrages; il les ouvrait cependant, et parcourant les titres et quelques pages çà et là, il disait: C'est bien, c'est bon, nous verrons; il faut que vous voyiez Pâris, et nous nous concerterons; je veux faire votre rapport. Je ne vous cache pas, ajoutait-il, que je vous tancerai, que je me plaindrai de votre silence. Je lui dis humblement: Si ce n'est qu'une correction fraternelle, je la recevrai doucement; mais promettez-moi du moins que votre censure ne deviendra pas une accusation. Si cela était, j'aime mieux me passer de certificat et ne plus suivre la demande que j'en ai faite. Vous ne voudriez pas me faire jeter en prison; et cependant c'est le sort qui m'attend, si, votre rapport m'étant défavorable, j'essuyais un refus formel, attendu le

décret d'hier, qui vient de déclarer suspects tous ceux à qui on aura refusé le certificat. Il parut touché de cette raison ; il me promit qu'il serait le soir à la commune, à six heures, et qu'il se concerterait avec ses collègues. Je pris congé de monsieur et de madame, et je vins me préparer à la corvée que je devais faire le soir à l'hôtel de ville.

Je m'y rendis vers les six heures. J'ai peu de chose à dire de cette assemblée, parce que, fatigué de ma course du matin, et n'ayant à faire qu'à mes commissaires, je n'entrai pas d'abord dans la salle. Je m'établis dans la chambre de la secrétairerie, où passaient les membres du conseil pour se rendre à leurs places ; j'entendais de là les cris, les transports, dont on accueillait le contingent des sections en jeunes gens de la première réquisition, et l'hymne patriotique, dont les premiers vers étaient entonnés par le président Lubin, et les *ça ira*, et de temps en temps d'autres chansons, et les joies des dames des tribunes ; et, lorsque le temps de la discussion fut arrivé, je ne daignai pas entrer d'abord, persuadé que je n'entendrais que des sottises.

Je surmontai pourtant ce dégoût vers les dix heures. On traitait de la taxation des denrées de première nécessité (autres que le pain, dont la taxe était déjà établie); mon perruquier, une des lumières de la commune, se leva, et fit observer avec une grande sagacité que, si la ville de Paris commençait à taxer, les départemens environnans ne manqueraient d'établir leur *maximum* au-dessus de

celui de Paris, ce qui retiendrait les denrées chez eux; qu'il fallait faire en sorte que les départemens taxassent les premiers; qu'ensuite Paris taxerait à un taux supérieur, et attirerait l'abondance chez lui. Il oubliait à la vérité une petite circonstance, c'est que son projet, communiqué à deux ou trois mille personnes présentes, et devant être imprimé le soir, pourrait bien ne pas réussir, parce que les départemens avertis se tiendaient sur la défensive; mais, malgré cette incongruité, Vialard obtint de grands applaudissemens.

La commune ayant consumé beaucoup de temps à entendre des harangues et à chanter, ne put s'occuper des demandeurs de certificats que fort tard. Aussi, Bernard m'ayant annoncé qu'il ne pouvait être question de mon affaire ce jour-là, je me retirais, lorsque je vis sortir mon perruquier. Je l'abordai, et voulant le flatter en lui faisant voir que j'avais écouté sa motion avec attention, je lui dis modestement que je croyais la taxation difficile à soutenir, contraire aux véritables intérêts du commerce, injuste pour les vendeurs qui avaient acheté à des prix plus hauts que ceux qu'on voulait leur allouer, et enfin funeste aux consommateurs eux-mêmes; qu'on voulait remédier par-là à l'enchérissement des denrées, mais que c'était méconnaître la véritable cause de cette cherté, qui était en partie un effet de la rareté des denrées, et en partie celui de la multiplication des assignats, dont on parlait au moment même de faire une nouvelle

émission; que cette nouvelle émission ayant lieu après la taxation, la taxe serait dès lors encore plus au-dessous du véritable taux, et qu'il était impossible que le commerce et l'approvisionnement de Paris, et la culture et la production ne souffrissent pas d'un pareil choc, etc. Mais point du tout, me dit-il, on peut faire encore pour bien des milliards d'assignats sans rien craindre; ils ont pour hypothèque les terres, et il y en a pour cent milliards. Il ne répondait pas à mes objections. Mais comme je n'avais pas le temps de le ramener à la question, je me contentai de lui dire : Eh! bon Dieu! où prenez-vous tant de richesse? — Oh! dit-il, j'ai bien lu mon Voltaire, et je suis bien sûr de mon fait. Je me vis alors en danger de lui prouver qu'il ne savait ce qu'il disait, et j'y échappai en lui donnant un bonsoir le plus poli que je pus, et me recommandant à sa bienveillance. Il était onze heures, et bien temps de regagner mon gîte.

J'étais convenu avec Bernard et Vialard que je verrais Pâris. Le lendemain vendredi, j'allai le chercher rue des Carmes, près la place Maubert; j'appris de lui-même qu'il était professeur à l'université, et qu'il faisait la leçon au collége royal à la place de l'abbé Delille. Je me dis, comme le philosophe abordant sur une plage inconnue, et y trouvant des figures géométriques tracées sur le sable, *voilà des pas d'homme*.

Pour cette fois je n'avais point apporté mes ouvrages à mon censeur; je lui dis seulement que je

les avais fait voir au citoyen Vialard et au citoyen Bernard; qu'en lui en disant seulement les titres, il verrait que je m'étais constamment occupé d'objets utiles, et que j'avais toujours défendu la cause de la liberté dans tous mes écrits.

Il me parla fort honnêtement de moi, et me dispensa ainsi de recommencer mon propre éloge. Il connaissait quelques-uns de mes ouvrages, entre autres la *Théorie du paradoxe*, et la *Préface de la comédie des Philosophes*, et la réponse à l'écrit de Chamfort contre l'académie française. Par-là je vis que les satires, comme les bonnes actions, ne sont jamais perdues. Mais pour achever de lui gagner le cœur, je lui parlai du *Manuel des inquisiteurs*, de mes *Réflexions sur la liberté d'écrire et d'imprimer*, du traité *des Délits et des Peines*, qu'il connaissait; enfin, de mes brochures relatives à la formation des états généraux. Je promis de lui envoyer tout cela dès le lendemain matin. Je le pressai de parler à ses collègues en ma faveur, et de se trouver à la Ville, le lendemain samedi, à l'assemblée de la commune, pour convenir avec eux du rapport qu'il me fallait.

Je dirai avec peine de ce Pâris, qui a péri depuis, avec beaucoup d'autres membres de la commune, à la suite de Robespierre, que dans cette entrevue, ainsi que dans une seconde que j'eus encore avec lui quelques semaines après, m'étant hasardé à exprimer mon horreur pour les meurtres, qui commençaient à se multiplier étrangement,

je m'aperçus que je touchais une corde qui ne rendait point de son. Un homme de ma connaissance m'a dit depuis que je le jugeais trop rigoureusement; mais il m'a avoué en même temps que Pâris lui avait dit que j'étais *très-imprudent;* et l'imprudence que je lui ai montrée n'étant, je le proteste, que l'expression des sentimens qui remplissaient à cette époque l'âme de tous les honnêtes gens, j'ai pu croire que celui qui m'en faisait un reproche ne les partageait pas. Enfin, il n'est possible de l'excuser, et c'est une bien faible excuse, qu'en supposant que le langage qu'il m'a tenu était celui de la politique et de la peur, qui, dans nos temps malheureux, a trop souvent servi de couverture à la cruauté et à l'insensibilité, et tout au moins à l'insigne lâcheté qui nous a perdus.

Je retournai donc le samedi 21, pour la quatrième fois, à l'assemblée générale de l'hôtel de ville. Je m'établis, comme la veille, dans l'antichambre du secrétariat, attendant que quelqu'un de mes commissaires passât, et excédé des cris et des chants qui occupèrent encore l'assemblée depuis sept heures jusqu'à plus de neuf heures et demie. C'était des harangues de sections, et puis l'hymne des Marseillais, et puis des chansons à plusieurs couplets sur des airs d'opéra-comique, par exemple, sur l'air *du Moineau qui t'a fait envie*, que le président Lubin, orné de son écharpe, chantait hors de mesure avec une voix, et des agrémens, et des manières de beau Léandre, qui ravissaient les

spectateurs. Mais comme je n'aurais pas partagé leur ravissement, je ne voulais pas entrer. Je crois bien que le président chanta ainsi en *solo* à peu près trois quarts d'heure en différentes fois, l'assemblée répétant communément le dernier vers du couplet. Aussi une femme du peuple, qui attendait comme moi dans cette antichambre, disait : *Mais c'est drôle de passer comme ça tout le temps de leur assemblée à chanter; est-ce qu'ils sont là pour ça?*

Dans cet intervalle j'avais saisi Pâris au passage, comme il se rendait à l'assemblée, et je lui avais dit quelques mots. Après lui, et vers les neuf heures et demie, le coiffeur avait aussi passé, et m'avait écouté en marchant toujours avec plus de distraction et de morgue, que le ministre de la guerre le plus inabordable n'en montra jamais au plus petit officier d'infanterie. Je le suivais humblement, et je parvins avec quelque peine à lui faire entendre que ses collègues n'attendaient que lui pour décider de mon sort, et que je me recommandais à sa justice, à laquelle je ne croyais guère dès lors, et à laquelle j'eus lieu de croire encore moins après l'avoir écouté parler dans l'assemblée.

Enfin, je me glissai dans la salle, à l'arrivée d'une section. Au bruit des tambours et aux cris de *vive la république*, je vis s'établir à la tribune des jeunes gens de ma section et de ma connaissance; ils étaient coiffés de ces vilains bonnets rouges qui commençaient à prendre le grand crédit qu'ils

ont perdu depuis, et pour lesquels ceux que je connaissais avaient sans doute autant d'horreur que moi. L'orateur jura, comme de raison, d'exterminer les tyrans, de purger la terre de la liberté, et le reste. Il termina son discours par cette phrase : *Annibal, pour jurer, n'attendit pas vingt ans*. Et je crus voir que la plupart de ceux qui m'environnaient entendaient par-là qu'Annibal n'était pas plus grand que cela qu'il jurait par b..... et par f..... en excellent jacobin.

Après la réponse du président, un des bonnets rouges de la tribune dit : Président, un jeune citoyen de notre section a composé une chanson patriotique qu'il propose de chanter lui-même, si on le lui permet. La permission est accordée sur-le-champ, et on voit s'établir à la tribune le jeune citoyen, à cheveux noirs et luisans tombant sur ses yeux, et à poitrine découverte, qui entonne une chanson sur l'air de l'hymne des Marseillais. Elle avait au moins dix à douze couplets, écrite, Dieu sait comme! paroles estropiées sous le chant, et brisant toute prosodie; mais, ce qui est pis, exprimant à chaque couplet des sentimens de cannibales; la nécessité urgente de *massacrer*, incessamment, *les prêtres rassasiés de crimes, de les ensevelir sous leurs autels ensanglantés, et de faire subir à tout noble et à tout prêtre la rigueur des lois*. Et il faut savoir que les couplets où ces sentimens atroces étaient le plus énergiquement exprimés, étaient applaudis avec transport et toujours répétés, les

femmes des tribunes trépignant de joie, et leurs voix criardes s'élevant en refrain, et mes voisins se disant l'un à l'autre : *F.... le b...., il attrape bien ça. C'est du bon ça. C'est excellent;* et tout le reste donnant quelques signes d'approbation, la plupart volontairement, quelques-uns, sans doute, pour n'être pas suspects; car mon domestique, qui était dans une autre partie de la salle, me dit qu'il avait été dénoncé par une femme des tribunes, comme n'applaudissant point, et forcé de battre des mains et d'agiter son chapeau en l'air. La chanson achevée, il fut décrété qu'elle serait imprimée aux frais de la commune, et envoyée avec beaucoup d'autres dans les départemens; moyen puissant et terrible de nourrir et d'exalter les sentimens qu'on voulait inspirer au peuple, et qu'on n'avait que trop bien répandus.

Enfin, la députation retirée, la commune commença à s'occuper de ses affaires, ou plutôt des nôtres. Il était dix heures. Deux cents personnes attendaient comme moi pour leur certificat de civisme; mais, avant de s'en occuper, on entendit encore le procureur de la commune, Hébert, rendant compte d'une réclamation de la commune de Passy, près Paris, contre l'arrestation de Gojard, celui qui a été le premier commis des finances.

Mon coiffeur de dames se lève en furie, et demande si ce Gojard n'est pas le même que celui qui a été l'agent de Marie-Antoinette, laquelle n'est pas encore jugée, mais qu'il est bien temps de

punir de ses crimes; que si c'est lui, il est à coup sûr aristocrate et ennemi de la république; qu'il y a d'ailleurs un abus criant qu'il doit dénoncer, c'est que beaucoup de mises en liberté se font par les comités de salut public non encore renouvelés comme ils doivent l'être par le scrutin épuratoire décrété par la commune; que, jusqu'à ce renouvellement, il fallait suspendre toutes les mises en liberté, et regarder comme nulles celles qui avaient été prononcées par les comités actuels de chaque section; qu'il fallait exiger ce renouvellement sous deux fois vingt-quatre heures, et que, faute par elles de l'exécuter, la commune nommât elle-même les membres du nouveau comité. Ensuite mon perruquier, s'échauffant de sa propre éloquence et renforçant sa voix, déclara que les nobles et les prêtres et les *muscadins* étaient tout prêts à égorger les citoyens, si les citoyens ne les prévenaient pas. Notre liberté et notre vie, ajoutait-il, sont encore dans nos mains; mais il n'y a pas un moment à perdre, si nous voulons sauver l'une et l'autre, etc.; tout cela dit d'un ton forcené, avec des gestes furibonds, une voix mordante, et chaque période coupée en petites phrases courtes, pour chacune desquelles il pouvait employer toute la force de ses poumons.

Je m'aperçus alors mieux que je n'avais fait jusque-là, par la manière dont ce Vialard était écouté et applaudi, que c'était un des oracles de la commune, et qu'il y jouissait d'un grand crédit; mais

son discours me laissa une vive impression d'horreur et une crainte fondée en voyant mon sort dans ses mains.

Les députés de la commune de Passy parlèrent ensuite bien faiblement, bien timidement, en faveur du pauvre Gojard; mais comme ils faisaient mention de son âge et de sa bienfaisance envers les pauvres de leur commune, un des membres du conseil, bien mal vêtu et de bien mauvaise mine, se leva et dit que ce n'étaient pas là des raisons; qu'il avait aussi, lui, entendu parler d'une certaine vieille femme du faubourg Saint-Germain, qui donnait du pain, des bas, des souliers aux pauvres de sa paroisse, et payait des mois de nourrice, mais qui n'en était pas moins d'une aristocratie *puante* et qui en avait *empuanti* tout son quartier. Je répète ses propres termes. La commune entière trouva l'exemple décisif, quoiqu'il ne fût pas précis, comme on voit, et le raisonnement sans réplique. En conséquence, la pétition des habitans de Passy en faveur de Gojard fut rejetée; et il fut décrété de nouveau plus expressément, qu'il ne serait relaché personne désormais que par les comités révolutionnaires de nouvelle création.

Cette mesure une fois adoptée, l'assemblée se trouva conduite assez naturellement, et toujours sur la motion de mon enragé de perruquier, à l'appliquer aussi aux certificats de civisme, que les comités actuels avaient délivrés, dit-il, avec trop de facilité. De là il fut décrété que les anciens certifi-

cats seraient visés par les nouveaux comités révolutionnaires, avant d'être présentés au conseil général de la commune, qui n'en admettrait plus d'autres.

On peut se figurer pendant ce temps les sentimens qui agitaient les demandeurs de certificats, qui la plupart sollicitaient depuis deux et trois mois, et qui voyaient toutes leurs peines perdues. Quant à moi, c'était ma douzième course à l'hôtel de ville et la quatrième de celles où, arrivant à cinq ou six heures du soir, je n'avais pu en sortir qu'à dix ou onze pour regagner mon faubourg Saint-Honoré. J'entendais de pauvres gens dire qu'ils étaient retournés chez eux, des séances précédentes, à deux et trois heures du matin.

Cette nouvelle rigueur de la commune m'a cependant été utile, en me détournant de poursuivre la demande d'un certificat, plus dangereuse tous les jours pour ceux qui seraient refusés. Ce misérable coiffeur me parut si profondément méchant, que je compris que j'avais tout à craindre en passant par ses mains. Je saisis le prétexte ou plutôt la raison du nouveau décret, et ayant rencontré Bernard comme il sortait de l'assemblée, je lui demandai si je n'étais pas obligé d'obtenir un nouveau certificat, qui serait soumis comme le premier à son jugement et à celui de ses collègues ; à quoi il me répondit que cette marche était indispensable. Je me trouvai par-là en mesure de suspendre toute demande de certificat, tant que je jugerais que je

pouvais essuyer un refus qui, motivé par ce Vialard avec toute sa méchanceté, m'eût peut-être fait arrêter à l'hôtel de ville même, ce qui arriva depuis à beaucoup d'autres. Je fus confirmé dans cette idée par Pâris, que j'allai voir quelques jours après, et qui ne me dissimula pas le danger que je courrais. Mais je m'applaudis encore plus de ma détermination, sur le récit d'un fait dont un homme de mes amis, par un hasard singulier, avait été le témoin, et qui mérite d'être ici raconté.

Il y avait environ six semaines que j'avais suspendu toute démarche relative à mon certificat, lorsqu'un homme de mes amis, d'un esprit sage et fin, vint m'apprendre que, se trouvant à dîner chez un restaurateur aux Tuileries, il y avait reconnu Hébert, le procureur de la commune, à une table voisine de la sienne; qu'un des convives d'Hébert en était venu à dire qu'on était trop facile sur les certificats; qu'on en avait donné à un aristocrate bien notoirement tel, l'abbé Morellet, qu'il avait fait chasser de l'assemblée de la section des Tuileries, comme ayant écrit contre J.-J. Rousseau, et comme partisan du despotisme : sur quoi j'observe que je n'ai jamais rien imprimé contre J.-J. Rousseau, que je n'ai jamais été chassé d'aucune assemblée, et que je n'ai jamais loué le despotisme qu'en me moquant des paradoxes de Linguet. A cela, continue mon ami, Hébert répond : Citoyen, tu te trompes; l'abbé Morellet n'a point obtenu de certificat de la commune, à qui il s'est présenté en

effet, mais qui l'a renvoyé à des commissaires ; et lorsque le rapport aura lieu et qu'il se présentera, il sera reçu comme il faut. Mais, ajouta-t-il, tous ces vieux prêtres ne peuvent plus nous faire du mal; ils n'ont plus rien ; ils ne seraient pas fâchés qu'on les mît dedans pour être nourris aux dépens de la nation : mais nous ne leur donnerons pas cette satisfaction.

Au travers de l'atrocité de ce propos que me rapportait mon ami, je vis pourtant avec quelque plaisir qu'Hébert et consors ne voulaient pas se charger de me nourrir en prison, et je me dis à moi-même : Ma ruine me sauve ; à quelque chose malheur est bon.

De ce moment je me tins à la cape pour ne pas me briser contre l'écueil, attendant un vent plus favorable. Je ne touchai point mon petit revenu, faute de certificat ; mais je ne jouai pas ma liberté et ma vie en cherchant à en avoir un, tant que cette démarche fut dangereuse. Je ne l'ai renouvelée qu'après la mort de Robespierre, auprès du comité révolutionnaire de ma section, où je n'ai trouvé aucun obstacle, cet événement ayant rendu les comités un peu moins difficiles en preuves de civisme.

Pour l'édification de mes lecteurs, je finirai par leur dire *la punition et vengeance divine*, comme dit Rabelais, tombée sur tous ceux qui m'ont refusé mon certificat. A l'époque de ma demande, la commune était conduite par Chaumette, son pro-

cureur; Hébert, substitut de Chaumette; Lubin, président, et mes trois commissaires, Bernard, Pâris et Vialard, y avaient un grand crédit.

Or, le 4 germinal an II (24 mars 1794), le *Père Duchesne*, c'est-à-dire Hébert, a été condamné comme ayant voulu assassiner les membres de la convention, détruire le gouvernement républicain, et donner un tyran à l'état.

Le 24 germinal suivant, Chaumette a subi le même sort, comme complice d'Hébert.

Le 10 thermidor an II (28 juillet 1794), Bernard a été exécuté comme complice de Robespierre, et participant à la rébellion de la commune.

Le 11, Lubin, devenu substitut de l'agent national de la commune, a été frappé de la même condamnation, ainsi que Pâris, le seul que je puisse plaindre.

Reste debout le Vialard qui, heureusement pour lui, ayant été chargé de je ne sais quelle mission par la commune elle-même, avant le 9 thermidor, ne s'est pas trouvé à Paris au moment de la crise. Je ne sais ce qu'il est devenu depuis, et je ne m'en informe pas : car je ne veux pas la mort du pécheur; mais qu'il se convertisse et qu'il vive. Je le prie seulement de se faire expliquer, par quelque écolier, ces deux vers d'Horace :

Raro antecedentem scelestum
Deseruit pede pœna claudo.

CHAPITRE VI.

Mort de Condorcet (1).

PARMI les événemens remarquables de ces temps funestes, on peut compter la manière dont Condorcet a péri, enveloppé dans la proscription des girondins. Je donnerai sur cette mort quelques détails qui sont encore tout présens à mon souvenir.

Condorcet, dont le nom était répandu en Europe, élève et ami de d'Alembert, lié plus étroitement encore avec M. Turgot, estimé de Voltaire, avec lequel il avait une correspondance assez suivie; secrétaire de l'académie des sciences, l'un des quarante de l'académie française; connu par des ouvrages de mathématiques, et par quelques traités d'économie publique, où il a presque toujours établi de bons principes, s'est trouvé très-naturellement appelé à nos assemblées législatives; et s'il ne fut pas de la première, il siégea dans la seconde et la troisième.

On devait attendre de lui des opinions fermes, une grande indépendance, le courage qu'il avait pris à combattre les abus de l'ancien gouvernement,

(1) La fuite et les derniers momens de Condorcet sont racontés à peu près de même dans les *Essais de Mémoires sur M. Suard*, in-12, 1820, page 195.

et des sentimens de justice et d'humanité, que la bonne philosophie inspire, et qu'il aurait dû puiser dans la société des hommes que je viens de nommer à côté de lui. Il a trompé cet espoir, non-seulement depuis qu'il a été membre de la convention, mais bien antérieurement. On a de lui, dès les commencemens de la révolution, divers écrits où il se jette déjà dans des sentimens outrés et contraires aux principes qu'on lui connaissait, et qu'il avait énoncés dans plusieurs ouvrages. On voit, par exemple, qu'après avoir professé hautement le respect pour les droits de la propriété dans tous ses écrits, et contre M. Necker, et sur la forme des états généraux, il n'en tient plus aucun compte, lorsqu'il s'agit d'attaquer la propriété, même usufruitière, du clergé, et celle des droits féodaux achetés par les propriétaires et n'entraînant aucune servitude personnelle, et celle des rentiers dans toutes les opérations de finances qui devaient amener pour eux une banqueroute véritable, en substituant aux valeurs stipulées en or et en argent des valeurs nominales en papiers, qui allaient perdre 50, 100 et 200 pour 100, etc.

Devenu membre de la convention, et juge du roi, sinon de droit, au moins de fait; lorsque l'évidence même et le plaidoyer démonstratif de Desèze, et l'autorité si grave de M. de Malesherbes, faisaient dire à tous les hommes justes ce que Pilate dit du Christ, *nullam in eo invenio causam*; il a eu la lâcheté et la cruauté de déclarer le roi cou-

pable, et de le condamner *ad omnia citra mortem*. Parmi les motifs de son opinion, il en allègue un qui donne à son jugement un caractère d'atrocité bien marqué; il dit qu'il ne croit pas que la société ait droit de punir de mort quelque crime que ce soit; et il fait entendre ainsi que ce n'est que parce qu'il est de cette opinion qu'il ne condamne pas le roi à mort, mais *ad omnia citra mortem*.

Pendant tout le temps qu'il a siégé à la convention, nous ne l'avons pas vu s'élever une seule fois contre les lois de sang qu'elle a dictées, ni contre cette société de voleurs et de meurtriers appelés les *jacobins*, aux assemblées desquels il a eu la lâcheté de paraître et de présider. Cette même lâcheté l'avait fait s'attacher à ce qu'on appelle le parti de Brissot, dont la ruine a entraîné la sienne, les jacobins et Robespierre, à leur tête, ayant poursuivi avec acharnement tous ceux qui étaient liés à cette faction.

A l'époque de l'arrestation de Brissot et de ses partisans, il se déroba aux poursuites des vainqueurs, et vécut errant et caché : ce qui est le comble de l'infortune.

Il avait été recueilli à Paris par une femme qui ne le connaissait que de réputation, et lui avait donné généreusement un asile. Il y était resté jusqu'aux visites domiciliaires du mois d'avril 1794. A cette époque, et sans doute pour ne pas exposer son hôtesse, il avait quitté sa retraite, et il était sorti assez heureusement de Paris, sans carte civique,

avec un bonnet blanc sur la tête. Il avait erré quelques jours dans les environs de Clamart et de Fontenay-aux-Roses, et dans les bois de Verrière, à deux ou trois lieues de Paris.

M. et Mme. Suard, chez lesquels il avait logé plusieurs années et dont il avait été le plus intime ami, mais qui ne le voyaient plus depuis la mort du roi, avaient une maison à Fontenay, composée de deux corps-de-logis : l'un était loué à M. de Monville, conseiller au parlement. Condorcet se présente un matin à la porte de M. de Monville, croyant aller chez Suard. Un domestique vient lui ouvrir; le malheureux fugitif était fait comme un pauvre, une barbe longue, un méchant habit, blessé à un pied et mourant de faim, après avoir passé plusieurs nuits dans les bois. *Eh! mon Dieu, monsieur,* lui dit le domestique, *que vous me faites de pitié! D'où me connaissez-vous? — Oh! monsieur, je vous ai servi tant de fois chez M. Trudaine! — Pouvez-vous me recevoir? — Hélas! non, monsieur; car mon maître ne vous aime pas. — Ce n'est donc pas ici chez M. Suard? — Non, monsieur; voilà sa porte.*

Condorcet entre chez Suard, et le trouve. Suard fait éloigner sa servante, et apprend de Condorcet quelle est sa situation. Il lui fait donner du pain, du fromage et du vin. Condorcet lui raconte les détails que je viens de rassembler. Il lui dit que dans la retraite où il était caché à Paris, il a fait un *Tableau historique des progrès de l'esprit*

humain, qu'il a confié à des mains sûres, et qu'on pourra publier (1). Il lui parle avec intérêt de sa fille; il lui parle aussi de sa femme, mais avec indifférence; et cependant il lui remet pour elle une somme de 600 livres. Suard n'ose le recueillir; mais il lui offre d'aller sur-le-champ à Paris, et de tacher d'obtenir, par l'entremise de Garat, une lettre d'invalide, qui pourra lui tenir lieu de carte civique; et ils conviennent que Condorcet reviendra le lendemain chercher cette espèce de sauf-conduit. Condorcet lui demande un *Horace* et du tabac, dont il lui dit avoir éprouvé le plus pressant besoin. On lui en fait un cornet, qu'il a encore le malheur d'oublier en partant.

Suard court à Paris, et s'adresse à Garat. Celui-ci se rend à Auteuil, et tire de Cabanis, employé alors dans les hôpitaux, une espèce de lettre de *passe* bien ancienne, destinée à un soldat sortant de l'hôpital pour passer d'un département dans un autre. Suard revient avec ce passe-port informe, et attend Condorcet, qui était convenu avec lui qu'il reparaîtrait le lendemain à huit heures du soir. Il fallait que Suard fît écarter sa servante; sa femme l'emmène avec elle vers les trois heures, allant faire une visite dans le village. Resté seul, il attend. Toute la soirée se passe sans voir paraître personne; sa femme rentre à neuf heures et demie. Ni ce jour, ni les deux jours suivans, ils n'en ont aucune nou-

(1) Publié en 1795, in-8°.

velle; enfin, le soir du troisième jour, ils vont passer la soirée dans une maison du village, et là ils entendent raconter qu'on a arrêté un homme à Clamart, qu'on croit être Condorcet; et cela était vrai.

Le malheureux, sortant de chez Suard, d'où il avait emporté un morceau de pain, était retourné dans les bois de Verrière, où il avait passé la nuit. Le lendemain matin, il était allé à Clamart; et il mangeait avec avidité une omelette dans une auberge, lorsque sa barbe longue, son extérieur négligé, son air inquiet, le firent observer par un de ces zélateurs, espions volontaires qui infestaient toute la France. L'espion lui demande qui il est, d'où il vient, où il va, où est sa carte de citoyen. Condorcet, assez embarrassé en tout temps de parler et de répondre nettement, dit d'abord qu'il est domestique de M. du Séjour, conseiller à la cour des aides, cultivant les mathématiques, et dont il pouvait donner des renseignemens vrais, à cause de sa liaison avec lui. Mais ses réponses ne paraissant pas suffisantes, l'espion le fait conduire au Bourg-la-Reine, siége du district, où n'ayant pas pu rendre un compte satisfaisant de sa personne, il est jeté en prison.

Le lendemain matin, on le trouva mort. Il avait pris du *stramonium* combiné avec de *l'opium*, qu'il avait toujours avec lui; ce qui lui avait fait dire à Suard en le quittant : Si j'ai une nuit devant moi, je ne les crains pas; mais je ne veux pas être mené à Paris.

Étrange et cruelle fin pour un homme de ce talent et de cette réputation !

Sa femme, une des plus belles, des plus spirituelles et des plus instruites qui aient jamais brillé parmi son sexe, retirée à Auteuil, est réduite à faire de petits portraits pour vivre ; et à peine peut-on la plaindre, quand on sait que, non-seulement elle a partagé les fautes de son mari, mais qu'elle l'a poussé aux plus grandes de celles qu'il a faites, s'il est permis d'employer un terme aussi faible que celui de *faute* pour qualifier tout ce qu'on peut reprocher à Condorcet. Mais il peut offrir ses malheurs en expiation : quel homme ne pardonnerait à sa mémoire ?

Le poison dont il s'est servi paraît avoir agi doucement, et sans causer de douleur ni de convulsion. Le chirurgien appelé pour constater la mort déclara dans le procès verbal que cet homme, qui n'était pas connu sous son vrai nom, était mort d'apoplexie ; le sang lui sortait encore par le nez.

L'archevêque de Sens avait usé d'un poison tout semblable. On avait tâché d'en procurer à son neveu le coadjuteur ; il ne lui est pas parvenu. Suard en a, et il me l'a montré : c'est une sorte de bol gros comme la moitié du petit doigt ; cela se brise en petits morceaux, et se fond dans la bouche.....

Lorsqu'on suit pas à pas la carrière de ces grands acteurs de la révolution, qui ont changé notre gouvernement, pour nous donner, disaient-ils, la liberté, et qui nous ont fait acheter cette liberté

prétendue au prix de tant de malheurs et de tant de sang, il est curieux d'observer quelles étaient leurs opinions dans un temps où l'esprit de parti leur laissait encore l'usage de leur raison. Voici comment s'exprime Condorcet dans un avertissement mis à la tête de l'*Homme aux quarante écus*, édition de Kell, t. 57, in-12 :

« Ceux qui ont dit les premiers que le droit de propriété dans toute son étendue, celui de faire de son industrie et de ses denrées un usage absolument libre, était un droit aussi naturel et surtout bien plus important pour les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des hommes, que celui de faire partie pour un dix-millionième de la puissance législative; ceux qui ont ajouté que la conservation de la sûreté et de la liberté personnelle est moins liée qu'on ne croit avec la liberté de la constitution....; tous ceux qui ont dit ces vérités ont été utiles aux hommes, en leur apprenant que le bonheur était plus près d'eux qu'ils ne pensaient, et que ce n'est point en bouleversant le monde, mais en l'éclairant, qu'ils peuvent espérer de trouver le bien-être et la liberté. »

CHAPITRE VII.

Massacres. Mort de MM. de Brienne. *Le Préjugé vaincu.* Dénonciation. Nouvel interrogatoire.

Les scélérats devenus les maîtres de la France ne trouvaient pas que les tribunaux révolutionnaires missent assez d'activité dans leurs opérations. Jusque vers le mois de septembre 1793, on n'exécutait que peu de condamnés en un même jour, et il y avait des intervalles. Mais la loi des *suspects*, rendue sur le rapport de Merlin de Douay, ayant fait jeter dans les cachots deux cent mille citoyens, ces affreux tribunaux ne manquèrent plus de victimes.

Vers la fin d'octobre, on vit commencer, à Paris, dans la personne des Brissotins, exécutés le même jour au nombre de vingt-un, ces boucheries nationales qui allaient s'étendre par toute la France. Ce fut là désormais le spectacle que donna Paris presque tous les jours dans les trois derniers mois de 1793, et dans les sept premiers de 1794. Les exécutions comprirent dès lors le plus souvent quinze, vingt, trente, et enfin jusqu'à soixante personnes et plus, jugées en quelques heures et exécutées dans la même journée.

C'étaient des conspirateurs de Coulommiers, des conspirateurs de Sedan, des conspirateurs de Cla-

mecy, les Brissotins, les Girondins, Danton, Chaumette, Hébert et tous ceux qu'on regardait comme leurs adhérens, le parlement de Toulouse et le parlement de Paris en masse, des conspirateurs de Verdun, les grenadiers des Filles-Saint-Thomas, des conspirateurs de la Moselle et ceux de Dijon, les fermiers généraux, les complices de madame Élisabeth, les assassins prétendus de Robespierre et de Collot-d'Herbois, des conspirateurs de la Vendée, des conspirateurs des prisons, etc.

Alors, une nation de vingt-quatre millions d'hommes, une ville de six cent mille habitans, ont vu et souffert des condamnations collectives, d'après des jugemens où l'on se donnait à peine le temps d'appeler les prévenus par leur nom, et qui n'étaient, à proprement parler, qu'une reconnaissance de leurs personnes. Mais cette reconnaissance même n'a pas toujours été faite, puisqu'il est constant qu'il y a eu plusieurs fois des erreurs ; témoin Loiserolles père, condamné pour Loiserolles fils, et la duchesse de Biron appelée au tribunal pour la maréchale. Cette ville, ce peuple entier, ont vu et souffert des jugemens contre lesquels l'accusé ne pouvait ni se défendre lui-même, faute de temps et de liberté de parler, ni réclamer un défenseur; jugemens sans appel, où vingt, trente et quarante personnes, la plupart inconnues les unes aux autres et n'ayant point eu ensemble de relations, étaient envoyées à la mort comme complices d'une même conspiration tra-

mée dans des prisons séparées. Cette nation et cette ville ont vu et souffert que les membres de ces prétendus tribunaux se rassemblassent paisiblement tous les jours aux mêmes heures et dans le même lieu pour recommencer les mêmes insultes à l'humanité. Enfin, cette nation et cette ville ont vu et souffert une assemblée nationale ou se disant telle, qui, chargée de défendre les propriétés, les libertés, les vies des Français, ordonnait ces horreurs, tandis que les moins coupables d'entre eux n'opposaient aucune résistance à ces lois de sang. Ce phénomène moral n'est pas encore expliqué, si même il est explicable.

C'est dans le cours de ces temps affreux que j'ai vu périr vingt personnes avec lesquelles j'avais passé ma vie ou entretenu des liaisons. M. de Malesherbes, et sa sœur, et sa fille, et son gendre, et la fille et le gendre de sa fille; le comte de Brienne, et ses trois neveux, et madame de Canisy; madame la duchesse de Biron; M. de Thiars, les deux Trudaine, André Chénier, M. de Saint-Priest, M. de Choiseul-la-Baume ; Boulogne, Lahaye, La Borde, fermiers généraux; M. de la Borde, le banquier de la cour; Lavoisier; Levieillard, propriétaire des eaux de Passy, ami de Franklin ; M. et Mme. de Boisgelin; le président de Nicolaï et Bailly, mes confrères à l'académie française, et tant d'autres victimes innocentes, dont les fastes de ces jours détestables ont conservé les noms.

Tous les jours étaient marqués par de nouveaux

massacres, et le nombre des meurtres allait sans cesse croissant. Logé au faubourg Saint-Honoré, à peu de distance du lieu des exécutions, je ne pouvais aller aux Champs-Élysées dans l'après-dîner, sans entendre les cris d'un peuple féroce applaudissant à la chute des têtes. Si je sortais en suivant la rue de mon faubourg vers la ville, je voyais ce même peuple courant en foule à la place de la *Révolution* se repaître de ce spectacle; et quelquefois je rencontrais, sans pouvoir les éviter, les fatales charrettes. C'est ainsi que j'ai eu le malheur de voir sans les regarder, et le comte de Brienne, et toute sa famille, allant au supplice avec madame Élisabeth : image sanglante qui m'a long-temps poursuivi.

Puisque j'ai nommé les Brienne, que j'ai connus si long-temps, je ne puis me refuser à dire ici quelques mots de plus sur cette famille. Le comte de Brienne, appelé au ministère de la guerre par son frère l'archevêque de Sens, était un homme juste et droit; il avait peu de talens; mais, aidé d'un bon premier commis, il eût pu faire un bon ministre, parce qu'il voulait le bien. C'était malgré lui qu'il avait pris cette place, et il la quitta sans regret. On l'a blâmé de s'être fait donner cent mille francs pour son ameublement à son entrée au ministère, et l'on a eu raison; mais l'usage établi cache l'énormité de l'abus aux yeux de celui qui en profite, et il est possible qu'il n'ait pas cru se rendre coupable d'avidité,

en imitant ses prédécesseurs. Depuis ce temps nous avons vu bien pis sans sourciller.

Il passait, comme je l'ai dit ailleurs, une grande partie de l'année dans sa terre de Brienne, qu'il avait si magnifiquement embellie, et où je fus témoin, pendant plusieurs automnes, de la joie et de la pompe de ses fêtes, pour lesquelles je faisais de petits vers et des chansons. Certes, je ne me doutais pas alors que je verrais un jour le maître de cette belle habitation dans une charrette, les mains liées derrière le dos, allant au supplice avec toute sa famille.

Le comte de Brienne était le protecteur né de tous les gentilshommes de Champagne, et le bienfaiteur de tout ce qui l'environnait dans sa terre. Quinze ans avant la révolution, sur les plaintes du dégât que faisaient les lapins d'une garenne qu'il avait à un quart de lieue de Brienne, il l'avait fait enclore de murs à grands frais. Un malheureux ne s'adressait point à lui sans bénir son inépuisable bonté. Un hospice pour les malades, de l'instruction pour les enfans, du travail et des secours aux pauvres, l'établissement d'une école militaire à Brienne; tous ces biens étaient l'ouvrage de l'archevêque et de son frère. Aussi, lorsqu'il fut arrêté, une trentaine de villages environnans envoyèrent une députation à Paris pour le réclamer; mais, loin d'écouter cette sollicitation dictée par leur reconnaissance, on en fit un nouveau crime au malheureux seigneur de Brienne, qui avait, di-

sait-on, séduit, corrompu et avili ses anciens vassaux.

La fin tragique du comte me conduit à rapporter celle de son malheureux frère: traîné d'abord dans une prison de Sens, on l'avait ensuite, à la fin de février 1794, remis chez lui, avec des gardes qui ne le perdaient point de vue. Son frère vient de Brienne le voir: là il est arrêté, et l'on arrête en même temps l'archevêque, les trois Loménie, ses neveux, dont l'un son coadjuteur, et madame de Canisy, sa nièce. L'archevêque est indignement traité par les exécuteurs de cet ordre, venant du comité de sûreté générale. Le lendemain, son frère, partant avec des commissaires pour voir mettre les scellés à Brienne, entre dans sa chambre et le trouve mort. On dit qu'il s'était empoisonné pendant la nuit avec du *stramonium* et de l'*opium* combinés. Les exécuteurs des ordres du comité, ajoutant encore à la cruauté de leur mission, voulurent s'en prendre à son neveu, l'abbé de Loménie, de ce qu'ils ne pouvaient l'amener vivant à Paris; ils prétendirent que l'archevêque avait dû ne rien cacher à son neveu, et, chose incroyable, si la révolution française n'avait pas épuisé tous les genres de barbarie, ils forcèrent l'abbé de Loménie d'assister à l'ouverture du cadavre et de signer le procès verbal.

Telle a été la fin de cet infortuné, suivie de celle de son frère, de sa nièce et de ses trois neveux. Il périt victime d'une révolution à laquelle il avait

fait beaucoup de sacrifices. C'est avec une peine extrême que je suis contraint d'avouer que dans son ministère il a fait de grandes fautes, et qu'il s'est montré au-dessous de sa place et de l'opinion que l'on avait de lui. Cette opinion était justement fondée, ce semble, sur les talens qu'il avait montrés pour l'administration, tant dans son archevêché de Toulouse, que dans les états de Languedoc; et l'on fut étonné de le voir démentir trop tôt cette faveur générale qui l'appelait au ministère. Mais on ne peut se dissimuler surtout que, dans le cours de la révolution, il n'ait eu des torts bien plus graves.

Remplacé par M. Necker, au mois d'août 1788, il était allé passer l'hiver en Italie, et il s'y trouvait à la fin de 1789, après les premiers mouvemens de la révolution, après le 14 juillet, le 4 août et le 5 octobre. On ne peut imaginer aucun motif raisonnable de son retour en France. La perte du clergé était dès lors résolue : c'est ce qu'il devait ignorer moins que personne. La constitution civile de cet ordre venait d'être décrétée. Cardinal et archevêque, sa place n'était plus à Paris, mais à Rome, où sa belle-sœur lui assurait les moyens de vivre honorablement, et où il eût joué un rôle plus digne de lui et plus convenable à son état.

Parmi les spectacles horribles que Paris donnait alors tous les jours, je me rappelle encore celui qui frappa mes yeux vers le milieu de messidor, le 5 juillet 1794. Je traversais les Champs-Élysées, lors-

que je vis amener de Neuilly et des villages voisins environ 150 de ces nobles chassés de Paris par le décret du 17 germinal, hommes, femmes, vieillards, dans sept chariots découverts et quatre charrettes, plusieurs les mains liées, à midi, par un soleil brûlant. Quelques-unes des femmes ayant de petits parasols, des femmes du peuple disaient brutalement : *Tiens, tiens, les b........., elles ont encore leurs parasols de l'ancien régime.*

Le prétexte de cette nouvelle violence était que ces nobles, ou *aristocrates*, avaient tenté de soulever un camp formé dans la plaine des Sablons, en y jetant, disait-on, des billets où l'on exhortait le soldat à la révolte contre la convention. Rien de plus absurde qu'un tel prétexte. Il est trop clair que 150 personnes de tout âge et de tout sexe, et dont la plupart étaient des vieillards et des femmes, ne pouvaient avoir formé un plan de conspiration, quel qu'il fût, et encore moins celui qu'on leur prêtait et qui était si ridicule dans ses moyens. Ils ne pouvaient donc être arrêtés ainsi collectivement que par suite du projet, bien connu depuis, de faire périr tous les nobles, comme ennemis irréconciliables de la révolution; projet sanguinaire qui était manifestement celui des meneurs de la convention, et a l'achèvement duquel la majorité de cette assemblée a donné constamment sa sanction. Les prisons de Paris, quoique très-multipliées, car on en comptait alors plus de trente, s'étaient ainsi remplies depuis les derniers mois de 1793.

Pour exécuter plus sûrement, plus tranquillement, les plans d'assassinat formés par cet horrible gouvernement, on avait chassé de Paris tous les nobles par le décret du 17 germinal, c'est-à-dire, tous ceux dont les sollicitations, les réclamations, les plaintes, pouvaient donner quelque embarras aux égorgeurs, ou retarder l'expédition. On avait ensuite travaillé avec beaucoup d'activité; et quelques milliers de détenus avaient déjà péri. Les prisons, encombrées d'abord, s'étaient vidées rapidement, et les tribunaux révolutionnaires avaient moins de besogne. En renvoyant les nobles de Paris, et en ordonnant aux municipalités dans lesquelles ils se retireraient de les faire connaître et de les surveiller, on savait où les prendre au besoin; et c'est ainsi qu'on fit enlever aisément ceux dont je viens de parler : mesure qu'on suivit ailleurs, et qui se fût étendue partout, si le 9 thermidor n'eût pas mis fin aux opérations de cette belle justice.

Je dirai ici un fait qui pourra donner quelque idée de ces temps horribles. J'étais seul dans une assez grande maison, M. et Mme. d'Houdetot, mes locataires, étant absens; séparé de ma sœur, que je n'avais pas pu garder avec moi, faute de place, et de ma nièce qui était restée à la campagne auprès de madame d'Houdetot. J'étais sans domestique, réduit au service d'un homme qui venait faire ma chambre le matin, et que je ne revoyais de la journée. Je trouvais bien un grand soulagement dans l'habitude que j'ai de m'occuper en écrivant, car il

m'était impossible de faire aucune lecture suivie ; mais comme cette occupation avait pour unique objet de poursuivre et de combattre à outrance ces hommes de sang et leurs lois cruelles, et leur extravagante administration, et leurs crimes de tous les jours, j'étais à tout moment dans une extrême agitation. Après avoir consacré ainsi mes journées entières à répandre sur le papier mes pensées et mes sentimens sur ce gouvernement détesté, je ne me couchais pas sans penser que je pourrais être réveillé pour être jeté en prison. La solitude de ma maison me donnait aussi quelque crainte de brigands d'une autre espèce, les simples voleurs. Toutes ces impressions me pousuivant dans mon sommeil, il m'arrivait souvent de m'éveiller en sursaut et de me jeter à corps perdu de mon lit au milieu de ma chambre, croyant voir et entendre un homme qui voulait m'arrêter ou m'assassiner, et m'imaginant que je lui plongeais un poignard dans le sein. Je me suis trouvé ainsi plus d'une fois jeté sur le carreau, ayant heureusement évité le marbre de ma commode qui était dans mon chemin, et contre lequel je me serais brisé la tête ou démis l'épaule avec une chute moins heureuse. Je pris enfin le parti de tendre une corde d'un chevet de mon lit à l'autre, du côté par où je pouvais m'élancer. Cette corde se trouvant en mon chemin m'arrêtait par le milieu du corps ; et, après avoir rencontré cet obstacle deux ou trois fois, mon somnambulisme cessa.

C'est vers cette même époque, au commencement de messidor (juin et juillet 1794), lorsqu'on égorgeait chaque jour sur la place de la Révolution, vingt et trente, et par degrés, jusqu'à soixante personnes, que, cherchant à soulager les sentimens d'horreur et d'indignation dont j'étais oppressé, je m'avisai d'écrire un ouvrage d'un genre tout nouveau parmi nous, où l'ironie est poussée à l'extrême, et où je tâche de rendre encore plus odieuses les atrocités, en proposant d'enchérir sur celles dont nous étions les témoins. Il y a quelque chose d'effroyable dans l'idée de cet ouvrage, mais il porte l'empreinte de ces temps barbares. Je l'ai écrit dans un moment de fureur contre les destructeurs des hommes, et je ne l'ai jamais publié. Il a pour titre : le *Préjugé vaincu*, ou *Nouveau moyen de subsistance pour la nation, proposé au comité de salut public en messidor de l'an II de la République* (juillet 1794).

Pour en dire le sujet en deux mots, j'y propose aux patriotes, qui font une boucherie de leurs semblables, de manger la chair de leurs victimes, et, dans la disette à laquelle ils ont réduit la France, de nourrir ceux qu'ils laissent vivre des corps de ceux qu'ils tuent.

Je propose même l'établissement d'une *boucherie nationale* sur les plans du grand artiste et du grand patriote D***, et une loi qui oblige tous les citoyens à s'y pourvoir au moins une fois chaque semaine, sous peine d'être emprisonnés, déportés, égorgés

comme suspects, et je demande que dans toute fête patriotique il y ait un plat de ce genre, qui serait la vraie *communion* des patriotes, l'*eucharistie* des jacobins, etc.

J'ose dire que dans cette ironie, qu'on peut appeler *sanglante*, il y a de ce que les Anglais appellent *humour*, et que si elle eût pu être imprimée à l'époque où je l'ai écrite, elle eût produit quelque effet. Mais comme il n'y avait aucun moyen humain de l'imprimer et de la répandre, qu'on eût été trahi ou découvert cent fois, et que son premier résultat eût été de me mener à l'échafaud, je la gardai dans mon portefeuille. Après le 9 thermidor, je la lus à Suard, homme d'un goût délicat et sûr, pour savoir si je céderais à la tentation de la publier, et de contribuer ainsi à affermir notre conversion. Il rejeta bien loin cette idée, et je me le tins pour dit. Ses raisons étaient principalement l'horreur et le dégoût qu'il croyait devoir frapper mes lecteurs, et surtout les femmes, aux images repoussantes que j'avais rassemblées, et l'impression défavorable qu'on prendrait, disait-il, de l'écrivain, qui avait pu arrêter si long-temps sa pensée sur ces horribles objets et les peindre à loisir.

J'ai répondu à ces objections dans un *Post-scriptum* qui accompagne l'ouvrage, et ma réponse est une discussion morale et littéraire où je me crois justifié. Je l'ai écrite avec soin, et je serais fâché que le texte et le commentaire fussent tout-à-fait perdus. On les trouvera dans mes papiers.

Au mois de juillet 1794, libre encore, au grand étonnement de mes amis et au mien, quand la foudre grondait et frappait tout autour de moi, je fus dénoncé enfin par-devant le comité révolutionnaire de ma section. J'aurais même couru de grands dangers, si je n'avais eu affaire à une section qui, entre toutes celles de Paris, a montré le plus de modération, ou, si l'on veut, le moins de violence.

J'ai su depuis d'où était venue cette délation, et je vais le dire. Une femme du peuple, appelée Gattrey, qui avait logé dans une petite chambre d'une maison voisine, dont la vue donnait sur mon jardin, était passée depuis à la section de l'Observatoire. Là, voulant servir la république à sa manière, elle imagina de me dénoncer au comité révolutionnaire de sa nouvelle section.

Son mari avait été cocher chez M. de Coigny, mon voisin, qui, forcé comme tant d'autres de mettre bas son carrosse, et voyant cet homme disposé à s'enrôler, lui avait donné un cheval et un équipage complet, avec une pension pour ses anciens services. En son absence, sa femme ne s'en employait pas moins tout entière à décrier M. de Coigny, et mesdames de Montrouge et Durfort, avec lesquelles il logeait, comme des aristocrates et des conspirateurs. Elle était parvenue à faire mettre les scellés et établir des gardes chez eux. Elle passait d'ailleurs sa vie ou aux jacobins, ou à faire des leçons de patriotisme aux commères du quartier,

qu'elle assemblait autour d'elle pour leur lire et leur commenter la feuille du matin ou du soir, et vomir tout ce qu'on peut imaginer d'horreurs contre le roi, la reine, et les nobles et les prêtres. Comme elle tenait ses séances dans une petite cour voisine de mon jardin, j'entendais de ma fenêtre toutes ses harangues, dignes d'une furie sortie des enfers, surtout dans les grandes occasions, comme le jugement du roi, de la reine et de madame Élisabeth. Elle m'avait cependant jusqu'alors épargné, quoiqu'elle dît bien que j'étais un aristocrate; mais quelque bienveillance des marchands de mon voisinage, qui étaient contens de mes manières, et surtout de ma dépense chez eux, me défendait et modérait son emportement contre moi. Ma sœur, avant de me quitter, avait tâché de la gagner en lui donnant quelque ouvrage en linge; mais elle travaillait si mal que ma sœur fut obligé de ne plus l'employer, ce qu'elle fit avec tous les ménagemens imaginables pour ne point l'irriter.

Mais son mari ayant obtenu je ne sais quelle place qui l'attirait dans la section de l'Observatoire, elle ne fut pas plus tôt établie dans sa nouvelle demeure, qu'elle alla me dénoncer à son comité révolutionnaire, qui envoya deux de ses membres au comité de ma section pour demander que je fusse arrêté. On sait que la commune de Paris avait établi ce petit commerce entre les sections, jusque-là qu'il était même loisible au comité d'une section d'aller arrêter un citoyen dans l'arrondissement d'une autre,

sauf à rendre compte à celle-ci de l'emprisonnement de l'accusé.

Mon comité répondit aux députés de l'Observatoire qu'il n'avait eu jusqu'à ce moment aucun sujet de me regarder comme suspect, qu'il ne pouvait me faire arrêter sans m'avoir interrogé, et qu'on leur rendrait compte du résultat de l'examen.

En conséquence, le 15 juillet, en rentrant chez moi, à neuf heures du soir, je trouvai une invitation du comité révolutionnaire de ma section pour m'y rendre le soir même. Je m'y transportai sur-le-champ, après avoir pris quelque argent dans ma poche, et caché parmi mes livres quelques porte-feuilles de mes écrits les plus *libres* contre ces messieurs, lorsque j'en laissais vingt autres, tous très-capables de me faire conduire à la place de la Révolution. Je ne pris pourtant pas mon bonnet de nuit, autant par une sorte de sécurité qui n'était pas trop bien fondée, que par cette réflexion qui n'était guère plus sage, qu'on ne me mènerait pas en prison sans m'avoir ramené chez moi.

Arrivé au comité vers les dix heures du soir, je le vois composé presque tout entier d'artisans en bonnets rouges, et dont deux ou trois seulement m'étaient connus de vue. Alors commence mon interrogatoire.

Comment t'appelles-tu? — André Morellet. — *Quel âge as-tu?* — Soixante-sept ans. — *D'où es-tu?* — De Lyon. — Un de ces gens me reprend : *de Commune-Affranchie*. Je répète, *de Commune-*

Affranchie. On venait de changer le nom de cette malheureuse ville, après y avoir égorgé cinq ou six mille personnes, et en avoir fait un amas de ruines.

Depuis quand es-tu à Paris? — Depuis 1740. — *Quel est ton état?* — Homme de lettres; car, quoique j'aie porté l'habit que portaient les abbés, je n'ai jamais exercé les fonctions ecclésiastiques.

De quoi vis-tu? Quels sont tes moyens d'exister? — D'une pension que la convention m'a accordée au mois de juillet 1793, motivée sur 35 ans de travaux utiles, et dont voici le brevet, sous le titre de *récompense nationale.*

Et je leur présentai le brevet, qui passa sous les yeux du président, et puis du secrétaire, les seuls qui me parussent savoir lire. Cette pièce commença à produire pour moi un effet favorable. Ils inclinaient la tête en signe d'approbation. J'observai cette disposition bénigne, et j'en profitai pour leur dire que les travaux dont le brevet faisait mention étaient tous en faveur de la liberté du commerce, de la liberté de conscience, de la liberté de la presse, et je leur citai les titres de quelques-uns de ces écrits.

Que faisais-tu en 1789? — J'assistais aux séances de l'académie française, dont j'étais membre, et je m'occupais des travaux dont je viens de vous parler.

Où étais-tu le 10 *août?* — Dans la vallée de Montmorenci.

Chez qui? — Là, je me trouvai un peu embarrassé par la crainte de compromettre la personne que je nommerais; je cherchai à mettre quelque obscurité dans ma réponse. J'ai, leur dis-je, trois maisons dans la vallée, où je vais alternativement et à mon choix. Je citai Mme. d'Houdetot, M. de Saint-Lambert et Mme. Broutin, et j'ajoutai que je ne me rappelais pas bien précisément où je m'étais trouvé le 10 août. Un de mes bonnets rouges, un menuisier, observe malignement que le 10 août était trop remarquable pour qu'on pût oublier où l'on était ce jour-là. Je balbutiai pour écarter ou affaiblir l'objection, qui était, en effet, assez vive et assez pressante.

Où as-tu été depuis? — Là, je me trouvai fort. A Paris, leur dis-je, où je suis revenu dès le lendemain du 10, et d'où je ne suis sorti qu'en avril dernier. Je vis que cette réponse ne leur déplaisait pas, et qu'on me savait quelque gré d'être revenu à Paris le 11 d'août, lorsque tout le monde cherchait à s'en tirer, et que moi-même j'avais été fort affligé d'y être retenu. *Et où es-tu allé en avril?* — Au Val, près de Saint-Germain, chez le maréchal de Beauvau, que je n'ai point quitté jusqu'à sa mort.

Un de mes juges dit à cela : Le maréchal de Beauvau était un bon citoyen. Et je ne manquai pas d'ajouter que je l'avais toujours connu pour tel.

Ici mon interrogatoire devint plus étrange.

Pourquoi, me demanda-t-on, *étais-tu gai avant le 10 août, et as-tu été triste après?*

Citoyens, répondis-je, je ne crois pas avoir été ni gai ni triste. Je suis, ajoutai-je, en donnant à mes traits le plus de gravité que je pus, je suis d'un caractère sérieux, comme il convient à un homme de mon âge, et j'ai vu les événemens publics en homme raisonnable, soumis à l'autorité.

Là, ils se regardèrent en laissant voir qu'ils étaient contens de ma réponse. *Où étais-tu le jour de la mort du tyran?* — A Paris. — *Mais où, en quel endroit de Paris?* — Chez moi, n'étant pas employé à la garde, que mon âge me dispense de monter en personne.

N'as-tu pas une maison de campagne près de Paris? — Non.

N'en as-tu pas eu une? — Non. A la vérité j'ai eu, à vingt-cinq lieues de Paris, à Thimer, auprès de Châteauneuf, un prieuré; mais ce n'est pas sans doute ce que vous appelez une maison de campagne près de Paris.

Ah! dit le questionneur, *c'était un prieuré. Et qui t'avait donné ce prieuré?* Ils voulaient que je répondisse, *le tyran*. J'éludai la difficulté en disant que je l'avais eu par un indult du citoyen Turgot, le ministre, dont j'avais été trente ans l'ami. Et sur cela je leur expliquai en peu de mots ce que c'était qu'un indult. Au nom de M. Turgot, plusieurs d'entre eux dirent : *Oui, c'était un bon citoyen, et le meilleur des contrôleurs généraux que nous ayons eus.*

Mon interrogatoire étant fini, on me lut le

procès verbal, dont la rédaction n'était pas malveillante. On me le fit signer, et on me dit de sortir, en ajoutant qu'on allait me rappeler.

On me fit rentrer deux minutes après, la délibération en ma faveur n'ayant pas souffert de difficulté, et n'ayant entraîné aucune discussion. Le président me dit d'un air assez obligeant : *Citoyen, le comité est content de tes réponses, tu peux te retirer sans remords.* Il voulait dire sans inquiétude, mais je ne m'embarrassais guère du mot propre.

Il était onze heures, il faisait une pluie battante; il me fallait revenir par des rues désertes, et par les Champs-Élysées, qui étaient une mer de boue. Un des membres du comité, voyant mon embarras, se chargea de me ramener chez moi sous un grand parapluie dont il était pourvu. Je causai avec lui en chemin; et j'en tirai quelque faits qui me servirent à connaître d'où venait la dénonciation, et qui me tranquillisèrent sur les suites qu'elle pouvait avoir, autant qu'il était permis alors de se rassurer. Et ce n'est pas dire beaucoup; car en ce temps là toutes les craintes étaient raisonnables.

C'est ainsi que se passait la seconde année de cette république, qui, en abolissant la royauté comme une tyrannie exécrable, avait garanti à tous les Français la liberté, la propriété, la vie. *La liberté!* et il y avait alors dans l'étendue de la France deux cent mille suspects, dont une moitié peut-être de femmes, de vieillards, d'enfans, jetés dans des prisons horribles, entassés les uns sur les

autres, nourris comme de vils criminels. *La propriété!* et toutes les propriétés étaient au pillage, les biens de cinquante mille familles séquestrés, ceux des malheureux, condamnés par les tribunaux révolutionnaires, confisqués et vendus. Enfin *la vie!* et à cette époque, en y comprenant les malheurs de la Vendée, deux cent mille Français avaient péri par les ordres de ce hideux gouvernement!

CHAPITRE VIII.

Le Cri des familles.

Enfin le 9 thermidor arriva (27 juillet 1794); les monstres, après avoir exercé leur rage sur ce qu'il appellaient les aristocrates, les royalistes, les ennemis de la république, l'avaient déjà tournée plusieurs fois contre eux-mêmes. Les Brissotins avaient succombé les premiers; ensuite le parti de Danton avait été battu; Camille Desmoulins, Chaumette, Hébert, Hérault de Séchelles, Condorcet, Pétion, etc., avaient péri; et Robespierre, et Saint-Just, et Couthon, restés les maîtres ou se croyant tels, désignaient de nouvelles victimes dans la convention. Alors, et seulement alors, cette convention, dont la majorité avait été jusque-là un prodige de méchanceté ou d'impardonnable faiblesse, se voyant en danger, se réveille de son infâme apathie, ou se dégoûte de continuer des crimes qui vont l'atteindre elle-même. De grandes fautes de Robespierre et de ses adhérens, un moment bien saisi de la part de la convention, et un bonheur de circonstances qui pouvait très-bien n'avoir pas lieu, renversèrent Robespierre et les siens, et surtout la commune de Paris, qui était devenue insensiblement son appui et l'instrument de son despotisme.

La chute de Robespierre ayant rendu la liberté à une infinité de détenus qui attendaient la mort, que le monstre et ses suppôts ne leur eussent pas laissé attendre long-temps, madame la comtesse de Boufflers et sa belle-fille sortirent de prison. Après le 10 août 1792, elles étaient parties pour l'Angleterre. Revenues en France vers la fin de 1793, elles furent jetées en prison à la Conciergerie, et tenues soixante-quinze jours dans un cachot humide, où elles ne pouvaient entrevoir la lumière que par un trou carré dans la porte; forcées de coucher avec leurs vêtemens, pour ne pas se réveiller paralysées par l'humidité des murs. C'est là un des cent mille exemples de la lâche cruauté avec laquelle la révolution française a été conduite; et toutes les atrocités qu'elle a exercées contre des femmes nous permettent de dire que les tyrans flétris par l'histoire, et traités avec raison de bêtes féroces, n'ont jamais approché de cette bête mille fois plus féroce appelée le peuple, monstre sans pitié, que ses innombrables têtes rendent plus terrible encore, et qui s'est trouvé composé en un moment de vils espions, de satellites dévoués et d'infâmes bourreaux.

Ces pauvres dames, unies jusque-là d'une amitié tendre pour leur bonheur mutuel, et alors plus rapprochées que jamais pour la souffrance et pour la mort, après avoir passé onze mois à la Conciergerie, tous les jours à la veille d'être égorgées, et voyant tous les jours leurs amis traînés à l'échafaud et leur disant le dernier adieu, échappèrent à tant

de dangers par les soins d'un ange gardien : cet ange était un homme appelé Le Chevalier. L'abbé Le Chevalier, dont le nom doit être conservé dans les fastes de *l'amitié héroïque*, et ce qui est plus difficile, *persévérante autant que courageuse*, était instituteur du jeune Boufflers, fils unique de la comtesse Amélie. Voyant la mère et la fille emprisonnées; leurs biens séquestrés depuis l'émigration du comte de Boufflers, époux de la comtesse Amélie; elles-mêmes signalées pour la mort par un beau nom comme par un crime; et sans appui, sans ressource, dans un temps de terreur où le cri *sauve qui peut* était devenu pour tant d'autres l'unique règle de morale et de conduite, il vendit sa bibliothéque et une petite possession qu'il avait en Normandie, d'abord pour les faire vivre en prison, et puis pour détourner loin d'elles la hache fatale. Il avait connu Fouquier-Tinville chez un procureur au parlement, chez qui cet homme féroce allait régulièrement dîner plusieurs fois la semaine. Il se rapprocha de lui chez le procureur. Il allait à la buvette, où ce misérable se gorgeait souvent de vin et d'eau-de-vie. Le Chevalier buvait avec lui ou en faisait semblant. Il obtenait que les papiers des dames de Boufflers, déjà prêts à être envoyés au tribunal, fussent remis au fond du carton. Enfin, à force d'assiduité, de vigilance, de courage, de patience, de sacrifices, il leur fit atteindre miraculeusement le 9 thermidor, et les tira de prison cinq ou six semaines après cette époque mémorable, dont les ef-

fets salutaires ont été bientôt arrêtés par l'influence toujours puissante des mêmes hommes qui avaient établi l'affreux régime du pillage et de la terreur.

Après avoir recouvré sa liberté, madame de Boufflers me fit dire qu'elle savait le tendre intérêt que j'avais pris à ses malheurs (pouvais-je y être insensible?) et qu'il fallait oublier les différences d'opinions pour ne se souvenir que de l'ancienne amitié. On pense bien que je ne me le fis pas dire deux fois.

Depuis la catastrophe du 10 août 1792, la liberté de la presse avait été absolument perdue pour tout homme qui n'avait pas des principes révolutionnaires; mais on doit y joindre une circonstance particulière à notre révolution. C'est qu'il n'eût pas suffi à un écrivain de vouloir prendre en main la cause de la justice, de la liberté, de la propriété, contre d'exécrables tyrans; il lui eût été impossible de trouver un imprimeur qui se fût hasardé à le servir; et si le maître y eût consenti, il eût été impossible d'éviter d'être dénoncé par quelqu'un de ses ouvriers, toute cette classe d'hommes étant aveuglément dévouée à la révolution, haïssant les nobles, les prêtres, les riches, et disposée à servir ce qu'ils appelaient eux-mêmes noblement le *sans-culottisme* par les plus lâches trahisons.

Il ne pouvait donc plus être question de rien publier. Mais je puis dire que, pendant tout ce temps, je n'ai pas laissé passer un seul jour sans répandre sur le papier les sentimens d'indignation dont j'étais

plein ; sans combattre quelqu'un des horribles décrets par lesquels la convention a spolié et exterminé tant de familles ; sans discuter quelqu'un des rapports faits à cette abominable législature, qui s'est jouée avec tant d'impudence de tous les droits qu'elle était chargée d'assurer et de défendre. On trouvera dans mes papiers toutes ces discussions.

La mort de Robespierre et d'une petite partie des scélérats qui avaient adopté son infernale politique (car beaucoup d'autres restaient et gouvernaient encore), ayant rendu à la presse une apparence de liberté, au moins pour ceux qui auraient le courage de s'en servir, je pensai que je pourrais faire quelbien en m'élevant contre plusieurs de ces injustices si criantes et si étendues qui ont couvert la France de débris.

Le premier de ces travaux fut la réclamation des biens des condamnés, victimes des tribunaux révolutionnaires, pour leurs enfans et leurs héritiers. *Le Cri des Familles*, où j'ai plaidé cette cause, fut aussi le premier ouvrage qui parut sur ce sujet. Il fut publié dans les derniers jours de décembre 1794 ; mais ce n'est qu'en mars de l'année suivante que la question a commencé à s'agiter dans les conseils, et en mai qu'elle a été décidée.

Je me rappelle une circonstance de ce temps-là que je veux conserver. Il faisait un froid horrible. Le petit logement auquel il m'avait fallu me réduire, en louant tout le reste de la maison à M. et Mme. d'Houdetot, est immédiatement sous le toit,

et les murs n'en sont que de bois et de plâtre. Le froid y était cruel, et, après avoir mis sur mon corps trois et quatre vêtemens, j'étais obligé de m'envelopper encore de ma couverture, et d'interrompre à chaque instant mon travail, mes doigts et mon encre se gelant. Mais tout cela ne me décourageait pas.

Tantus amor florum, et generandi gloria mellis.

C'est-à-dire, que j'espérais faire un peu de bien, voilà le miel; et obtenir quelque estime des honnêtes gens, voilà les *fleurs* et la *gloire.*

Mon ouvrage eut du succès, et, comme l'a dit Rœderer dans le Journal de Paris, *le Cri des familles se fit entendre au loin.* On en fit en 15 jours deux éditions, chacune de 1500 exemplaires, et une contre-façon de je ne sais combien. Les journaux en parlèrent avec beaucoup d'éloges (1), et l'opinion commença à se prononcer fortement contre la loi atroce que j'avais combattue, et à la quelle auparavant on semblait déjà résigné. D'honnêtes gens, qui sont aussi des gens de mérite et de talent, tels que Boissy, Lanjuinais, membres de l'assemblée nationale, prirent la cause en main avec beaucoup

(1) Nous y joignons ce témoignage : « Morellet, judicieux et puissant antagoniste de toutes les iniquités, comme de toutes les inepties fiscales, plaida la cause des familles dans un écrit plein de force et de courage. » Lacretelle jeune, *Hist. de la Convention*, liv. V, page 389, troisième édition.

de chaleur. Enfin, intervint le décret du 18 prairial (6 juin 1795), qui rend les biens de leur famille aux enfans et héritiers des malheureux injustement condamnés par les tribunaux révolutionnaires.

En disant que cette restitution a été au moins en partie l'effet du *Cri des Familles*, je sais que je puis être accusé par quelques personnes de laisser voir une prétention mal fondée, et de m'attribuer le mérite d'une justice qui se serait faite sans moi. Il y a des gens qui s'occupent avec beaucoup de zèle à ne laisser aux autres dans l'estime publique que la plus petite part qu'ils peuvent, quoique cette épargne ne tourne pas à leur profit. C'est à ceux-là que je répondrai.

Je sais, et je l'ai prouvé, que rien n'est plus évident que l'injustice de la loi que j'ai combattue. Quand on eût pu spolier les enfans innocens des condamnés supposés coupables, ce qui est encore d'une atrocité manifeste, on ne conçoit pas comment, après avoir reconnu l'injustice des condamnations prononcées par des tribunaux révolutionnaires, c'est-à-dire par des assassins masqués en juges, on a pu mettre en question s'il fallait maintenir les confiscations qui en étaient la suite. Mais ces vérités avaient beau être évidentes, lorsque tel était le malheur des temps, qu'il était devenu nécessaire de prouver que deux et deux font quatre, et qu'on n'en venait pas toujours à bout : c'est la situation où nous avons été presque dans tout le

cours de la révolution, et dont nous sommes encore bien loin d'être quittes en ce moment (1).

Qu'on se figure toutes les raisons puissantes qui égaraient encore l'opinion, et qu'il ne faut pas perdre de vue si l'on veut apprécier avec quelque justice le service qu'a rendu l'auteur du *Cri des Familles* aux cliens dont il a embrassé la cause. Qu'on se rappelle les besoins dévorans du fisc pour subvenir à la misère du peuple et aux frais de la guerre; l'habitude qui avait familiarisé les âmes avec la ruine et la spoliation, au point que les restes malheureux des familles proscrites semblaient se contenter d'avoir échappé au sort de leurs pères; et ces maximes sans cesse ramenées par des politiques féroces, que des injustices étaient des effets inévitables et nécessaires des révolutions, que le salut du peuple est la suprême loi.

Mais, pour écarter toute espèce de doute sur l'utilité de mon travail, il me suffira d'indiquer ici les débats de la convention à ce sujet, et les opinions de plus d'un député en crédit, tels que Lecointre de Versailles, Bourdon de l'Oise, Rewbell, qui ont résisté long-temps et fortement à cette restitution.

Lecointre, dans la séance du 23 ventôse, rappelle à la convention qu'elle a décrété *qu'elle viendrait au secours des enfans des condamnés, mais qu'il n'y aurait jamais lieu à la restitution des biens acquis par jugement*. Il dénonce un de ses

(1) Écrit vers 1800.

collègues comme exaspérant les esprits, pour avoir dit *que la vente des biens des condamnés au profit de la république était une mesure tyrannique*, et veut qu'on mette sérieusement en question *s'il y a lieu à restitution envers les parens des condamnés par des jugemens iniques*.

Bourdon de l'Oise propose, dans la même séance, comme une mesure qui fera cesser les réclamations, de rendre les biens seulement *aux enfans des condamnés qui n'ont qu'une fortune modique*, et de donner aux autres *une simple indemnité, de venir à leur secours*.

Rewbell, depuis membre du directoire, allant plus loin encore dans un discours du 1er. floréal, s'oppose à la restitution des biens des condamnés à leurs enfans innocens, d'après la supposition gratuite et générale que *les condamnés étaient tous des conspirateurs de l'intérieur;* que tous *ont donné des secours aux émigrés*. Il termine sa déclaration par dire que *rendre les biens aux enfans des condamnés, c'est donner aux émigrés conspirateurs de l'extérieur l'espoir qu'on leur rendra leurs propriétés*.

Enfin, les plus modérés proposaient, comme une mesure indispensable, de ne faire cette restitution qu'aux enfans de ceux que les tribunaux révolutionnaires auraient condamnés injustement, et de décréter que les jugemens seraient révisés par une commission, tant sur les pièces que sur les enquêtes qui seraient faites, dans le canton, du ci-

visme des condamnés, en ajoutant que, dans le cas où la révision serait impossible, on accordât des secours aux enfans des condamnés qui produiraient des certificats de civisme. Et l'on voit assez que ce système eût maintenu les trois quarts des confiscations, par l'impossibilité de retrouver les pièces, de suivre des enquêtes, d'obtenir des certificats de civisme pour les pères morts, de remplir enfin toutes les formalités de cette injuste loi.

Je joins ici deux faits qui me paraissent décisifs. D'abord, pendant que je travaillais au *Cri des Familles*, des gens honnêtes et instruits me disaient sans cesse : *Vous aurez beau prouver ce dont personne ne doute, vous ne ferez pas revenir sur une loi qui donne à la république de l'argent dont elle tant a besoin, et vous vous exposerez sans aucun fruit.*

Voici l'autre fait : jusqu'en juin 1795, où la question était déjà en discussion depuis près de deux mois, on avait vendu et acheté dans toute l'étendue de la France des biens des condamnés, terres, maisons, mobiliers, ce qui suppose bien l'intime persuasion que les confiscations seraient maintenues.

Tous ces motifs m'autorisent donc à penser que mon écrit a été utile à mes cliens. Il a été du moins utile en hâtant une loi qui, tout indispensable qu'on la suppose, si elle eût été retardée de quelques mois seulement, n'eût décrété qu'une restitution illusoire, puisqu'on n'eût rendu aux familles,

pour leurs biens confisqués et vendus, que des assignats sans valeur.

(J'avais retranché de mes mémoires ce qu'on va lire dans les quatre pages suivantes, comme pouvant donner lieu aux malveillans, dont notre siècle abonde, de me taxer et de sotte vanité pour faire trop valoir la bonne œuvre que je crois avoir faite, et de peu de désintéressement dans cette action. Mais un ami survenant comme je venais de supprimer ces pages, je les lui ai fait lire, et il a blâmé mes scrupules. C'est d'après son opinion que je les rétablis.)

En écrivant pour obtenir la loi du 18 prairial, je puis dire avec vérité que je croyais bien courir quelque danger si le parti contraire l'emportait, mais non trouver jamais le moindre avantage de fortune à gagner la cause que j'avais volontairement embrassée. Le début de mon ouvrage est l'expression la plus sincère de mes idées et de mes sentimens : « C'est un beau mot que celui de Solon, qui, interrogé par quel moyen on pourrait écarter plus sûrement toute injustice de la république à laquelle il donnait des lois, répond : *Si chaque citoyen ressent l'injure faite à un autre, aussi vivement que celle qu'il éprouve lui-même.* » J'avais combattu Palissot, Linguet, sans autre intérêt que celui du bons sens; j'ai défendu les enfans des proscrits sans autre intérêt que celui de la justice et de l'humanité.

Mais, après l'événement, quelques personnes

trompées peut-être par leur bienveillance pour moi me disaient : « Il est impossible que tant d'enfans » et d'héritiers de condamnés, qui recouvrent leurs » biens, et un grand nombre des cinquante et » cent mille livres de rente, ne fassent pas quelque » chose pour le défenseur officieux qui a plaidé leur » cause avec beaucoup de zèle et de succès. »

Je ne me prêtais guère à cette espérance, lorsqu'un ami, M. de Vaisnes, vint m'avertir qu'elle n'était point chimérique, et m'apprendre qu'une femme de ses amies, Mme. de Vergennes, épouse et fille de condamnés, s'occupait de me faire donner par quelques familles un témoignage durable de leur reconnaissance, et qu'on voulait m'acheter un petit bien de campagne qui en serait le monument.

M. de Vaisnes m'apprit cette nouvelle vers juillet 1795. En juin 1796, un an s'était écoulé sans qu'aucun effet eût suivi, lorsqu'un matin je vis arriver chez moi Mme. Lavoisier, veuve de l'estimable et intéressant Lavoisier, et fille du fermier général Paulze, tous les deux égorgés par le tribunal révolutionnaire. Elle était accompagnée de Senneville, ci-devant avocat de la ferme générale, son ami et le mien, attaché dès sa jeunesse au grand-père de Trudaine et à toute cette famille, chez qui je l'avais connu.

Il prit la parole en entrant, et me dit : Vous ne soupçonnez pas ce qui vous attire notre visite, et quand je vous l'aurai dit, vous ne devrez pourtant pas en être surpris. Mme. Lavoisier vient de rentrer

dans tous ses biens. Elle croit devoir en grande partie cette justice qui lui est rendue à l'auteur du *Cri des Familles*. Elle veut reconnaître les soins et le zèle de son défenseur officieux, et elle vient vous offrir elle-même un faible témoignage de sa reconnaissance.

En même temps madame Lavoisier, prenant la parole à son tour, me dit à peu près les mêmes choses avec une noble simplicité, en mettant sur ma table deux rouleaux de 50 louis.

Je me récriais, lorsqu'elle reprit les raisons que Senneville venait de me donner. Senneville ajouta que je ne pouvais refuser cette satisfaction à madame Lavoisier, que sa fortune mettait en état de s'acquitter envers moi; qu'on payait les avocats, les défenseurs officieux, etc. Il fallait céder à cette douce violence, et c'est ce que je fis.

Alors je communiquai à madame Lavoisier et à Senneville le projet que d'autres personnes avaient formé dans les mêmes intentions qu'elle. Je leur dis que je garderais ces premiers fonds pour être joints à ceux qu'on se proposait de recueillir, et que ces cent louis seraient la première pierre du monument qui constaterait la générosité de mes cliens pour leur défenseur. Je n'ai pas besoin de faire observer le sentiment de noble bienfaisance qui se montre dans le procédé de madame Lavoisier, que je connaissais à peine, et qui, sans promesses antérieures, sans s'inquiéter si d'autres feraient ou ne feraient pas comme elle, de son propre mouvement et pour

satisfaire son cœur, me faisait un présent si considérable, surtout à l'époque où je l'ai reçu. J'ose me rendre le témoignage que la reconnaissance et l'attachement que m'a inspiré pour elle son procédé m'acquittent envers elle de la seule manière qu'elle puisse agréer.

Je ne manquai pas de dire à M. de Vaisnes ce qu'avait fait pour moi madame Lavoisier; il en instruisit madame de Vergennes qui poursuivait toujours son plan avec la même grâce et la même bonté. Si elle trouva les obstacles insurmontables, je n'en suis pas moins touché de ses efforts généreux; et je puis dire que cet empressement de quelques belles âmes à reconnaître les faibles tentatives d'un vieillard pour défendre la justice et le bon droit, fut une des plus douces récompenses de mes travaux, récompense d'autant plus douce que je n'y avais jamais songé.

J'ai souvent entendu mes amis s'étonner de n'avoir pu réaliser leur projet. Ils citaient l'exemple des catholiques d'Irlande qui, ayant été défendus de je ne sais quelle opression du gouvernement anglais par un écrivain désintéressé, s'étaient réunis en quelque nombre pour lui faire un semblable présent. Je remercie mes amis de leur zèle, et je crains que ce zèle n'ait été trop loin.

C'était pourtant un assez joli château en Espagne. Je me berçais quelquefois de l'idée de retrouver, au moins en partie, mon prieuré de Thimer, une laiterie, une basse-cour, un petit domaine rural;

j'étais heureux en imagination de rassembler encore ma famille autour de moi dans ma retraite, et d'y respirer de tant de maux et de crimes avant de mourir.

Pour achever mon rêve, je dirai que j'aurais proposé à mes bienfaiteurs de mettre sur la porte de ma nouvelle maison l'inscription suivante :

Ob recuperata
A gnatis parentum indignè occisorum bona,
Injustè fisco addicta,
Actori causæ suæ
Andreæ Morellet,
Grati in eum animi monumentum
Has ædes
Nec non contigua ruris jugera C.
Orbæ ac mœrentes familiæ
Dono dedére.

CHAPITRE IX.

La Cause des Pères. Élections de l'an III, 1795. Nouveaux ouvrages politiques et littéraires.

Après mon écrit en faveur des enfans et héritiers des condamnés, j'entrepris de défendre une autre cause du même genre, celle des pères et mères, aïeuls et aïeules des émigrés, atteints par diverses lois cruelles.

On avait formé au sein de la convention le projet atroce de mettre dès l'instant même la république en possession de la part du bien de tout père et mère, aïeul et aïeule, qui pouvait revenir par succession à chacun de leurs enfans émigrés.

Selon ce plan, la nation héritait dès à présent des pères et mères encore vivans, leur prenait autant de parts qu'ils avaient d'enfans émigrés, les chassait de leurs habitations, en leur donnant, au-lieu de leurs terres et de leurs maisons, des rentes sur le grand-livre de la république, etc.

Le premier écrit par lequel j'ai combattu cette grande injustice est la *Cause des Pères*, publiée en mars 1795, brochure de cent douze pages in-8°., où je discute le projet, donné par le représentant Chazal, de la loi spoliatrice dont je viens de faire connaître les dispositions. Je n'en laisse subsister

aucune, et, en relisant mon écrit de sang-froid, je suis toujours étonné que les preuves claires et simples que je fournis de l'injustice du décret proposé, mises avant la décision sous les yeux de l'assemblée, n'aient pas déterminé la convention (car à cette époque elle régnait encore) à rejeter ou à modifier du moins cet infâme projet. Mais j'ai dû cesser depuis de m'étonner, lorsqu'après avoir appuyé ce premier écrit de cinq ou six autres, mes nouveaux efforts sont restés également inutiles.

A cet ouvrage le représentant Chazal, auteur du rapport, opposa dans le Journal de Paris du 6 floréal an III (25 avril 1795) quelques explications en autant de sophismes, et à la tribune de la convention, dans la séance du 8, quelques injures pour moi, grossières jusqu'au ridicule. Je répondis aux unes et aux autres par un écrit intitulé : *Observations sur un article du Journal de Paris*, et *Réponse aux reproches du représentant Chazal.* Ce petit ouvrage est du mois de mai 1795.

Peu de temps après, la convention ayant adopté, presque sans dissussion, le projet de décret de Chazal, j'attaquai cette décision par un nouvel écrit encore plus étendu que le premier; je l'intitulai, *Supplément à la Cause des Pères.*

Quoique j'eusse à peu près traité la matière à fond dans la *Cause des Pères*, je vins à bout de ne pas me répéter. Mon écrit est divisé en quatre parties : la première est formée d'exemples individuels des injustices qu'entraîne l'exécution du décret, et

dont plusieurs sont vraiment révoltantes. Je demande à la suite de chaque exemple : Cela est-il juste? Et j'ajoute enfin : « Il est temps de répondre, et ma réponse ne saurait être douteuse : *Non.* »

C'est à l'occasion de cette forme oratoire, qui a quelque chose de frappant, que Rœderer dit alors dans le Journal de Paris : *Ce* NON *est celui d'un Stentor ;* et qu'il rappelle en y applaudissant le trait suivant de mon ouvrage : *Je suis faible, je suis seul ; mais dans un âge avancé je conserve une voix forte qu'anime et soutient une grande horreur pour l'injustice, et que je puis encore faire entendre au loin.*

Dans une seconde partie je fais des observations ultérieures et nouvelles sur le décret de Chazal.

Dans la troisième, j'attaque généralement la loi de confiscation, en prouvant qu'elle est injuste, immorale et impolitique. Je regarde encore cette partie de mon travail comme rassemblant à peu près ce qu'on peut dire de plus fort et de plus direct sur cette question.

Enfin, dans la quatrième partie, je combats les lois pénales contre les émigrés, sans distinction des motifs et des circonstances de l'émigration. Je justifie toute émigration simple pour quelque motif qu'elle se fasse, excepté le cas où les émigrés rentrent à main armée dans leur ancienne patrie ; et j'en conclus l'injustice de toutes les lois pénales contre l'émigration, et notamment celle du décret qui, punissant comme un délit l'usage d'un droit lé-

gitime, le punit dans la personne des parens qui n'en sont pas eux-mêmes coupables, contre la maxime de droit naturel que les fautes sont personnelles.

Cette partie du *Supplément à la cause des pères* est une sorte d'extrait d'un traité complet de l'*Émigration*, écrit dès la deuxième année de nos troubles, et que je n'ai pas publié, tant à cause de la difficulté que les auteurs trouvent à imprimer sans se ruiner, que pour céder à la timide prudence de mes amis, qui m'ont fait observer que le moment n'était pas favorable, et que si je plaidais la cause des émigrés eux-mêmes, je nuirais à celle des pères et mères.

Je crois pouvoir dire que ce supplément contribua beaucoup à former l'opinion publique, qui se prononça tellement contre la loi du 9 floréal, qu'elle força, pour ainsi dire, la législature à en suspendre l'exécution par un décret du 11 messidor, c'est-à-dire de la fin de juin 1795.

Cette année même, au milieu de ma querelle avec Chazal, je reçus une lettre de la commission exécutive de l'instruction publique, et un arrêté par lequel elle me nommait professeur d'économie politique et de législation aux écoles centrales. La lettre était fort honnête. On m'y disait que *mes talens et mes vertus étaient les seuls titres qu'elle eût consultés*, et que *l'opinion publique avait déterminé son choix*. J'en eusse été honoré, et j'aurais accepté avec empressement dans d'autres circonstances; mais je ne voulais pas être professeur de législation sous l'autorité de semblables législa-

teurs; et dans une réponse polie, je prétextai mon âge et le besoin que j'avais de terminer des travaux commencés. J'avais surtout à cœur de continuer de défendre la cause des parens des émigrés, que j'avais déjà plaidée dans la *Cause des pères*. Je restai donc dans mon obscurité.

Cependant, malgré mon éloignement pour les fonctions publiques dans un état de choses où, en s'approchant de ceux qui gouvernaient, on semblait participer aux crimes qu'ils avaient commis et aux injustices qu'ils soutenaient encore, je me suis trouvé mêlé dans les troubles qui ont agité Paris au mois de vendémiaire an IV, qui correspond à septembre et octobre 1795; et comme les événemens de cette époque critique ont eu des suites importantes pour la nation, et ont pensé en avoir de fâcheuses pour moi, je crois devoir en dire ici quelque chose.

Par la constitution de l'an III de l'ère républicaine, l'assemblée nationale devait être renouvelée en entier au mois de vendémiaire de l'an IV, par les assemblées primaires, ou plutôt par les électeurs qu'elles auraient choisis dans chaque département. Mais ce n'était pas là le compte de la convention : un grand nombre de membres, et les plus actifs, les plus ardens, se sentant coupables des crimes commis durant leur règne, la majorité de l'assemblée ayant à se reprocher de les avoir laissé commettre, et tous d'avoir contribué à une multitude de lois atroces, craignaient une assemblée entièrement nouvelle qui, n'ayant pas participé à leurs for-

faits ou à leurs fautes, pourrait les appeler en jugement, et demander compte, au moins aux plus coupables, de tant de sang et de tant de spoliations.

Pour éloigner d'eux ce danger, ils imaginèrent fort adroitement de faire appliquer à l'assemblée qu'on allait former, la constitution de l'an III, qui établissait le renouvellement par tiers seulement des assemblées nationales, une fois formées en entier par le vœu des assemblées primaires.

Mais ne pouvant pas faire entrer cette disposition dans la constitution elle-même, ils l'établirent par deux décrets séparés, du 5 et du 13 fructidor, qu'ils envoyèrent à l'acceptation des assemblées primaires, en même temps que la constitution nouvelle, se flattant avec raison que le peuple confondrait ces deux choses, et se réservant de regarder toute acceptation de la constitution à laquelle ne serait pas jointe une réclamation contre les décrets, comme emportant leur acceptation même.

Jamais on ne s'était joué de l'opinion plus insolemment; hardiesse monstrueuse dans des hommes qui professaient le respect pour le peuple souverain. Enchaîner la liberté des assemblées primaires dans l'exécution de la constitution elle-même en la leur faisant accepter, les lier par des décrets improvisés au moment où elles exerçaient cette même souveraineté qu'on reconnaissait en elles, c'était ce qu'on ne pouvait proposer qu'en affichant pour elle le plus profond mépris. L'artifice pouvait tromper les assemblées primaires des campagnes.

Les assemblées des villes, connaissant mieux l'état de la question, devaient être dupes plus difficilement; mais l'influence et l'activité des jacobins favorisaient efficacement en beaucoup d'endroits les projets de la convention.

La capitale seule pouvait combattre avec quelque espoir de succès pour le renouvellement entier de l'assemblée, aux termes de la constitution. Les journalistes anti-jacobins ne s'y épargnèrent pas, et on s'éleva dans beaucoup d'écrits politiques contre les décrets du 5 et du 13 fructidor, comme destructifs de la constitution; et en consentant même à ne pas les qualifier ainsi, l'opinion générale s'établit qu'au moins fallait-il, pour qu'ils eussent leur exécution, qu'ils fussent adoptés par la majorité des assemblées primaires. C'était l'unique moyen de leur donner une sanction qu'ils ne pouvaient emprunter de l'assemblée actuelle, qui, après la constitution faite et jurée, ne pouvait de son autorité en altérer une disposition aussi importante que celle qui déterminait la composition de l'assemblée des représentans du peuple.

C'est dans ces dispositions que se formèrent les assemblées primaires des quarante-huit sections de Paris, le 1er. vendémiaire an IV, 23 septembre 1795. Le vœu de la majorité d'entre elles pour le renouvellement entier de l'assemblée nationale fut bientôt connu; et l'on pouvait prévoir qu'elles donneraient aux électeurs qu'elles avaient à nommer la mission expresse de nommer la totalité des mem-

bres, dans le cas où la majorité des assemblées primaires n'aurait pas sanctionné des décrets des 5 et 13 fructidor, qu'elles ne voulaient regarder comme lois que d'après cette sanction.

La convention, prévoyant et voulant empêcher ce mouvement, faisait approcher les troupes de Paris. Plusieurs sections réclamèrent contre cette mesure, comme gênant la liberté des élections. Elles communiquaient entre elles par des messages. La convention proscrivit cette communication par un décret qui ne fut pas exécuté, et quelques sections se donnèrent mutuellement un acte de garantie contre les violences qu'on pourrait exercer envers chacune d'elles. On procédait cependant à la nomination des électeurs; je fus nommé par ma section des Champs-Élysées.

Durant le cours de ces élections, les esprits s'échauffant par degrés, les communications entre les sections devinrent plus actives. On continua de discuter le droit prétendu par la convention, de se conserver aux deux tiers dans la prochaine assemblée. On proposa parmi nous une déclaration des sentimens de la section, et l'on nomma pour cela des commissaires, au nombre desquels je fus avec Pastoret et Lacretelle (1) le jeune. Ils se reposèrent sur moi de la rédaction; je la fis et je la lus à mes collègues les commissaires. Ils en

(1) *Voyez* le récit de M. Lacretelle, *Histoire de la Convention*, tome II, page 458, jusqu'à la fin du volume.

furent contens et décidèrent qu'elle serait lue à l'assemblée de la section. J'y combattais les décrets des 5 et 13 fructidor; j'y prouvais l'obligation rigoureuse où était la convention de fournir la preuve de l'adoption de ces décrets dans les assemblées primaires; j'y blâmais l'approche des troupes au temps des élections; enfin j'y développais avec assez de netteté et de force les sentimens de la majorité des sections, sentimens qui allaient être bientôt un titre de proscription, et mettre en danger ceux qui les auraient soutenus.

La lecture de notre déclaration, différée de quelques jours par le travail des élections, avait été remise au samedi 9 vendémiaire. J'étais à l'assemblée, mon écrit en poche, et je me disposais à monter à la tribune, lorsque Lacretelle me dit que je ne pouvais le lire encore ce jour-là, parce qu'on attendait une députation de la section *Le Pelletier*, qui venait proposer *une grande mesure*. Cette mesure était de rassembler, dès le lendemain 10, les électeurs de toutes les sections, au lieu d'attendre le 20, jour fixé pour leur première séance. Leur assemblée devait se tenir au Théâtre-Français, où l'on disait qu'on était déjà sûr que trente-cinq ou quarante sections enverraient leurs électeurs, et que le reste ne tarderait pas à s'y réunir. Je fis à Lacretelle quelques objections sur ce projet; mais il me répondit que c'était une chose résolue; et je vis arriver en effet des députés de la section *Le Pelletier*, qui firent un discours très-violent dans

le même sens, après lequel Lacretelle monta à la tribune, et proposa de mettre aux voix la motion de la section *Le Pelletier*; elle fut adoptée sans objection.

Il n'est pas douteux aujourd'hui, d'après les événemens, que c'est à cette résolution précipitée de quelques sections qu'il faut attribuer la victoire que la convention remporta, dans une cause détestable, sur les sections de Paris et sur la constitution elle-même, et le retour aux maximes du terrorisme, et le crédit bientôt rendu aux membres de la convention qui avaient participé le plus activement aux crimes du gouvernement révolutionnaire, tels que Tallien, Louvet, Chénier, etc.

Les sections de Paris qui voulaient le renouvellement entier de l'assemblée, étaient manifestement appuyées par l'opinion publique, non-seulement dans la capitale, mais dans les départemens, au moins dans tous ceux où l'état de la question avait été compris. Le temps qui devait s'écouler encore jusqu'au 20, jour fixé pour la convocation de l'assemblée des électeurs, aurait fortifié ces dispositions. L'assemblée une fois formée eût demandé, sans s'écarter de ses pouvoirs et de ses droits, qu'il lui apparût de l'adhésion des assemblées primaires aux décrets des 5 et 13 fructidor, qui avaient absolument besoin de cette sanction pour que les élections des représentans fussent bornées à un tiers seulement. Il était public qu'à Paris même cette adhésion avait été refusée par la majo-

rité des sections, et l'on eût certainement obtenu le même résultat de l'examen des votes des autres départemens. Mais, pour metre ces moyens en œuvre, il fallait que l'assemblée des électeurs fût légalement convoquée, et qu'on ne pût la troubler qu'en violant ouvertement la constitution; au lieu qu'en la convoquant avant le temps, on donnait prétexte à la convention de la traiter d'illégale, et de la dissoudre comme telle. Ce danger était d'autant plus grand, que la résolution de la majorité des sections d'envoyer leurs électeurs, dès le 10, au Théâtre-Français, n'était pas bien prise. Il ne s'y rassembla que les électeurs de sept à huit sections, et il en manquait plusieurs de chacune.

Je m'étais rendu au Théâtre-Français, avec les électeurs mes collègues, vers les onze heures du matin. Il n'y avait pas plus de trente ou quarante électeurs. Je m'étonnai, je demandai avec inquiétude à Lacretelle où étaient donc ces sections de Paris si ardentes, si déterminées. Il m'assura qu'elles viendraient, qu'elles allaient venir; la journée se passa à les attendre inutilement : enfin, vers les sept heures du soir, cette assemblée, qui jusque-là s'était défendue de prendre aucune délibération par la très-bonne raison que, n'étant pas formée de la majorité des électeurs, elle ne pouvait agir en sa qualité d'assemblée électorale, s'étant réunie dans un petit foyer de la comédie, et m'ayant nommé président d'âge, se mit à entendre quelques orateurs qui proposèrent de déclarer l'assemblée per-

manente, et de passer la nuit dans la salle du théâtre pour y attendre l'arrivée des autres électeurs. On en était là lorsque quelqu'un vint instruire l'assemblée qu'il se faisait au moment même, sur la place du Théâtre Français, une proclamation qui enjoignait aux électeurs rassemblés de se séparer, sous peine d'être déclarés coupables du crime de lèse-nation. Le nouvelliste raconta en même temps *que le peuple avait hué les proclamateurs, qu'ils étaient éclairés par des torches qui semblaient être celles de l'enterrement de la convention.*

Ce récit ayant encouragé les assistans, on reprit et on décréta la proposition faite de rester assemblés, et d'aller s'installer au théâtre. Je m'y rendis; mais, en regardant autour de moi, je m'aperçus que, d'une centaine de personnes que nous étions au foyer, à peine en restait-il vingt-cinq ou trente. Je dis à quelques-uns de mes voisins que j'étais trop vieux pour passer la nuit sur un banc; je revins chez moi, et tous firent bientôt de même: de sorte qu'un détachement de troupes avec du canon étant venu vers minuit pour cerner le théâtre, le commissaire qui conduisait l'expédition ne put s'emparer que du registre et de la sonnette de la section du Théâtre-Français; les électeurs avaient disparu.

Le lendemain, je retournai au théâtre, vers une heure après midi, pour savoir ce qui s'y passait; je n'y vis que quelques électeurs attirés par la même curiosité que moi; je tins l'assemblée hâtive pour dissoute, et j'attendis le 20.

Cependant quelques sections de Paris continuaient de s'agiter. La section *Lepelletier*, plus ardente que les autres, attira plus fortement l'attention de ce gouvernement illégal et timide; on fit entrer beaucoup de troupes dans Paris; les terroristes et jusques aux brigands connus, tirés des prisons, furent armés comme bons patriotes pour la défense de la convention. Les sections de Paris qui s'étaient déjà montrées opposées à la convention s'armèrent avec leurs moyens, tout faibles qu'ils étaient, contre les troupes de ligne; elles se seraient encore soutenues, si elles fussent restées sur la défensive, et si elles eussent pu y rester; mais les troupes de ligne, dirigées surtout par Barras, engagèrent l'action, et dans la journée du 13 vendémiaire, trois ou quatre mille citoyens périrent victimes de l'imprudence des sections et de l'usurpation d'une assemblée tyranique.

La convention se servant ainsi de la force armée pour mettre à exécution les décrets du 5 et du 13 fructidor, et se conserver aux deux tiers dans l'assemblée nouvelle, fit aussi un décret pour déclarer traîtres à la patrie les électeurs qui avaient été au Théâtre Français; mais ce décret, à cause de son atrocité même, ne fut point exécuté. Plusieurs de ceux qu'il menaçait se cachèrent jusqu'au jour où devaient commencer les élections; quelques-uns même n'osèrent pas se rendre à l'assemblée électorale. Je couchai hors de chez moi pendant huit à dix jours; ce qui ne m'empêcha pas de me

rendre le 20 à l'assemblée des électeurs, aux Petits-Pères de la place des Victoires. Nous avions six députés à nommer : des six candidats qui avaient eu la majorité des suffrages, Pastoret, Anson, et je ne sais quels autres, donnèrent leur démission. J'étais immédiatement après eux pour le nombre de voix; mais j'écrivis au président pour lui faire savoir que je n'accepterais pas, et on passa au suivant, Le Couteulx de Canteleu, qui avait le plus de voix après moi.

Je refusais la députation par de bonnes raisons : l'une était la nullité dont je serais au conseil des cinq cents, où ma renommée d'aristocrate m'eût fait bientôt fermer la bouche (car, en ma qualité de célibataire, je ne pouvais entrer aux anciens); et l'on sait comment les députés, une fois signalés comme mauvais patriotes, étaient accueillis de huées dès qu'ils paraissaient à la tribune. Une seconde et très-forte raison de mon refus était la répugnance que je sentais à partager les fonctions de législateur avec les deux tiers restant de cette horrible assemblée appelée convention, et souillée de tant de crimes.

On trouvera dans mes papiers une discussion suivie sur la question agitée alors entre la convention et les sections de Paris. Je prouve, ce que tous les gens raisonnables ont pensé dans le temps, que le renouvellement complet de l'assemblée était de droit selon la constitution de l'an III; que les décrets des 5 et 13 fructidor en étaient la violation;

que cette violation n'a été ni pu être excusée par l'acceptation de ces décrets dans les assemblées primaires, puisque cette acceptation n'a pas eu à beaucoup près le vœu de la majorité, et que d'ailleurs, n'ayant été constatée par aucun moyen légal, elle devait être regardée comme nulle et et illusoire. Les suites n'ont que trop prouvé combien il importait que l'assemblée dans les mains de laquelle étaient les destinées de la France depuis trois ans, et qui depuis trois ans avait ou commis ou laissé commettre tant de crimes et de spoliations, et porté tant de lois atroces, ne se perpétuât pas dans son affreuse autorité. On a pu se convaincre, en effet, que c'est précisément pour avoir laissé le gouvernement aux mêmes agitateurs (car il y est resté malgré l'entrée du nouveau tiers, la majorité dans les deux conseils ayant toujours été formée des partisans de la constitution de 1793), que le directoire a été si horriblement composé; que tant d'administrateurs modérés, dans les départemens et à Paris même, ont été destitués et insolemment remplacés par les membres des comités révolutionnaires, tirés des prisons où ils avaient été si justement jetés après le 9 thermidor; qu'on a poursuivi encore les prêtres avec un acharnement infernal; qu'au moment où j'écris (1), il y en a encore trente mille périssant de misère dans les prisons, où l'on a la barbarie de les garder

(1) Vers 1800.

après le rapport de la loi qui les persécutait ; que le brigandage exercé contre les parens des émigrés pour l'émigration de leurs enfans, qui n'est pas la leur, et qui ne peut être un délit dans la plupart des émigrés eux-mêmes, chassés par la terreur, se soutient toujours avec la même force et la même indignité ; que deux à trois cent mille rentiers meurent de faim, en voyant consumer et dilapider leurs propriétés, puisqu'enfin ils ont droit de regarder comme telles et la partie de l'impôt qui devait fournir au paiement de leurs rentes, et les propriétés nationales, dont le premier usage et le plus sacré devait être de remplir les engagemens de la nation. Tous ces crimes, encore une fois, tous ces malheurs, ou du moins leur prolongation et leur durée, ont été l'effet naturel et nécessaire du triomphe de la convention dans le projet d'usurper les deux tiers du pouvoir, quand l'assemblée devait être intégralement renouvelée d'après les lois et pour l'intérêt de la France.

Les mouvemens de vendémiaire m'ayant encore laissé libre et debout, comme tout ployait d'abord sous l'autorité du nouveau gouvernement, je retrouvai quelque tranquillité, et je repris en main la cause des parens d'émigrés, en faveur de qui je publiai, vers la fin de 1795 et au commencement de 1796, quatre nouveaux ouvrages. Dans le premier, j'eus encore affaire au représentant Chazal, qui, revenant à la charge, demandait à l'assemblée de révoquer l'espèce de suspension qui avait lieu

dans l'exécution de la loi du 9 floréal. J'opposai à cette motion l'écrit intitulé *Nouvelles Réclamations*, suivi bientôt d'une *Dernière Défense*; et le conseil des cinq cents, sur le rapport de Pons de Verdun, ayant passé outre et rétabli l'exécution de la loi contre les pères, j'attaquai sa décision par un *Appel à l'opinion publique*.

Postérieurement à ces trois premiers écrits, le 26 janvier 1796 (6 pluviôse an IV), le conseil des anciens, créé par la constitution de 1795, après une discussion très-profonde et très-suivie, dans laquelle plusieurs députés parlèrent fort bien, avait rejeté la résolution des cinq cents, et décidé en faveur des pères et mères la cause que j'avais défendue. Je concevais quelque espoir de sauver mes malheureux cliens, lorsque tout à coup, sur un rapport du représentant Audouin, lu au conseil des cinq cents le 28 ventôse de l'an IV, et auquel je répondis par une *Discussion* du rapport même, le conseil revint à la loi du 9 floréal, en leva la suspension; et son décret, porté au conseil des anciens, y fut adopté à la majorité de 14 voix, quoique le même conseil eût refusé précédemment de confirmer la résolution qui ramenait l'exécution de cette même loi.

Tout le fruit de mon travail s'est trouvé ainsi perdu; sauf l'impression que je puis avoir faite sur l'opinion publique, dont j'espérais encore l'utile secours, pour ramener tôt ou tard la législation dans les routes de la justice.

La collection des sept ouvrages que j'ai publiés pour la défense des pères et mères d'émigrés forme près de cinq cents pages in-8°. Je ne regrette pas le temps qu'ils m'ont coûté. N'eussé-je contribué qu'à donner à deux ou trois familles quelques momens d'espérance et de consolation, ce serait déjà une récompense assez précieuse pour moi. Mais je ne puis négliger de conserver ici le souvenir d'un fait dont je suis encore touché vivement, et qui rappellera la noble action de madame Lavoisier. C'est un témoignage de reconnaissance que je dois d'autant moins oublier, qu'il venait d'un homme intéressant par son âge, ses infirmités et ses malheurs. M. Stappens, négociant de Lille, était lié avec l'épouse d'Anson, député à l'assemblée constituante, et dont j'étais connu. Je reçus un matin la visite d'Anson, qui m'apportait une lettre de ce M. Stappens, où il m'apprenait qu'il était du nombre des pères d'émigrés dont j'avais, disait-il, si éloquemment plaidé la cause; qu'il avait deux filles émigrées avec leurs maris qui étaient nobles; qu'il n'avait pu empêcher leur émigration; que sexagénaire et aveugle, il serait dépouillé des trois quarts de ses biens sans la suspension de la loi du 9 floréal, qui venait d'être prononcée après la publication de mes premiers écrits; que cette suspension lui avait rendu quelque tranquillité pour l'avenir; qu'il ne pouvait m'exprimer toute sa reconnaissance, mais qu'il se flattait que je daignerais en accepter un faible témoignage dans un petit envoi des produits de l'industrie de

son pays. Sa lettre était signée de sa femme, *pour mon mari aveugle*, et elle était accompagnée de quelques toiles de Flandre. Anson me força de les accepter.

Après ces marques particulières d'estime, je dois mettre au rang de mes jouissances littéraires dans ces temps malheureux, la justice que me rendirent plusieurs orateurs des deux conseils, qui défendirent comme moi les pères et mères d'émigrés, mais qui ne faisaient en cela que leur devoir, leur métier, tandis que mon travail était volontaire et bénévole. Émery et Portalis convinrent que j'avais le premier fourni et développé les principaux moyens de cette cause dont ils furent aussi les avocats, et que si jamais justice se fût rendue à leurs cliens, j'aurais l'honneur de l'avoir le premier et le plus ardemment sollicitée.

Pour achever de donner une notice de mes travaux de politique ou de littérature, dans les années 1795 et 1796, je dirai d'abord quelque chose de deux mémoires que j'ai faits pour mesdames Courbeton et Trudaine; la première, veuve d'un président au parlement de Dijon, égorgé comme émigré par le tribunal révolutionnaire de la Côte-d'Or; la seconde, veuve de l'aîné des Trudaine, petit-fils de celui qui a établi en France cette admirable école des ponts et chaussées, et enrichi sa patrie de ces beaux chemins qui faisaient l'admiration des étrangers, et qui vont se dégradant sans remède sous un gouvernement

destructeur (1). Le président avait été assassiné, comme je l'ai dit, par le tribunal révolutionnaire de la Côte-d'Or ; son fils aîné et les deux Trudaine, par le tribunal de Paris.

Les biens du président de Courbeton étaient saisis par la nation, non-seulement comme biens de condamnés (car ils auraient été rendus à sa famille en vertu de la loi générale qui avait ordonné cette restitution), mais comme biens d'émigrés, et soumis ainsi au séquestre. Le président et sa femme étaient sortis de France en 1791 pour voyager en Italie. Rentrés l'un et l'autre en mars 1792, avant le terme fatal, ils étaient munis de tous les certificats qui pouvaient attester leur retour et leur résidence; mais les grands biens de M. de Courbeton tentaient trop fortement la cupidité nationale, pour qu'on ne cherchât pas tous les moyens possibles d'en enrichir le fisc. Un de ces brigands revêtus du titre et du pouvoir de commissaires de la convention, appelé Bernard de Saintes, fait arrêter Courbeton à Luxeuil, le jette en prison à Dijon, et l'y retenant pour l'empêcher de faire renouveler à Dijon même un certificat de résidence qu'on lui avait déjà donné et qu'on exigeait sous une forme nouvelle, il le fait condamner à mort et exécuter dans le jour, comme émigré, nonobstant toutes les réclamations, et, ce qu'il y a de remarquable, après avoir reproché la

(1) Écrit vers 1800.

veille aux juges, par une lettre que j'ai rapportée, leur lenteur à condamner Courbeton.

De là l'assassin se met à la poursuite du fils de Courbeton, et de l'époux de sa fille, et du frère de celui-ci, et parvient à les faire égorger encore tous les trois.

J'ai développé ce tissu de crimes dans un premier mémoire, et dans une réplique à Bernard de Saintes, qui a eu l'impudence de tenter de répondre. M. de Courbeton a été rayé après sa mort de la liste des émigrés; sa veuve et sa fille sont rentrées dans ses biens, et ont reconnu les services de leur défenseur officieux.

J'ai parlé aussi de quelques travaux littéraires depuis la révolution du 9 thermidor. Je commencerai par rappeler une traduction de deux lettres, l'une de Cicéron à Matius, l'autre de Matius en réponse à Cicéron, l'une et l'autre accompagnées de quelques observations, et d'une lettre d'envoi à mon ami M. Bertrand, ci-devant directeur de la compagnie d'Afrique à Marseille. Elles sont curieuses, et présentent dans ce Matius un très-beau caractère, défendant avec force et avec avantage contre Cicéron la mémoire de César. Quelques anecdotes de la vie de Matius, que j'ai rapportées, prouvent aussi qu'il savait concilier avec la confiance de César et d'Auguste des goûts simples et tranquilles, la culture des jardins, l'amour des lettres. La traduction et les notes sont insérées dans le *Magasin encyclopédique*, ouvrage périodique estimable; et je

les ai données pour payer insuffisamment sans doute la complaisance des auteurs qui m'envoyaient leur recueil.

On y trouvera encore une critique intitulée, *Leçons de grammaire à un grammairien*, relative à un prospectus de Journal de la langue française, par Urbain Domergue, membre de l'institut national, le même dont j'ai parlé plus haut, année 1793, en racontant la suppression de l'académie française. Je ne voulais pas laisser échapper cette occasion de relever l'injustice commise envers l'académie et les académiciens par la convention, donnant en pur don notre manuscrit à deux libraires étrangers, au lieu de le rendre aux véritables propriétaires, qui étaient occupés, au moment même de la destruction de la compagnie, à publier cette nouvelle édition.

Enfin, pour tout avouer, dans les derniers mois, ce me semble, de 1795, Chénier, député à l'assemblée nationale, et misérablement célèbre par sa tragédie de Charles IX, et par d'autres ouvrages non moins révolutionnaires, s'étant avisé de déclamer violemment à la tribune contre la liberté de la presse, je lui donnai quelque sujet de se plaindre de cette liberté, en imprimant un petit écrit de quelques pages, intitulé, *Pensées libres sur la liberté de la presse*, où je me moque assez gaiement de lui.

C'est ici le lieu de confirmer de mon témoignage une vérité bien commune sans doute, mais

que l'expérience m'a fait toucher au doigt : je veux parler du secours inestimable, incroyable, que donnent dans le malheur les études littéraires et l'habitude d'appliquer fortement son esprit. Je puis dire qu'en me livrant, comme j'ai fait toute ma vie, aux méditations politiques, en discutant à part moi toutes les grandes questions qui se sont élevées, en parcourant le vaste champ de la littérature et de la philosophie, mais surtout en écrivant beaucoup, j'ai trompé mes malheurs, c'est-à-dire ma ruine entière, et supporté ceux de mes amis, ce qui n'a pas été pour moi, j'ose le dire, un moindre effort que le premier. Aucun autre moyen, dans la nature de l'homme et des choses, ne me semble aussi puissant que celui-là; les exercices du corps les plus violens, le travail des mains auquel je m'adonne quelquefois, ne pouvaient me distraire, parce que mes idées et mes souvenirs me restaient; au lieu que, dans les horribles années 1792, 93 et suivantes, entouré de mes papiers, écrivant des journées entières et plusieurs journées de suite, je tenais écartés de mon esprit les idées sinistres et les sentimens douloureux. C'est là le vrai *népenthès*, si ce n'est pas celui d'Homère.

Reste à savoir si j'ai fait l'éloge ou la satire des lettres, en montrant les occupations littéraires comme capables de faire oublier ou d'amortir le sentiment de tant de maux. Mais je dois cependant faire observer que, si j'ai trouvé en écrivant quel-

que soulagement aux souffrances de mon cœur et de mon esprit, c'est surtout en m'occupant des objets même qui les causaient; c'est en versant mon indignation sur le papier, en cherchant à l'exprimer le plus énergiquement qu'il m'était possible Je renvoie, pour le développement de ces réflexions, à ce que j'ai dit dans le *Post-scriptum* du *Préjugé vaincu*.

CHAPITRE X.

Traductions de romans. ***Loi des otages.*** **Lettre de M. de Bausset, évêque d'Alais.**

J'ENTRAI, en 1797, dans une carrière bien nouvelle pour moi et dans laquelle le besoin de vivre me poussa bien contre mon gré. A soixante-dix ans, que j'avais atteint au mois de mars, je me trouvais à peu près ruiné. La grande et généreuse nation, après m'avoir dépouillé de mes pensions, de mes bénéfices, d'une rente sur le duc d'Orléans, et y avoir substitué une pension de 2,600 liv. *pour quarante ans de travaux utiles*, ainsi qu'il était dit dans le rapport du liquidateur, avait réduit cette somme au tiers en inscriptions sur le grand-livre; ce qui nous laissait, à ma sœur et à moi, environ 1,200 liv. pour toute ressource à joindre à la rente que je m'étais faite sur madame Trudaine. Accoutumé à quelques commodités de la vie et aux agrémens de la société, je trouvais dur de me retirer à la campagne, ou dans quelque faubourg de Paris, pour y vivre de peu; je me sentais encore quelque énergie, et je résolus de continuer à travailler quelques années pour me faire une ressource dans une vieillesse plus avancée. Mais c'était un projet plus facile à former que facile à exécuter avec quelque succès.

Outre que la perte de toute liberté pour la presse, depuis l'époque du 18 fructidor, ne me laissait aucune possibilité de publier rien de mes travaux relatifs aux affaires publiques, la difficulté de vendre les ouvrages de ce genre empêchait les libraires de les payer. On ne vendait que des romans. Plusieurs de ceux qu'on avait traduits de l'anglais avaient réussi. Un homme très-bon et très-obligeant, M. Lallemant, secrétaire-interprète aux bureaux de la marine, me proposa d'en traduire qu'il me ferait venir de Londres par les moyens que lui fournissait sa place. Il me donna d'abord l'*Italien*, ou *le confessional des pénitens noirs*, ouvrage en trois volumes, dont je vendis la traduction à Denné, libraire, rue Vivienne, pour une somme de 2,000 liv., payable par quartiers, à commencer trois mois après la publication.

Je traduisis dans la même année, *the Children of the Abbey*, les Enfans de l'Abbaye, six volumes in-12, que je vendis 100 louis. Je rappellerai ici l'épigraphe que je mis à la tête de ce livre, parce qu'elle rend assez heureusement la situation du traducteur, et la disposition de son esprit en se livrant à ce genre d'occupation qu'on peut appeler frivole :

Mœstus eram, requiesque mihi, non fama petita est,
Mens intenta suis ne foret usque malis. OVID.

Rœderer, dans le Journal de Paris, rendit un compte très-favorable de l'ouvrage. « Ce roman,

dit-il, mérite d'être distingué. On n'y voit ni revenans, ni diables, ni monstres, ni extravagances d'aucun genre : ce sont des scènes touchantes de la vie, des événemens naturels quoique peu ordinaires, des personnages qu'on rencontre dans la société, mais qui s'y font remarquer; des sentimens conformes à leurs caractères et à leurs situations, mais vifs et profonds; en un mot, c'est un roman fait avec de l'amour et des malheurs, par une âme sensible et un esprit raisonnable. » Voilà pour l'auteur. Le traducteur n'est pas moins bien traité. « Le style de la traduction, dit le journaliste, est plus châtié que ne l'est communément celui des traductions de ce genre d'ouvrages. On y reconnaît la plume long-temps exercée d'André Morellet, à qui nous devons plusieurs ouvrages plus sérieux, et qui pourrait nous en donner encore d'importans en économie publique, si nos alternatives continuelles de convulsions violentes et de frivolité imbécile nous laissaient la faculté de lire. » R. *Journal de P.* 31 mars 1798. »

Je ne veux pas laisser échapper cette occasion d'avertir qu'on a donné une autre traduction des *Enfans de l'Abbaye* peu de temps après la publication de la mienne : elle m'a semblé mal écrite, sans couleur et sans vérité. Ce qu'il y a surtout de bien ridicule, ce sont les petites pièces de vers répandues çà et là dans l'ouvrage, et qui sont misérablement traduites. Comme je les ai faites avec quelque soin, quoique sans recherche et sans pré-

tention, elles peuvent servir à faire distinguer ma traduction de celle dont je parle et qui d'ailleurs est anonyme, tandis que mon nom est à la tête de la mienne.

A ce roman je fis succéder un morceau d'histoire, *les IXe. et X^e. livres de l'Histoire de l'Amérique de Robertson*, fragmens trouvés dans les papiers de cet homme célèbre, et publiés par son fils; le prix en fut convenu à 30 louis avec Denné.

Les auteurs du *Publiciste* annoncèrent ainsi cet ouvrage : « Il est digne de la réputation de l'auteur; et la traduction est écrite comme on écrivait il y a vingt ans, c'est-à-dire, avec élégance et correction. »

Les rédacteurs de la *Clef du cabinet* en parlèrent de même : « Le traducteur, dirent-ils, est recommandable non-seulement par la pureté de son style, qui est un de ses moindres titres à l'estime, et la seule chose qu'on doive attendre de lui dans ce fruit récent de ses veilles, mais aussi, et surtout par son courage dans l'étude et la propagation des vérités utiles et hardies, ainsi que par celui que lui donne la philosophie pour supporter ces privations si pénibles dans un âge avancé, auxquelles l'ont condamné d'impérieuses circonstances. »

J'eus au sujet de cet ouvrage une petite querelle avec le sieur Buisson, libraire, qui l'ayant fait traduire par madame de C***., et s'étant engagé à lui payer ce travail 15 louis, dès qu'il se vit

devancé par ma traduction, vint chez moi furieux et me fit des reproches amers, de ce que j'avais traduit Robertson, sachant bien que son projet était de le faire traduire. Il me menaçait de faire imprimer en quatre jours sa traduction, et de la donner à 15 sous pour faire tomber la mienne, si Denné ne lui remboursait pas les 15 louis qu'il avait, disait-il, déjà payés. Ses plaintes étaient les plus déraisonnables du monde. Il est bien vrai que j'avais quelque soupçon de son projet, mais je ne devais point de sacrifice ni à madame de C***., ni à lui; j'avais traduit déjà quelques livres de la même *Histoire de l'Amérique* dans les quatre premiers volumes publiés par Suard. Suard *fructidorisé*, pour parler le langage de nos temps malheureux, était réfugié à Anspach, et ne pouvait exercer l'espèce de droit qu'il avait à ce travail et que je ne lui aurais pas disputé. J'étais, d'ailleurs, bien sûr qu'avec mon activité, je devancerais ma rivale, et que peut-être même ma traduction paraîtrait non-seulement avant que la sienne fût imprimée, mais avant qu'elle fût fort avancée. Je répondis d'abord vertement au sieur Buisson; mais lorsque je le vis radouci, ma bonhomie me porta à lui promettre que je tirerais de Denné les 15 louis qu'il me demandait pour éviter cette lutte désagréable de libraire à libraire et de traducteur à traducteur; et en effet, au bout d'une quinzaine, je lui avançai pour le compte de Denné sept louis et demi, la moitié de la somme, déterminé

surtout à ce sacrifice par l'intérêt de madame C***, qui, disait-on, était à cette époque vraiment dans le besoin.

Dans la suite, Denné ne me payant pas, et m'assurant que la stagnation des affaires l'avait empêché de vendre le Robertson, je fus bien forcé de refuser à Buisson les sept louis et demi restans; je lui accordai, d'ailleurs, toute permission d'imprimer le manuscrit de madame C***, en gardant les 180 livres que je lui avais données. Je n'en ai plus entendu parler depuis.

En septembre de cette même année, la sixième de la république, eut lieu la révolution du 18 fructidor, par laquelle trois des membres du directoire, Merlin, Rewbel et Barras, violant la constitution qu'ils avaient tant de fois jurée, et qui était la seule source de leur pouvoir, firent condamner à la déportation deux de leurs collègues, Barthélemy et Carnot, une quarantaine de membres des deux conseils, et une vingtaine de journalistes, en même temps qu'ils déclarèrent nulles les élections d'un grand nombre de départemens, c'est-à-dire toutes celles qui avaient amené aux conseils des hommes de principes différens des leurs, ou, en d'autres termes, d'honnêtes gens.

Comme je n'ai été heureusement pour rien dans cet événement, je n'en parlerai pas ici : je dus mon salut, sans doute, au refus que j'avais fait d'une place au conseil des cinq-cents dans l'élection qui avait suivi la catastrophe du 13 vendémiaire. Je ne

puis pas douter que, si j'eusse été membre du conseil des anciens, je n'eusse été une des victimes, mes opinions, que je n'aurais certainement pas cachées, étant encore plus opposées à l'horrible gouvernement du directoire que celles de Portalis, Barbé-Marbois, Barthélemy, etc.

Marmontel, qui avait été arraché à sa demeure champêtre et appelé au conseil des anciens, fut épargné en considération de son âge et de sa réputation. Mais, comme les nouveaux tyrans se débarrassèrent de tous ceux qui leur étaient opposés ou suspects, en déclarant nulles les élections des départemens dont ils étaient députés, Marmontel retourna dans sa chaumière près de Gaillon, où il a vécu tranquille jusqu'à sa mort, le 31 décembre 1799.

Quant à moi, pendant les deux années et quelques mois qui se sont écoulés du 18 fructidor à la révolution du 18 brumaire, je repris, toujours pour vivre, mon métier de traducteur.

C'est dans cet intervalle que j'ai traduit *Clermont*, *Constantinople ancienne et moderne*, *Phédora*, et le troisième volume du *Voyage de Vancouver*, emploi de mes talens tels quels, qui ne donnait aucun ombrage aux misérables dont il fallait bien souffrir le gouvernement.

Clermont était publié en anglais sous le nom de madame Roche, auteur des *Enfans de l'Abbaye*, mais assez inférieur à ce dernier ouvrage pour qu'on puisse soupçonner qu'ils ne sont pas tous les deux

du même auteur. Je le vendis 2000 francs. Son succès a été médiocre. Il est en trois volumes in-12. Mon neveu Chéron en a traduit environ la moitié.

En même temps je commençai, et menai de front avec le roman, la traduction du Voyage anglais de Dallaway, intitulé *Constantinople ancienne et moderne*, un volume in-4°. dans l'original, et deux volumes in-8°. dans la traduction. Les conventions furent les mêmes.

Vers le milieu de 1798, j'entrepris aux mêmes conditions un quatrième roman, *Phédora*, quatre volumes in-12, conjointement avec mon neveu Chéron. Celui-ci est agréable, et je crois qu'il aurait eu un véritable succès sans les circonstances fâcheuses de la ruine universelle du commerce de la librairie, et de la préoccupation où tous les esprits se trouvaient sans cesse. Il a été publié au commencement de 1799 avec l'ouvrage de Dallaway.

Le dernier de mes travaux de traducteur a été le troisième volume des *Voyages de Vancouver autour du Monde*. Le ministre de la marine Brueys, voulant faire traduire cet ouvrage pour l'instruction de nos marins, et obligé d'en faire les frais, aucun libraire n'ayant les fonds nécessaires pour une telle entreprise, s'adressa à Desmeuniers et à moi. Desmeuniers, membre de l'assemblée constituante, et connu par la traduction des derniers Voyages de Cook, était appelé assez naturellement à ce travail. Un ami que j'avais aux bureaux de la marine, et

M. de Talleyrand, me firent donner le troisième volume, tandis que Desmeuniers était chargé des deux premiers. On devait nous payer en exemplaires, deux cents à Desmeuniers et cent à moi; ce qui nous a été fort utile à l'un et à l'autre, car il a vendu tous les siens à la cour d'Espagne par l'entremise du ministre des relations extérieures, et j'ai placé aussi tous les miens à 60 livres l'exemplaire.

En récapitulant ces différens travaux, on voit que, de 1797 à 1800, j'ai traduit et fait imprimer

Seize volumes in-12 de romans,
Un volume d'histoire de l'Amérique,
Deux volumes in-8°., *Constantinople ancienne et moderne*,
Un volume in-4°., *Voyage de Vancouver*.

J'ose dire que c'est là une assez grande activité dans un homme de soixante et dix ans passés; mais il me fallait vivre, il fallait songer à l'avenir..... et j'avais encore du courage. En jetant les yeux sur ces trois années de ma vie, employées à des occupations la plupart futiles, d'autres étrangères aux connaissances que j'ai le plus cultivées, je ne puis m'empêcher de déplorer la malheureuse nécessité qui m'a forcé de perdre ainsi un temps précieux que j'aurais pu employer à terminer des ouvrages utiles qui sont en grand nombre dans mes papiers, et dont plusieurs ne demandaient que quelques mois pour être revus et complétés; lorsqu'au

moment où j'écris ceci (1), je ne puis me flatter qu'il me reste ni assez de force ni le temps nécessaire pour y donner la dernière main. Je ferai peut-être partager ce regret à quelques amis qui auront conservé quelque estime pour le genre de mon esprit et pour ma manière de travailler, en indiquant plus bas les différens ouvrages que cette cruelle nécessité m'a forcé de laisser imparfaits, et dont quelques-uns même étaient déjà presque achevés (2).

En 1799, fut portée l'horrible *loi des otages*, qui me rappela, comme malgré moi, à des occupations plus graves et en même temps plus dangereuses. Cette loi fut publiée dans le courant de messidor (23 messidor an VII). C'était un nouvel accès de la fièvre révolutionnaire, une mesure digne de Robespierre et des siens; mais il pouvait être dangereux de la combattre. Je l'attaquai avec des ménagemens que je ne pouvais me reprocher, puisqu'ils étaient nécessaires pour répandre mon ouvrage et en obtenir quelque effet. Ces ménagemens, au reste, ne consistèrent qu'à ne pas dire ouvertement aux promoteurs et inventeurs de cette horrible loi, qu'ils étaient des monstres et des tyrans; car j'ai peint la loi elle-même de ses véritables couleurs. Je puis croire encore que cet ouvrage n'a pas été inutile, et qu'il a contribué à

(1) En 1800.

(2) On en trouvera la liste à la suite du catalogue des ouvrages imprimés, à la fin de ce volume.

rendre plus général le sentiment d'horreur et d'indignation qu'elle devait exciter, surtout d'après le soin que je pris d'en faire passer beaucoup dans les départemens frontières, où la nouvelle loi commençait à s'exécuter avec toute son atrocité.

A l'occasion de mon écrit sur la *loi des otages*, je cède à la tentation de conserver ici une lettre que m'écrivit M. l'évêque d'Alais, de Bausset (1), homme si éminemment distingué par sa sagesse et son courage, par sa droiture et ses talens, et dont le suffrage est si glorieux qu'il faut pardonner à celui qui ose s'en prévaloir. Je retrancherai cependant quelques éloges que je trouve encore plus forts que ceux que je conserve.

LETTRE

DE M. DE BAUSSET, ÉVÊQUE D'ALAIS.

12 thermidor an 7 (30 juillet 1799).

« NOTRE siècle, monsieur, ne saura ni apprécier ni récompenser le courage et la force avec lesquels vous défendez les droits de la justice et de l'humanité. La postérité seule vous décernera la couronne que vous méritez......

» On retrouve dans vos écrits cette dialectique profonde et lumineuse qui fut presque tout-à-fait

(1) Aujourd'hui cardinal.

étrangère aux anciens, dont les modernes ont terriblement abusé, mais que l'on admirera toujours dans les écrits de Pascal et dans les vôtres. Ce nouvel écrit vous honore d'autant plus que vous n'avez pas dû en attendre autant de gloire ni autant d'effet que du *Cri des familles*. Autres temps, autres juges, autre esprit public. Votre cœur seul est toujours le même, et votre talent ne fait que rajeunir. »

Heureusement la révolution du 18 brumaire nous délivra et de cette infâme loi et de la tyrannie du directoire. Ce que j'en dirais n'aurait aucune relation avec moi-même, et ce sont mes mémoires que j'écris. Mais je puis me remettre en scène en l'année 1800.

CHAPITRE XI.

Projet de rétablir l'académie française. Lettre de Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur.

Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, songea au rétablissement de l'académie française, en 1800, dans le cours du mois qu'on appelait alors prairial. Il nous fit pressentir, Suard et moi, par Duquesnoy, un de ses rapporteurs, avec qui j'avais eu déjà quelques relations dans lesquelles ils s'était montré pour moi très-obligeant. Le rétablissement de l'académie ne pouvait que m'être très-avantageux, ainsi qu'à ceux de nos confrères restés en France, ou qui pourraient y rentrer. On nous promettait merveilles : une indemnité en forme de pension, pour les pertes que nous avait causées la suppression de l'académie; et pour assurer et accélérer les travaux, un traitement particulier à trois d'entre nous qui seraient occupés de la rédaction du *Dictionnaire* et de la *Grammaire*. Il y avait aussi une place de secrétaire perpétuel à l'instar de l'ancienne, et qui ne pouvait guère être donnée qu'à Suard ou à moi.

Il ne nous convenait pas d'opposer de résistance aux bonnes intentions du ministre; mais nous ne pouvions nous empêcher de voir et de

faire remarquer aux auteurs du projet les obstacles qui allaient le traverser.

Les principaux étaient l'opposition qu'y mettrait l'institut, et l'attachement que le premier consul laissait voir pour cet établissement. L'académie avait été supprimée par une loi ; comment la rétablir sans le concours du corps législatif, qui ne se rassemblait que dans quatre ou cinq mois ? Comment la doter, puisqu'après tout il fallait de l'argent pour exécuter le projet tel qu'il nous était annoncé? Ne valait-il pas mieux attendre le retour du corps législatif, ou au moins celui de Bonaparte lui-même, occupé alors en Italie à préparer la victoire de Marengo, etc.

Voilà ce que nous disions, mais sans être assez bien écoutés. Le ministre aplanirait tout ; il était sûr du consentement de son frère, qui se ferait honneur d'être sur la liste ; le troisième consul Lebrun, lui-même, ministre de l'intérieur, et celui des relations étrangères, demandaient à être nommés. Ce seraient là des appuis suffisans pour cette nouvelle fondation d'un établissement si célèbre en Europe. Lucien voulait qu'on pût lui dire, *Vous avez rétabli l'académie française*, et pouvoir répondre, *Oui, j'ai rétabli l'académie française*. Laplace, un des membres les plus distingués de l'institut, et quelques autres, une fois placés sur la liste de l'académie de leur propre consentement, l'opposition de ce grand corps perdait toute sa force, et ne pouvait nuire au succès.

Toutes ces assurances paraissant écarter les difficultés, on nous demanda une sorte de projet ou pétition, qui nous donnât l'air d'avoir nous-mêmes sollicité notre rétablissement, dont on a vu que nous ne nous étions pas avisés les premiers ; et nous nous prêtâmes à ce petit mensonge politique pour ne pas contrarier le ministre.

Je me chargeai de rédiger cette pétition, et la voici :

« Les citoyens soussignés, membres de l'académie française, dont les assemblées ont été interrompues depuis le mois de septembre 1793, et qui se trouvent à Paris, présentent au citoyen ministre de l'intérieur les observations suivantes, qui ont pour but de remettre en activité un corps littéraire dont l'existence a servi utilement les lettres et contribué à la gloire de la nation.

» Ils pensent que les événemens qui ont dissous l'académie française comme une corporation, quoique l'esprit de liberté et d'égalité fût le caractère de cette institution, ne peuvent avoir fait perdre aux individus qui la composaient le droit de se rassembler sous la surveillance des autorités constituées pour se livrer aux travaux purement littéraires dont s'occupait l'académie, et qu'une pareille réunion, si elle avait lieu, serait vue de bon œil par le public et pourrait être encore utile aux lettres et à la conservation des principes du goût et de la pureté de la langue française, dont on ne peut se dissimuler l'altération rapide et bientôt

générale, si quelque barrièrre ne s'oppose à ses progrès.

» Ils ne croient pas que cette barrière puisse se trouver dans l'institut. Cette savante compagnie, qui a recueilli dans son sein les restes précieux de l'académie des sciences et de celle des inscriptions, et qui conserve et accroît sans cesse le dépôt des connaissances les plus utiles aux hommes, ne remplace pas le corps qui veillait exclusivement à la conservation du goût et au perfectionnement de la langue, objets dignes à eux seuls d'occuper une société littéraire.

» La seule confection d'un bon dictionnaire, dont l'importance frappe tous les esprits, exige un travail immense et difficile, qu'une société littéraire bien organisée peut seule exécuter et munir de quelque autorité dans l'opinion publique.

» Les autres objets des travaux auxquels était destinée l'académie française, la composition d'une grammaire, d'une rhétorique et d'une poétique, semblent réclamer aussi un corps qui en soit uniquement ou du moins principalement occupé.

» Mais réduits à eux-mêmes, et sans les secours d'un gouvernement protecteur, leurs efforts seraient vains. Ils proposent donc aux autorités constituées de rétablir l'académie française, en rassemblant le petit nombre de ses membres échappés aux ravages du temps et de la révolution, en les engageant à remplacer eux-mêmes ceux de leurs confrères qu'ils ont perdus, et à se donner un

règlement nouveau qui se concilie avec l'ordre actuel.

» Ils se flattent qu'en régénérant ainsi l'académie par elle-même, on pourra transmettre fidèlement à une autre génération les principes reçus des maîtres de l'art, et, en rattachant la construction nouvelle à ce qui reste de l'ancienne encore debout, relever le temple du goût dont la barbarie a presque consommé la ruine.

» Ils demandent en conséquence un local où ils puissent se rassembler, et procéder d'abord à l'élection d'un nombre de membres qui, avec les anciens, forme la majorité sur celui de quarante.

» La compagnie, portée ainsi au nombre de vingt-un membres, s'occuperait, avant tout autre objet, de la nomination d'un président, d'un chancelier et d'un secrétaire perpétuel, trois fonctions réglées d'après les anciens statuts, et auxquelles il serait pourvu selon l'ancien usage.

» On se permettra de tracer ici l'esquisse des principaux articles du règlement qui pourrait être proposé.

» L'académie aurait quatre séances par *décade*. Les séances seraient d'une heure et demie à trois heures et demie; et ceux-là seuls seraient estimés présens qui auraient assisté à toute la séance.

» Les élections se feraient par billets et au scrutin secret, suivant l'ancienne forme, sauf le scrutin des boules noires qui n'aurait plus lieu. Le membre élu à la pluralité des suffrages le serait

de plein droit, sans avoir besoin d'aucune confirmation.

» Les élections ne pourraient se faire que dans des assemblées composées d'une majorité des membres de l'académie, c'est-à-dire de vingt-un académiciens.

» Il y aurait deux prix, l'un de prose, l'autre de vers, dont la distribution se ferait dans deux assemblées publiques, l'un le 1er. germinal; et l'autre le 1er. fructidor.

» L'académie aurait deux mois de vacances, du 15 fructidor au 15 brumaire.

» Les réceptions se feraient dans la forme ancienne, seraient publiques et accompagnées de discours du récipiendaire et du président, et de lectures des membres de la compagnie.

» La devise de l'académie resterait la même (*à l'immortalité*); on ferait à l'autre face des jetons les changemens convenables.

» Il serait composé par l'académie un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique.

» Pour donner à ces travaux plus de célérité et d'unité, il serait choisi par la compagnie, à la majorité des suffrages et selon la forme des élections, quelques membres qui se chargeraient plus spécialement de telle ou telle partie du travail.

» *P.-S.* Le rédacteur de ce plan observe qu'il ne le propose au nom de personne, et qu'il n'a pas lui-même d'idées absolument arrêtées sur une ma-

tière si importante, qui demanderait un examen plus réfléchi que ne l'a permis le peu de temps qu'on lui a donné. »

Nous signâmes ce projet ou pétition, Suard et moi, et nous l'adressâmes au ministre de l'intérieur.

Quelques jours s'écoulèrent, après lesquels nous reçumes une lettre du ministre, qui nous invitait à nous rassembler, ceux des anciens membres de l'académie qui seraient à Paris, pour concerter ensemblel es premières mesures. On travaillait, nous disait-on, à déblayer nos anciennes salles, qui étaient devenues un des dépôts des archives, et où l'on faisait le triage de cette immense quantité de titres enlevés aux communautés et aux particuliers, la plupart destinés à être la proie des flammes; et on nous assigna, en attendant, une salle des *amis des arts*, petite société d'artistes et d'amateurs s'assemblant au Louvre. Je n'ai pas sous la main cette lettre qui nous invitait à nous rassembler, mais qui n'avait rien de fort remarquable en elle-même.

Nous nous rassemblâmes, en effet, au nombre de cinq seulement, Suard, Target, Ducis, le chevalier de Boufflers et moi; Saint-Lambert était à la campagne; Gaillard auprès de Chantilly, retenu par la goutte; l'évêque de Senlis, par l'âge et par une indisposition. Là, nous rendîmes compte des vues du ministre à ceux d'entre nous qui n'en étaient pas instruits, car nous n'avions écrit à

Target et à Ducis que pour les inviter à cette réunion; et nous leur expliquâmes qu'on attendait de nous que, dans une autre assemblée, nous choisirions une quinzaine de nouveaux collègues qui remplaceraient un pareil nombre de ceux que nous avions perdus, sans nommer aux places des membres qui vivaient encore (1); que cette liste nous serait représentée dans la première assemblée; que la plupart de ceux dont on nous avait déjà indiqué les noms étaient des hommes que la voix publique y appellerait, tels que le premier et le troisième consuls; le ministre des relations extérieures, dont les talens étaient connus; le ministre restaurateur de l'académie; Laplace, de l'institut; Colin-d'Harleville, Fontanes, Portalis, Volney, Devaisnes, Rœderer, etc. Cette explication donnée et reçue, nous nous séparâmes en prenant un jour assez prochain pour une nouvelle séance.

Nous nous rassemblâmes en effet le 12 messidor dans la même salle, au nombre de sept : Saint-Lambert, Suard, Target, Ducis, d'Aguesseau, Boufflers et moi; Gaillard ayant toujours la goutte, et MM. de Senlis et de Bissy étant toujours absens. Nous mîmes sur la table la liste ci-jointe : Colin, Lucien, Fontanes, Talleyrand, Dureau, Ségur,

(1) Savoir, outre ceux qui sont nommés dans ce chapitre : La Harpe, Boisgelin, Choiseul-Gouffier, d'Harcourt, Maury, Rohan, Delille.

Bonaparte, premier consul; Laplace, Lebrun, troisième consul; Dacier, Rœderer, Portalis, Devaisnes, Lefèvre, Volney.

On commença par examiner la liste des membres proposés, le chevalier de Boufflers demandant les titres de Devaisnes, de Dacier, de Portalis, de Rœderer, de Lefèvre, et Suard et moi lui expliquant les motifs qui nous les faisaient regarder comme propres à être nos collègues : sur cela, lui, Target et Ducis mettent en avant, comme devant être ajouté à la liste, Arnault, l'auteur de *Marius*; Ducis et Target ajoutent Garat et Bernardin de Saint-Pierre. Suard, Saint-Lambert et moi, nous montrons quelque opposition : contre Arnault, parce qu'il était trop jeune; contre Bernardin, parce qu'il n'était pas sur la liste première, qu'on savait qu'il parlait sans cesse de l'académie avec beaucoup d'amertume; enfin contre Garat, pour la couleur qu'il a prise dans la révolution. Suard, malgré ses anciennes liaisons avec Garat, crut qu'il était de son devoir de ne pas le défendre. On va aux voix; et Target, Ducis, Boufflers et d'Aguesseau donnant leur voix aux trois nouveaux candidats, et se trouvant quatre contre trois, les font inscrire sur la liste. Alors, sans désemparer, on écrit au ministre en lui envoyant et cette liste et la lettre signées de nous tous, puisqu'il fallait bien que la délibération passée à la majorité fût regardée comme prise par l'assemblée entière.

Notre liste envoyée au ministre et accompagnée

d'une lettre, nous avions à en recevoir une réponse, avant de faire aucune démarche ultérieure. Cependant les ennemis de l'académie renaissante de ses cendres, l'institut, les jacobins, les petits littérateurs, ne s'endormaient pas; on travaillait auprès de Bonaparte, revenu d'Italie après la bataille de Marengo; on lui rappelait son attachement à l'institut; on lui disait que cette restauration semblerait à beaucoup de gens annoncer celle de bien d'autres institutions monarchiques; que l'institut, faisant partie de la constitution républicaine, en serait ébranlé dans ses fondemens, etc. Le consul Lebrun disait hautement qu'il ne mettait aucun intérêt à voir renaître l'académie. Le ministre de l'intérieur, voyant son projet attaqué de tous les côtés, après avoir hésité et différé environ sept ou huit jours, écrivit la lettre suivante.

LIBERTÉ. *ÉGALITE.*

Paris, 28 messidor, an VIII de la république française, une et indivisible.

Le ministre de l'intérieur, aux citoyens réunis en société libre de littérature.

« J'ai reçu, citoyens, la lettre que vous avez bien voulu m'écrire le 12 de ce mois. Je suis sensible aux témoignages d'estime qu'elle renferme;

je les mérite par mon amour pour les lettres et par mon attachement pour ceux qui les cultivent.

» Je vous répète ce que je vous mandais le 21 prairial. Le gouvernement verra avec plaisir se former une société littéraire dont les travaux seront dirigés uniquement vers la conservation du goût et la pureté du langage. Vous avez choisi pour associés plusieurs des hommes les plus recommandables par leur talens et leur patriotisme. Tous réunis vous donnerez à vos travaux une direction utile. Vous conserverez le goût ; vous fixerez l'emploi des mots nouveaux introduits dans notre langue ; et en donnant des éditions de nos meilleurs auteurs classiques, vous faciliterez l'instruction de la jeunesse.

» Tel est le but que vous vous êtes proposé ; il est honorable, il est utile. Mais, pour l'atteindre, il faut n'être pas arrêté dans la route ; il vous faut des collaborateurs qui, libres de leur temps et de leurs actions, puissent s'occuper avec vous de vos travaux. Les consuls sont chargés de si grands devoirs qu'ils ne pourraient vous donner aucun instant ; et moi, je suis tellement enchaîné par des obligations de tout genre, que j'éprouverais du regret d'occuper une place que je ne pourrais remplir.

» Que votre premier soin soit donc, citoyens, de rédiger votre règlement et de le publier. Les ennemis des lettres ont répandu avec affectation, que vous preniez le titre d'académiciens français ; que vous vouliez rétablir l'académie française. Vous

connaissiez trop bien les lois de votre pays pour prendre un titre qu'elles ont supprimé. Mais la publication de vos statuts répondra à tout : vos travaux achèveront d'imposer silence à vos détracteurs.

» Le local que je vous ai destiné est prêt. J'apprendrai avec intérêt que vous êtes réunis, et je vous prie de m'instruire exactement de vos progrès.

» Je vous salue,

» *Signé* : L. BUONAPARTE. »

Cette lettre me soulagea d'une grande peine en me fournissant des motifs raisonnables et puissans de tirer mon épingle du jeu, et en me faisant voir comme tout-à-fait avorté un plan mal conçu et dont l'exécution avait été mal conduite. Suard partagea cette disposition, et nous écrivîmes chacun de notre côté au ministre une réponse qui nous parut définitive. Nos deux lettres sont dans le même sens, et chacune à notre manière. Voici la mienne, que j'envoyai ouverte à Duquesnoy, en y joignant pour lui-même une autre lettre dont je conserverai quelques fragmens à la suite de la première.

« CITOYEN MINISTRE,

» On m'a communiqué la lettre par laquelle vous invitez les membres de l'ancienne académie française à se rassembler de nouveau, pour dresser

le règlement de la société littéraire libre que vous les engagez à former.

» Je ne concerte point ma réponse avec mes confrères ; je vous dois de vous exposer mon opinion avec une franchise qu'encourage votre bienveillance pour les lettres, qui se montre dans le projet même auquel je ne crois pas pouvoir accéder : ayez la bonté, citoyen ministre, de prendre connaissance par vous-même des motifs qui excusent et justifient ma résolution.

» Je ne connais pas encore quels sont parmi les nouveaux membres proposés ceux qui acceptent. Je vois par votre lettre que les deux consuls et vous-même, citoyen ministre, ne croyez pas pouvoir concilier vos grandes occupations avec le titre et les devoirs de membre de la nouvelle société. J'ai des raisons de croire que parmi ceux que nous avons inscrits sur notre liste, il en est plusieurs autres dans la même disposition. Or, cette réduction, et la perte que nous faisons de collègues les plus capables d'honorer et de soutenir le nouvel établissement, ne peut manquer d'influer sur la résolution qui reste à prendre aux anciens membres pour s'attacher à la société littéraire qu'on veut substituer à l'académie française. Pour moi-même en particulier, je ne puis vous dissimuler, citoyen ministre, que le refus de votre illustre frère et celui du consul Lebrun, que ses talens et ses succès doivent intéresser à la gloire des lettres, et enfin celui d'un ministre tel que

vous, occupé avec tant de chaleur et de bienveillance à les honorer et à les favoriser, affaiblit beaucoup les espérances que j'avais conçues de l'établissement dont vous avez eu la première idée.

» Ces refus me paraissaient avoir d'autant plus d'importance, et d'importance fâcheuse, qu'on ne peut se cacher que la nouvelle société littéraire, sous quelque nom qu'elle se présente, va être en butte à un grand nombre d'ennemis.

» C'est ce que vous nous annoncez vous-même, citoyen ministre, en nous donnant comme une défense suffisante *la publication de nos statuts, qui répondra*, dites-vous, *à tout, et nos travaux, qui imposeront silence à nos détracteurs.*

» Pardonnez si je vous fais observer que les statuts de la nouvelle société littéraire, quels qu'ils soient, ne nous défendront pas contre les attaques d'une malveillance jalouse; et que, pour les travaux de l'académie, comme il est impossible qu'ils soient connus du public avant plusieurs années, ce serait renvoyer bien loin la défense de la nouvelle société et s'armer après le combat.

» Si les anciens académiciens ont consenti à se réunir de nouveau, c'est surtout d'après l'assurance qu'on leur a donnée de l'appui, des secours, de la protection déclarée du gouvernement, assurance que l'acceptation des consuls et du ministre eût affermie, et que leur refus ne peut manquer d'affaiblir.

» Ces premières observations, citoyen ministre,

prouvent, ce semble, avec évidence, que la situation des membres de l'ancienne académie se trouve aujourd'hui toute différente de ce qu'elle a été, lorsqu'on a commencé à leur faire part du projet d'établissement proposé.

» Mais cette différence devient bien plus marquée et bien plus forte d'après ce que vous nous annoncez, citoyen ministre, « *que les ennemis des lettres ont répandu avec affectation que nous prenions le titre d'académiciens; que nous voulions rétablir l'académie française.* A quoi vous ajoutez : *que nous connaissons trop bien les lois de notre pays, pour prendre un titre qu'elles ont supprimé.* »

» Je vous confesse, citoyen ministre, avec toute franchise, que j'ai cru fermement que c'était le rétablissement de l'académie française qu'on nous proposait, et que c'est cela que m'ont paru entendre constamment tous mes confrères. Nous avions cru que c'était pour cela qu'on rassemblait les débris de l'ancienne académie ; qu'on nous promettait nos anciennes salles du Louvre. C'est dans cette vue que nous avons annoncé, dans un premier Mémoire qui a dû passer sous vos yeux, le projet de garder la devise de l'académie, *à l'immortalité*, et tous nos statuts, sauf les différences qu'y doit apporter la forme nouvelle de notre gouvernement. C'est ce motif que les membres de l'académie française, résidant à Paris, ont fait valoir auprès de leurs confrères absens pour les ramener.

» Si nous n'eussions voulu former qu'une société littéraire occupée des travaux suivis que demande la composition d'un dictionnaire, d'une grammaire, etc., sans conserver l'organisation de l'ancienne académie en ce qu'elle a de compatible avec le nouvel ordre de choses, la liste que nous vous avons adressée pour nous associer de nouveaux membres eût été fort différente.

» Nous n'y aurions fait entrer ni les deux consuls, ni vous-même, citoyen ministre, puisque nous ne pouvons ignorer que vos importantes occupations ne vous permettent pas de concourir à un travail suivi, et d'être membre actif d'une société littéraire. Nous aurions pensé de même du ministre des relations extérieures et des conseillers d'état, bien que la voix publique les appelât à l'académie française, rétablie sur ses anciens fondemens. Je ne crains pas même de dire que, dans cette hypothèse, quelques-uns de nos anciens confrères, tels que les citoyens Target et d'Aguesseau, remplissant des places de magistrature qui demandent toute leur assiduité, nous eussent paru déplacés dans une société purement littéraire.

» En nous rassemblant sur votre invitation pour nous donner des collègues, nous avons donc cru rétablir l'académie française. Mais nous avons dû surtout penser ainsi en considérant de quelle utilité pouvait être la conservation du nom d'académie française pour atteindre au but que l'on se proposait : si l'académie nouvelle n'était pas entée sur l'an-

cienne, si on ne pouvait pas l'appeler l'académie française, elle perdait en même temps beaucoup de l'autorité et de la considération dont elle ne peut se passer, ni en France, ni chez les nations étrangères. Un nouvel établissement privé de cet avantage n'est plus qu'un lycée comme il y en a déjà sept ou huit dans la capitale, qui peuvent avoir sans doute différens genres d'utilités, mais qui ne peuvent avoir celle d'une académie française.

» On ne peut se le dissimuler, et il faut bien le dire, les avantages apportés à la nation par l'institution de l'académie française ont été dus à sa composition, et à la considération qu'elle a tirée de ce mélange heureux d'hommes de lettres, et d'hommes distingués que leurs rangs et leurs places n'empêchaient pas d'être amis des lettres. Et comment croire que la société littéraire substituée à l'académie française obtiendrait cette considération, lorsqu'on voit tous les hommes en place qu'on nous avait proposé d'y faire entrer, et que nous y aurions appelés de nous-mêmes, se défendre de devenir nos collègues, et faire essuyer à la nouvelle société des refus dont l'académie française s'était constamment et si heureusement garantie ?

» Vouloir faire un lycée, une société littéraire libre, comme vous nous y invitez, citoyen ministre, c'est renoncer au plus grand, au plus important des avantages de l'ancienne académie.

» L'académie avait deux caractères principaux :

elle était dépositaire et conservatrice de la langue et des principes du goût ; et en même temps elle était la plus brillante des récompenses littéraires, l'encouragement le plus noble des talens, et surtout de celui d'écrire, si important aux progrès de l'esprit humain. C'est par la réunion de ces deux caractères qu'elle était distinguée de tous les autres établissemens littéraires, et qu'elle produisait les effets utiles que nous en avons vus. En formant un corps littéraire occupé de composer un dictionnaire, une grammaire, une rhéthorique, etc., on ne fera que la moitié de l'ancienne académie ; que dis-je, la moitié, on ne fera rien de ce qu'elle était, mais une toute autre chose.

» On allègue contre le rétablissement de l'académie française qu'une loi a supprimé ce titre. Mais en supprimant la compagnie, la loi n'a pas pu effacer du dictionnaire les termes d'académie française, ni défendu qu'à l'avenir un corps autorisé par le gouvernement ne s'appelât du même nom.

» Quand la loi qui a supprimé l'académie eût étendu sa proscription jusqu'au nom même, en détruisant la chose, comme les anciens académiciens ne prétendaient se réunir de nouveau que sous les auspices, avec la protection et en vertu d'une loi nouvelle qui révoquerait l'ancienne ; en prenant le nom d'académie française, ils ne violeraient aucune loi. . . . .

» Telles sont, citoyen ministre, les idées que je m'étais faites du projet que votre amour pour les

lettres vous a conduit à nous proposer; j'ai pu croire, sans être coupable de légèreté, qu'elles étaient aussi les vôtres, et plusieurs de mes anciens confrères en ont ainsi jugé. Je comprends cependant fort bien comment divers obstacles ont pu traverser vos favorables intentions; mais si l'opposition d'un corps savant, illustré par les talens les plus recommandables et les plus nécessaires à la chose publique; celle des prétendus patriotes, qui voient une conspiration dans le rétablissement d'un ancien corps littéraire, conservateur de l'esprit de liberté et d'égalité au sein de la monarchie; si l'opposition, enfin, de cette classe nombreuse de littérateurs qui désespéreraient de s'ouvrir les portes du nouveau temple; si tous ces obstacles ont été assez puissans pour empêcher l'exécution d'un premier plan manifestement le plus utile et le plus naturel, ne traverseront-ils pas celui auquel on s'est réduit?

» Pourra-t-on lui donner quelque solidité, surtout en l'exécutant sans le concours du corps législatif, qui peut seul le doter? Et dans cette incertitude, convient-il aux membres de l'ancienne académie d'attacher leur sort et leur nom à un établissement dont ils ne peuvent prévoir la destinée?

» Pour moi, citoyen ministre, malgré mon désir sincère de faire ce qui pouvait être agréable à un ministre ami des lettres et bienveillant pour ceux qui les cultivent, je ne crois pas pouvoir entrer dans la nouvelle société littéraire que vous vous proposez,

sans doute, de rendre honorable et utile, mais qui n'est plus celle dont je connaissais l'institution, la composition et l'esprit, et à laquelle je comptais m'associer. »

Dans ma lettre à Duquesnoy, après quelques remercîmens de l'intérêt qu'il avait pris à cette négociation, et l'analyse des principales raisons de mon refus, j'ajoutais : « Vous ne pouvez douter que ma résolution ne soit dictée par une conviction entière de l'inutilité et des vices de l'établissement qu'on propose à la place du premier. Vous savez mieux que personne que je fais en cela un assez grand sacrifice, vous qui connaissiez les intentions généreuses du ministre, et qui n'ignorez pas qu'à soixante-quatorze ans, après avoir perdu 30,000 livres de rente, ayant avec moi une sœur sans fortune, j'aurais trouvé dans les avantages qu'on nous faisait quelque assurance de garantir notre vieillesse du besoin, lorsque je ne pourrai plus fournir à un travail assidu qui me devient tous les jours plus difficile et plus pénible. Mais je ne veux pas, selon l'expression de Juvénal :

Propter vitam vivendi perdere causas. »

Depuis cette époque, Lucien Buonaparte ayant quitté le ministère de l'intérieur, et Duquesnoy ayant donné sa démission de la place de rapporteur ou chef de division à ce ministère, tout projet de rétablir l'académie française fut abandonné pendant quelque temps. Mais, bientôt après, Suard et moi

nous imaginâmes qu'on pouvait proposer un autre plan plus restreint et de quelque utilité pour la conservation de la langue et des principes du goût. Je vais le joindre ici, tel que je le présentai à Chaptal, successeur de Lucien.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

D'UNE SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE,

Pour la composition d'un nouveau Dictionnaire de la langue française, d'une Grammaire, d'une Rhétorique et d'une Poétique française.

« Lorsqu'un gouvernement éclairé s'occupe de réparer nos ruines, de rétablir l'ordre, le crédit, le commerce, les arts, l'instruction publique, il ne peut regarder comme un objet étranger à ses soins les intérêts et la gloire de la littérature française, menacée d'une prochaine décadence par un néologisme barbare qui gagne tous les genres d'écrits, et par des compositions monstrueuses qui se multiplient tous les jours.

» On ne craint pas de dire que l'institut, cette savante compagnie, qui a recueilli dans son sein les restes précieux de l'académie des sciences et de celle des inscriptions, d'après son organisation même, ne remplace pas à cet égard le corps qui veillait particulièrement à la pureté de la langue et

à la conservation du goût, l'ancienne académie française..

» Persuadé, sans doute, de cette vérité, un ministre ami des lettres avait tenté de relever l'ancien établissement. Son projet ayant échoué, on croit pouvoir proposer à son successeur, qui, dans un ministère à peine commencé, a déjà tant fait pour l'instruction publique et pour les lettres, un plan moins étendu, plus simple et moins dispendieux que celui qu'on voulait exécuter; un plan à l'aide duquel on obtiendrait en grande partie les bons effets que produisait l'académie, en remettant en activité tous les travaux utiles dont elle était chargée. »

» On achèverait ces travaux utiles plus promptement et plus sûrement que ne pouvait faire une compagnie nombreuse qui avait d'autres occupations, si l'on établissait une société littéraire plus restreinte, qui ne serait point une académie, mais une association de travailleurs pour un objet déterminé, sous la protection du gouvernement. On réunirait, dans cette vue, quelques-uns des anciens membres de l'académie française parmi ceux qui se sont le plus livrés à ce genre d'étude; et ils s'associeraient les hommes de lettres les plus propres à concourir à ce travail.

» En formant le premier fonds de la société de quelques anciens académiciens, on conserverait et on perpétuerait l'esprit dans lequel se faisait le travail de l'académie, et une tradition précieuse prête

à se perdre, si l'on n'en recueille pas les débris; et en y ajoutant de nouveaux coopérateurs, on aurait l'espérance d'améliorer l'ouvrage, d'en perfectionner et d'en hâter l'exécution.

» On ne pourrait cependant y admettre tous les anciens académiciens, parce qu'une telle société ne peut pas être nombreuse, si l'on veut qu'elle soit vraiment active; parce qu'on ne peut y appeler, même parmi des hommes de lettres estimables, que ceux que le genre de leurs études et de leurs connaissances rendent propres au travail qu'on se propose; parce qu'il s'agit d'un travail à faire, et non d'une récompense accordée au talent; enfin, parce qu'il est question de former une entreprise, et non de créer une académie.

» Les membres ne pourraient être que des hommes libres de toutes fonctions publiques, journalières et permanentes, l'objet de cette société étant un travail suivi, avec lequel des fonctions de ce genre sont incompatibles.

» Un travail en commun, régulier, assidu, ne pouvant être bien fait que par des gens qui se conviennent, il faudrait, ce semble, que le ministre, qui ne veut que le bien de la chose, agréât l'association, telle qu'elle se forme elle-même, de ceux dont les noms seront mis ci-après sous ses yeux, et qu'on leur laissât le droit de remplir dans la suite les places vacantes, à la pluralité des suffrages.

» Pour exécuter le travail en un temps limité, il est nécessaire d'y exciter les associés par un intérêt,

et, pour cela, de mettre la moitié des honoraires de chaque membre en droits de présence, ceux des absens tournant au profit des présens.

» Il serait surtout important, toujours dans la vue de hâter le travail, de choisir dans la compagnie un secrétaire et deux rédacteurs, qui seraient plus particulièrement et plus assidûment occupés de la rédaction, de l'impression, etc., et dont le traitement serait supérieur à celui des autres membres.

» Les hommes de lettres dont on croit pouvoir former avec avantage la nouvelle société, seraient les citoyens Gaillard, Suard, Laharpe, Morellet, Boufflers, Pastoret, Fontanes, Esménard, Dureau, Ségur.

» On ne se permet pas d'ajouter à cette liste deux anciens académiciens absens, dont les talens honorent les lettres françaises, et dont on peut espérer le retour, Delille et Boisgeslin de Cussé; mais, si cet espoir se réalisait, nous croyons que la société obtiendrait aisément du ministre la création de deux places de plus.

» Le gouvernement donnerait sans doute une salle, quelques meubles, et un certain nombre de livres nécessaires au travail, et qu'on trouverait aisément dans les dépôts déjà formés, ou une somme, qui ne pourrait être que modique, pour les acheter.

» On ne craint pas d'annoncer que l'exécution de ce plan mettrait en état de publier, dans le moins de temps possible, une nouvelle et plus parfaite édition, depuis long-temps souhaitée, du diction-

naire de la langue française, et que le gouvernement et le ministre qui auront rendu ce service aux lettres et à la nation, en seront récompensés par la reconnaissance publique.

» On ajoutera ici une observation et un rapprochement qui, dans les circonstances où la France se trouve aujourd'hui, mérite quelque attention.

» Richelieu s'occupa de la conservation et du perfectionnement de la langue, *après avoir remédié aux désordres des guerres civiles, lorsque la tranquillité publique eut fait oublier aux Français leurs misères passées, que la confusion eut cédé au bon ordre, et qu'on eut reconnu en France qu'il fallait que les lettres y fussent en honneur ainsi que les armes, parce qu'elles sont un des principaux instrumens de la vertu*. Termes des Lettres patentes de Louis XIII, pour la fondation de l'académie française. »

Nous n'obtînmes point de réponse.

Je crus dès lors avortés pour jamais tous les plans conçus pour le rétablissement de l'académie, et je me résignai, comme Piron, à n'être rien, *pas même académicien.*

CHAPITRE XII.

Mort de madame Helvétius. Élections de mars 1802.

Le 24 thermidor an VIII (12 août 1800), Mme. Helvétius mourut à Auteuil, âgée de 78 à 79 ans. Elle a été enterrée dans son jardin, selon ses intentions : quelques amis, et en particulier ses deux commensaux, Laroche et Cabanis, ont assisté à cette cérémonie. Il m'est douloureux de penser que je ne l'ai pas vue dans ses derniers momens, que je ne lui ai pas fermé les yeux, et qu'il ne m'est revenu d'elle aucune marque de souvenir, quoiqu'elle répétât sans cesse qu'elle m'aimait toujours.

La fin de l'année 1801, ou le commencement de l'an 10 de la république, a été marqué pour moi par un événement qui pouvait être de quelque importance, si l'ordre de choses qui l'avait amené eût pu être regardé lui-même comme ayant quelque stabilité. A cette époque, on a mis à exécution la forme décrétée par la constitution de l'an VIII, pour la nomination des notables communaux, départementaux et nationaux.

Cette opération a consisté à établir dans chaque municipalité une liste communale, à laquelle on a admis tout homme né et résidant en France, âgé de 21 ans, et inscrit sur le registre civique de son

arrondissement; ce qui a pu donner, d'après la population actuelle, un nombre de cinq ou six millions d'individus ayant droit de concourir à la nomination des notables communaux. A n'en supposer que cinq millions, c'est-à-dire, en supprimant les vieillards et tous ceux qui ont négligé de se faire inscrire, ces cinq millions ont dû choisir un dixième d'entre eux pour former les notables communaux susceptibles des places appelées communales, telles que celles de maire, de juge de paix, etc.

Ces notables communaux, au nombre de 500 mille, ont dû indiquer dans des listes déposées chez des officiers publics, chacun dans quelque lieu principal du canton, un dixième d'entre eux pour former la liste des notables départementaux, qu'on suppose avoir dû être au nombre de 50 mille, susceptibles des places et magistratures du département, préfectures, sous-préfectures, tribunaux de première instance, etc.

Enfin, les notables départementaux, choisissant un dixième de leur nombre, ont dû faire une liste nationale de notables nationaux, au nombre de cinq mille seulement, capables de remplir les places les plus relevées du gouvernement de leur patrie.

L'expérience a prouvé que cette combinaison, qu'on attribue à l'abbé Sieyes pour le fonds et à Rœderer pour les moyens d'exécution, est essentiellement vicieuse.

Les listes communales, par cela même qu'elles ont renfermé un très-grand nombre d'individus,

ont présenté, en effet, à peu près tous les citoyens capables de quelque fonction publique; mais les listes départementales, dressées par les notables communaux, ont été très-mal faites; presque toutes, dans les campagnes, ont été l'ouvrage des maires de village, qui ont fourni à eux seuls la plus grande partie des bulletins, soit en jetant dans les capses tant de bulletins qu'ils ont voulu, au nom des absens qui ont été partout en grand nombre, soit en suggérant les noms aux votans, et en leur fournissant des bulletins tout faits.

Pour la liste nationale, les abus et l'intrigue y ont encore eu plus de part. Ainsi, à Paris, les gens du bureau où l'on allait voter, se sont fait mettre sur la liste par tout venant. Il s'est formé aussi des coalitions : deux à trois cents personnes sont convenues de prendre chacune la liste réglée entre elles et de se nommer exclusivement les unes les autres; de sorte que chacune d'elles a eu nécessairement deux cents voix lorsque la coalition a été de deux cents personnes; ajoutez les voix éparses hors de la coalition, et chacun des coalisés se trouve avoir un avantage immense sur quiconque n'a pas été membre de l'association.

Il y avait à Paris deux coalitions de ce genre : je n'ai été de l'une ni de l'autre, et beaucoup de personnes de qui j'étais connu, apprenant que j'avais donné mon bulletin dans les premiers jours, m'avaient déclaré que je ne serais pas dans le leur puisque je n'étais pas de leur coalition. Cependant,

à l'ouverture du scrutin, il s'est trouvé que je rassemblais plus de cinq cents voix, et que j'ai été au nombre des notables nationaux, susceptible par conséquent de toutes les places et dignités de la république.

Au moment où j'écris ceci (7 mars 1802), le sénat est occupé de la nomination des vingt places vacantes au tribunal et des soixante au corps législatif; et je sais de deux sénateurs, que je suis sur une liste de trois à quatre cents candidats. Sous le régime d'une constitution où les droits de la propriété ont été absolument oubliés, quoiqu'on prétendît former un gouvernement représentatif, j'ai bien quelques titres. Quarante ans de travaux et quelques connaissances dans les matières d'économie publique d'administration, de législation; un caractère persévérant; des ouvrages accueillis avec indulgence et avec estime, sont, aux yeux de mes amis, de véritables droits. Mais je pense que le petit nombre de sénateurs qui croiraient pouvoir me nommer, trouveront une grande opposition dans la multitude d'entre eux, dont quelques-uns me réprouveront comme aristocrate ou comme économiste, etc., tandis que la plupart des autres ignorent parfaitement et ma personne et mes ouvrages.

Je n'ai rien tenté pour aider à la fortune; je n'ai pas fait une visite, ni écrit une ligne à aucun de ces électeurs. Si j'étais nommé ou tribun ou législateur, ce serait vraiment un événement extraordi-

naire et inattendu, dont je pourrais à bon droit tirer quelque vanité. Sinon, je dirai comme Pédarète, mais non pas d'aussi bonne foi, ni aussi modestement que lui, que je suis ravi de voir que la patrie a trouvé quatre-vingts personnes qui ont plus d'instruction que moi dans des matières que j'ai étudiées cinquante ans de ma vie; car j'ai commencé à m'occuper de cette étude à vingt-cinq ans, et j'entre aujourd'hui, 7 mars 1802, dans ma soixante-seizième année. — Ce 6 germinal an X, la liste des nouveaux membres du corps législatif est publique, et formée, comme je le prévoyais, de noms presque tous inconnus; et je n'y suis pas compris, non plus qu'un grand nombre de personnes que la voix publique y appelait; et je dis: *A la bonne heure.*

CHAPITRE XIII.

Nouveau plan pour le rétablissement de l'académie française. Institut national.

Me voici arrivé à 1803, année dont le commencement se marque pour moi par une troisième espérance déçue du rétablissement de l'académie française.

Ce projet avait été présenté à Bonaparte par plusieurs membres estimables de l'institut, et par l'opinion publique, qui désapprouvait depuis longtemps l'organisation de ce corps, et qui paraissait universelle sur la nécessité de combattre la corruption de la langue et celle du goût, en rétablissant une compagnie qu'on croyait avoir rempli avec succès cette utile destination.

Le premier consul, amené par degrés à croire que l'institut ne remplaçait pas à cet égard l'académie, s'était laissé aller, malgré son attachement à l'institut, à nommer une commission de cinq membres de cette même compagnie, pour former le plan d'une organisation nouvelle : ces commissaires étaient, MM. Laplace, Rœderer, Dacier, Vien ; j'ai oublié le cinquième.

Ils étaient convenus des dispositions suivantes : L'institut serait partagé en quatre académies,

Une académie des sciences,

Une académie française,

Une académie des inscriptions et belles-lettres,

Une académie des beaux-arts.

Tous les anciens académiciens entraient de droit dans les compagnies auxquelles ils avaient appartenu ci-devant.

On pouvait être membre de plusieurs académies.

Chaque compagnie reprenait ses statuts et ses règlemens;

Chaque membre avait 1,200 francs de traitement fixe, et 300 francs en droits de présence.

Pour l'académie française en particulier, il y avait un secrétaire perpétuel, à 6,000 francs de traitement; un pour l'académie des inscriptions; deux pour l'académie des sciences; un pour celle des arts.

Afin d'avoir un plus grand nombre de places à donner, sur quatorze académiciens français qui vivaient encore, cinq étaient déclarés vétérans, parce que leur âge ou leurs fonctions actuelles les empêchaient d'assister aux séances. Ces vétérans étaient Roquelaure, archevêque de Malines; Cussé, archevêque de Tours, ci-devant d'Aix; le comte de Bissy, âgé de quatre-vingt-trois ans; Saint-Lambert, de quatre-vingt-cinq, et d'Aguesseau, ambassadeur en Danemarck.

La liste des membres de la nouvelle académie dressée par les commissaires, reportant dans l'académie des inscriptions un assez bon nombre de mem-

bres insignifians de la classe de littérature, on épurait d'autant, quoique bien moins qu'il n'aurait fallu, la liste de la nouvelle académie. On rattachait à celle-ci les neuf membres encore vivans et non compris parmi les vétérans, savoir : Gaillard, Suard, Laharpe, Delille, Ducis, Morellet, Choiseul-Gouffier, Target, Boufflers. Suard devait être secrétaire perpétuel, etc.

Parmi les nouveaux membres de la compagnie, on plaçait les trois consuls, le ministre de l'intérieur et celui des relations étrangères, Lucien Bonaparte, Fourcroy, Rœderer, François de Neufchâteau, de Vaisnes, Portalis, Laplace, Delambre, Volney, Garat, Cabanis, Bernardin de St.-Pierre, Dacier, Ginguené, Andrieux, Chénier, Lebrun, Colin d'Harleville, Legouvé, Arnault, Sieyes, etc., c'étaient au moins là ceux qu'on proposait, sauf les corrections et changemens que pouvait faire à la liste le premier consul, dont je disais alors :

Mais quoi ! l'homme aux cent yeux n'a pas fait sa revue ;
Jusques-là, pauvre cerf, ne te vante de rien.

Ce plan était bien défectueux ; on ne régénérait pas l'académie française ; on ne lui rendait pas la considération et l'autorité dont l'ancienne avait joui ; on ne rétablissait pas cet heureux mélange des hommes de lettres avec les gens de la cour, ordre de la société que la révolution avait détruit ; mais on faisait ce que les circonstances laissaient possible. Les gens en place succédaient aux anciens

grands seigneurs; on ramenait les noms des compagnies littéraires, et chacune se remettait en possession, autant qu'il était permis d'y prétendre, de l'espèce de renommée et d'estime qui appartenait à l'ancienne. L'académie des sciences et celle des inscriptions ne pouvaient que gagner à reprendre ces noms, connus de toute l'Europe savante, et illustrés par des hommes à qui s'adressaient avec respect toutes les académies étrangères, avec qui les hommes instruits de tous les pays s'honoraient de correspondre. Mais la nouvelle classe, qui remplaçait l'académie française, avait un plus grand avantage encore à reprendre son ancien nom. L'influence des mots sur les opinions est si puissante, que c'était manifestement avoir accompli plus d'à moitié l'ouvrage du rétablissement de l'académie française que d'en avoir fait revivre le nom.

Mais c'était précisément là ce qui contrariait les préjugés de quelques hommes puissans, attachés à cette création nouvelle qu'on avait nommée l'*institut*, et voulant à toute force en conserver au moins le nom, quoiqu'ils ne pussent pas se dissimuler les vices de son établissement. Ils pensaient avec raison que rien ne pouvait faire oublier ce nom d'institut, plus promptement et plus efficacement que le retour des noms des anciennes compagnies; et ils n'ont voulu ni d'académie des sciences, ni d'académie des inscriptions, ni d'académie française.

Leur plan, auquel ils ont gagné le premier consul, a différé beaucoup de celui qu'on avait proposé : 1°. il bannit ces anciennes dénominations d'académies, et ne désigne les divisions nouvelles que par les noms de première, deuxième, troisième et quatrième classe; 2°. il conserve dans la deuxième classe, celle qu'on donne comme devant remplacer l'académie française, bien des membres de l'institut, qui ne sont connus par aucun talent d'écrire, tels que. . . . . (1); 3°. Aucune classe n'a son existence à part des autres, ce qui met obstacle à l'établissement de tout esprit de corps, à toute émulation entre les classes, etc.; 4°. les règlemens de l'ancienne académie, dont une expérience d'un siècle et demi prouvait assez l'utilité, ont été abandonnés en beaucoup d'articles importans. Il serait trop long de faire ici ce parallèle.

Le 3 pluviose an XI (24 janvier 1803), fut décrétée l'organisation nouvelle de l'institut national, tel qu'il est aujourd'hui, formé de quatre classes.

Il y a dans ce décret une chose bien remarquable, c'est l'exclusion, ou ce qui revient au même, l'omission préméditée et réfléchie de toutes les *sciences morales et politiques*, quoiqu'on prétende y faire l'énumération de tous les objets dont peut et doit s'occuper l'institut. Cette disposition se montre encore très-clairement dans une autre

(1) Les noms manquent dans le manuscrit.

opération du gouvernement de Bonaparte, je veux dire le décret d'Aix-la-Chapelle, du 24 fructidor an XII, qui, en donnant des prix considérables à différens travaux de tous les autres genres, n'en décerne à aucun ouvrage philosophique. Pour reconnaître dans les deux décrets l'uniformité des principes qui les ont dictés, il faut se rappeler que l'institut, dans sa première organisation, du 3 brumaire de l'an IV, était divisé en trois classes, la première, des sciences physiques et mathématiques; le seconde, des sciences morales et politiques; la troisième, de la littérature et des beaux-arts. Les *sciences morales et politiques*, attribuées à la deuxième classe, comprenaient selon le décret de fondation :

L'analyse des sensations et des idées,
La morale proprement dite,
La science sociale et la législation,
L'économie politique,
L'histoire et la géographie.

Et selon la nouvelle division, décrétée le 3 pluviose, en assignant à chacune des quatre classes les objets dont elle doit s'occuper, et en laissant à la première et à la quatrième leurs anciennes attributions, on retranche de celles de la deuxième et de la troisième presque tous les objets compris sous le nom de *sciences morales et politiques*; on laisse seulement la géographie à la première, et l'histoire à la troisième.

Le décret fait à la vérité mention, pour la

deuxième classe, de l'examen des ouvrages importans d'histoire et de *sciences*, dénomination sous laquelle on peut absolument entendre des ouvrages qui traiteraient de morale et de politique; mais c'est avec la clause que cet examen ne se fera que *sous le rapport de la langue*. Quant à la troisième classe, on lui laisse aussi le droit de s'occuper des sciences morales et politiques, mais seulement *dans leur rapport avec l'histoire*. Et ces deux restrictions semblent défendre à l'une et à l'autre de traiter au fond et en elles-mêmes les grandes questions des sciences politiques.

Si nous examinons à présent le décret d'Aix-la-Chapelle, nous y verrons bien plus encore ce système annoncé par le gouvernement, d'interdire la discussion de tout ce qui regarde la constitution et l'administration de l'état. Des prix de 10 et de 5000 francs, pour des ouvrages de différens genres, seront distribués de dix ans en dix ans, le jour anniversaire du 18 brumaire, *dans l'intention*, est-il dit, *d'encourager les sciences, les lettres et les arts, qui contribuent éminemment à l'illustration et à la gloire des nations*.

La munificence d'un grand peuple se montre là dans tout son éclat : de tels prix sont un encouragement puissant pour les écrivains; et cet encouragement me semble aussi réellement dû à la plupart des études qu'on veut récompenser. C'est l'intérêt de toute nation, et le devoir de tout gouvernement, d'animer et de favoriser les progrès des sciences

physiques et mathématiques, l'art d'écrire l'histoire à la manière des Tacite, des Hume, des Bossuet; l'invention des machines vraiment utiles; tous les services rendus à l'agriculture et à l'industrie; l'art dramatique, enfin les beaux-arts; et l'encouragement de ces connaissances est, en effet, l'objet et le but expressément énoncé de l'établissement de ces prix.

Mais en rendant justice à ces dispositions du décret, je ne puis m'empêcher d'y remarquer avec douleur l'omission volontaire des études qu'il importe le plus à l'homme d'approfondir et de perfectionner, *les sciences morales et politiques*, la recherche des vrais principes de l'ordre public, du gouvernement et de l'administration. Voilà manifestement les choses dont on ne veut pas qu'aucune classe de l'institut s'occupe désormais.

Or, je demande de quel œil un homme ami de la vérité et du bonheur de ses semblables peut voir, non pas seulement exclue du nombre des sciences qu'on encourage par des prix, mais interdite au corps dépositaire et conservateur des connaissances humaines, celle de l'ordre social et des vrais principes du gouvernement. Quoi, dira-t-il, Montesquieu avec l'*Esprit des lois*, Smith avec son traité de la *Richesse des nations*, n'auraient pu concourir dans la lice ouverte à tous les autres genres de travaux et de veilles? Un bon ouvrage sur la meilleure forme de l'imposition, sur les rapports des colonies avec leur métropole, sur la li-

berté nécessaire au commerce et à l'industrie, etc., ne peut prétendre à un prix qu'on donne à un opéra, à une traduction de quelques manuscrits arabes, à trois poëmes? C'est là, continuera-t-il, un renversement entier de l'ordre qui doit s'établir dans l'esprit du législateur sur l'importance relative et graduée de chaque genre de connaissance, ordre selon lequel on doit voir avant tout l'organisation sociale, et les moyens qui l'établissent et la perfectionnent.

Les observations précédentes font assez voir que les dispositions de Bonaparte ne sont pas favorables au genre d'études qu'on avait compris sous le nom de *Sciences morales et politiques*. Sans doute, on ne peut mettre parmi les connaissances qu'il n'aime pas, les sciences mathématiques, et la physique dans toutes ses parties, et les arts, tant mécaniques que libéraux; mais il montre de l'éloignement pour toutes les discussions de cette philosophie spéculative et rationnelle, qui se donne le droit de rechercher les principes sur lesquels doivent reposer la constitution des sociétés politiques et leur administration; c'est à ceux qui s'occupent de ces objets, qu'il donne le nom dénigrant d'idéologues et d'économistes.

CHAPITRE XIV.

Entretien avec le premier Consul.

Je ne puis négliger, dans le compte que je rends de ma vie, la conversation que j'ai eue avec Bonaparte, à la fin de 1803, au palais des Tuileries. J'avais été invité avec M. Suard, par madame Bonaparte, à aller passer la soirée chez elle, un jour où il y avait moins de monde qu'à l'ordinaire, c'est-à-dire, encore une vingtaine de femmes et un petit bal : nous nous y rendîmes. Madame Bonaparte nous reçut très-bien, causa avec nous environ un quart d'heure, nous dit que Bonaparte nous verrait avec plaisir, mais qu'il viendrait peut-être un peu tard. Le petit bal commença, et nous y assistâmes pendant une demi-heure. Madame Bonaparte me fit proposer de faire sa partie au wisk; mon ignorance ne me permit pas d'accepter cet honneur. M. Suard joua. Je continuai d'être spectateur du bal, et de causer avec quelques personnes de ma connaissance. A minuit, Bonaparte n'étant pas arrivé, madame de Vaisnes, qui nous avait amenés tous deux, nous proposa de nous ramener; et nous nous en allâmes sans avoir vu le premier consul qui n'arriva, comme nous l'apprîmes le lendemain, qu'après une heure sonnée.

Environ trois semaines après, nous recûmes, M. Suard et moi, une invitation semblable à la précédente; et madame Bonaparte nous fit dire par Mme. ou M. Remusat, que le consul regrettait de ne nous avoir pas entretenus, et moi en particulier; mais que nous causerions sûrement avec lui cette fois.

Nous nous rendîmes au palais vers les dix heures, et nous trouvâmes le consul jouant un wisk dont madame Bonaparte était. Il nous salua à notre entrée. Son jeu fini, il causa une demi-heure avec le général Mortier, et ensuite avec un autre général. J'étais dans le fond du petit salon, près de la porte de la pièce où l'on dansait, et causant avec le ministre de l'intérieur. Il vint à moi tout droit, et me dit brusquement : Vous êtes le secrétaire de l'académie? Non, lui dis-je, citoyen consul, car c'était le titre qu'il avait encore. Ah! oui, reprit-il, vous êtes l'abbé Morellet. Vous êtes économiste, n'est-ce pas? — Je lui dis qu'il y avait différentes sortes d'économistes; que je n'étais pas des purs; que j'apportais à leur doctrine quelques modifications. — N'est-ce pas Quesnay qui a été votre maître? — Non, j'ai peu connu Quesnay; j'ai dû mes premières connaissances en ce genre à un intendant de commerce, M. de Gournay, et à la société de MM. Trudaine, le grand-père et son fils, intendans des finances, et ayant le commerce dans leur département. — Vous voulez l'impôt unique, n'est-ce pas? — Il est vrai que je crois qu'on pourrait le

demander aux seuls propriétaires, s'il était modéré; mais lorsqu'il est excessif, on est obligé de le dissimuler, et pour cela, de le prendre sous toutes sortes de formes, et de le tirer d'où l'on peut. — Les assistans sourirent à ma réponse.

Vous voulez aussi, me dit-il, la liberté du commerce des grains. — Oui, citoyen consul, je crois que, dans l'état constant, la liberté entière illimitée est le meilleur des moyens, et même le seul, d'empêcher ou de modérer les variations des prix, et d'établir le prix moyen le plus favorable à toutes les classes d'habitans d'un grand pays; seul but que doive se proposer un gouvernement éclairé. — Cependant, si M. Turgot s'en était rapporté à la liberté du commerce pour approvisionner la ville de Reims au temps du sacre, il eût été fort embarrassé, et ce fut heureusement M. de Vaisnes qui l'en détourna. — Citoyen consul, l'exception ne contrariait pas le principe; une ville de dix à douze mille habitans, où se fait subitement et extraordinairement une réunion de soixante à quatre-vingt mille personnes, peut bien avoir besoin que le gouvernement, qui opère ce changement de situation, prenne quelques précautions pour des approvisionnemens qui ne sont pas dans la marche ordinaire des choses. Et pour avoir pris ce soin, non pas en achetant lui-même et vendant des grains, mais en invitant les négocians, en les encourageant même par quelques primes, l'administrateur ne pourrait pas être regardé pour cela comme ayant abandonné le prin-

cipe général de la liberté constante du commerce. —Vous ne voulez pas non plus de droits de douane? — Non, citoyen consul, et, s'ils sont nécessaires, nous ne les voulons pas exorbitans, parce qu'ils deviennent dès lors un encouragement à la contrebande, plus puissant que toutes les prohibitions. Lorsqu'une balle de mousseline paye dix-huit mille francs de droits, poursuivis-je, il n'y a point de barrière qu'elle ne franchisse. Le fisc perd ainsi toute la valeur des droits qu'il aurait perçus, s'ils eussent été plus modérés. Les négocians de quelque importance ne s'exposent pas à être pris en contravention, lorsqu'il n'y a pas beaucoup à gagner. Enfin, toute cette sévérité des douanes est une véritable guerre déclarée aux consommateurs qui, au fond sont la nation; car tout le monde est consommateur de tout ce qu'il ne fabrique ou ne vend pas; de sorte qu'on sacrifie l'intérêt de la nation à celui de quelques fabricans et manufacturiers, qui ne sont qu'une portion infiniment petite de la nation. J'ose même le dire, ajoutai-je, il n'y a point d'administrateur qui puisse être sûr qu'en faisant un pareil sacrifice pour établir et encourager un genre d'industrie, il ne fait pas perdre à son pays, par quelque autre côté, plus qu'il ne lui fait gagner par sa prohibition.

Sur ce que je venais de dire, que les droits de douanes, ainsi forcés, rendaient peu de chose au fisc, le ministre de l'intérieur observa qu'ils avaient donné, dans l'année, 35 millions. Je me rejetai sur

les frais que cette recette avait coûtés, sur la multitude d'employés qu'il fallait, et sur les inconvéniens de cette frontière de quatre lieues de profondeur, faisant le tour de la France, dans laquelle la circulation était obstruée par la nécessité des passe-avant et la défense de marcher la nuit, gênes insupportables pour le commerce... Mais le consul, gardant toujours l'offensive, et ne répondant rien à mes raisons, passa à quelques autres objections que. . . . .

CHAPITRE XV.

Dernières années. Conclusion.

1803. MA nomination à l'institut et à la pension de sexagénaire (1). Mon travail pour le dictionnaire. Plan de l'ouvrage, lu à l'académie ou deuxième classe, et approuvé. Remarques sur Vauvenargues, à l'aide desquelles je donne de l'occupation à nos assemblées. Après la distribution des prix, je reprends le plan du dictionnaire, que je développe, et c'est notre occupation des premiers mois de 1804. . . . .

1805. Le 6 mars (ou 15 ventôse an 13), étant président de l'académie à la réception de M. de Lacretelle, j'ai répondu à son discours (2). . . . .

1805. 31 juillet (12 thermidor an 13), séance publique où j'ai prononcé l'éloge de Marmontel(3).

. . . .

En...... établissement de la commission du dictionnaire, dont je suis fait secrétaire.

Membres de la commission : Suard, Sicard, Boufflers, Arnault et moi.

---

(1) L'abbé Morellet écrivit alors au ministre de l'intérieur qu'il n'accepterait la pension de sexagénaire qu'à condition que M. Gaillard, pauvre et oublié, la recevrait avant lui.

(2) Voyez cette réponse, tome Ier. des *Mélanges*, pag. 97.

(3) Tome Ier. des *Mélanges*, pag. 57.

Forme du travail que j'établis. . . . .

Inexactitude de plusieurs des commissaires, etc.

A la fin de 1807, mon élection au corps législatif.

A la fin de 1808, proposition faite par la commission, à la classe, de renoncer à donner les étymologies, et de mettre après le mot français, les mots correspondans du grec, du latin, de l'italien, de l'espagnol, et peut-être aussi de l'anglais et de l'allemand. . . . .

. . . . (1). En jetant les yeux en arrière sur ce long période de ma vie, à compter de 1750, où j'ai commencé à penser, jusqu'au moment où j'écris mes souvenirs, si je me représente d'un seul coup d'œil tous les hommes avec qui j'ai parcouru la carrière des lettres, dussé-je être appelé *laudator temporis acti*, je ne dirai pas comme Nestor : « J'ai vécu autrefois avec des hommes qui valaient mieux que vous tous, Pirithoüs et Dryas, chefs des peuples, et Cénée, et le divin Polyphème, et Thésée, semblable aux dieux immortels; » mais, pour faire une énumération du même genre, je dirai que je suis entré dans le monde littéraire à une époque marquée par un grand nombre d'ouvrages devenus, à bon droit, célèbres, et que j'ai été lié avec beaucoup d'hommes qui ont laissé des traces après eux.

---

(1) Nous plaçons ici ces réflexions que nous avons trouvées çà et là dans les papiers de l'auteur, et qui nous paraissent terminer convenablement ses Mémoires.

Je compte de 1750 mon entrée dans la carrière. *L'Esprit des Lois*, qui avait paru en 1748, commençait à faire son effet retardé pendant quelque temps. De 1750 à 1760, sept volumes de l'Encyclopédie avaient été publiés, les premiers volumes de Buffon, l'Histoire et les Essais philosophiques de Hume, les *Caractères et les Mœurs du siècle*, de Duclos, les articles de grammaire de Dumarsais, le traité des *systèmes* et celui des *sensations* de l'abbé de Condillac, la *Description des arts* de l'académie, divers ouvrages d'économie publique traduits de l'anglais, les travaux chimiques des deux Rouelle, et plusieurs traductions des chimistes allemands, par le baron d'Holbach; enfin, les écrits philosophiques de Voltaire et plusieurs de ses plus beaux ouvrages dramatiques, *Oreste*, en 1750; *Rome sauvée*, en 1752; l'*Orphelin de la Chine*, en 1755, *Tancrède*, etc. La musique italienne s'était introduite en France. De grands artistes, Lemoine, Carle Van Loo, Bouchardon, Pigale, Cochin, ranimaient la peinture, la sculpture, la gravure; de beaux édifices s'élevaient de toutes parts; un mouvement général agitait les esprits et les poussait à la fois vers tous les genres de connaissances et vers le perfectionnement de tous les arts. . . . .

Parmi les hommes de lettres, les uns se répandent dans la société polie et cultivée, la recherchent et vivent au milieu d'elle; les autres s'en tiennent loin. Ces deux manières d'être ont chacune leurs avantages, mais aussi leurs inconvéniens, lors-

qu'elles passent une certaine limite. L'homme de lettres, trop séparé des gens du monde, tombe dans le pédantisme, ou n'épure pas assez son goût; trop répandu, il perd un temps précieux, donne quelquefois dans l'affectation, et laisse presque toujours affaiblir sa manière et ses opinions. Vit-il seul, il est bizarre et dur; dissipé, il devient commun et frivole. Vu de trop loin, il n'est ni connu ni jugé, pour peu que ses travaux se portent sur des objets du genre le plus sérieux et le plus important, dont les gens du monde n'ont point d'idée; tandis que ceux qui le voient de trop près, tantôt, familiarisés avec sa personne, prisent son talent au-dessous de sa vraie valeur; tantôt, par enthousiasme de société, le vantent au delà de ce qu'il vaut. Entre ces deux extrêmes, il est un milieu qu'il faut saisir. C'est ce milieu que nous cherchions dans le dernier siècle. . . . .

. . . . Si j'avais jamais pu croire à ce que chacun appelle son étoile, je m'en serais donné une telle que la mienne. J'ai eu, sans doute, mes soucis, mes malheurs; j'ai vu surtout d'affreuses calamités; mais, puisque telle est notre destinée, je dois au moins reconnaître ici que mes maux ont été compensés par le bonheur inestimable que j'ai eu d'être toujours libre, de n'être jamais devenu un homme public, d'avoir été toute ma vie un particulier obscur, n'ayant à répondre à personne, à dépendre de personne; enfin, de n'avoir jamais subi d'entraves dans mes études littéraires, ma plus

douce consolation; d'avoir été le maître de mes travaux, de mes loisirs; de m'être toujours soustrait à la servitude d'une tâche commandée pour un temps fixe, aussi libre, aussi indépendant que peut le désirer l'homme de lettres le plus ami de l'indépendance et de la liberté.

FIN DES MÉMOIRES.

SUPPLÉMENT.

Nous devons regretter que l'abbé Morellet n'ait point conduit plus loin le récit de sa vie. Les légères indications qu'il donne ici, depuis l'année 1800, ne sont pas même complètes; il oublie, dans le compte qu'il rend de ses occupations littéraires, les attaques un peu vives qu'il dirigea contre les premiers ouvrages d'un grand écrivain qui lui paraissait avoir plus de génie que de goût, et dont il voulait montrer les fautes pour préserver la jeunesse des dangers de l'imitation. Les *Observations critiques sur Atala* parurent en 1801, et furent lues avec profit. On n'a pas assez remarqué combien de passages ont été corrigés par l'auteur, d'après les avis du critique; presque toutes les imperfections qu'il relevait ont disparu dans les dernières éditions. Il est à désirer que l'illustre auteur des *Martyrs* consulte aussi les observations de l'abbé Morellet sur cet ouvrage (1); il importe à la gloire littéraire de la France que ces belles compositions arrivent à la postérité aussi parfaites qu'elles peuvent l'être.

Depuis 1803, époque de la nomination de l'abbé Morellet à l'institut, la liste de ses ouvrages nous

(1) *Mélanges*, tome II, page 166.

offre une longue suite de travaux sur la langue et la grammaire. Nul ne remplit avec plus d'assiduité ses devoirs d'académicien ; ses confrères ne l'imitaient pas, et il avait acquis le droit de s'en plaindre. Nommé secrétaire de la commission du dictionnaire, il poursuivit avec un nouveau zèle ses recherches et ses études sur la langue ; et, à commencer surtout de l'année 1807 jusqu'à ses derniers momens, on ne lui trouve presque point d'autre occupation. Il s'était toujours plu aux travaux de ce genre ; c'était aussi un des amusemens de M. Turgot, son ami. Nous donnons les titres de plusieurs de ses écrits sur la grammaire dans le catalogue des ouvrages imprimés : quelques-uns sont restés manuscrits.

Au milieu de ces occupations paisibles, l'abbé Morellet, nommé, par un sénatus-consulte en date des 17 et 18 février 1808, membre du corps législatif pour le département de la Seine, prit séance le 25 octobre de la même année. Il fut élu candidat à la présidence pour la session de 1809. Nous voudrions pouvoir donner plus de détails sur cette époque de sa vie ; mais nous invoquons le témoignage de ses anciens collègues à la législature. Sa conduite, suivant eux, y fut toujours noble ; ses paroles, franches et indépendantes. Lorsqu'un membre, ami et défenseur de l'humanité, voulut demander la réforme de quelques articles du code criminel, il ne trouva qu'une signature, celle de l'abbé Morellet.

Dans le comité secret du 3 avril 1814, il donna son adhésion à l'acte de déchéance. Le 1er. octobre 1814, il prononça, dans la chambre des députés, une opinion sur la loi relative à l'importation des fers étrangers, opinion imprimée par ordre de la chambre, et où on le retrouva fidèle à son grand principe de la liberté du commerce et de l'industrie, à sa haine pour le monopole et le privilége :

« Ce que vous demandent les maîtres de forges, c'est le monopole des fers ; et puisque tout monopole est une atteinte à la propriété et à la liberté de tous ceux qui n'en jouissent pas, protecteurs que vous êtes de ces droits sacrés, vous les défendrez sans doute.

» Les effets funestes du monopole sont trop manifestes pour pouvoir être révoqués en doute. Tous les genres de travaux et d'industrie emploient le fer, depuis le soc de la charrue et la bèche, jusqu'au rasoir, et à la lime qui fait les dents d'une roue de montre ; le monopole enchérissant le fer et l'acier du double de ce qu'ils nous coûtent tirés de l'étranger, causerait une perte immense pour la nation qui s'y soumettrait.

» Je dis pour la nation, parce que le monopole étant à la charge des consommateurs, et tous les habitans d'un pays étant consommateurs de ce qu'ils ne fabriquent pas, la prohibition ou les droits prohibitifs sur une production du sol ou de l'industrie, telle que les fers, est une atteinte à la propriété de tous les citoyens, excepté les seuls maîtres de forges.

» J'essaierai de donner une idée de cette perte pour l'agriculture seulement. Les maîtres de forges conviennent dans un de leurs mémoires que l'excédant de dépense que

causerait à l'agriculture le renchérissement des fers pourrait être de 50 f. par charrue. Selon Lagrange et Lavoisier, noms chers à tous les amis du bien et de la vérité, on peut compter en France neuf cent vingt mille charrues ; d'après ces données, le dommage causé à l'agriculture seule serait de 46 millions, etc., etc. »

Il voulait aussi, dans la même session, défendre la liberté de la presse, qu'il avait déjà défendue plusieurs fois dans le cours de sa longue carrière, et surtout en 1760 sous les verrous de la Bastille, et en 1795 contre Chénier ; mais il craignit que sa voix, affaiblie par l'âge, ne pût répondre à la force de sa conviction.

L'abbé Morellet a été, sans interruption, membre du corps législatif et de la chambre des députés, depuis le 25 octobre 1808 jusqu'au 13 juillet 1815, jour de la dissolution légale de la chambre, en vertu de l'ordonnance du roi.

Les dernières années de l'abbé Morellet ont été calmes et heureuses. Attaqué de temps en temps par l'esprit de parti, il ne répondit qu'une fois ; et sa réponse noble et modérée est moins une apologie pour lui-même, qu'une défense du dix-huitième siècle dont il avait traversé plus de la moitié, et des grands hommes dont il avait mérité l'affection et l'estime. A toutes les époques de sa vie, il avait fait sa jouissance la plus vive de ce qu'il appelle souvent dans ses Mémoires *une bonne conversation*, et cette douce occupation de l'esprit fut aussi le

plaisir de sa vieillesse et le délassement de ses longs travaux. Les hommes de lettres les plus distingués venaient recueillir de sa bouche les traditions de la raison et du goût; tous les ans, le 30 novembre, on célébrait avec attendrissement et vénération la fête du vieillard, et on applaudissait à ses aimables chants, pleins de naïveté et de grâce; des ministres, des hommes d'état, qui ne craignaient point la philosophie et la vérité, joignaient leurs hommages à ceux de sa famille et de ses amis, et venaient chercher auprès de lui cette liberté que bien des sociétés promettent, mais qu'elles ne donnent pas. Les cercles de l'abbé Morellet sont peut-être le dernier exemple de ces réunions, si vantées dans le dernier siècle, où la distinction des rangs faisait place au charme de se distraire et de s'éclairer, où le bon goût était la seule loi, et le bon esprit la seule autorité.

Un écrivain a loué dignement l'abbé Morellet, en s'exprimant ainsi : « Je ne dirai qu'un mot pour donner une idée de son caractère à ceux qui ne l'ont point connu. M. Morellet a vécu plus de quatre-vingt-douze ans, et n'a jamais eu le chagrin de perdre un seul ami autrement que par la mort. »

Recherché dans la société, environné de la considération et de l'estime publique, il recueillait paisiblement les fruits honorables d'une vie pure et laborieuse, lorsqu'un accident terrible, arrivé en 1814, le priva long-temps de mouvement et de force. Le 3 décembre, les chevaux de la voiture où

il était s'emportèrent, et allèrent la briser contre une borne. Il eut la cuisse cassée par cette affreuse chute, qui pouvait être mortelle. Son excellente constitution résista cependant à cette épreuve; l'attachement vraiment filial, le zèle, les soins touchans de ses deux nièces le firent comme survivre à lui-même, et l'assiduité de ses amis le consola de ne pouvoir plus les aller trouver. L'abbé Morellet, qui, sans cet événement, aurait égalé et surpassé peut-être la vieillesse de Fontenelle, céda enfin au poids des souffrances et des années. Il mourut le 12 janvier 1819. Il était né à Lyon le 7 mars 1727.

On ne connaîtrait pas tout son caractère, cette bonté aussi persévérante que sa fermeté, cette force mêlée de grâce et de douceur, cette gravité imposante mais aimable, ce cœur naturellement austère, mais que les témoignages d'une amitié vraie remplissaient de bonheur et de joie, si nous ne donnions ici, pour le faire mieux juger, quelques extraits des petites pièces que le vénérable vieillard chantait le jour de sa fête au milieu de ses amis. C'est là surtout qu'on le verra tel qu'il était au sein d'une famille *qu'il eût été heureux de choisir*, comme l'a dit aussi M. Campenon, *si la nature ne la lui avait donnée*. Il y parle souvent de la vieillesse; il la célèbre comme Pétrarque chantait Laure, et il la fait aimer.

POUR LE JOUR DE MA FÊTE,

STANCES,

OU SI L'ON VEUT,

COUPLETS sur l'air DES REVENANS.

DEPUIS que la parque indulgente
Me laisse compter par huitante
Les pas du temps,
Mes amis trouvent merveilleuse
La course prolongée, heureuse,
De mes vieux ans.

Mais si mon modeste partage
Peut mériter aux yeux du sage
D'être envié,
C'est par le flatteur avantage
D'être le bienfait et l'ouvrage
De l'amitié.

Quand, des biens qu'elle nous mesure,
Loin de moi la sage nature
Porte le cours;
Que tout autre plaisir s'envole
L'amitié me reste, et console
Mes derniers jours.

C'est l'amitié que j'ai servie,
Qui prête à l'hiver de ma vie

Quelque chaleur,
Et dont la bienfaisante flamme
Entretient encor dans mon âme
Quelque vigueur.

C'est elle dont la main prudente
Offre à ma marche chancelante
Un sûr appui,
Et dont l'œil vigilant me guide
Au chemin où mon pied timide
M'aurait trahi.

Pour fêter mon humble naissance,
De qui me vient cette abondance
D'aimables fleurs?
C'est l'amitié qui fait éclore,
Sous les frimas, ces dons de Flore,
Et leurs couleurs.

Mais des fleurs la plus agréable,
Et que voit couronnant ma table
Toute saison;
Jouissance douce et durable,
Amis, c'est une nièce aimable
A la maison.

On me dit que c'est chose rare,
Et dont la nature est avare;
Je le crois bien:
Un lot, comble de la fortune,
Est donc d'en avoir deux pour une;
Et c'est le mien.

En 1815, ses chants ont quelque tristesse; il déplore les malheurs de sa patrie; mais l'espoir

d'un meilleur avenir anime encore sa muse octogénaire :

Dans le cours d'une longue vie,
Par l'amitié que j'ai servie,
J'ai vu fêter mon jour natal;
Et moi-même, enhardi par elle,
Sur ma modeste chalumelle,
Je l'ai fêté tant bien que mal.

Ma quatre-vingt-neuvième année
Va finir avec la journée,
Et je n'ai point fait de chanson.
Nous voulons votre anniversaire,
Disent mes amis en colère,
En couplets de votre façon.

Hélas! j'ai pu les satisfaire
Tant que les fléaux de la guerre
Loin de nous étaient écartés;
Aujourd'hui ma lyre craintive
N'a plus qu'une corde plaintive,
Écho de nos calamités.

Captif aux terres étrangères,
Loin de la tombe de ses pères,
L'Hébreu détendait son cinnor;
En nos propres foyers esclaves,
Chargés de pesantes entraves,
Comment chanterions-nous encor?

O France! les jours de ta gloire,
Ces jours d'éternelle mémoire,
Vivront à jamais dans nos cœurs:
Malheur au citoyen impie
Qui peut, en la voyant flétrie,
S'abstenir de verser des pleurs!

Dans les stances de l'année suivante, il s'exprime avec plus de confiance sur les destinées de son pays, dont la prospérité avait fait pendant soixante et dix ans l'objet de ses travaux :

CHEF d'une race auguste et chère,
Un roi, de ses sujets le père,
A nos vœux est enfin rendu;
Et la présence salutaire
D'une déité tutélaire
A notre attente a répondu.

De sa lutte avec l'infortune
Il a la gloire peu commune
De revenir victorieux;
Noble et vertueux caractère,
Digne du respect de la terre
Et des récompenses des cieux.

Victime promise à la hache,
Il faut malgré lui qu'on l'arrache
Aux fureurs d'un peuple égaré;
Il s'éloigne, ô douleur profonde!
Sans pouvoir épargner au monde
Le crime aux enfers préparé.

Poursuivi d'asile en asile,
Et devenu l'hôte tranquille
D'un peuple libre et généreux,
Il en rapporte les maximes
Qui, sous leurs princes légitimes,
Ont rendu leurs sujets heureux.

Une charte conservatrice,
Présent de sa main bienfaitrice,

Fixe nos droits et nos devoirs,
Et, règle aussi juste que sage,
Détermine l'heureux partage
Et les bornes des trois pouvoirs.

La même année, il fit un éloge de la vieillesse, dont les connaisseurs ont retenu plusieurs stances, et que tous ceux qui ont vu et entendu l'auteur ne peuvent lire sans émotion :

LA VIEILLESSE.

Mes amis, voyant terminée
Ma quatre-vingt-dixième année,
Viennent chez moi s'en réjouir :
Ils prétendent que la vieillesse
Est un bien comme la jeunesse,
Et que le sage en sait jouir.

J'aime cette philosophie
Qui console et charme la vie;
J'en ferai l'objet de mes chants :
Pour elle que ne puis-je encore
Faire entendre une voix sonore
Et de mélodieux accens!

Cicéron, louant la vieillesse,
Répand sa grâce enchanteresse
Sur cet intéressant sujet.
Où prendrais-je un meilleur modèle?
Heureux! si, d'un pinceau fidèle,
Je puis en rendre quelque trait.

La nature, avec complaisance,
Des faveurs qu'elle nous dispense
Nous donne une juste fierté :
Nestor, au phrygien rivage,
S'enorgueillit de son grand âge,
Comme Hélène de sa beauté.

Pour arriver à la vieillesse,
Nul de nous qui dans sa jeunesse
Au ciel n'ait adressé des vœux.
Devenu vieux, peut-il se plaindre
Du sort qui lui permet d'atteindre
A ce qu'il demandait aux dieux?

Dans un drame, œuvre du génie,
L'auteur donne à chaque partie
Un soin égal et ménagé;
Le dernier acte de sa pièce,
La nature, avec maladresse,
L'aurait-elle donc négligé?

Au jardin, la poire odorante
Acquiert la saveur qui contente
Un goût et délicat et sûr,
Mais c'est quand le front de l'automne
Va perdant sa verte couronne;
Et le vieillard est un fruit mûr.

Une main, des hommes amie,
Sur le chemin de notre vie
A semé les fleurs du plaisir.
Mais à la riante jeunesse
A-t-elle borné sa largesse?
Non : le vieillard peut les cueillir.

Toujours sobre, jamais austère,
Aux plaisirs de la bonne chère
Il ne sera point étranger;
Et les jouissances naïves
De ses gais et jeunes convives,
Il se plaît à les partager.

Des maîtres de cette sagesse
Qui fit la gloire de la Grèce
Où se dévoilent les secrets?
Plutarque et Platon nous apprennent
Que leurs grandes leçons se prennent
Dans la salle de leurs banquets.

Ce vieillard rassis et paisible,
Ne le croyez pas insensible
Aux douceurs de la volupté:
La nature bénigne et sage
Lui laisse, pour l'hiver de l'âge,
Quelque chaleur de son été.

Hélène, volant empressée
Vers Pâris, à la porte Scée,
Enchante les yeux des vieillards;
Ils ont oublié que pour elle
Se fait cette guerre cruelle
Qui va renverser leurs remparts.

Heureux surtout est le partage
Du vieillard qui, dans son jeune âge,
Connut les plaisirs de l'esprit!
La vérité qu'il a servie,
Qui fut son idole chérie,
Il l'embrasse encore et jouit.

Sous la main du temps qui m'entraîne,
Dit le législateur d'Athène,
Je vieillis m'instruisant toujours;
Et, tous les soirs, à sa mémoire
Caton retrace, et s'en fait gloire,
Les souvenirs de tous les jours.

C'est par la voix de la vieillesse
Que les conseils de la sagesse
Des nations sont entendus;
Et que les droits de la justice,
En butte à l'humaine malice,
Sont proclamés et défendus.

Ainsi la faux du temps s'arrête;
Du vieillard épargnant la tête,
Elle respecte aussi son cœur;
Et, comme aux Iles-Fortunées
Un vin gardé de cent années,
Vieillisant, il devient meilleur.

Le bon vieillard de la Fontaine
Se donne des soins, de la peine,
Pour le bien, le plaisir d'autrui;
Mais, trahissant sa bonhomie,
Sa naïveté nous confie
Que le grand plaisir est pour lui.

Ce doux emploi de la richesse
Fit le bonheur de ta vieillesse,
Sage et bienfaisante Geoffrin;
Fassent mes vers que ton nom dure
Jusque chez la race future,
Sans être gravé sur l'airain.

Qui de nous n'a souhaité d'être
L'hôte de ce vieillard champêtre
Des bords du Galèse argenté ?
Tableau d'une heureuse vieillesse,
Qui nous fait pleurer de tendresse
Et console l'humanité.

Mais ce bonheur dans le vieil âge,
N'en peut-on jouir qu'au village?
Ne peut-on le trouver qu'aux champs?
Le vieillard au sein d'une ville,
Comme aux lieux qu'a chantés Virgile,
Peut voir heureux ses derniers ans.

C'est là qu'aux plaisirs de la table
La conversation aimable
Ajoute ses charmes piquans;
Et, dans le salon prolongée,
Par le bon esprit dirigée,
Change les heures en instans.

C'est là, selon ses espérances,
Qu'il voit les belles connaissances
Et se propager et fleurir:
Heureux des fruits qu'il en présage
Et d'une gloire qu'il partage,
S'il put lui-même y concourir.

Enfin un bonheur du vieil âge,
Dont je puis rendre témoignage,
Et dont Cicéron n'a rien dit,
Est dans les soins d'un sexe aimable,
De qui la bonté secourable
Le soutient et le rajeunit.

Quand le terme fatal s'avance,
Elles nourrissent l'espérance
Au cœur le moins bien affermi:
Et leur société vient rendre
Quelque sentiment doux et tendre
A l'âme de leur vieil ami.

Les dieux voyageurs sur la terre
Se reposent dans la chaumière
De Philémon et de Baucis;
Et fiers d'une faveur si belle,
Les vieillards montrent l'escabelle
Où le roi des dieux s'est assis.

C'est l'honneur fait à ma vieillesse
Par l'heureux concours qui s'empresse
Autour de mes humbles foyers,
Et, suspendant par sa présence
Ma longue et cruelle souffrance,
Reçoit mes soins hospitaliers.

Le vieillard, à Lacédémone,
Le front paré d'une couronne,
Au gymnase se faisait voir:
Mais, pour l'égalité civile,
Il était aux festins de ville
Réduit au simple brouet noir.

On ne fait plus aucune estime
De ce monastique régime:
Nos vieillards sont plus délicats;
Il n'en est point qui ne préfère
Le punch et le vin de Madère
A l'eau du limpide Eurotas.

Que de ces liqueurs bienfaisantes
En libations abondantes
Des toasts aux vieillards soient portés;
Et, dans cette innocente orgie,
Pour eux qu'aux confins de la vie.
Les pas du temps soient arrêtés.

Souhaitez-leur d'atteindre encore
Les jours dont nous voyons l'aurore,
Un règne sage et glorieux,
Dédommagement légitime
Des temps de malheur et de crime
Écoulés sur vous et sur eux.

Enfin, la plus remarquable sans doute de ces pièces fugitives est celle que nous allons donner en terminant ces extraits. L'auteur sentait sa vue s'affaiblir; il suppose qu'il est tout-à-fait aveugle, et se console lui-même dans des stances qu'on croirait échappées à la vieillesse de Voltaire:

LE VIEILLARD DEVENU AVEUGLE.

Près de la fin d'une longue carrière,
Mes yeux au jour viennent de se voiler;
C'est par des chants, comme le vieil Homère,
Qu'en mon malheur je puis me consoler.

En regrettant les plaisirs qui me quittent,
Je vous dirai combien ils furent doux;
Comme en leur cours nos ans se précipitent,
Et de quel prix les momens sont pour vous.

Vous m'entendrez bénir ma destinée,
Quoique du temps je ressente les coups;
Et de mes jours la chaîne fortunée,
Mes vœux au ciel l'imploreront pour vous.

Ah! jouissez dans une autre Arcadie,
De tous les biens que Virgile a chantés!
Au souvenir d'une assez longue vie,
Je vous dirai : Moi, je les ai goûtés.

Soyez heureux en voyant ces campagnes
Riches des dons de Cérès, de Bacchus,
Ces prés, ces fleurs, ces bois et ces montagnes;
Et plaignez-moi, car je ne les vois plus.

Portez vos pas à ces brillantes fêtes
Où le plaisir devance vos souhaits,
D'aimables fleurs couronnez-y vos têtes :
Ces jeux rians pour moi ne sont plus faits.

De tous les arts, prodiges de notre âge,
Voyez cent fois les chefs-d'œuvre divins:
Je ne puis plus leur porter mon hommage;
Pour en jouir mes efforts seraient vains.

Et ces beautés, orgueil de la nature,
Charme des cœurs et délices des yeux,
Ne plus les voir, c'est, des maux que j'endure,
Ah! croyez-moi, c'est le plus douloureux.

Mais du tableau des maux de la vieillesse
Pourquoi voudrais-je ici vous affliger?
Cherchons plutôt, et ce sera sagesse,
Tout ce qui peut au moins les soulager.

A mon malheur je dois cet avantage
De ne plus voir cent objets odieux;
Et j'en supporte avec plus de courage
La sombre nuit qui me cache les cieux.

De l'air hagard du dévôt fanatique,
De son cou tors, de ses sourcils froncés,
De l'air pédant du dévot politique
Mes yeux éteints ne seront plus blessés.

A mes regards l'absurde calomnie
N'offrira plus mes traits dénaturés,
Et j'entendrai les témoins de ma vie
Compter mon nom dans les noms honorés.

De l'écrivain, menteur périodique,
Je ne lis plus les coupables pamphlets,
Empoisonneurs de la raison publique,
Adulateurs des plus crians forfaits.

Si j'ai besoin de remplir l'heure oisive,
De mes amis n'ai-je pas le secours?
Ils charmeront mon oreille attentive
Par leurs brillans et solides discours.

Je n'aurai plus, ô Racine, ô Molière,
Entre les mains vos immortels écrits;
Mais une voix et secourable et chère
Viendra me rendre et mes pleurs et mes ris.

Divin Horace, et toi, bon La Fontaine,
Pour vous j'ai moins à regretter mes yeux.
Que ma raison demeure toujours saine,
Je puis par cœur vous répéter tous deux.

Un bon ami, prenant en main Tacite,
Me redira les crimes des tyrans,
Et les vertus dont l'aspect les irrite,
Et de leurs cœurs les remords déchirans.

Et toi, Mentor, politique sublime,
Trop peu connu des peuples et des rois!
Je t'entendrai dénoncer comme un crime
La guerre impie et les sanglans exploits.

On me lira sans cesse ce Voltaire
Qui sut si bien embellir la raison,
Dont le génie a porté la lumière
Jusqu'aux confins d'un immense horizon.

De Saint-Lambert, de Thomas, de Delille,
Je me ferai redire les beaux chants,
Tant qu'une oreille heureusement docile
Jusqu'à mon cœur portera leurs accens.

O des talens merveilleuse puissance!
A votre voix le bonheur m'est rendu;
Vous remplacez, dans votre bienfaisance,
Par vos clartés, le jour que j'ai perdu.

Puissent ainsi, par une douce pente,
Couler mes ans jusques à leur destin;
Et l'amitié de sa main complaisante
Guider mes pas au reste du chemin!

NOTES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

DES MÉMOIRES

SUR LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE ET SUR LA RÉVOLUTION.

TOME PREMIER.

Petit écrit sur une matière intéressante.

Pag. 38. « A l'occasion de quelques persécutions exercées contre les protestans du midi. » C'est par ce petit écrit que l'abbé Morellet fit ses premières armes dans ce genre de plaisanterie, moitié ironique, moitié sérieux, où il s'est depuis montré digne de ses modèles, Swift, Rabelais et Lucien. Il n'est donc pas inutile d'en conserver ici quelque chose. On verra quel avocat il semblait dès lors promettre à la cause de la tolérance et de l'humanité. Comme il avait eu le projet (qu'il n'a pas exécuté) de réimprimer cet ouvrage en 1818, il l'avait fait précéder d'un préambule qu'il terminait par ces mots : *En réimprimant cette petite pièce, écrite*

en 1756, *nous ne craignons pas de blesser le gouvernement sous lequel nous vivons, et qui a si solennellement confirmé par la charte la tolérance civile établie par Louis XVI, d'éternelle et touchante mémoire. Nous ne sommes pas non plus en opposition avec la religion chrétienne, dont le véritable esprit, celui de l'Évangile, a toujours été une entière tolérance* civile. *Quel est donc notre objet dans cette nouvelle publication? C'est d'entretenir entre les chrétiens de toutes les communions la paix que la charte a apportée à tous les hommes de bonne volonté.*

On apprend de l'Amérique septentrionale que nos troupes y remportent tous les jours de nouveaux avantages sur les Anglais (1). Nous en avons de plus grands encore à espérer : quelques victoires de plus nous ouvriront des contrées immenses, et soumettront à notre domination les colonies les plus florissantes de la Grande-Bretagne. Les politiques, les enfans du siècle, verront dans ces événemens nos ennemis humiliés, notre commerce protégé, de grandes provinces soumises à la France, de nouveaux sujets, de nouvelles richesses. Loin de moi ces petits objets; la conversion prochaine des hérétiques doit les faire disparaître à nos yeux. Cette malheureuse partie du monde est devenue, depuis la fin du siècle passé, le repaire de toutes les sectes; elle a été le refuge d'un grand nombre de protestans sortis de France : mais les

---

(1) A cette époque, en effet, nos armes étaient heureuses. Mais cette guerre se termina en 1763 par la perte du Canada.

progrès de nos armes, et le zèle de Sa Majesté très-chrétienne permettent de se flatter qu'enfin ces brebis égarées seront ramenées au bercail. En vain des Français échappés à nos missionnaires et à nos dragons, se seront-ils exilés dans ces climats éloignés; les moyens puissans de conversion que Dieu leur avait offerts en Europe, les suivront dans ce Nouveau-Monde, jusques dans les forêts habitées par des nations sauvages et sous des climats dont la rigueur leur fera regretter la belle France.

Que ces espérances sont consolantes pour ceux qui aiment la religion, et qu'une fausse philosophie n'a pas conduits à cette opinion aussi anti-politique qu'elle est irréligieuse, qu'un prince catholique peut souffrir et tolérer des hérétiques dans ses états!

A les entendre, on doit faire je ne sais quelle distinction subtile entre la tolérance ecclésiastique ou l'indifférence des religions qu'ils condamnent, et la tolérance civile dont ils osent faire l'apologie. Ils disent que l'esprit de persécution n'est point l'esprit de J.-C. et de l'Évangile; que Tertullien, saint Athanase, saint Ambroise, saint Chrysostôme, Théophylacte, Lactance, saint Hilaire, Fénélon, Fleury, etc., ont condamné la contrainte pour cause de religion; que les princes abusent de leur autorité lorsqu'ils veulent dominer sur les consciences; que la violence ne fait que des hypocrites, etc., que sais-je? cent autres absurdités de cette force auxquelles les vrais fidèles doivent absolument fermer l'oreille, s'ils font quelque cas de leur âme et de leur salut éternel.

En effet, comment un catholique peut-il borner son zèle pour la propagation de sa religion au désir de la conversion des hérétiques? comme si le désir sans action était bien méritoire; à des exhortations, à des paroles qui

volent, enfin à des instructions ? comme si l'expérience ne nous avait pas assez prouvé l'opiniâtreté de ces sectaires et l'impossibilité de terminer les disputes de ce genre par la discussion. Catholiques sans ferveur, j'ai presque dit sans foi, vous appelez inhumanité le zèle qui menace les hérétiques de la perte de leur fortune, de leur liberté, etc. Mais les intérêts du ciel et le salut des âmes sont des considérations devant lesquelles doit se taire la voix de cette humanité prétendue pour céder à la politique éclairée par la religion.

D'après ces considérations, nous prenons la liberté de présenter au roi, 1°. les principales raisons qui doivent engager sa majesté à forcer ses nouveaux sujets dans l'Amérique septentrionale, d'embrasser la religion catholique ; 2°. les moyens simples et honnêtes dont on pourra se servir pour hâter leur conversion ; 3°. on résout les petites difficultés qu'on pourrait opposer à ce projet.

REQUÊTE AU ROI.

Il est très-humblement représenté à sa majesté très-chrétienne par les bons catholiques de son royaume, ecclésiastiques, religieux et séculiers zélés pour la gloire de Dieu et le salut des âmes,

Que le dieu des armées n'a donné de succès à ses armes dans des pays habités jusqu'à présent par des hérétiques et des idolâtres, que pour y faire régner la foi catholique ;

Que la qualité de fils aîné de l'église et de roi très-chrétien, impose à sa majesté une étroite obligation, non-seulement de maintenir et de protéger dans tous ses états la religion catholique, mais encore d'en exclure à jamais toute espèce d'hérésies, même celles qui conserveraient

la morale et les dogmes fondamentaux de la religion chrétienne, et qui n'adopteraient aucune opinion contraire au bien des sociétés, etc., etc.

Or, voici les principaux moyens qu'on peut employer pour faire réussir une si sainte entreprise.

1°. Il sera enjoint à tous les habitans des colonies anglaises, quakers, anabaptistes, luthériens, calvinistes, anglicans, etc., de quelque qualité et condition qu'ils puissent être, de croire au catéchisme dont copie sera jointe à la présente déclaration, et cela dans un mois à dater de la publication d'icelle, à faute de quoi ils seront traités comme rebelles, perturbateurs du repos public, et ennemis du gouvernement.

2°. Sa majesté établira un conseil de conscience qui dirigera toutes les opérations du ministère, et toutes les démarches du gouvernement relatives aux protestans des deux mondes, au grand objet de la conversion des hérétiques.

Ce conseil aura pour maxime capitale, que le but d'un bon gouvernement n'est pas le bonheur des peuples en ce monde, mais bien leur félicité dans l'autre.

Il sera nécessaire d'écarter de cette administration les magistrats et les ecclésiastiques qui favoriseraient le moins du monde la tolérance civile, gens que les beaux esprits du siècle, que de prétendus philosophes louent comme instruits et modérés, quoique leur science ne soit qu'erreur et leur modération qu'une véritable indifférence.

Ajoutons que parmi les personnes dont S. M. pourra former cet utile conseil, il sera bon d'appeler quelques dominicains espagnols ou portugais, parce qu'ils connaissent assez bien la manière douce et insinuante dont il faut se conduire dans la conversion des hérétiques. On pourrait

y joindre d'autres personnages illustres que nous nous réservons de faire connaître au gouvernement, mais surtout l'auteur de la réponse au Mémoire pour les protestans, qui a si bien démontré par de très-beaux calculs, que la révocation de l'édit de Nantes *n'a pas fait plus de mal au royaume que les guerres* cruelles *de la ligue*, *que l'hiver de 1709*, *et la peste qui vint dix ans après*, et qui a si courageusement soutenu contre les libertins, que l'industrie, la fortune et la liberté de cinq cent mille hommes ne sont rien, et qu'*il n'y a pas là de quoi crier*.

3°. Comme l'exécution du plan que nous proposons sera principalement confié au gouverneur de ces colonies, il faudra placer dans ce poste important un homme ferme, zélé pour la religion, ennemi de la nouvelle philosophie et de la tolérance, la maxime favorite des nouveaux philosophes. Il faut qu'il prenne pour modèle Fernand Cortès, Pizaro et les autres pieux capitaines qui ont dépeuplé l'Amérique méridionale, plutôt que de la voir habitée par des peuples idolâtres. Je dirai plus, c'est qu'il faut se garder de mettre dans cette place un homme qui aurait quelque goût pour certains principes de liberté qu'on s'efforce aujourd'hui d'introduire dans les différentes parties de l'administration. Ce goût pour les nouveautés dans la manière d'administrer le commerce et les arts utiles, tient plus qu'on ne pense au libertinage de l'esprit en matière de religion. Il faut se défier des sentimens religieux d'un homme qui veut changer la forme de la charrue, ou qui parle de supprimer les règlemens qui contiennent l'industrie dans ses justes bornes. Celui qui veut donner au fabricant la liberté d'augmenter ou de diminuer à son gré la longueur et la largeur des étoffes, est bien près de lui permettre aussi d'accourcir son *credo*; car enfin le

principe d'où il part, c'est qu'il faut laisser chacun juge de son intérêt; d'où il conclut qu'une étoffe est bonne si elle plaît au consommateur. Or, ce même principe le conduit à penser aussi qu'il doit être libre à chaque particulier de se choisir une religion, parce qu'il y est seul intéressé, et qu'il s'agit de lui-même et de son bonheur. Mais c'est une erreur grossière d'instituer une pareille comparaison; car il est bien plus fâcheux de laisser empoisonner son âme par de faux dogmes que d'être trompé en achetant une étoffe de mauvais teint. On voit que cette liberté du commerce dont on parle tant dans nos brochures, est étroitement liée avec la tolérance civile; que de l'une à l'autre il n'y a qu'un pas, et ce pas est bientôt fait lorsqu'on a une fois renversé *les bornes qu'ont posées nos pères*, et lorsqu'on a osé révoquer en doute ce bel axiome, ce grand principe de tout gouvernement, *ce qui est ancien est toujours bon*.

4°. Attendu le bien infini qu'ont fait depuis leur établissement les tribunaux de l'inquisition, on en établira dans les villes principales de l'Amérique septentrionale.

Les frais de cet établissement ne seront pas considérables pour le gouvernement; les inquisiteurs vivront des biens confisqués, ce qui les rendra plus vigilans et plus sévères, et il ne leur faudra dans les commencemens qu'un petit couvent et une grande prison.

Cependant on n'adoptera point, au moins d'abord, toutes les pratiques des inquisitions d'Espagne et du Portugal; on ne brûlera point les hérétiques; on n'emploiera que les amendes, la prison, l'exil, la confiscation des biens, l'enlèvement des enfans, la défense de se marier, etc., etc. Il faudra pourtant excepter de cette indulgence et punir de mort les ministres et les sorciers (car il y en a).

5°. Les enfans sont autorisés dès l'âge de 7 ans à se soustraire à l'autorité paternelle pour embrasser la religion catholique ; et pour apaiser les pères et mères, on leur représentera avec douceur que le devoir du gouvernement est de sauver les enfans, lorsque les parens ne veulent pas se sauver eux-mêmes.

6°. On déclarera nuls les mariages contractés sans l'intervention de l'église catholique ; les enfans issus de ces mariages seront regardés comme bâtards, inhabiles à succéder, et les conjoints punis des peines les plus sévères, l'union que Dieu a établie dès le commencement pour la propagation de l'espèce ne pouvant être légitimée entre des chrétiens que par l'autorité de l'église catholique.

Je dis entre les chrétiens, car il sera permis et loisible aux Turcs, aux juifs et aux sauvages mêmes de se marier à leur guise ; nous expliquerons en quelque autre temps les raisons de cette différence.

7°. On établira un dépôt d'aumônes pour ceux qui se convertiront sans aucune vue d'intérêt.

8°. Dernier moyen. Dix mille hommes de troupes réglées à employer en garnisaires et autrement.

Tels sont les moyens faciles, équitables et modérés que nous prenons la liberté de proposer au conseil du roi, pour ramener en peu de temps à un même culte tous les nouveaux sujets de sa majesté.

Il nous reste à parcourir légèrement quelques inconvéniens qui semblent résulter des principes que nous venons d'établir ; nous ne voulons pas dissimuler de petites objections contre une thèse aussi bien prouvée.

Première objection.—Le projet que nous avons proposé n'est point aisé à exécuter ; les nouveaux sujets que le roi espère soumettre à sa domination croient fermement

que le pape est l'Ante-Christ, et qu'on se damne dans la communion romaine. Les colonies anglaises sont peuplées de quakers, d'anabaptistes, de calvinistes, de luthériens, d'anglicans épiscopaux et presbytériens, etc., qui y vivent fort tranquilles, malgré la diversité de leurs opinions, qui sont bons pères, bons époux, négocians honnêtes, braves soldats, sujets fidèles de leur gouvernement à peu près comme les catholiques les plus zélés de tout autre pays, et qui sur les ordres du gouvernement, ne voudront pas abjurer une croyance dont un gouvernement ne peut être juge. Ils se révolteront contre les lois qu'on leur imposera; ils ne voudront pas souffrir qu'on démolisse leurs temples, qu'on baptise leurs enfans dans les églises catholiques, après les avoir arrachés d'entre leurs bras, etc.: que de troubles vont naître! que de combats! que de sang répandu!

Réponse.—On a tout prévu; il faudra tenir ferme : avec la grâce d'en haut et nos dix mille hommes, on accomplira l'œuvre de Dieu.

D'ailleurs si leur résistance était si grande que nous ne pussions pas mettre dès les premières années notre pieux dessein à exécution, on pourrait user de quelques ménagemens, leur accorder *des édits de pacification perpétuels*, qu'on révoquerait dans la suite, et leur permettre *pour toujours*, c'est-à-dire pour un petit nombre d'années, de se marier et de faire baptiser leurs enfans selon les lumières de leur religion et de leur conscience; mais on n'oublierait jamais qu'ils ont forcé le souverain à cette paix.

On voit assez qu'il serait ridicule de se faire le scrupule le plus léger de révoquer les édits qui leur seraient favorables, les sermens n'obligeant plus, lorsqu'on ne peut

les tenir sans quelque détriment de la gloire de Dieu et du salut des âmes.

Deuxième objection.—Mais si, malgré la supériorité de nos forces, l'horreur pour notre intolérance les animant, ils venaient à bout de nous chasser de leurs colonies, et d'y faire rentrer leurs anciens maîtres, quelle perte pour notre commerce et pour notre navigation, quel coup porté à notre richesse nationale! Nous dirons d'abord, avec M. l'abbé de Caveyrac, que le mal ne serait pas si grand, ni la perte si considérable; que nous n'avons besoin de martre, de morue, et de bois de construction, que parce que nous sommes trop sensuels; qu'il n'est pas nécessaire que nos dames ressemblent à des fouines et nos petits messieurs à des sultans blasés.

Sa majesté très-chrétienne pourra se consoler de cette perte par la gloire immortelle qui suivra son entreprise manquée, par la pureté de son zèle, par la droiture de ses intentions, et par le principe qu'il vaut mieux perdre un royaume que laisser échapper une seule occasion, ou négliger un seul moyen de convertir un hérétique.

Troisième objection.—Ce pays se dépeuplera; ces gens aimeront mieux s'expatrier et aller vivre avec les sauvages et dans les bois habités par les ours que de vivre dans les climats heureux de la Nouvelle-Angleterre, de la Pensylvanie, etc.

Réponse.—Ce qu'on nous fait craindre là, est un bien petit inconvénient. L'état n'y perdra que des sujets rebelles, et il vaut cent fois mieux que ces pays deviennent déserts ou ne soient peuplés que d'Iroquois, d'Outaouaks, de Chicachas et d'autres honnêtes sauvages, comme ceux-là, que d'être habités par des hérétiques; ces idolâtres,

qui n'ont pas connu l'Évangile, étant, à raison même de cette ignorance, plus agréables à Dieu.

Quatrième objection. — Mais ne pourrait-on pas permettre aux hérétiques de se marier et de vivre selon les lumières de leur conscience et de leur religion, comme on permettra et comme on permet à ces sauvages de se marier et de vivre sans conscience et sans religion ?

Réponse. — Cette objection est ridicule. On ne songe pas que ces sauvages ne sont pas chrétiens et ne l'ont jamais été, et que par cette raison l'église n'a aucune prise sur eux. Ils peuvent avoir à leur aise les opinions les plus monstrueuses; l'église et le gouvernement n'ont rien à y voir. Le roi n'est pas obligé de réformer leur conscience erronée, et il n'en a pas le droit. Tout le monde convient de ce principe.

L'erreur dans ces raisonnemens, dit très-bien un habile homme (1), *vient de ce qu'on confond tous les hommes au lieu de les distinguer; et comme il serait ridicule de représenter à une troupe de paysans les élémens d'algèbre ou les figures d'Euclide, quoiqu'on puisse en parler dans une compagnie de savans : de même si le roi avait appliqué la contrainte à des païens et à des mahométans, et qu'il leur eût, le bâton à la main, proposé les vérités catholiques à embrasser, le raisonnement qu'on a fait serait bon. Mais il en est autrement des hérétiques*, etc. *Ils appartiennent à l'église, parce qu'elle leur a imprimé le sceau de son baptême, et tout ce qui fait la partie orthodoxe de leur religion lui appartient aussi : ils lui en ont fait un vol, elle est en droit de leur faire restituer ce*

(1) Chaussée, ministre converti vers le temps de la révocation, auteur d'un livre intitulé, *le Réuni de bonne foi.*

qu'ils lui ont pris, en les rendant eux-mêmes à elle; si en sortant de sa communion, ils lui avaient laissé tout le christianisme, et qu'ils fussent entrés dans une communion païenne ou mahométane, elle n'aurait nul droit sur leur religion.

Développons cet admirable raisonnement. Un hérétique appartient à l'église, quoiqu'il s'en soit séparé. Il lui a emporté ou par lui-même, ou dans la personne de ses ancêtres, son baptême et une partie de sa doctrine. L'église reprend son bien partout où elle le trouve; et fussiez-vous nestorien de père en fils depuis Nestorius, vous êtes brûlable, par cela seul que Nestorius a été catholique. Votre catholicisme est un bien substitué que vous ne pouvez aliéner ni vous ni vos enfans. Ainsi, quoique vous n'apparteniez pas à l'église pour jouir des avantages dont elle fait part à ses enfans, vous lui appartiendrez pour en recevoir les châtimens qu'elle inflige à ses ennemis; enfin vous êtes de ceux à qui l'autorité peut et doit proposer *les vérités catholiques, le bâton à la main.*

Au reste, votre condition à cet égard est beaucoup meilleure que celle de ces sauvages dont vous enviez le sort; car ces malheureux n'ont d'autres motifs de conversion que les lumières de la raison naturelle, la beauté de la morale de l'Évangile, etc., et vous avez par-dessus tout cela la prison, l'exil, les galères.

Nous ne nous arrêterons pas à détailler d'autres mauvaises difficultés qu'on a faites contre nos principes; nous avons rapporté celles qu'on vient de voir, parce qu'elles nous ont paru plus générales et plus relatives à la manière dont nous avons mis cet objet sous les yeux de la cour.

Nous osons nous flatter que la simplicité et l'équité des

moyens que nous avons proposés, la faiblesse des objections qu'on y oppose, et la force de nos réponses, détermineront sa majesté très-chrétienne et ses ministres à adopter le plan qu'on vient de voir pour la conversion des hérétiques dont les colonies anglaises sont peuplées.

Nous n'ignorons pas cependant que les maximes que nous avons proposées n'entrent pas dans le système actuel de l'administration; les ministres de sa majesté sont un peu trop modérés sur ces articles importans, on ose le dire, et ils pardonneront cette liberté: on a malheureusement relâché quelque chose en France de la rigueur des ordonnances contre les protestans de ce royaume; aussi ils ont été assez hardis pour en augurer quelque adoucissement à leur sort. Ils ont osé fonder principalement cette espérance sur la bonté naturelle de sa majesté et sur son amour pour ses peuples; mais on conjure sa majesté, par le zèle de la religion et par tout ce qu'il y a de plus sacré, de ne point se livrer à ces dispositions trop favorables, de dépouiller, pour les protestans du nouveau monde, aussi-bien que pour ceux de ce royaume, cette funeste douceur qui entraînerait après elle les plus grands maux dans l'église et dans l'état; c'est ainsi qu'elle accomplira l'œuvre de Dieu, et qu'elle méritera la gloire immortelle que Dieu prépare à ceux qui auront écrasé contre la pierre les petits enfans de la malheureuse Babylone. *Filia Babylonis misera, beatus, qui tenebit et allidet parvulos tuos ad petram!* Psalm. 136. Ainsi soit-il.

Morceaux supprimés par le docteur Tamponet, censeur.

Pag. 41. « Il est curieux de comparer ce qu'on a fait depuis. » Pour qu'on puisse faire cette comparaison, nous allons extraire deux fragmens de ce manuscrit, qui mériterait d'être publié tout entier.

Les magistrats hollandais pouvaient voir que beaucoup de sociétés religieuses étaient divisées de la même manière sur les grandes questions du pouvoir de Dieu et de la liberté de l'homme, sans que ces contestations causassent de trouble dans l'état, tant qu'on les laissait agiter dans l'ombre des tribunaux ecclésiastiques; qu'en prenant fait et cause dans des querelles de cette nature, ils allaient leur donner ou au moins leur conserver un air d'importance qu'elles n'ont tout au plus que dans les premiers temps de leur naissance, qu'elles perdent assez promptement lorsqu'on les abandonne à elles-mêmes, et sans lequel elles peuvent difficilement se soutenir. On pouvait en Hollande disputer sur ces matières abstraites, pendant mille ans, sans qu'il s'ensuivît de là aucun trouble dans la société civile, à moins que le gouvernement s'en mêlât; car tant que le gouvernement eût laissé disputer en empêchant qu'on ne se battît, on ne se fût jamais battu quoiqu'on eût disputé toujours. Bien plus, si on eût laissé les théologiens se quereller tout à leur aise, sans attacher aucune importance dans l'ordre civil à leurs querelles, comme elles n'en ont réellement aucune à cet égard, ils se seraient bientôt lassés de disputer. L'abbé de St.-Pierre dit que les disputes ne finissent réellement que quand on

n'en parle plus; il devait dire, *quand on en a assez parlé*.

La fureur de disputer sur un sujet donné, est une humeur vicieuse à laquelle il faut laisser son cours naturel. Si vous l'empêchez de se fixer, si vous détournez la crise, la maladie sera peut-être dangereuse.

On voit bien que ces contestations abandonnées à elles-mêmes ne causaient aucun mal dans l'ordre civil. L'agriculture, le commerce, les arts, toutes ces grandes parties de la machine politique avaient leur mouvement libre, quelque chose qu'Aminius et Gomar écrivissent de la *prescience des futurs contingens et de la prédestination avant la prévision des mérites*. Il me semble donc que nos Hollandais se donnaient beaucoup de peine pour maintenir la tranquillité publique qui n'était pas véritablement troublée, et pour apaiser les disputes des théologiens qui n'étaient pas *séditieuses* comme les appelle l'abbé de St.-Pierre, parce qu'en faisant de la théologie, on fait assez facilement des hérésies; mais une hérésie n'est pas une sédition.....

Je conclus que, dans tous les cas que nous avons supposés, les magistrats doivent laisser parler les théologiens; que la loi du silence, dans de pareilles disputes, n'est ni utile ni nécessaire, et que le gouvernement hollandais dans les querelles des *Arminiens* et des *Gomaristes*, s'écarta des véritables principes qu'il aurait dû suivre.

Qu'on me permette de faire une hypothèse qui mettra dans tout son jour la vérité des principes que nous venons d'établir.

Depuis qu'il y a des synagogues dans certains pays de l'Europe, chrétiens et même catholiques, et qu'on y accorde aux juifs cette même tolérance civile qu'on refuse

à des chrétiens, il est arrivé à plus d'un juif d'être excommunié et chassé par les rabbins de la synagogue.

Je suppose qu'au même temps où les théologiens se querellaient en Hollande sur les matières de la grâce et de la prédestination, les juifs de la synagogue d'Amsterdam eussent vu naître parmi eux des contestations sur quelque point de la loi de Moïse, sur les cérémonies et les pratiques qu'ils observent ; que le plus grand nombre eût déclaré hérétiques et eût chassé de la synagogue les novateurs, et que ceux-ci eussent eu recours à l'autorité civile pour se faire recevoir à la prière, en présentant une requête dans laquelle ils eussent exposé les prétendus inconvéniens du schisme et sollicité une loi de silence ; il me semble que le bourgmestre aurait dû dire à ces excommuniés : « Mes enfans (car quoiqu'excommuniés vous » n'êtes pas moins mes enfans), je n'entends rien à la » contestation qui s'élève entre vous et vos rabbins ; je » n'abandonnerai pas le soin de la chose publique pour » savoir si vous expliquez mieux le Talmud que les chefs » de votre synagogue. Ce que je sais, c'est que, si vous » voulez continuer de vivre dans la société religieuse dans » laquelle vous avez été élevés, il faut vous conformer à » sa doctrine et à ses pratiques. Elle doit savoir mieux » que moi, cette société, si les sentimens que vous tenez » sont conformes aux siens ; elle a un droit acquis de con» server son culte religieux et de rejeter les changemens » que vous voulez y faire, et par conséquent de vous sé» parer de sa communion. Si vous êtes condamnés injus» tement, Dieu qui est au-dessus de toutes les lois, vous » absout et condamne vos juges. Au reste, en perdant le » droit d'assister à la prière dans votre synagogue, comme » enfans d'Abraham, vous conservez tous ceux dont vous

» étiez en possession dans notre ville, comme citoyens.
» Vous êtes probablement de mauvais juifs, et tant pis
» pour vous ; mais il nous suffit que vous soyez fidèles
» sujets de la république ; on ne vous obligera pas de
» vous expatrier, on ne vous dépouillera pas de vos biens,
» on ne vous enlèvera pas vos enfans ; vous serez sous la
» protection des lois quoiqu'excommuniés par la synago-
» gue, et si les rabbins vous faisaient essuyer de mauvais
» traitemens, je ferais pendre un rabbin tout comme un
» autre. Allez en paix. »

Il me semble que le discours de mon bourgmestre est raisonnable et sans réplique de la part de ces juifs. Croit-on qu'après cela il y eût de grandes querelles ? S'ils eussent été en grand nombre, ils eussent demandé une synagogue à part ; on leur eût permis d'en bâtir une ; les rabbins auraient écrit les uns contre les autres ; on les aurait laissé écrire à leur aise ; les rebelles auraient ajouté hérésie sur hérésie ; on les aurait laissé faire. Je ne vois point de mal à tout cela. Ce sont des troubles dans la synagogue, et non pas des troubles dans l'état. C'est donc de cette manière que devait se conduire le gouvernement vis-à-vis des Gomaristes et des remontrans.

Mais que le magistrat, touché de ce qu'on appelle les *maux du schisme*, impose silence aux deux partis, défende au plus nombreux d'exclure les novateurs de la synagogue : les disputes ne finiront point, on écrira malgré la défense. Quand on n'écrirait point, l'animosité nourrie dans les deux partis croîtra de jour en jour ; cent ans après, les sentimens de haine et de division germeront de nouveau, et nos juifs qu'on s'obstinera à ne vouloir pas séparer, pourront fort bien se poignarder les uns les autres.

D'Alembert et M. Fiévée.

Pag. 83. « Contre un roi que nous appelions philosophe. » L'abbé Morellet, dans une note manuscrite, avait recueilli quelques vers de d'Alembert en l'honneur du roi de Prusse ; il lui attribuait ceux-ci :

Héros dans les malheurs, prompt à les réparer,
Aux coups de la tempête opposant son génie,
Il vit l'Europe réunie
Pour le combattre et l'admirer.

« Lorsque d'Alembert, ajoutait-il, disputa le prix de l'académie de Berlin sur la cause des vents, qu'il trouve, en général, dans les oscillations réciproques du soleil et de la lune, qui agissent sur notre atmosphère, il avait mis à son Mémoire une devise ingénieuse, une espèce de parodie des vers de Virgile,

. . . . *Hæc super arvorum, etc.*
Hæc ego de ventis, dum ventorum ocyor alis
Austriacos Fredericus agit, etc.

Il a fait quelquefois des vers français pleins de force ; entr'autres, l'épitaphe du duc de Boufflers, mort à Gênes de la petite vérole, après avoir contribué à délivrer ces républicains de l'oppression des Autrichiens.

Au sein de la victoire, à la fleur de son âge,
D'un peuple de héros en mourant regretté,
Boufflers, tu leur laissas le plus digne héritage,
Ton exemple et la liberté.

Et l'épitaphe du maréchal de Saxe :

Par le malheur instruit dès ses plus jeunes ans,
Cher au peuple, aux guerriers, au prince, à la victoire,
Redouté des Anglais, haï des courtisans,
Il ne manqua rien à sa gloire.

J'ai oublié des vers sur le prince Édouard, que je lui ai entendu réciter.

J'aime, continuait l'abbé Morellet, à conserver ici le jugement qu'a porté de d'Alembert un M. Fiévée, pendant quelque temps rédacteur du *Mercure*. Nos lecteurs y verront « que le fond du caractère de d'Alembert » était l'envie ; et que comme cette envie était froide, il » acquit de l'ascendant sur des écrivains qui lui étaient » supérieurs, sans en accorder à personne sur lui ; que » c'est à cette disposition de son âme qu'il dut sa réputa- » tion dans les lettres, etc. ; que d'Alembert, après la » mort de Mlle. de l'Espinasse, allait lisant partout des » élégies sur cette mort, et que, pendant six semaines, il » fut à la mode à Paris de s'assembler pour le voir s'af- » fliger ; et l'on promettait ses larmes en invitant pour une » soirée, comme on annonce la romance de Bélisaire ou » un proverbe de Brunet. Ils apprendront que d'Alembert » arracha des pensions de la cour ; que d'Alembert dé- » testait sa patrie, en même temps qu'il sacrifiait tout » pour y rester. » Enfin, une foule de faits pris on ne sait où, rassemblés on ne sait comment ; et tout cela exprimé d'un ton, d'un goût, d'un style qui fait honte à notre pauvre pays, où l'on invente de pareilles choses ; où l'on ose les écrire ; où l'on suppose apparemment que quelqu'un voudra bien les lire, puisqu'enfin il se trouve des gens qui les impriment.

Je suis vraiment effrayé de cette ineffable confiance, de cet imperturbable sang-froid, avec lequel se débitent aujourd'hui les phrases les plus dépourvues de sens. Il faut véritablement que ces gens-là croient être quelque chose, penser quelque chose, dire quelque chose. Voyez dans l'article de M. Fiévée,

La constante hauteur de sa présomption,
Cette intrépidité de bonne opinion.

Cela fait frémir. Et comme, après tant de belles inventions, ce nom de M. Fiévée s'étend complaisamment en grosses lettres comme pour avertir les passans, etc. »

Lettre de Cérutti sur J.-J. Rousseau.

Pag. 108. « Rousseau.... se brouille.... avec le baron d'Holbach. » Nous transcrivons ici une lettre assez curieuse, où Cérutti justifie le baron d'Holbach contre les accusations de Rousseau dans les *Confessions* :

« La vérité que l'on croit quelquefois perdue, ne l'est jamais entièrement, et l'on en retrouve par-ci, par-là, des restes précieux. Je suis assez heureux pour en avoir recueilli, en passant, une qui peut servir à justifier un homme estimable, attaqué par un homme célèbre. Il s'agit du feu baron d'Holbach, que les *Confessions de J.-J. Rousseau* inculpent et outragent d'une manière d'autant plus cruelle, qu'elle semble plus naïve et plus simple. Voici un récit non moins simple et non moins naïf.

» J'étais aux eaux de Contrexeville. Le baron d'Holbach y arriva. Sa réputation philosophique et sa physionomie vertueuse m'attirèrent vers lui. Plus je l'écoutai, plus je l'observai, et plus je m'attachai à son cœur dont je crus voir tous les mouvemens. Une prévention me restait contre lui. J'avais entendu dire qu'il avait abandonné et persécuté même le citoyen de Genève. Je m'en expliquai un jour avec lui, d'abord timidement, et en tâtonnant, ensuite dans une pleine effusion de confiance. Je m'étais attendu à des subterfuges ou à des récriminations. Point du tout. Sans un moment d'altération ou d'embarras ou de colère, il me raconta sa liaison, ses disputes, sa rupture avec l'auteur de *Julie*. C'est Diderot qui les avait liés ensemble. Les singularités de Rousseau étaient quelquefois choquantes, mais excusables par sa situation et intéressantes par son génie. Voici les propres paroles du baron d'Holbach :

« Rien n'était plus commun que la conversation ordinaire de Jean-Jacques ; mais elle devenait réellement sublime ou folle dès qu'il était contrarié. J'ai à me reprocher d'avoir multiplié ces contrariétés pour multiplier ces momens d'éclat et de verve. Cependant lorsque je voyais qu'il s'emportait, je m'étudiais à le calmer, et il retombait tout de suite dans son engourdissement. J'étais idolâtre de la musique italienne ; il ne l'était pas moins. Son *Devin du village* ne fut goûté ni prôné par personne autant que par moi ; mais le génie musical de l'auteur était sujet aux mêmes disparates que ses autres talens. On l'accusa de plagiat : je voulus vérifier. Je ne tendis pas des piéges ; mais je hasardai des épreuves. Il s'aperçut de mes défiances, et dès ce moment je perdis son amitié. Ayant perdu ma première femme, je reçus de lui une lettre si

touchante que je crus son amitié ranimée par mes chagrins ; je l'accueillis, je le recherchai et je le soignai avec un zèle nouveau, et, pour ainsi dire, paternel. C'est dans ce moment qu'il venait de se vouer tristement à une bien plate union. On ne peut imaginer un contraste plus affligeant que celui qu'il présentait avec sa Thérèse et son génie. Diderot, Grimm et moi, nous fîmes une conspiration amicale contre ce bizarre et ridicule assemblage. Il fut blessé de notre zèle, indigné de notre désapprobation, et dès ce moment il se tourna avec une véritable fureur contre notre philosophie anti-thérésienne. Plus nous cherchions à le ramener vers ses anciens amis, plus il s'éloignait des uns et des autres. J'ai vu Diderot en pleurer. J'en ai gémi moi-même amèrement. Mais on n'imaginerait jamais la scène qui décida notre rupture.

» Il dînait chez moi avec plusieurs gens de lettres, Diderot, Saint-Lambert, Marmontel, l'abbé Raynal et un curé, qui, après le dîner, nous lut une tragédie de sa façon. Elle était précédée d'un discours sur les compositions théâtrales, dont voici la substance. Il distinguait la comédie et la tragédie de cette manière. Dans la comédie, disait-il, il s'agit d'un mariage et dans la tragédie d'un meurtre. Toute l'intrigue, dans l'une et dans l'autre, roule sur cette péripétie : épousera-t-on, n'épousera-t-on pas? tuera-t-on, ne tuera-t-on pas? On épousera, on tuera : voilà le premier acte; on n'épousera pas, on ne tuera pas, voilà le second acte; un nouveau moyen d'épouser et de tuer se présente, et voilà le troisième acte; une difficulté nouvelle survient à ce qu'on épouse et qu'on tue, et voilà le quatrième acte; enfin, la guerre lasse, on épouse et l'on tue : c'est le dernier acte. Nous trouvâmes cette poétique si originale, qu'il nous fut impossible de

répondre sérieusement aux demandes de l'auteur. J'avouerai même que moitié riant, moitié gravement, je persiflai le pauvre curé. Jean-Jacques n'avait pas dit le mot, n'avait pas souri un instant, n'avait pas remué de son fauteuil. Tout à coup il se lève comme un furieux, et s'élançant vers le curé, il prend son manuscrit, le jette à terre et dit à l'auteur effrayé : Votre pièce ne vaut rien ; votre discours est une extravagance ; tous ces messieurs se moquent de vous ; sortez d'ici, et retournez vicarier dans votre village. Le curé se lève alors non moins furieux, vomit toutes les injures possibles contre son trop sincère avertisseur, et des injures il aurait passé aux coups et au meurtre tragique, si nous ne les avions séparés. Rousseau sortit dans une rage que je crus momentanée, mais qui n'a pas fini, et qui même n'a fait que croître depuis. Diderot, Grimm et moi, nous avons tenté vainement de le ramener. Il fuyait devant nous. Ensuite sont arrivées toutes les infortunes auxquelles nous n'avions de part que celle de l'affliction. Il regardait notre affliction comme un jeu et ses infortunes comme notre ouvrage. Il s'imagina que nous armions le parlement, Versailles, Genève, la Suisse, l'Angleterre, l'Europe entière contre lui. Il fallut renoncer, non à l'admirer ni à le plaindre, mais à l'aimer ou à le lui dire. L'homme le plus éloquent s'est rendu ainsi l'homme le plus anti-littérateur, et l'homme le plus sensible s'est rendu le plus anti-social. »

» Tel fut, presque mot pour mot, le discours du baron d'Holbach. Je me crois obligé de le rapporter pour l'honneur de sa mémoire. Je satisfais ce devoir de justice avec d'autant plus de plaisir qu'il n'est pas sans une espèce de danger. Les enthousiastes de Rousseau trouveront peut-être mauvais que j'ose disputer contre leur enthou-

siasme et même contre le mien. Je connais l'intolérance de la liberté ; mais elle n'arrête pas la liberté de la justice. Heurter de front les opinions fanatiques, c'est aborder une île sauvage : je ne craindrais pas de m'exposer à être dévoré par ses habitans, si j'avais ou un ami à délivrer de leurs mains, ou un cadavre chéri à défendre de leurs outrages. Je porterai ma témérité jusqu'à observer combien il est horrible qu'un homme, fût-il un demi-dieu, immole en mourant sur sa tombe tous les amis de sa vie, et force leurs mânes plaintifs à suivre avec opprobre les siens jusqu'à la dernière postérité. En un mot, les confessions de ce genre sont un héritage de fureur et des legs d'infamie. CÉRUTTI. »

Discours du président de la Convention.

Pag. 116. « S'il était besoin d'appuyer de preuves.... » Nous allons donner le discours entier du président de la convention, avec le récit qui le précède dans un journal du temps, *les Nouvelles politiques*, 24 vendémiaire an III, 15 octobre 1794 :

On remarquait ces jours derniers dans une société pensante la satisfaction touchante et générale qui avait signalé la fête de J.-J. Rousseau, de ce philosophe humain et sensible que les préjugés, la jalousie et l'intolérance regardèrent et traitèrent en ennemi pendant qu'il vécut. Il semblait que la postérité entière se fût chargée de venger tant d'outrages faits à la bienfaisance d'un homme qui avait travaillé toute sa vie, et presque seul, à servir l'humanité et la constitution sociale, en éclairant l'une et

l'autre sur leurs devoirs les plus sacrés. On était attendri sur sa cendre, on était dans l'admiration du bien qu'avaient fait ses ouvrages : de là, ce recueillement religieux en quelque sorte, qui s'est montré dans toute la marche triomphale de ce grand homme au Panthéon. Il était précédé de ses ouvrages qui restent ; ses accens se mêlaient à la fête et lui donnaient un charme de plus : il semblait avoir inspiré lui-même l'idée de ce faisceau ingénieux qui réunissait les drapeaux de trois peuples libres, le Génevois, l'Américain et le Français. Au bas de chacun de ces drapeaux, on voyait les bustes de Rousseau, de Voltaire et de Franklin, restaurateurs ou promoteurs de la liberté chez ces trois peuples.

Le sarcophage qui renfermait les cendres du philosophe de l'humanité était dans un char qui représentait l'île immortelle des Peupliers, et le cortége est arrivé au Panthéon au milieu des transports et des bénédictions de tout le peuple français. Là, le président de la convention, Cambacérès, a couronné cette fête par le discours suivant, interrompu souvent par les larmes et par les applaudissemens des spectateurs :

« Citoyens,

» Les honneurs du Panthéon, décernés aux mânes de Rousseau, sont un hommage que la nation rend aux vertus, aux talens et au génie.

» S'il n'avait été que l'homme le plus éloquent de son siècle, nous laisserions à la renommée le soin de le célébrer ; mais il a honoré l'humanité, mais il a étendu l'empire de la raison, et reculé les bornes de la morale. Voilà sa gloire et ses droits à notre reconnaissance.

» Moraliste profond, apôtre de la liberté et de l'égalité,

il a été le précurseur qui a appelé la nation dans les routes de la gloire et du bonheur ; et si une grande découverte appartient à celui qui l'a le premier signalée, c'est à Rousseau que nous devons cette régénération salutaire qui a opéré de si heureux changemens dans nos mœurs, dans nos coutumes, dans nos lois, dans nos esprits, dans nos habitudes..

» Au premier regard qu'il jeta sur le genre humain, il vit les peuples à genoux, courbés sous les sceptres et les couronnes ; il osa prononcer les mots d'égalité et de liberté.

» Ces mots ont retenti dans les cœurs, et les peuples se sont levés.

» Il a le premier prédit la chute des empires et des monarchies ; il a dit que l'Europe avait vieilli, et que ces grands corps, prêts à se heurter, allaient s'écrouler comme ces monts antiques qui s'affaissent sous le poids des siècles.

» Politique sublime, mais toujours sage et bienfaisant ; la bonté a fait la base de sa législation : il a dit que, dans les violentes agitations, il faut nous défier de nous-mêmes ; que l'on n'est point juste si l'on n'est humain, et que quiconque est plus sévère que la loi, est un tyran.

» Le germe de ses écrits immortels est dans cette maxime : *Que la raison nous trompe plus souvent que la nature*. Fort de ce principe, il a combattu le préjugé, il a ramené la nature égarée ; et, à la voix de Rousseau, le lait de la mère a coulé sous les lèvres de l'enfant

» Enfin, comme si Rousseau eût été l'ange de la liberté et que toutes les chaînes eussent dû tomber devant lui, il a brisé les langes mêmes de l'enfance, et, à sa voix,

l'homme a été libre depuis le berceau jusqu'au cercueil.

» Citoyens, le héros de tant de vertus devait en être le martyr.

» Rousseau a vécu dans la pauvreté, et son exemple nous apprend qu'il n'appartient point à la fortune ni de donner ni de ravir la véritable grandeur.

» Sa vie sera une époque dans les fastes de la vertu; et ce jour, ces honneurs, cette apothéose, ce concours de tout un peuple, cette pompe triomphale, tout annonce que la convention veut acquitter à la fois envers le philosophe de la nature, et la dette des Français, et la reconnaissance de l'humanité. »

Sur mademoiselle de l'Espinasse.

Pag. 125. « Mademoiselle de l'Espinasse, dont je parlerai encore.... » Note de l'abbé Morellet.

J'aurais beaucoup à dire sur cette singulière et estimable et aimable personne; mais, au moment où j'écris ceci, on vient de publier des lettres d'elle (1809, 2 vol. in-8o.), à M. de Guibert, qui ont donné occasion de rechercher et de recueillir tout ce qui peut la faire connaître. Trois articles des ouvrages posthumes de d'Alembert, et ce qu'en a dit Marmontel dans ses *Mémoires*, la peignent avec tant de vérité, que je ne puis que renvoyer à ces deux ouvrages, en confirmant ce que l'un et l'autre en ont dit. On y peut joindre les articles pleins d'esprit et de justesse, donnés par mademoiselle de Meulan, dans les feuilles du *Publiciste* du mois de juin 1809.

Je dirai seulement que je m'inscris en faux sur une im-

putation que fait Marmontel à mademoiselle l'Espinasse. Il lui prête une espérance ambitieuse de séduire quelqu'un de ses amis les plus distingués jusqu'à s'en faire épouser. Cela peut être, et il n'y a rien de mal à cela ; mais lorsqu'il ajoute que cette ambition, trompée plus d'une fois, ne se rebutait point et qu'elle changeait d'objet, toujours plus exaltée, et si vive qu'on l'aurait prise pour l'enivrement de l'amour, je crois qu'il se trompe entièrement ; je ne puis penser qu'il y ait jamais eu dans la tête de mademoiselle l'Espinasse un projet de ce genre. Elle était toujours entraînée par un sentiment qui n'avait point d'autre objet que lui-même. Marmontel tombe aussi dans un anachronisme en disant qu'elle fut un temps éperdument éprise de Guibert, et que, lorsque celui-ci lui échappa comme les autres, elle crut pouvoir aspirer à la conquête du marquis de Mora. La passion de mademoiselle l'Espinasse pour Guibert n'a commencé qu'après le départ de M. de Mora pour l'Espagne, ce qui est clair par les dates mêmes et le texte des lettres à Guibert. Et puis, ces passions successives et ces projets de se faire épouser, sont tout-à-fait étrangères à ce caractère ardent et noble.....

Elle dit (lettre 49) en parlant du marquis de Mora, fils du comte de Fuentès, ambassadeur d'Espagne : « Par un bonheur inouï, et qui ne devait jamais arriver, la créature la plus tendre, la plus parfaite et la plus charmante qui ait existé, m'avait donné, abandonné son âme, sa pensée et toute son existence. Quelque indigne que je fusse du choix et du don qu'il m'avait fait, j'en jouissais avec étonnement et transport. Quand je lui parlais de la distance immense que la nature avait mise entre nous, j'affligeais son cœur ; et bientôt il me persuadait que tout était égal entre nous, puisque je l'aimais. Non, jamais la beauté,

l'agrément, la jeunesse, la vertu, le mérite n'ont pu être flattés et exaltés au degré ou M. de M*** aurait pu faire jouir mon amour-propre; mais il voyait mon âme, la passion qui la remplissait rejetait bien loin les jouissances de l'amour-propre..... Hélas! je lui devrai encore ce que mon cœur sentira de plus consolant et de plus doux, des regrets et des pleurs! »

Sur la société du baron d'Holbach.

Pag. 134. « Et le crime eût été de la dénoncer. » Extrait de *Quelques Réflexions* de l'abbé Morellet sur un article du *Journal de l'Empire* du 15 juillet 1806 :

Je nommerai parmi les hommes avec qui j'ai été lié, la plupart des gens de lettres distingués que j'ai eus pour contemporains, tels que Mairan, Clairaut, Buffon, d'Alembert, Diderot, J.-J. Rousseau, Raynal, Condillac, d'Holbach, Duclos, Saint-Lambert, Helvétius, Wattelet, Brecquigny, Roux, Darcet, Saurin, Marmontel, Barthélemy, etc.

Je ne pousserai pas plus loin cette nomenclature, et je me contenterai d'inviter le sieur G*** à expliquer comment un homme de lettres qui a passé sa vie dans les sociétés que je viens d'indiquer, a mené une vie méprisable?

Je sais que parmi les hommes que je viens de nommer il en est plusieurs que nos nouveaux zélateurs me feront un crime d'avoir connus, et, puisqu'il faut le dire, aimés. Le motif de ce jugement sera la liberté de penser

de la plupart de ces hommes et leurs opinions extrêmes sur certains objets délicats.

On voit d'abord là que MM. les inquisiteurs supposent dans tous ceux qu'ils appellent philosophes une même façon de penser et les mêmes opinions. Il leur arrive ; comme aux Jésuites de Pascal, *de considérer tous ceux qui leur sont contraires comme une seule personne, et d'en former comme un corps de réprouvés dont ils veulent que chacun réponde pour tous les autres.* Ils supposent que tout homme qui a vécu avec d'Holbach a pris pour catéchisme le *Système de la nature*, et que celui qui a été attaché à Helvétius a réduit comme lui les principes de la morale à l'intérêt.

Ils ne voient pas que c'est surtout dans une société de philosophes qu'est vrai l'axiome : *Vingt têtes, vingt avis*; *tot capita, tot sensus.* Qu'en aucun endroit peut-être on n'a combattu ces opinions plus fortement que dans les maisons dont le maître s'était creusé la tête toute la matinée pour les établir dans son cabinet.

Mais leur grande erreur en ceci est de supposer que c'est avec le métaphysicien qu'on vit; non, c'est avec l'homme d'esprit, avec l'homme social et doux, avec l'homme riche en connaissances utiles. Et que m'importe la manière dont il pense sur une question abstraite de morale ou de métaphysique, sujet que nous n'entendons peut-être bien ni lui ni moi; que m'importe, dis-je, si je trouve en lui tous les agrémens de l'esprit et tous les charmes de la société ?

Mais ce n'est pas tout, et, quoi qu'en disent de fanatiques instituteurs, chez ces mêmes hommes taxés d'une trop grande liberté de penser, j'ai vu souvent toutes les vertus, l'éloignement du vil intérêt, la justice,

l'humanité, la bienfaisance, la générosité, et surtout la passion du vrai, le désir ardent de le voir triompher de l'ignorance et de la sottise; voilà ce que j'ai aimé et recherché en eux; et si avec ces dispositions on peut les appeler méchans et pervers, je veux bien partager cette injure avec eux.

Réponse à une dénonciation.

Pag. 147. « Il y a huit ou dix pages, etc. » Voici, d'après un exemplaire revu par l'auteur, quelques endroits de ces huit ou dix pages qui faisaient dire à Buffon : *Bien, très-bien.*

« Gazette littéraire. *On accusait à Rome le cardinal Polus d'être luthérien, parce qu'il croyait qu'il valait mieux persuader les hérétiques que de les brûler.*

» Ici le théologien cesse d'être divertissant, il devient atroce. Quoi! dans un siècle éclairé et humain, en France, dans la capitale, en 1765, on ose dénoncer au gouvernement des hommes de lettres comme impies et irréligieux, pour avoir pensé qu'il vaut mieux persuader les hérétiques que de les brûler! Faudra-t-il donc encore élever parmi nous des échafauds, dresser des bûchers, et renouveler toutes les horreurs de ces temps malheureux que nous devrions souhaiter d'arracher de l'histoire et de la mémoire des hommes? Il y a donc encore en France des apologistes des fureurs religieuses dont la France et l'Europe ont été le théâtre. Un homme s'est couvert d'opprobre (1)

(1) Le sieur abbé de Caveyrac résidant à présent à Rome, et décrété par le parlement de Paris; mais ce n'est pas pour son apologie de la Saint-Barthélemi.

et a mérité l'exécration publique en justifiant cette horrible journée où des milliers de Français furent égorgés par les mains de leurs concitoyens ; et son exemple n'effraie pas ! et il s'en trouve d'autres aussi cruels et aussi absurdes que lui ! O nation étrange, quel mélange me présentez-vous de mœurs douces et de férocité, d'hospitalité et de barbarie ! Mais pourquoi vois-je ici ma nation ? Non, je ne lui ferai pas cette injure, je ne regarderai ni comme Français ni comme hommes des monstres cruels qu'on devrait chasser de tous les endroits habités, et repousser dans les forêts comme des tigres altérés du sang humain. Le sang d'un innocent (Calas) expirant par un supplice cruel fume encore, et crie de la terre contre le fanatisme qui l'a versé. Un tribunal respectable a vengé sa mémoire ; le roi a consolé et protégé sa malheureuse famille ; la nation et l'Europe entière ont applaudi à ce jugement ; et il se trouve encore des hommes qui ne veulent pas qu'on dise qu'il vaut mieux persuader les hérétiques que de les brûler !

» Que ces hommes cruels viennent donc s'asseoir sur le tribunal, qu'ils jugent Calas de nouveau ; et en supposant que ce père infortuné soit coupable du crime atroce dont on l'a chargé, qu'ils le condamnent s'ils l'osent d'aprés leurs propres principes.

» J'ai tué mon fils, pourrait leur dire un père aussi barbare qu'eux, parce qu'il faut tuer un hérétique qu'on ne peut persuader, parce qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, parce que mon fils voulait abandonner la foi de ses pères ; j'ai tué mon fils, parce que vous m'avez donné l'exemple de ce zèle pour ma religion, parce que dans vos guerres contre les Albigeois vous avez brûlé dans une grange cinq cents hommes à la fois ; parce que vous avez

promis le ciel à vos soldats qui, après avoir arraché les enfans des bras de leurs mères, les écraseraient contre la pierre à leurs yeux; parce qu'à un même signal vous avez massacré cinquante mille de vos concitoyens vivant paisibles au milieu de vous sur la foi des traités; parce qu'aujourd'hui même il se trouve parmi vous des gens qui justifient ces fureurs. Que si vous me dites qu'il y a cette différence entre vous et moi, que vous êtes dans le chemin de la vérité et que je suis dans l'erreur, Dieu seul jugera entre nous; faites de moi tout ce qu'il vous plaira, je suis prêt à souffrir vos supplices. Celui qui connaît mon zèle et la sainteté de mes motifs sera mon soutien et ma récompense.

» Que répondraient des juges fanatiques à ce père dénaturé aussi fanatique qu'eux? Le coupable ne se justifierait pas sans doute, mais ses juges en le condamnant se condamneraient eux-mêmes. Ah! plutôt n'autorisons plus par nos persécutions, et par nos persécutions mises en système, les fureurs auxquelles se sont livrés dans des temps malheureux, et catholiques, et protestans. Convenons que la religion désavoue ces horreurs, et regardons l'intolérance et la persécution comme l'opprobre de la raison humaine: convenons, en un mot, qu'il vaut mieux persuader les hérétiques que de les brûler; et que, quand même on ne les persuade pas, il ne faut pas les brûler encore..... »

« Par une de ces bizarreries dont on trouve des exemples dans toutes les langues, et qui exercent tant d'empire sur la nôtre, en français, les mots *tolérance* et *intolérance*, quoique opposés l'un à l'autre, ont tous deux une signification odieuse. Il y a une espèce de gens qui, pour noircir les personnes qu'ils soupçonnent d'incrédulité, les

accusent de *tolérance*, et les persécuteurs les plus ardens ne veulent pas qu'on les appelle *intolérans*.

» Cette espèce de contradiction dans le langage est l'ouvrage du fanatisme qui se presse d'attacher de bonne heure une signification odieuse à toutes les expressions que la philosophie peut employer pour rendre les idées qu'elle introduit.

» C'est une chose curieuse que d'observer ce combat, ces efforts réciproques qui semblent se réduire à des disputes de mots, et qui au fond sont des disputes de choses très-réelles et très-intéressantes, parce que la chose s'introduit toujours à la suite du mot.

» La dévotion aveugle et superstitieuse ne peut pas souffrir qu'on emploie le mot de *superstition*. C'est que ce mot reçu une fois dans la langue vulgaire, toute une nation apprend à distinguer la vraie piété, qui est humaine et douce, de la piété fausse et mal entendue, qui peut faire et qui a fait aux hommes beaucoup de mal.

» Les dévots persécuteurs ne veulent pas qu'on se serve du mot *fanatisme*, parce que ce terme trouve bientôt son application à des actions qu'ils ont intérêt de justifier, et que la justification n'est plus recevable lorsque le fanatisme est bien défini.

» Ils ne veulent pas qu'on dise la *philosophie* et la *raison* en un sens favorable, parce que ces mots une fois adoptés on distingue trop facilement les objets de la foi sur lesquels l'église exerce une autorité respectable, de ceux que Dieu a abandonnés aux disputes des hommes.

» Je pourrais donner une longue liste de tous ces termes dont les philosophes cherchent à introduire l'usage, et que leurs ennemis ne manquent pas de décrier aussitôt qu'ils paraissent et avant qu'ils aient fait fortune. Mais je

dois ramener mes lecteurs au point d'où nous sommes partis, et leur faire appliquer cette observation générale aux mots de *tolérance* et d'*intolérance*.

» Le mot *tolérance* a été employé dans deux sens très-différens. Il a signifié quelquefois l'opinion que tous les cultes sont également agréables à Dieu, que toutes les croyances sont bonnes pour le salut, en un mot l'indifférence en matière de religion, appelée par quelques écrivains *tolérance ecclésiastique*. En ce sens, la tolérance est diamétralement opposée à un dogme de la foi chrétienne que hors de l'église point de salut; en ce sens, la tolérance est même contraire à toute espèce de religion qui se prétendra révélée, puisque si Dieu a pris la peine de donner une religion aux hommes, il exige assurément qu'on s'en instruise et qu'on l'embrasse. Le mot *tolérance*, pris dans cette signification, ne peut donc pas avoir un sens favorable; et si les dévots ne s'élevaient que contre cette tolérance-là, ils auraient raison; et ceux qui l'adopteraient auraient tort: cela est incontestable en théologie.

» Mais le mot *tolérance* a une autre signification bien différente, lorsqu'on entend par ce terme la doctrine de la *tolérance civile*, c'est-à-dire l'opinion qu'on ne doit pas employer la violence pour faire recevoir la religion, que la punition des hérétiques ou infidèles appartient à Dieu seul, que les souverains ne peuvent forcer les consciences, et, pour nous servir des termes mêmes de saint Athanase, *Epist. ad solitarios*, que *ce n'est pas avec les épées et les dards, ni avec des soldats et à main armée, que s'établit la vérité, mais par persuasion et par conseil.*

» Ces deux significations sont, comme on le voit, assez distinguées pour qu'on ne les confonde pas. Mais il y a des gens intéressés à les confondre, et ceux-là se sont

obstinés à entendre toujours, ou plutôt à faire entendre aux autres par le mot de *tolérance*, l'indifférence en matière de religion; et toutes les fois qu'un pauvre philosophe a parlé de la nécessité de conserver la paix, a prêché l'humanité, s'est élevé contre la persécution, a enseigné la tolérance civile, on n'a pas manqué de l'accuser d'irréligion et de tolérance, en affectant de prendre toujours et de donner ces mots comme synonymes, et en se gardant bien de laisser voir que cet homme prêchait la tolérance civile et non l'indifférence de religion.

» Mais la philosophie et la raison doivent employer la même chaleur et la même constance à soutenir la cause de la vérité et de l'humanité, que ses ennemis mettent à la combattre. Il faut s'obstiner à employer ces mêmes expressions en leur sens religieux et vrai; il faut faire en sorte que ce soit là désormais leur signification commune. Il faut que le mot d'*intolérance* réveille dans tous les esprits les idées d'oppression et d'injustice; il faut que la tolérance civile soit une vertu, que, pour louer désormais un prince humain et religieux, on puisse dire de lui qu'il fut *tolérant*, et que ce mot soit un éloge comme les noms de *juste*, d'*humain*, de *bienfaisant*.

» Alors il ne suffira pas, pour noircir des hommes de lettres auprès d'un gouvernement éclairé, de dire, comme fait le dénonciateur, qu'ils travaillent à répandre *les maximes de la tolérance*, parce que de pareilles accusations se réduiront à ceci: *Les auteurs d'un tel ou d'un tel ouvrage sont de mauvais citoyens, puisqu'ils disent qu'il ne faut pas persécuter pour la religion, etc.* »

Buffon, qui n'aimait pas Voltaire, dut être moins content de cette page: « On accuse M. de Voltaire d'avoir répandu quelques principes de scepticisme dans ses écrits:

il ne nous appartient ni de le condamner ni de l'absoudre; mais, que cette imputation soit bien ou mal fondée, il n'en sera pas moins vrai que cet homme célèbre a égalé Corneille et Racine dans ses tragédies, qu'il a fait le plus beau poëme épique que nous ayons dans notre langue, qu'il a présenté l'histoire sous le jour le plus intéressant et le plus neuf, qu'il a embelli les vérités philosophiques et morales des charmes d'un style vrai, piquant et persuasif, et surtout qu'il a été dans l'Europe l'apôtre de la tolérance, et par-là le bienfaiteur de l'humanité. C'est par tous ces côtés que nous le regardons comme le premier homme de lettres de la nation et de son siècle; et nous croyons pouvoir lui donner cet éloge mérité, sans être suspect d'impiété auprès des gens religienx que la passion n'aveuglera pas. J'entends bien que le théologien croit qu'il serait de l'intérêt de la religion que toutes les personnes qui sont soupçonnées de quelque liberté de penser n'eussent ni talens, ni mérite, ni vertu; mais, puisqu'il n'a pas plu à Dieu que cela fût ainsi, ne serait-il pas plus raisonnable de nous soumettre aux dispositions de la Providence, qui connaît mieux que nous les moyens de soutenir la foi contre les attaques des incrédules? La religion, établie et répandue dans le monde par des hommes simples et grossiers, se conservera sans doute par les mêmes secours, et ses ennemis ne détruiront pas l'ouvrage de Dieu. En supposant donc que les V., les D., les B., les H. soient coupables de quelque liberté de penser, laissons les louer sur leurs talens, et louons-les nous-mêmes sans scrupule et sans remords, comme nous louons les Platon, les Cicéron, les Homère, les Virgile. Un temps viendra où tous ces beaux génies seront tourmentés où ils seront, et loués

où ils ne seront pas. *Laudantur ubi non sunt, cruciantur ubi sunt.* »

Traité des délits et des peines.

Pag. 157. « Je publiai la traduction de l'ouvrage *dei Delitti e delle Pene*, etc. » Extrait d'une lettre adressée, en 1808, par M. Morellet aux rédacteurs des *Archives littéraires.*

C'est sur l'invitation de M. de Malesherbes et sur l'exemplaire que lui-même m'avait confié, que j'ai traduit le traité *dei delitti*; c'est de lui, comme magistrat préposé à la librairie par M. le chancelier de Lamoignon son père, que j'obtins la permission d'imprimer ma traduction; et tous les hommes de lettres qui ont eu le bonheur de vivre dans la société de M. de Malesherbes savent qu'il a constamment fait une grande estime du livre.

Je rapporterai à ce sujet un fait de quelque intérêt : c'est que peu de temps avant l'emprisonnement qui l'a conduit à l'échafaud, il m'avait demandé, sur l'ouvrage de Beccaria, quelques observations qu'il se proposait d'employer dans un travail sur cette matière, conservant ainsi au milieu des horreurs de la révolution et, pour ainsi dire, sous la hache, l'espoir et le désir de voir la législation se perfectionner dans des temps meilleurs, et voulant lui-même contribuer à faire ce bien à sa nation et à l'humanité.

C'est un fait connu que Beccaria, invité par M. de Malesherbes, M. Turgot, M. d'Alembert, M. Helvétius, M. de Buffon, M. Trudaine, etc., à venir à Paris recevoir les témoignages de l'estime que son ouvrage lui avait acquise, y trouva en effet ce qu'on lui avait annoncé, un

accueil distingué des hommes les plus célèbres de France.

A des témoignages d'un si grand poids, s'il est nécessaire d'en ajouter d'autres, je dirai que lord Mansfield, premier juge du banc du roi en Angleterre, et l'un des hommes les plus éclairés de son siècle, disait, et que je lui ai entendu dire, que le Traité des délits de Beccaria, était *un des plus beaux ouvrages et des plus utiles qui eussent paru depuis cent ans*. Et le jurisconsulte Blakstone, en ces matières l'oracle et la lumière de la jurisprudence anglaise, dans son Commentaire sur les lois, cite souvent Beccaria avec éloge, et ne le combat qu'avec les égards qu'on doit au génie jusque dans les méprises dont il n'est pas toujours exempt.

Les Marionnettes.

Pag. 173. « A la fin de 1769... » L'auteur a oublié de comprendre dans ses travaux littéraires de l'année 1769 une petite pièce manuscrite, qu'il ne songea pas sans doute à publier sous le ministère de l'abbé Terray. La voici. Les libertés que l'auteur y prend nous paraîtront d'un homme timide; on a été depuis beaucoup plus loin; on a tout dit, tout hasardé; mais je ne crois pas qu'on l'ait fait avec plus de finesse et d'esprit.

Il y a long-temps qu'on a assimilé la vie humaine à un théâtre, à une scène où paraissent successivement les hommes, pour y jouer chacun bien ou mal le rôle que leur a donné la nature. Les philosophes semblent avoir adopté cette manière de voir le grand spectacle de la vie;

ils ne sont guère en débat que sur le genre de la pièce ; les uns n'y voient qu'une tragédie d'assez mauvais goût, d'autres une comédie, les plus moroses une farce ridicule. Je crois, après y avoir bien réfléchi, qu'il y a de tout cela dans le système du monde moral ; mais je trouve que son caractère dominant qui n'a pas été jusqu'à présent bien saisi, est une imitation fort heureuse des marionnettes, précisément comme nous les voyons sur les boulevards, spectacle encouragé par la police pour l'instruction du peuple et les progrès du bon goût.

Tout le monde sait comment le spectacle des marionnettes est organisé. Deux sortes d'acteurs y sont employés : d'abord les marionnettes mêmes, Polichinelle, Arlequin, Colombine, le docteur, le procureur, le bourreau, le diable, etc., qu'un homme caché sous la toile fait mouvoir et gesticuler, au moyen de fils attachés à leur tête et à leurs bras, et pour lesquelles il parle en faisant la petite voix, à l'aide d'une anche, appelée *pratique*, qu'il tient dans sa gorge ; ensuite le compère qui, placé en dehors, dialogue avec les marionettes, les met sur la voie de dire de jolies choses et fait valoir ce qu'elles disent. Or, l'analogie est manifeste entre le monde et cet œuvre comique. J'y vois un tableau vrai de la vie humaine, et cette application est si juste et si frappante, que je ne puis trop m'étonner qu'elle ait jusqu'à présent échappé à presque tous les moralistes qui ont écrit avant moi.

Ceux qui voient dans le monde la comédie ou la tragédie, ne considèrent pas que ces deux utiles inventions étant postérieures à celle des marionnettes, c'est dans celle-ci qu'il faut chercher le véritable modèle de l'organisation des sociétés.

Que les marionettes aient devancé tous les spectacles

réguliers, c'est un fait dont l'histoire des arts ne nous fournit pas de preuves positives, mais qu'on ne peut méconnaître, si l'on observe avec quelque attention la marche naturelle de l'esprit humain dans ses plus belles inventions. Certainement ceux qui se sont avisés les premiers de donner des spectacles au peuple, n'ont pas eu d'abord toute l'effronterie nécessaire pour se produire ainsi; il est bien naturel de penser qu'ils se cachèrent derrière une toile, produisirent de petites figures au lieu de se montrer, et les firent parler et gesticuler au lieu de parler et de gesticuler eux-mêmes, pour diminuer d'autant l'embarras que l'homme encore grossier éprouve toujours à se mettre en spectacle, et enfin déguisèrent leurs voix pour qu'on ne reconnût pas celui qui répandait sur les spectateurs le sel d'une satire mordante, telle qu'elle a été dans ces premiers temps où l'on appelait les choses par leur nom.

Peu à peu l'auteur, caché sous la toile, se sera enhardi jusqu'à se montrer. Alors il aura revêtu un des personnages de sa pièce et dialogué avec son compère, le visage barbouillé de lie; et s'il a trouvé quelque bon plaisant comme lui, déterminé à se charger d'un autre rôle, à cette époque sera née la comédie jouée par des personnages réels. Mais en portant ainsi l'invention au-delà de ses premières limites, en introduisant des théâtres à demeure au lieu des théâtres ambulans, on n'a pas abandonné pour cela les marionnettes. J'ose même dire qu'il est intéressant de les conserver; car, comme Machiavel a très-bien observé que pour réformer une république corrompue, il faut la rappeler aux principes sur lesquels elle a été fondée; si jamais on avait besoin de régénérer l'art du théâtre, dont les gens de goût parais-

sent craindre la décadence, ce serait en rapprochant notre comédie du modèle originaire sur lequel elle a été formée, c'est-à-dire, en conduisant pendant quelque temps nos acteurs et nos actrices comme des marionnettes, en faisant parler un bon déclamateur pour eux, et en attachant à leurs bras, à leurs pieds et à leur tête, des fils qui dirigeraient leurs mouvemens, ce qui rétablirait dans nos grands théâtres l'art du geste et de la déclamation.

Mais je reviens à mon objet, et je dis que ce monde-ci est un vrai spectacle de marionnettes, ce que je pense sans l'en estimer moins pour cela; et rien n'est si frappant dans l'organisation de la société que cette grande division des hommes en marionnettes qui exécutent les pièces dont nous sommes spectateurs, et en compères qui les secondent.

Commençons par reconnaître dans les affaires du monde les marionnettes au nom desquelles elles se font. Je ne veux pas me faire honneur d'une idée qui ne m'appartient pas; le seul mérite que je puisse revendiquer est de l'avoir démêlée dans Horace, que je lis souvent. J'ai été frappé de ces deux vers :

Tu mihi qui imperitas, aliis servis miser, atque
Duceris, ut nervis alienis mobile lignum.

Je vois là les marionnettes et leurs mouvemens auxquels le poëte assimile l'homme moral, et le maître qui croit commander et qui n'est en effet qu'une marionnette, agissant par des impulsions étrangères et parlant par un organe emprunté.

Certainement on ne refusera pas de reconnaître ce caractère dans l'homme en général, si nous le trouvons

jusque dans les individus que leur rang et leur puissance sembleraient devoir affranchir de cette dépendance, jusque dans les rois. Or, c'est une chose manifeste, que les souverains les plus absolus sont réduits à ne se mouvoir que par l'impulsion des ministres et des courtisans qui les environnent, et que, quoi qu'en ait dit Despréaux, s'abandonnant à une fiction poétique, un roi ne *soutient* rien *par lui-même*, et ne *voit* rien *par ses yeux*. C'est ce qu'entendait fort bien le courtisan dont on s'est moqué si mal à propos, qui, voyant Louis XIV dans ses jardins, remarquait avec quelque étonnement que ce grand prince se promenait lui-même. Il avait sans doute observé que dans toutes ses autres fonctions le roi était mû par des impulsions étrangères, qu'il ne prenait pas lui-même ses résolutions, qu'il ne composait pas ses lois, ses édits, qu'il ne choisissait pas et ne renvoyait pas lui-même ses ministres; de sorte qu'en étendant cette observation un peu trop loin, il s'est pourtant laissé conduire par l'analogie.

Et qui ne voit, en effet, que les plus sages princes ne font pas leurs édits, et que les plus braves ne gagnent pas leurs batailles? Les ministres de Louis XIV, Colbert et Louvois, mettaient l'un après l'autre la *pratique* dans leur gorge, pour annoncer : *Édit du roi*, *arrêt du conseil d'état du roi*. Luxembourg et Vauban, en Flandre et en Franche-Comté, cachés sous la toile, tiraient les fils qui répondaient à la tête et aux bras du conquérant de Namur et de Besançon.

Et voilà pourquoi tout va mal dans un état politique, quand le ministère est divisé; car si, tandis qu'un des ministres a la *pratique* et parle, l'autre qui tient les fils, ou ne les tire point, ou les tire à contre-sens, les

gestes du roi sont en contradiction avec ses paroles, et les spectateurs ne comprennent plus rien à la pièce.

C'est cette condition des rois, réduits à ne se mouvoir que par une impulsion étrangère, qui a conduit quelques politiques à regarder la monarchie comme une mauvaise forme de gouvernement, à moins qu'elle ne tombe aux mains d'un homme à tête forte et à grand caractère, à un esprit αὐτοκίνητος, c'est-à-dire, ayant en lui-même le principe de son mouvement, et l'imprimant à toutes les parties du corps politique.

Mais cette opinion est de gens sans goût et qui n'ont aucune idée juste du grand spectacle d'un état politique; ces marionnettes n'auraient plus rien d'agréable si l'on y voyait, au lieu de petites figures, des hommes raisonnables, semblables à nous, conversant et raisonnant comme on raisonne communément; il n'y aurait plus d'imitation, et l'imitation fait le grand charme des arts. Ce serait la chose même, et personne n'y prendrait plaisir. Il en serait ainsi d'un gouvernement réduit à cette misérable simplicité.

On peut se convaincre encore de cette vérité par une seule observation.

Dans toute la nature nous voyons les êtres doués d'un mouvement véritablement spontané, suivre une route uniforme; toutes leurs actions se tiennent et se ressemblent. Ce que font aujourd'hui le lion, l'ours, le loup, le cerf dans la forêt, ils le feront encore demain et tous les jours. Leurs actions sont les mêmes, parce que leurs inclinations naturelles sont constantes, et qu'ils en suivent les impulsions sans qu'aucun être les en détourne. Dans les rois, au contraire, une mobilité continuelle décèle manifestement des causes étrangères de mouvement, des êtres qui agis-

sent sur leur volonté et qui les poussent en des sens divers et contraires. On ne peut pas supposer en eux une activité propre, en voyant leurs mouvemens prendre des directions opposées toutes les fois qu'ils changent de ministres. J'ai vu en trente ans plus de trente ministres différens dans quatre départemens, et dans cet espace de temps quinze contrôleurs généraux.

Or, comme à chaque changement j'ai vu l'administration changer de principes sur les objets les plus intéressans, et les arrêts du conseil, et les édits du roi détruire, sous le nouveau ministre, les arrêts et les édits rendus sous ses prédécesseurs, j'en ai déduit cette conséquence bien naturelle, que la volonté des rois est toujours tirée, poussée, tournée par leurs ministres, que leurs mouvemens ne sont pas vraiment spontanés, et qu'ils ne sont que de véritables marionnettes.

Mais ici, je fermerai la bouche aux détracteurs, en montrant que cet état de choses est un effet nécessaire de causes, que ni les souverains, ni les ministres, ne peuvent arrêter aujourd'hui.

Au moyen de l'incroyable étendue, de l'étrange multiplicité, de l'inévitable complication des affaires dans les grands pays de l'Europe, où les gouvernemens veulent tout faire et tout diriger, il n'est pas possible physiquement, qu'un homme, quel qu'il soit, trouve dans les vingt-quatre heures de la journée, et dans les trois cent soixante-cinq jours de l'année, le temps de penser avant de vouloir; ils sont donc obligés de vouloir sans avoir pensé. Or, comme la volonté qui n'est pas amenée par la pensée de l'individu, est nécessairement le résultat d'une impulsion étrangère; elle est donc purement mécanique, et ressemble parfaitement à celle qu'on donne à

Polichinelle, quand le maître lui fait jouer le rôle de roi.

J'ajouterai que signer son nom est une opération qu'on pourrait faire exécuter par une figure automate; mais quand le chef d'un grand empire ne ferait autre chose pendant les vingt-quatre heures de la journée, il ne viendrait pas à bout d'apposer sa signature à tout ce qui se fait sous son nom. C'est de là qu'est venue l'invention ingénieuse de la griffe du roi, qui est son nom gravé sur une pièce de bois ou de métal, et qu'un homme, chargé de cet emploi, applique à la plus grande partie des actes qui se font au nom de sa majesté. Cette griffe est la main du roi qui se porte çà et là sur les bœufs et les moutons de ses sujets, pour en prendre ce qui est nécessaire à la nourriture de sa majesté et de ses nombreux serviteurs; mais elle est mue, comme on voit, par une main étrangère.

Si des rois nous passons aux ministres, quoique je vienne de dire que ce sont eux qui font jouer la grande marionnette, au nom de laquelle tout se fait, il est visible que le plus grand d'entre eux est conduit par l'impulsion qui lui vient de ses premiers commis.

Ici revient ce que j'ai dit de l'étendue et de la multiplicité des affaires : il n'est pas possible que le ministre dont le département est ainsi surchargé puisse les faire par lui-même, prendre ses résolutions, avoir une véritable volonté, une volonté qui lui soit propre; et, dès lors, je vois les fils, c'est-à-dire, les premiers commis, fournissant leurs plans, répondant aux mémoires des supplians, etc., et tirant, selon les occurences, la tête du ministre en bas pour dire *oui*, ou de droite et de gauche pour dire *non*.

Je pourrais pousser cette analyse plus loin, et trouver encore que les premiers commis eux-mêmes sont souvent

conduits par les subalternes qu'ils emploient, et n'ont d'idées que celles qu'ils en reçoivent; que dans l'administration de la justice, cet ordre de choses est établi de temps presque immémorial, suivant ces vers de Racine :

> Avez-vous eu le soin de voir mon secrétaire ?
> Allez lui demander si je sais votre affaire.

Mais c'est avoir assez prouvé, je crois, ma proposition générale, que les principaux acteurs sur le grand théâtre de la vie humaine, les rois et leurs ministres, sont de véritables marionnettes. Il me reste à montrer l'emploi qui s'y fait presque universellement de l'autre partie essentielle de ce spectacle ingénieux, je veux dire des compères.

On sait que les proverbes sont des vérités pratiques dictées aux nations par l'expérience et le bon sens, et des résultats d'observations générales et vraies sur les causes morales et leurs effets. Or, ne dit-on pas en commun proverbe, que *tout se fait dans le monde par compère et par commère ?*

Un coup-d'œil sur la société nous convaincra de la vérité de cette maxime.

Considérons d'abord ceux qui jouent les premiers rôles sur ce grand théâtre du monde, je veux encore parler des rois. Malgré tout l'orgueil de leur rang, ils ont besoin de compères, et ils ne dédaignent pas d'en avoir parmi leurs sujets. Toute leur réputation, dans leur siècle et dans la postérité, est l'ouvrage de leurs compères. Achille était un brutal, un furieux toujours emporté par les plus violentes passions; cependant son nom est devenu dans toutes les langues synonyme de héros, parce qu'il a eu un excellent compère dans la personne du bon Homère. Octave, dit-on, fut un lâche et un tyran; mais il a eu de si bons

compères que, malgré les proscriptions, on a dit le siècle d'Auguste. Horace et Virgile l'ont sauvé de la haine qui l'attendait dans l'avenir.

Il n'est pas jusqu'à Denys et Tibère et Néron qui ne se soient bien trouvés d'avoir M. Linguet pour compère, et peut-être si ce grand avocat eût écrit en bon français, et mis plus d'adresse dans ses panégyriques, il serait parvenu à faire chérir la mémoire de ces tyrans à l'égal de celle de Titus et de Henri IV, tant est puissante l'influence des compères sur la réputation des souverains!

Pour descendre à des siècles plus voisins de nous, Louis XIV lui-même n'a-t-il pas eu besoin de compères?

On voit que Richelieu ne fonda l'Académie française que pour avoir un corps de compères toujours subsistant, occupés à le faire valoir, lui, le roi et le chancelier Séguier. On sait que le pauvre abbé de Saint-Pierre, n'ayant pas voulu louer Louis-le-Grand, et ayant osé dire que ce prince courait après la gloriole, fut chassé de l'Académie pour n'avoir pas rempli sa fonction de compère selon l'esprit de l'institution.

Rien n'est si communément pratiqué dans le monde, que l'art de faire valoir d'avance un homme qui, par sa naissance ou sa situation, peut arriver à une grande place où il pourra être utile à ses prôneurs. Un homme de cette espèce est sûr d'avoir pour compères tous ceux qui ont l'avantage de le connaître, ne fût-il pas plus propre à être ministre que moi.

Ils disent, tantôt à l'oreille, et tantôt à haute voix, que M. un tel est un parfaitement honnête homme, infiniment sage, prodigieusement instruit, travailleur infatigable, un génie, etc. Cette réputation, faible d'abord, acquiert des forces en passant de bouche en bouche. Une

place vaque ; on y appelle cet homme rare, dont l'honnêteté n'est plus qu'une dépendance servile des grands ; la sagesse, de la routine dans les circonstances communes, et de l'indécision dans celles qui ne le sont pas ; l'instruction, la connaissance de quelques détails minutieux ; le travail, l'art d'intriguer pour se soutenir ; le génie, les idées de ses commis. Mais les compères qui l'ont poussé ont fait leur coup, ils obtiennent des places et des pensions, et la pauvre chose publique va comme elle peut.

Je suis pourtant forcé de convenir que, quoique les compères soient d'une grande utilité aux gens d'un petit mérite pour les faire parvenir aux grandes places et pour les y soutenir, ils ne servent pas avec autant de succès les gens à talens, surtout lorsque ceux-ci sont entichés d'une certaine probité trop âpre, et sans doute excessive, pour le siècle où nous vivons. Et si, par quelque heureux hasard, il arrive en place un ministre avec des intentions droites, des lumières et la passion du bien public, lorsqu'il est devenu, comme de raison, l'objet d'un déchaînement universel, le petit nombre de gens qui se font ses apologistes et ses compères sont décriés ou regardés comme des fous, et ne peuvent pas empêcher qu'on ne le chasse. J'ai vu le cas arriver ; mais j'avoue que je n'espère plus voir personne ni appelé ni chassé ainsi.

Les compères les plus utiles d'un ministre pour le soutenir en place seraient ses confrères ; mais il est rare que ces messieurs se fassent ainsi les compères les uns des autres, et d'ailleurs, en poursuivant cet avantage, ils font souvent de grandes fautes. J'en connais tel qui s'est donné pour collègue un fripon, persuadé qu'il en ferait son très-humble valet, et que le valet a chassé par les épaules. Un autre, espérant se faire regarder comme un homme de

génie ; s'est donné un compère sot, et le public a deviné le secret de tous les deux.

Si les ministres et les gens en place ont leurs compères, le public a aussi les siens, quoiqu'en petit nombre. J'appelle compères du public, ceux qui se chargent de défendre ses intérêts, de l'éclairer et de faire voir qu'il n'est ni aussi bête, ni aussi méchant qu'on le dit. Ce sont des gens enthousiastes de certains fantômes qu'ils appellent *liberté*, *bonheur des nations*, *tolérance*, *raison*. On les connaît sous le nom de philosophes : leur métier a toujours été dangereux. Les hommes en place, trouvant ces compères du public en opposition avec les leurs, les maltraitent, et leur imposent silence, pour ne laisser parler et écrire que ceux qui se dévouent à trouver beau tout ce qu'ils font. De là l'oppression de la liberté de la presse chez presque tous les peuples policés. Il faut avouer que ces atteintes à la liberté des compères du public diminuent beaucoup de nos plaisirs. On voit souvent au carnaval, en Italie, deux arlequins ou deux docteurs bolonais s'attaquer l'un l'autre, et le peuple en cercle autour d'eux, s'amuser infiniment de ce combat. On conçoit de même qu'un compère de l'administration et un compère du public, se mesurant l'un avec l'autre, nous donneraient un spectacle divertissant ; au lieu qu'en laissant le premier parler tout seul, on ôte tout plaisir aux spectateurs sans les empêcher de s'apercevoir que la pièce ne vaut rien.

Si les compères sont d'une si grande importance pour l'administration, en littérature il est tout aussi difficile de s'en passer. En général, on ne lit point, et on n'entend guère ce qu'on lit ; les livres ne peuvent donc faire fortune que par les compères de l'auteur, qui se chargent ordinairement d'en parler bien sans les avoir lus. Aussi, sans

compères, un pauvre homme de lettres qui aura sué sang et eau pour produire un bon ouvrage, court grand risque de demeurer ignoré lui et son livre. Ah! qui me donnerait deux ou trois bons compères, je répondrais du succès des miens.

C'était, dans l'origine, l'emploi des journalistes d'être les compères nés des bons ouvrages; mais depuis quelques temps il s'est élevé une espèce d'écrivains périodiques, qu'on a appelés *journaliers*, d'un nom qui leur convient mieux, qui ont pris à tâche de louer tous les mauvais, et de dénigrer tous les bons. Malheureusement pour ces messieurs, ils sont si décriés aujourd'hui, que leurs satires sont des éloges, et leurs éloges sont des satires, de sorte qu'ils sont, malgré eux, les compères de ceux qui ne sont pas leurs polichinelles.

Me pardonnera-t-on de rapprocher ici de ces exemples un exemple plus imposant? on peut bien, sans dégrader les objets religieux, observer l'analogie qui les assimile quelquefois aux objets profanes, puisqu'après tout la religion est pour les hommes, et qu'elle n'a pas dédaigné d'employer aussi des moyens humains pour sa propagation. Or, je lis dans saint Paul: *Rogo et te, Germane compar, adjuva illas, quæ mecum laboraverunt in evangelio.* « Compère Germain, aidez, je vous prie, les » femmes qui ont travaillé avec moi à répandre l'Évan- » gile. » Enfin, je rappellerai ce trait si connu du bon missionnaire prêchant sur la place Saint-Marc, qui, voyant ses auditeurs le quitter pour des marionnettes, dans l'ardeur de son zèle, tire un crucifix de sa manche, et s'écrie: *Ecco il vero pulcinello!* Il se regardait donc comme un compère, et en remplissait les fonctions.

Je finis sur ce sujet délicat par un exemple qui me

semble décisif : on sait que les ordres monastiques sont l'ouvrage de gens qui ont pourvu, avec beaucoup de sagesse, à la conservation et à l'accroissement des établissemens qu'ils formaient. Or, ils ont presque tout senti la nécessité des compères, et c'est pour cela qu'ils ont établi les frères chapeaux. Un frère chapeau n'est autre chose qu'un moine qui va dans le monde avec son camarade pour lui servir de compère et le faire valoir. De deux capucins, il y en a toujours un qui est chargé de faire connaître le mérite de l'autre; il vous tire à l'écart, ou vous parle à l'oreille pour vous dire : *Le père un tel, homme de condition, ancien capitaine de cavalerie, brave homme, s'est battu, a eu le malheur de tuer son homme, a été touché de Dieu, et s'est retiré chez nous.*

Le frère chapeau d'un jésuite, quand nous en avions, disait : *Le père que vous voyez est d'une très-bonne maison. Il a enseigné la théologie dans un de nos grands colléges. Il prêche comme Bourdaloue; il a la confiance de madame la duchesse; il en a été question pour la place de confesseur du roi.*

Mais la morale, pour être utile, doit se porter jusqu'aux détails de la pratique. Il ne me suffit donc pas d'avoir prouvé que tout se fait par compère et par commère; je dois avertir mes lecteurs, qui chercheront à s'en procurer, qu'il y a compère et compère, qu'il est dangereux de se tromper dans le choix; et pour les guider dans la pratique de mes conseils, je leur donnerai quelques instructions qui leur serviront à distinguer les différentes espèces de compères contre lesquels ils doivent se tenir en garde. J'en fais cinq classes : *les compères d'eux-mêmes*, *les compères réciproques*, *les compères maladroits*, *les*

compères ennuyeux, *enfin*, *et par-dessus tout*, *les faux compères*.

Les compères d'eux-mêmes sont des gens qui, sentant le besoin qu'on a de compères, et n'en pouvant pas trouver, soit faute de mérite, quoiqu'il en faille fort peu, soit faute d'argent, car la plupart se font payer, prennent le parti de se servir eux-mêmes. Mais leur tâche n'est pas aisée, et avec quelque attention on les reconnaît facilement.

Quelquefois la toile est à peine levée que le compère dit à Polichinelle : Tu as bien de l'esprit. Cet éloge prématuré est à bon droit suspect aux assistans, à raison de l'intérêt que le compère a de faire valoir son Polichinelle, et ils ne croient véritablement Polichinelle charmant qu'après l'avoir entendu lui-même. A plus forte raison doit-on ne croire qu'à bon escient au témoignage de ces compères de société.

Il arrive même quelquefois que le compère et Polichinelle sont une seule et même personne. J'y ai été pris moi-même. Je ne sais, disais-je, un jour à un homme qui se déchaînait contre un absent, pourquoi vous maltraitez si fort ce pauvre monsieur ***. J'en ai ouï dire beaucoup de bien. Je parie, dit un tiers, que c'est à lui-même; et en rappellant mes idées, je fus obligé de convenir que l'observateur avait raison.

Il faut se défier aussi des *compères réciproques*, qui servent de compères à d'autres, à charge de revanche. C'est pour eux qu'a été fait le proverbe, une main lave l'autre; mais comme parmi les compères de cette espèce il y a beaucoup de fripons, vous comprenez que ces mains si bien lavées n'en sont pas plus nettes.

Les compères réciproques se rendent quelquefois des services plus innocens. Souvent un attachement mutuel

ou l'intérêt de l'amour-propre de chacun d'eux leur fait jouer ce rôle. Voyez un homme et une femme qui vivent ensemble ; vous trouverez toujours qu'ils s'efforcent de justifier le choix qu'ils ont fait l'un de l'autre en se faisant réciproquement valoir. C'est madame qui a dit cette chose fine, et c'est elle qui a fait cette excellente observation. La dame, de son côté, n'est pas ingrate ; elle vante la noblesse, l'élévation des sentimens, l'esprit et le génie même de son ami ; s'il fait des vers elle les sait par cœur et insiste sur les beaux endroits ; elle en fait elle-même qui ressemblent à ceux de son ami. Dorat est le Tibulle et l'Horace de madame de Beauharnais, et madame de Beauharnais est la Sapho de Dorat. Si le compère est maître des requêtes, au dire de la commère, il n'y a pas de salut pour la chose publique si on ne le fait contrôleur général ; si militaire, il remplacera Turenne et Catinát. C'est aux assistans à recevoir aveuglément toutes ces décisions, car les compères et surtout les commères de cette espèce ne veulent pas être contredits.

Malheur à celui qui tombe entre les mains d'un *compère maladroit*. C'est cependant le sort de beaucoup de gens, et surtout de ceux qui auraient le plus besoin d'en avoir d'habiles. En prenant des compères de toutes mains, ils sont exposés à en rencontrer de mauvais. Un compère de cette espèce prendra le temps où vos plus grands ennemis sont présens, pour vous louer de toutes ses forces. Le bien qu'il dira de vous ne servira qu'à en faire dire encore plus de mal. Savoir louer à propos, sans excès et sans irriter la haine et l'envie contre celui qu'on loue, est un art difficile que peu de compères entendent, et que je voudrais bien enseigner aux miens.

On peut placer parmi les compères maladroits ceux qui

entreprennent d'excuser des fautes qui ne sont pas excusables ; car ils nuisent au lieu de servir. Je conseille aux gens en place qui font des sottises trop marquées, d'imposer silence à leurs compères dans de semblables occasions. Je ne suis pas intéressé ; mais j'ose dire que, pour cet avis seul, le ministère devrait me faire une pension.

Quelque besoin que vous ayez de compères, ne prenez jamais de ceux qui se donnent le droit de vous ennuyer, parce qu'ils disent beaucoup de bien de vous. Je vois, par exemple, des gens en place se laisser excéder par des sots qui les ennuient à la journée, en les flagornant ; je les vois préférer cette société à celle d'hommes qui les amuseraient même en les instruisant sans être toujours de leur avis. Pour moi je déclare que j'aime mieux être sifflé, décrié, calomnié, qu'ennuyé par mes admirateurs. Je sais bien que je suis un habile homme, qu'on fait bien peu de cas du mérite, puisque je ne suis pas premier commis, et que, si tout n'était pas dans un désordre affreux, j'aurais vingt mille livres de rente. Mais je n'aimerais pas qu'on me dît ces vérités d'une manière si crue et si directe ; je voudrais seulement qu'on le dît aux gens qui peuvent me donner une bonne place et vingt mille livres de rente. On voit que je suis modeste, et la modestie relève beaucoup l'éclat des talens et des vertus.

Enfin, mes chers lecteurs, gardez-vous surtout des *faux compères*, qui viennent à vous couverts d'une peau de brebis et qui sont des loups dévorans. Ce sont eux qui ont inventé et mis le persiflage à la mode. Tels ont été Lucien, Rabelais, Swift, et cet écrivain si varié et si fécond qui les a surpassés tous, et qui s'est moqué de tout avec tant de finesse et de malignité. On les voit se jouer de ce qu'il y a de plus respectable avec un respect appa-

rent; le rire cruel est sur le bord de leurs lèvres, toujours prêt à s'échapper et toujours retenu. Rien n'est sacré pour eux; le rang le plus élevé, les fonctions les plus augustes, les objets les plus saints sont en butte à leurs traits. Mes chers lecteurs, défiez-vous de cette engeance; *ce sont*, comme dit maître François, *de vilains hérétiques; au diable! et je ne me mêle point de leurs affaires.* Mais pour le soin que j'ai pris de vous faire sentir la nécessité des compères et de vous guider dans le choix des vôtres, je me flatte que vous voudrez bien être les miens. Vous n'obligerez pas un ingrat. Si vous dites que j'ai beaucoup d'esprit, je dirai que vous avez beaucoup de goût.

Milord Shelburne.

Pag. 195. « J'avais connu chez M. Trudaine le lord Shelburne.... » Mademoiselle de l'Espinasse (lettre 63) juge en quelques mots milord Shelburne, et nous fait aimer son caractère :

« Il est simple, naturel; il a de l'âme, de la force; il n'a de goût et d'attrait que pour ce qui lui ressemble, au moins par le naturel. Il a été voir M. de Malesherbes; il est revenu enchanté. Il me disait : « J'ai vu pour la première fois de ma vie ce que je ne croyais pas qui pût exister. C'est un homme dont l'âme est absolument exempte de crainte et d'espérance, et qui cependant est pleine de vie et de chaleur. Rien dans la nature ne peut troubler sa paix; rien ne lui est nécessaire, et il s'intéresse vivement à tout ce qui est bon. En un mot, a-t-il ajouté, j'ai beaucoup voyagé, et je n'ai jamais rapporté un sen-

timent aussi profond. Si je fais quelque chose de bien dans tout le temps qui me reste à vivre, je suis sûr que le souvenir de M. de Malesherbes animera mon âme. » Voilà un bel éloge, et celui qui le fait est à coup sûr un homme intéressant... Je l'ai beaucoup vu... Il a de l'esprit, de la chaleur, de l'élévation. »

Louis XVI et Turgot.

Pag. 225. « L'arrivée de M. Turgot au ministère... » Mademoiselle de l'Espinasse, dont on a vu le mot, *mon cher abbé, nous allons avoir pis*, parle ainsi de l'entrée de M. Turgot au ministère des finances (lettre 48, 29 août 1774) :

« Vous savez que M. Turgot est contrôleur général; mais ce que vous ne savez pas, c'est la conversation qu'il a eue à ce sujet avec le roi. Il avait eu quelque peine à accepter le contrôle, quand M. de Maurepas le lui proposa de la part du roi. Lorsqu'il alla remercier le roi, le roi lui dit : « Vous ne vouliez donc pas être contrôleur général? » « Sire, lui dit M. Turgot, j'avoue à votre majesté que j'aurais préféré le ministère de la marine, parce que c'est une place plus sûre, et où j'étais plus certain de faire le bien; mais dans ce moment-ci, ce n'est pas au roi que je me donne, c'est à l'honnête homme. » Le roi lui prit les deux mains et lui dit : « Vous ne serez point trompé. » M. Turgot ajouta : « Sire, je dois représenter à votre majesté la nécessité de l'économie, dont elle doit la première donner l'exemple; M. l'abbé Terrai l'a sans doute déjà dit à votre majesté. » « Oui, répondit le roi, il me l'a dit; mais il ne l'a pas dit comme vous. »

Tout cela est comme si vous l'aviez entendu, parce que M. Turgot n'ajoute pas un mot à la vérité. Ce mouvement de l'âme de la part du roi fait toute l'espérance de M. Turgot; et je crois que vous en prendriez comme lui.... Oui, je vous le répète, vous manquez bien ici : vous auriez partagé les transports de la joie universelle. On commence à avoir besoin de se taire pour se recueillir, et pour penser à tout le bien qu'on attend. »

La Théorie du parodoxe.

Pag. 229. « Et je puis dire, en effet, que *ma Théorie du Paradoxe...* » Il serait trop long de citer ici les nombreux jugemens des contemporains sur cet ouvrage; il suffit de renvoyer à la *Correspondance littéraire* de La Harpe, seconde édition, tom. Ier., pag. 92, 96, etc.

Les Marchandes de prunes.

Pag. 264. « Ces deux écrits ne purent être imprimés... » Nous n'avons retrouvé que la première de ces deux lettres envoyées au *Mercure*, et que les rédacteurs n'osèrent point publier. La voici :

« Monsieur,

Aujourd'hui 24 août, dans la rue Saint-Honoré, quatre femmes de la campagne, conduisant chacune un âne chargé de fruits, et en particulier de prunes, ont été arrêtées par quatre soldats du guet, et menées chez le

commissaire ; là, on a saisi leurs prunes, on les a portées chez M. le lieutenant de police. Les prunes ont été confisquées, les femmes condamnées à l'amende, et les ânes mis en fourrière jusqu'à parfait paiement. J'ai vu les ânes et les prunes, et la désolation des pauvres femmes. J'ai demandé si les ânes ruaient et mordaient, et s'ils avaient blessé quelque passant; on m'a assuré que les pauvres bêtes étaient très-pacifiques, et, en les voyant bien maigres, je l'ai cru sans peine. J'ai demandé si ces femmes jetaient leurs prunes à la tête des gens, et si elles avaient crevé les yeux de quelqu'un : on m'a dit qu'elles les vendaient bien doucement à deux sous le quarteron, et qu'elles les livraient bien honnêtement à tout savoyard, maçon, savetier, compagnon menuisier, etc., qui pouvait se donner cette bonne chère avec son pain dur et sec, et avec de l'eau de la fontaine voisine. Je me suis enfin avisé de demander si les prunes étaient bonnes et mangeables, soupçonnant que la faculté de médecine pouvait avoir représenté que les mauvais fruits donnent des fièvres automnales. Un pauvre ouvrier m'a répondu en m'engageant à manger une de celles qu'il avait achetées un moment avant la saisie, et je l'ai trouvée très-mûre et très-bonne. Je me perdais en conjectures sur les motifs de la sévérité déployée envers les prunes, les ânes et les femmes, lorsqu'un homme habillé de noir, en perruque ronde, et que j'ai appris depuis être un juré de la communauté des maîtres fruitiers de la ville de Paris, m'a dit : « Monsieur, c'est que ces femmes sont en contravention ; elles se sont arrêtées pour vendre ; il ne leur est permis de vendre qu'en marchant ; elles ne peuvent assembler autour d'elles les chalans sans empiéter sur les droits des maîtres fruitiers qui ont seuls le droit de vendre arrêtés et à poste fixe dans la

ville de Paris. Vous voyez bien que cela est absolument nécessaire pour la bonne police, et que si les ânes s'arrêtent et que le pauvre peuple puisse acheter à son aise à deux sous ce que les fruitiers lui vendent douze, ce sera un désordre affreux. » Je n'ai pas voulu disputer à mon juré la solidité de son raisonnement; je respecte d'ailleurs les lois tant qu'elles sont établies : mais je vous prie, monsieur, de me permettre de demander, par la voie de votre journal, aux personnes instruites en ces matières, qu'on appelle d'économie publique, d'administration, les motifs qui ont déterminé le législateur d'un grand empire à régler la manière dont les prunes se vendraient. Il me semble que l'effet d'un pareil règlement est de faire que les maîtres fruitiers vendent plus de prunes et les gens de la campagne moins, et en dernière analyse que le pauvre peuple paie les prunes plus chèrement, et que les gens de la campagne soient encore plus misérables qu'ils ne le sont; et ces effets me paraissent fâcheux au premier coup d'œil. Mais peut-être les inconvéniens en sont-ils compensés par des avantages plus grands, puisqu'ils n'ont pas arrêté la législation. Ce sont ces avantages résultant pour le souverain et la nation française de la manière de vendre les prunes, que je voudrais voir éclaircir, pour me soumettre moi-même sans répugnance à ne manger que celles qui auront été vendues selon les lois du royaume, que tout citoyen doit respecter.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

Nous remplaçons la seconde lettre, que nous n'avons pu retrouver, par une lettre du même genre, qu'on refusa aussi d'imprimer, et par une autre sur la *dévotion politique*, bien postérieure, puisqu'elle

est de 1803, mais qui doit naturellement prendre son rang parmi ces petites plaisanteries que Voltaire appelait *facéties parisiennes*.

Les tambours de la ville.

« Monsieur,

« On a fort bien expliqué, dans le journal du 27 juillet, l'origine de l'usage établi à Francfort-sur-le-Mein, de faire dans les tours des églises une sorte de concert à l'occasion de quelque événement arrivé à un habitant de la ville, et d'aller ensuite lui demander le paiement de ce concert qu'on lui a donné loin de lui, sans son aveu, et souvent malgré lui; mais on ne l'a pas justifié. Je veux vous parler d'un usage établi à Paris, tout semblable à celui de Francfort, mais à mon avis beaucoup plus injuste. Lorsqu'un homme est nommé à une place, se marie, ou marie sa fille ou son fils, gagne un lot à la loterie, une compagnie de cinq à six tambours vient s'établir à sa porte et fait un vacarme à assourdir tout le voisinage. Vous demandez ce que c'est: *Ce sont les tambours de la ville. — Je n'en ai que faire. — Monsieur, ils battront jusqu'à ce que vous leur ayez donné pour boire. — Mais c'est une vexation. — Monsieur, que voulez-vous que je leur dise? — Qu'il s'en aillent au diable avec leurs caisses. — Monsieur, ils ne s'en iront point; donnez-leur douze francs*. Voilà le dialogue qui se fait tous les jours en dix endroits de Paris. Encore vos musiciens de Francfort sont-ils bons à quelque chose aux citoyens qu'ils rançonnent. Ils ne manquent jamais,

nous dit-on, de sonner le tocsin en cas d'incendie, et d'indiquer du haut des tours la rue ou le village des environs où est le feu. C'est là un service important. Mais à quoi servent les tambours aux habitans de Paris? J'ajoute, monsieur, qu'il est affreux de ne pouvoir être heureux sans qu'on vienne faire tant de bruit à votre porte, sans qu'on annonce à tout votre quartier le bonheur qui vous arrive, et qui, de cela seul qu'on le poursuit avec six tambours, peut s'effaroucher et s'enfuir. Encore si cette vexation ne se portait que sur des gens riches! Mais je vous apprends, monsieur, si vous l'ignorez, qu'elle s'étend sur les gens du peuple, et que j'ai vu de pauvres ouvriers, se mariant avec de pauvres filles, forcés de payer cette contribution et de donner à messieurs les tambours, pour s'enivrer au cabaret voisin, le prix de trois ou quatre journées, au moment où ils formaient leur petit établissement avec de petits moyens, incertains s'ils auraient de quoi donner à dîner à leur femme le lendemain de leur noces. Dénoncez cet abus, monsieur, et que les magistrats le fassent cesser, non pas seulement pour l'intérêt des riches, à qui il est encore juste d'épargner une dépense inutile et forcée, mais pour en affranchir les gens du peuple, à qui elle est à charge.

» J'ai l'honneur d'être, etc. MOROSE. »

De la dévotion politique.

Rabelais, qui est parfois si bon plaisant, place dans la bibliothéque de Saint-Victor, que son héros Pantagruel *trouva fort magnifique*, deux ouvrages dont nous avons à regretter aujourd'hui la perte. L'un est : *de Origine pate-pelutarum et torti-collorum ritibus libri septem*; et l'autre : *Justinianus de cagotis tollendis*, etc.; c'est-à-dire, sept livres de l'Origine des pate-pelus et de la religion des cous-tors; et Justinien, *de la nécessité de se défaire des cagots.*

Il paraît qu'en son temps, comme au nôtre, cette race des cagots et des cous-tors infestait le monde; et, en remontant en effet aux siècles passés, on ne trouve guère d'époque ou l'on n'ait eu à se plaindre de ce fléau.

Il y a quelques quarante années que dans une petite guerre élevée contre la philosophie, et dans une de ces facéties dont les Parisiens se divertissaient alors, avant qu'ils eussent *la queue de mouton* et *la queue du diable*, un de ces philosophes faisait parler de la manière suivante (1) la dévotion politique (qui n'est autre chose que le cagotisme), s'adressant à l'un des ennemis les plus ardens de la philosophie :

« Je t'ai choisie entre mille pour combattre la philosophie..... et tu accuseras les philosophes de n'avoir ni mœurs, ni probité, d'exciter la sédition, et de haïr le gouvernement.

» Et je ferai taire en ta faveur les lois qui proscrivent la calomnie.

---

(1) Dans la *Vision de Palissot.*

» Et tu grossiras les fautes du petit nombre de ceux qui, dans des ouvrages métaphysiques que le peuple ne lit point, ont poussé trop loin la liberté de penser, et tu envenimeras même ce qu'ils auront dit de vrai.

» Et tu donneras à entendre que tous ceux qu'on appelle philosophes ont les mêmes opinions, afin que les erreurs d'un seul rendent tous les autres odieux.

» Et le nom de philosophe sera une injure en français.

» Et lorsque la lumière odieuse de cette maudite philosophie sera tout-à-fait éteinte, et que les hommes célèbres qui sont aujourd'hui parmi vous se seront dispersés en Hollande, en Prusse, en Angleterre, vous vous réjouirez et vous direz :

Enfin tout philosophe est banni de céans,
Et nous n'y vivrons plus qu'avec d'honnêtes gens;

et ce seront tes écrits qui auront produit ces grandes choses.

» Et si l'on te demande qui t'a envoyé, et qui t'a ordonné d'écrire, tu diras que c'est moi; et je vais me faire connaître à toi et dessiller tes yeux.

» Et la voix cessa de parler, et je sentis comme un nuage se dissiper à mes regards, et je vis une petite femme vêtue de noir, et elle avait une ancienne coiffure de la fin du règne de Louis XIV, et elle tenait un stylet dans sa main droite et dans sa gauche un chapelet, et de son bras pendaient par des cordons des croix de différens ordres, des bâtons de commandement, des mortiers, beaucoup de mitres, des brevets de toute espèce, et une grande quantité de bourses.

» Et elle faisait beaucoup de grimaces, et elle avait les yeux baissés, et regardait en dessous et derrière elle avec inquiétude.

» Et je la voyais grandir sensiblement pendant que je la regardais, et je conjecturai que, dans peu de temps, elle serait forte et puissante.

» Et sur son front était écrit *la dévotion politique*, et sur sa poitrine, *j'attends*.

» Et je me prosternai à ses pieds, et elle me donna une de ses bourses, et elle mit sa main sur ma tête, et je me sentis animé de son esprit, et je me suis mis à écrire comme il s'ensuit. »

Malheureusement pour l'auteur, en lui annoçant que ses écrits allaient opérer la destruction prochaine de la philosophie, le fantôme le trompait.

Son ouvrage anti-philosophique, après avoir satisfait et les malins, et les jaloux, et les faux dévots, tomba, comme de raison, dans l'oubli; et non-seulement la philosophie ne succomba point à cette attaque, mais elle continua d'étendre son empire.

Après quelques trente ans de lumières et de progrès, commença à se montrer dans les esprits un désir plus vif de la réformation des abus, une tendance plus générale et plus forte au perfectionnement de l'ordre social, un plus grand respect pour la liberté individuelle et les droits de la propriété; et le besoin d'une garantie des droits du citoyen contre les excès du pouvoir, etc.

Toutes ces vues étaient, il est vrai, celles de la philosophie; mais ce n'étaient pas assurément celles des hommes qui provoquèrent et dirigèrent notre sanglante révolution. On sait bien que ces hommes-là n'étaient pas des philosophes, mais des ignorans aussi intrigans que factieux,

s'emparant de quelques maximes qu'ils ne comprenaient pas ; et enfin, des assassins et des brigands, entraînant à leur suite un peuple aveugle et armé. On sait bien que les vrais défenseurs de la propriété et de la sûreté individuelle n'ont pu ni conseiller ni approuver le pillage, les assassinats et les incendies. La philosophie demeura étrangère à toutes ces horreurs. Montesquieu, Voltaire, Buffon, d'Alembert, Condillac, J.-J. Rousseau, Saint-Lambert, Malesherbes, Turgot, n'avaient été ni des conjurateurs, ni des incendiaires ; et si jamais quelque gouvernement protecteur vient enfin nous apporter le salut, il ne pourra qu'entrer dans les mêmes routes que la philosophie lui a ouvertes et tracées.

L'opposition évidente de la philosophie et de la doctrine révolutionnaire est bien facile à saisir ; mais les coustors et les cagots, ennemis de la raison et de ses progrès, n'en crieront pas moins à la philosophie comme au meurtre et au feu, toutes les fois qu'on voudra faire faire à l'esprit humain un pas de plus. Il est si commode, pour combattre une doctrine raisonnable, de pouvoir se borner à dire, *c'est de la philosophie*, et à celui qui l'avance, *vous êtes un philosophe*, qu'on ne renonce pas facilement à de tels avantages.

C'est par cette raison, et attendu le retour périodique des mêmes folies parmi les hommes à des intervalles assez courts, que le monde littéraire se retrouve aujourd'hui dans la même situation qu'en 1760. La dévotion politique, comme une comète, se remontre à nos yeux, mais avec les différences qui la mettent dans une impuissance absolue de nuire.

Au lieu de stylet, elle n'a plus qu'une plume ; son chapelet est fort réduit, comme celui des faux dévots, qu'on

a appelés catholiques à gros grains, qui n'ont plus qu'un *pater*.

Par ces raisons et quelques autres, nous sommes portés à croire que la guerre que les dévots politiques font aujourd'hui à la philosophie, ne sera pas plus heureuse pour eux que celle qu'ils lui ont faite depuis le milieu du siècle dernier, et que dans cette situation des choses, on peut regretter moins l'ouvrage *de cagotis tollendis*, surtout si les honnêtes gens prennent la noble résolution de ne plus acheter et payer les sottises anti-philosophiques dont on salit certains papiers publics; car *hoc genus dæmoniorum non ejicitur, nisi in jejunio*.

TOME SECOND.

Réflexions du lendemain.

Pag. 4. « Au mois de septembre j'écrivis un petit ouvrage intitulé : *Réflexions du lendemain*, etc. Cet ouvrage finissait ainsi :

« Jusqu'à présent l'assemblée a été forte du secours de l'opinion; l'estime et la reconnaissance de tous les bons citoyens l'ont soutenue comme le salaire et la récompense du bien qu'elle nous fait, et comme un moyen puissant de nous en faire encore; mais cette estime et cette reconnaissance pourraient lui manquer tout à coup, si elle cessait d'être bienfaisante et juste.

» Son grand ouvrage et son grand devoir, parce que c'est notre grand besoin, est de rétablir et d'entretenir la paix publique, sans laquelle nul ordre ne peut subsister, nul bonheur s'obtenir, nulle société se maintenir; mais la paix ne peut exister sans la justice.

» C'est un bel emblème que celui de la justice et de la paix se tenant par la main : son sens moral est qu'il n'y a point de paix où il n'y a point de justice; la violation des droits de la liberté et de la propriété, que la justice protége, que son unique fonction est de protéger, et l'état de guerre, sont une seule et même chose.

» La force tenterait vainement de rompre cette étroite alliance, de conserver la paix sans la justice, ses efforts seront vains. Le despotisme d'un seul a constamment échoué dans cette entreprise, et elle ne peut pas plus réussir, tentée et soutenue par le despotisme du peuple. »

Pag. 15. « Il y a des idées saines..... sur la liberté de la presse. » L'auteur veut parler probablement des pages que nous allons citer :

« On ne peut prendre sans doute des moyens trop prompts et trop efficaces de publier et de répandre la vérité, de dénoncer l'oppression, et de venger hautement l'innocence; mais c'est la vérité prouvée, l'oppression constatée, l'innocence reconnue; et si l'on répand des faussetés, si l'on dénonce comme coupables d'oppression, des hommes opprimés eux-mêmes, et leurs oppresseurs comme innocens; et si, pour accréditer ces calomnies, ou seulement des accusations dénuées de preuves, on se sert d'un ouvrage périodique, dont il se répand en un jour plusieurs

milliers d'exemplaires, ne se rend-on pas coupable envers la société?

» L'imprimerie était déjà une arme terrible dans les mains de la calomnie; mais bornée à ses moyens ordinaires, et, pour ainsi dire, naturels de diffusion, elle était bien moins meurtrière, qu'aidée, qu'on nous pardonne cette expression, des ailes que lui prête la périodicité.

» Une calomnie répandue dans un livre ordinaire ne se propage que lentement; elle va successivement à différens lecteurs, et à un beaucoup moindre nombre; on a quelque temps pour en prévenir les effets, ou pour s'en défendre; en la repoussant aussi dans un ouvrage imprimé, on la combat avec des armes moins inégales.

» Mais comment se défendre d'une imputation calomnieuse, reçue en une matinée par dix mille personnes, et transmise dans la journée à vingt et quarante mille autres? Reste-t-il quelque moyen humain de détromper des hommes avides de croire le mal, ayant toujours les oreilles ouvertes à la calomnie, et ennuyés du seul titre de réponse, de défense, d'apologie?

» A Dieu ne plaise qu'on veuille donner atteinte ici à la liberté de la presse, ce moyen conservateur des sociétés, et la véritable source où elles peuvent puiser le bonheur auquel elles doivent atteindre! Mais cette liberté utile est celle de la discussion des principes généraux, des vérités fécondes, et non des faits individuels et des allégations personnelles. Le bonheur des sociétés ne tient pas à ce qu'on puisse imprimer sans preuves et sans autorité, et surtout imprimer dans un ouvrage périodique, qu'un tel individu, même quand il remplit des fonctions publiques, est coupable d'un tel crime, d'une telle prévarication; il

n'est point nécessaire aux progrès des lumières qu'on puisse avancer dans les *Annales politiques* que le prévôt de Tulles, et les magistrats avec lesquels il a jugé, *sont des aristocrates*, *qui ont pris pour victimes les bons citoyens*, *qui les immolent au ressentiment des riches privilégiés*, *et les assassinent par le couteau des aristocrates*; ou dans le *Journal de Paris*, *que le glaive du prévôt se promène*, *frappant comme au hasard des têtes innocentes.*

» Cet usage de la presse est moins funeste encore par l'effet qu'il produit dans la capitale, que par ceux qu'on en ressent au loin et dans les provinces. Ici l'impression d'une calomnie est affaiblie par cent autres qu'on entend ou lit le même jour. L'abus énorme qu'on en fait devient lui-même un remède au mal. D'ailleurs, l'erreur en ce genre conduit plus difficilement les habitans d'une grande ville à l'action; et enfin une police vigilante et vigoureuse peut y empêcher plus aisément l'abus qu'on peut faire d'un semblable moyen.

» Mais en province c'est autre chose: un papier périodique s'y répand, où l'auteur traite, à sa manière, avec ses préventions, ses préjugés, et quelquefois son injustice et sa violence, des hommes qui font l'objet de l'attention publique; et dans le cas dont il s'agit, les officiers d'un tribunal, d'une municipalité, les chefs de la garde nationale, une classe entière de citoyens désignés sous le nom de ci-devant privilégiés, de propriétaires, de bourgeois, de riches, qui ont été forcés d'implorer la force publique contre une partie nombreuse du peuple. Les déclamations du journaliste deviennent le texte d'un démagogue forcené; et, la feuille à la main, il entraîne le peuple à de nouveaux excès. Voilà certainement des abus de la liberté

de la presse, à laquelle il faut bien que la nation trouve quelque remède, etc. »

Préservatif contre une Adresse à l'assemblée nationale.

Pag. 27. L'abbé Morellet qui avait dirigé contre l'intolérance toutes les forces du raisonnement et de l'ironie, dans un temps où l'intolérance était puissante et armée, vit avec effroi les insultes faites à la religion, qu'il avait toujours défendue en attaquant les erreurs du faux zèle; et il s'éleva bientôt avec le même courage contre une autre sorte d'intolérance, celle des impies et des persécuteurs. On a vu dans la première partie de ces notes quelques extraits de ses ouvrages contre les amis de l'inquisition; il va maintenant remplir un devoir non moins honorable et bien plus dangereux.

Il y a quelques mois qu'on a publié, sans parvenir à le rendre public, un petit ouvrage de 140 pages, intitulé: *Adresse à l'assemblée nationale, sur la liberté des opinions, celle de la presse, etc.*

Ni le style, ni le fond de cet ouvrage ne méritent qu'on le distingue de tant d'autres productions médiocres ou mauvaises dont le public est assailli; mais on y établit quelques opinions si violentes, on y met si fort à découvert certaines maximes qui peuvent alarmer les bons citoyens, on les donne avec tant d'assurance comme conformes aux principes de la constitution et à ceux de l'assemblée, qu'on a cru devoir appeler le public à quel-

que attention sur une brochure d'ailleurs bien digne de l'oubli d'où nous la tirons pour quelques momens.

On nous a montré l'auteur de cette adresse, et on nous a dit qu'il s'appelait M. Naigeon, qu'il avait été fort lié avec Diderot, qu'il avait fait ou compilé quelques article de l'*Encyclopédie*, et mis quelques notes à la traduction du *Lucrèce* de M. de la Grange; qu'il était de son métier éditeur, compilateur, commentateur, se piquant de beaucoup d'érudition et plus encore de philosophie, et s'étant fait tout à coup homme d'état, de savant en *us* qu'il se flattait d'être.

On peut reconnaître facilement cette prétention à l'érudition, dans les citations, remarques, notes, observations, éclaircissemens, épigraphes, etc., qui forment la moitié de son ouvrage.

Elle se montre surtout dans ses heureuses et piquantes citations. Les jeunes écoliers de troisième, à qui les anciens ne sont pas encore bien familiers, pourront y recueillir les traits suivans :

Probitas laudatur et alget.
Major è longinquo reverentia.
Camarinam ne moveas.
Opinione, regina del mondo.
Vitia erunt, donec homines.
Nitimur in vetitum.
Interest reipublicæ cognosci malos.
Nemo repentè fuit turpissimus.

Si cependant nos jeunes gens avaient lu *Tom-Jones*, ils pourraient se dispenser de lire M. Naigeon, pour y puiser ces leçons de morale et de politique; car ils les auraient toutes apprises du bon Patridge, le compagnon de l'ai-

mable Tom-Jones, qui, ayant exercé la profession de maître d'école, enrichit aussi sa conversation de toutes ces savantes citations.

Mais la morale et la politique de M. Naigeon ne sont pas toujours aussi innocentes que celle du bon Patridge; car il parle de Dieu et de la religion, des rois et surtout des prêtres, d'une manière qui lui eût mérité du maître d'école une verte correction. Il faut donner à nos lecteurs quelques idées de la profonde doctrine de ce grand philosophe, de ce grand théologien, de ce grand homme d'état.

Je les présenterai en les prenant çà et là dans sa brochure qui, n'ayant point de plan, peut être examinée sans qu'on s'asservisse à l'ordre des pages, le seul qu'on qu'on puisse y démêler.

M. Naigeon, dans son *Adresse à l'assemblée*, se propose trois objets, le premier, de faire détruire le christianisme, et même la simple croyance en Dieu; le second, de décrier et d'avilir les prêtres; le troisième, d'obtenir pour la presse une liberté illimitée : trois vues qu'il croit dignes de toute l'attention des gouvernemens.

I. M. Naigeon nous enseigne d'abord que *Dieu n'est dans la machine du monde, qu'une roue de luxe, un hors-d'œuvre, un double emploi*..... Que le nom de Dieu, ainsi que celui d'infini, *sont des mots vides de sens, que les sciences exactes et leur méthode rigoureuse conduisent* (en cette matière) *à des conséquences très-philosophiques, mais très-contraires aux préjugés reçus*; p. 22, etc.

Qu'*à l'aide d'une élégante et profonde analyse*, on découvre *que l'ordre, l'arrangement de l'univers, régulier selon notre manière ordinaire de concevoir, n'est pas nécessairement l'effet d'un plan, d'une intention*, ce qui,

comme on voit, met à bas la *roue de luxe*, nous dispense du *hors-d'œuvre* et nous fait éviter le *double emploi*; et voici comment procède dans son *élégante et profonde analyse* le grand mathématicien M. Naigeon.

« Pour tout homme qui calcule, toutes les combinaisons possibles sont régulières; les combinaisons, auxquelles nous donnons ce nom, ne diffèrent réellement de celles que nous appelons défectueuses et irrégulières, qu'en ce que les premières existent en vertu de certaines lois nécessaires que l'observation nous a fait découvrir, et que les causes et les lois des secondes nous sont absolument inconnues. »

C'est ainsi que l'auteur démontre à sa manière qu'il n'y a point de Dieu; mais en cela il est aisé de voir qu'il ne nous énonce que le théorème, sans nous en communiquer la démonstration, et qu'il ne nous fait connaître ni sa formule ni ses opérations. Il nous assure bien que les combinaisons régulières ne diffèrent des combinaisons irrégulières que par la connaissance que nous avons des causes de celles-là qui nous manque pour celles-ci; mais il ne nous prouve point cette parfaite ressemblance, et sa prétendue démonstration et son analyse élégante se réduisent à une simple assertion.

Après avoir fourni sa démonstration contre l'existence de Dieu, M. Naigeon, enorgueilli de sa belle découverte, et tout glorieux de sa hardiesse, déplore la faiblesse du grand Newton, qui a daigné parler de Dieu à la fin de ses *Principia mathematica*, et qui, en y donnant, dit-il, *les preuves banales de l'existence de Dieu, n'est plus qu'un mauvais logicien qui se traîne servilement sur les pas des théologiens, et qui se sert de leurs argumens et de leurs sophismes*.

Certes, si M. Naigeon est assez habile pour traiter Newton avec cette légèreté, il faut convenir qu'il n'est pas modeste.

Mais, pour sauver l'honneur de Newton, M. Naigeon *aime à croire*, ce sont ses paroles, que ce grand homme n'est pas l'auteur de la profession de théisme qui souille la fin des *Principia mathematica*; qu'elle est de Clarke, le disciple et l'ami de Newton. Il n'en peut donner aucune preuve. Cette partie de l'ouvrage a toujours été sous le nom de Newton; n'importe, M. Naigeon *aime à croire* ceci plutôt que cela, et il se flatte que ce sera là une raison pour ses lecteurs.

Cependant il faut qu'il n'ait pas beaucoup compté sur cette explication, car il nous en donne une toute différente, en nous disant que Newton ne s'est déterminé *à dire un petit mot de Dieu et à introduire dans la machine du monde cette roue de luxe*, *ce hors-d'œuvre*, *ce double emploi* que d'après le conseil d'un de ses amis, et *pour ne pas se brouiller avec les théologiens*, *qui goûtent d'autant moins la raison des autres*, *qu'ils ne se servent jamais de la leur*, pag. 30 et 31. Et si nous demandons quelle preuve a M. Naigeon de l'athéisme de Newton, il nous apprendra que ce fait *curieux et peu connu* lui a été attesté par plusieurs Anglais qui avaient vécu dans une grande intimité *avec les disciples de Newton*.

J'avoue que je suis un peu surpris qu'un homme assez difficile en preuves, pour traiter Newton et Clarke et Locke de mauvais logiciens et de sophistes, ose nous donner comme une preuve recevable d'un sentiment de Newton, contraire à celui que ce grand homme a consigné dans ses écrits, l'autorité de quelques inconnus qui ont vu les disciples de Newton, mort il y a plus de

soixante ans, et qui ont instruit M. Naigeon tout seul de ce *fait curieux et peu connu.*

Mais cette autorité des Anglais, de qui M. Naigeon tient que Newton était athée, se trouve encore démentie par des faits que le grand savoir de M. Naigeon ne devrait pas lui avoir laissé ignorer, ou que sa bonne foi ne devait pas dissimuler.

Ce n'est pas seulement dans les *Principia mathematica* que Newton a déposé des sentimens contraires à ceux que lui prête M. Naigeon. Je trouve dans son *Optique* ces propres paroles :

« Les principes des choses matérielles ont été assemblés, dans la première formation, par la direction d'un agent intelligent. Ce n'est pas agir en philosophe que de rechercher aucune autre origine du monde, ou de prétendre que les simples lois de la nature aient pu tirer l'univers du chaos. Tandis que les comètes se meuvent en tout sens dans des orbes extrêmement excentriques, un destin aveugle ne pourrait jamais faire mouvoir toutes les planètes en un même sens dans des orbes concentriques. Une uniformité si merveilleuse dans le système planétaire, doit être nécessairement regardée comme l'effet d'un choix. Il en est de même de l'uniformité qui paraît dans le corps des animaux..... Tout cet artifice ne peut être que l'effet de la sagesse et de l'intelligence d'un agent puissant et toujours vivant, etc. » Newton, *Optique*, liv. 3, trad. de Coste.

J'avoue qu'il me paraît déraisonnable de penser qu'une doctrine exposée si nettement en divers endroits des ouvrages de Newton ne soit pas la véritable opinion de ce grand homme. Ce sera donc de son propre mouvement que Newton aura tenté de prouver l'existence de Dieu,

et dès lors il lui sera impossible d'échapper au mépris de M. Naigeon. Je n'en suis fâché ni pour Newton ni pour M. Naigeon.

Newton n'est pas le seul qui ait encouru la disgrâce de M. Naigeon, pour avoir dit *un petit mot de Dieu*. Ce rigoureux critique censure non moins durement pour le même délit, Montesquieu, Helvétius et Buffon, qu'il traite d'esprits pusillanimes en ce qu'ils ont été, dit-il, retenus par la crainte de choquer les opinions générales et d'irriter les prêtres et les moines.

« *Observez*, dit-il, comment une déférence aveugle » pour les superstitions de son pays, a rapetissé la tête et » les idées de Montesquieu, et d'Helvétius dans le livre *de* » *l'Esprit*, et de Buffon dans *l'Histoire naturelle*, qui n'est » souvent qu'une espèce de logogriphe philosophique, com » bien cette terreur a faussé l'esprit des écrivains, etc. »

Un homme qui trouve la tête de Montesquieu étroite et l'esprit de Buffon faussé, est assurément difficile; mais il se montre tel encore, lorsqu'il juge que ces philosophes ne se sont pas donné assez de liberté. Il se pourrait aussi que lorsqu'il les accuse de dissimulation, il se trompât en leur prêtant des sentimens qu'ils ne partageaient pas avec lui, et qu'ils peuvent n'avoir pas énoncés parce qu'ils n'étaient pas les leurs. Je ne dirai rien de Buffon, mais je ne crois pas que ni Montesquieu, ni Helvétius se fussent aussi bien démontré à eux-mêmes que l'a fait M. Naigeon, qu'il n'y a aucune différence réelle entre la combinaison régulière qui règne dans l'univers, et une disposition toute contraire, du genre de celles où nous voyons, nous autres hommes communs, le désordre et l'irrégularité.

Mais en accordant que Montesquieu et Helvétius ont dissimulé par faiblesse les opinions *fortes* qu'énonce au-

jourd'hui l'auteur de l'adresse, écoutons les leçons de courage que dicte ce nouveau missionnaire.

« L'usage de la double doctrine convient mieux à un » hiérophante, qui ne vit que de l'ignorance et de la cré- » dulité des peuples, qu'à un philosophe qui, même au » péril de sa vie, ne doit pas refuser à la vérité un sacrifice » que cent fanatiques ont fait au mensonge.... Les lignes » tracées par le sang d'un philosophe sont bien d'une » autre éloquence. »

Sur cette rodomontade je ferai une observation; c'est que l'auteur de l'adresse impose ici aux philosophes qui ont eu quelque réserve, un devoir dont il s'est affranchi lui-même, et qu'il leur prêche des vertus qu'il n'a pas montrées. Car j'entends dire que jusqu'à ce moment, en publiant des écrits forts libres, il est demeuré anonyme et a usé de beaucoup de précautions pour n'être pas connu.

Or le temps où il a eu cette discrétion était pourtan celui auquel il pouvait montrer le grand courage dont il fait aujourd'hui parade. Il ne courait pas à la vérité un risque aussi grand que celui qui blâme les philosophes de n'avoir pas bravé; mais enfin, ils ont affronté la Bastille, ce qui était assez; et si M. Naigeon en eût fait autant, les lignes tracées non pas de son sang, mais à la vue d'une prison d'état, auraient été *d'une toute autre éloquence* que celles qu'il lui est loisible d'adresser à l'assemblée nationale elle-même. Aujourd'hui rien ne soutient un pauvre écrivain que son talent; il n'y a plus de risque à courir, M. Naigeon a laissé échapper pour lui une occasion d'écrire quelques lignes éloquentes, qu'il ne retrouvera pas.... Son courage ne se montre que contre une puissance désarmée, et la bravoure de ce valeureux champion me rappelle celle d'un matamore, qui se van-

tait d'avoir coupé les jambes à un Espagnol. *Et pourquoi pas la tête*, lui demande-t-on ? *Oh*, dit-il, *c'est qu'on la lui avait déjà coupée*.

M. Naigeon continuant de nous instruire des moyens de détruire, non-seulement le christianisme, mais comme on l'a déjà vu, jusqu'à la simple croyance en un Dieu, nous enseigne, page 16, « qu'il ne faut pas lier la « morale à la religion, parce que toutes les idées reli- » gieuses (notez toutes) étant par leur nature vagues, » incertaines et vacillantes comme toutes celles dont l'igno- » rance, la terreur et l'imagination ont été l'origine, l'évi- » dence d'une religion quelconque est nécessairement, dans » tous les hommes, une quantité variable, et qu'il y a par » conséquent tel période de la raison où cette évidence » est zéro, et tel autre où elle est négative. »

On voit clairement dans cet étalage de langage mathématique, que M. Naigeon a appris, comme tout le monde, assez d'algèbre et de calcul pour savoir ce que c'est qu'une quantité *variable* et une quantité *négative*, ce qu'il a cru sans doute bien important pour sa gloire de nous faire connaître. Mais après avoir rendu justice à son profond savoir, ne pourra-t-on pas lui demander à quel période est sa raison, et surtout son goût, lorsqu'il nous donne d'un ton si doctoral un pareil galimatias ?

Nous croyons facilement que l'évidence d'une religion est pour lui zéro ou même une *quantité négative*; mais le ridicule et l'absurdité de ce langage, appliqué à des objets auxquels il convient si mal, ne sont-ils pas des quantités bien positives ?

L'auteur poli de cette adresse, nous dit ensuite, que lorsque les prêtres ont attaché *sottement* le sort de la morale à celui de la religion, la plupart des hommes se

rappelant à l'époque des passions ce que de *stupides* instituteurs leur ont répété tant de fois, qu'il n'y a ni probité, ni morale sans religion; que celle-ci est le plus ferme appui de celles-là; ils en concluent que tous les devoirs de l'homme et du citoyen se réduisent à cette seule formule, *fais ce que tu voudras, et ne sois pas pendu.*

L'auteur n'est pas exact dans son exposé.... Les prêtres enseignent bien que la religion est le plus ferme appui de la morale; mais parmi eux tous ceux qui sont raisonnables conviennent que la morale a d'autres appuis; et dès-lors la conséquence que tire le disciple que M. Naigeon donne au prêtre, n'est pas légitime.

Quand le prêtre dit au peuple qu'il n'y a ni probité, ni morale sans religion, il leur dit malheureusement une grande vérité de fait, puisqu'il est bien généralement vrai qu'un peuple grossier et sans instruction, et avili par la pauvreté et l'ignorance inséparable de son état, perd toute morale, sitôt qu'il n'est pas retenu par le frein de la religion. Cela est ainsi au moment où M. Naigeon et moi nous écrivons. Pourquoi M. Naigeon ne veut-il pas qu'on le dise?

Les prêtres, en liant la morale à la religion, ne détruisent pas les motifs qui peuvent établir la morale indépendamment de la religion; ils n'empêchent pas les moralistes et les philosophes d'exposer ces motifs. Qu'ils les exposent donc, qu'on y ajoute toute l'efficacité que les lois peuvent leur prêter. Les instituteurs religieux en profiteront, ils y joindront leurs enseignemens, sans empêcher ceux de la philosophie et du gouvernement.

Je voudrais encore que M. Naigeon nous assignât une différence positive et réelle entre la morale de l'homme du peuple, qui a secoué le joug de la religion dans la-

quelle il a été élevé, et celle d'un homme de la même classe dans la société qui a été instruit à ne pas croire en Dieu, et je doute qu'il pût en trouver aucune à l'avantage de celui-ci. L'un et l'autre sont supposés vivre dans un pays où il existe quelque morale privée et publique, et des lois. Pour l'un et pour l'autre, cette morale et ces lois seront les mêmes, et pourront servir également à les détourner du crime. Si elles suffisent à celui qui n'aura jamais cru en Dieu, elles suffiront à celui qui a cessé d'y croire. Si celui-ci se dit à lui-même, *fais ce que tu voudras pourvu que tu ne sois pas pendu*, cette maxime sera également à l'usage de celui-là, et je suis convaincu que, l'auteur de l'adresse lui-même ne confierait pas plus facilement au second qu'au premier sa bourse et ses manuscrits.

II. Nous voici arrivés au second objet des grands travaux de l'auteur, qui est de décrier et d'avilir les prêtres, défenseurs nés des principes religieux, monstres dont ce nouvel Hercule entreprend de purger la terre. Et il faut convenir que ses moyens sont fort bien choisis.

Les prêtres, dit-il, *sont des espèces de bêtes féroces qu'il faut enchaîner et emmuseler lorsqu'on ne veut pas en être dévoré. Il est surtout de l'intérêt général que le prêtre soit avili....* Sur quoi l'auteur observe qu'ici, comme en beaucoup de choses, on n'a rien fait tant qu'il reste quelque chose à faire, et que *le projet d'affaiblir les prêtres, et de les décréditer entièrement dans l'esprit des peuples, est de ce genre*; qu'un des moyens les plus efficaces pour cela est de les appauvrir, et que ce sont là les principes qui auraient dû guider le conseil du roi dans la convocation et l'organisation des états-généraux, etc. p. 38, 39 et suivantes.

Je me permettrai un petit nombre de réflexions sur ces

extravagantes atrocités données comme des maximes d'une haute politique.

Ne faut-il pas avoir perdu le sens pour avancer qu'il est utile et nécessaire que le prêtre, jusqu'à présent le seul précepteur de morale qu'ait le peuple, soit avili aux yeux du peuple? que celui qui enseigne qu'il faut aimer son prochain, obéir aux lois, ne prendre ni le bœuf, ni l'âne, ni la femme d'autrui, ne point mentir, ne point tuer, et qui nous montre au-dessus de nous un être tout-puissant et juste, qui récompensera les bons et punira les méchans, soit regardé par ceux qu'il instruit comme une bête féroce?

Comment peut-on se dissimuler que cet avilissement du prêtre et son appauvrissement, même sans l'horreur qu'on veut inspirer de lui, ne peuvent manquer de rendre dans sa bouche toutes ses leçons vaines et ses instructions sans effets? La pauvreté volontaire de quelques ordres religieux ne les a pas empêchés d'être utiles à la morale du peuple, parce qu'elle n'était pas individuelle, qu'elle ne mettait pas l'instituteur particulier dans la dépendance, dans l'avilissement; mais qui ne voit qu'une pauvreté forcée, qui met le prêtre au niveau du paysan et du journalier, ôte à son ministère tout le poids, toute la considération dont il a besoin, puisqu'après tout il est de la nature de l'homme, que toutes les mesures de la nouvelle constitution ne changeront pas, de considérer la richesse et de mépriser la pauvreté?

Ne peut-on pas dire encore : s'il faut que le prêtre soit avili et regardé comme une bête féroce, à quoi peut-il servir et pourquoi garder de l'*espèce*? Il est impossible de comprendre pourquoi l'auteur en laisse un seul vivant. Je crois bien, en effet, qu'il tend à ce but, mais que ne le

dit-il nettement, et à l'imitation des Marat, des Desmoulins et autres illustres? Que n'excite-t-il les *patriotes* à traquer d'un bout du royaume à l'autre les évêques, et les curés et les religieux, comme autant d'hyènes ou de loups?

Mais l'auteur va justifier ses rigoureux conseils. *L'habit ne fait pas le moine, dit-on, mais le contraire de cet adage est bien plus souvent vrai. La robe du prêtre produit, à son insu, une révolution très-marquée dans ses idées et son caractère. J'en ai connu plusieurs, je les ai observés avec soin, et je n'en ai jamais rencontré un seul qui ne conservât quelque chose du prêtre, et dont le véritable dieu ne fut l'intérêt.*

Il me semble que l'auteur n'a pu connaître intimement un assez grand nombre de prêtres pour porter en connaissance de cause un jugement aussi général. Supposons qu'il en ait connu ainsi dix ou douze, c'est beaucoup plus que n'en peut connaître un seul homme qui ne vit pas dans une société de prêtres; mais comment pourra-t-il en conclure pour cent mille?

Non, monsieur Naigeon, votre règle est fausse. Et moi aussi, j'ai connu beaucoup de prêtres, et j'ai vu qu'un prêtre est comme un autre homme; que quand la nature ou l'éducation l'ont fait sot, pédant, vain, esprit faux, il reste tout cela comme vous qui n'êtes qu'un laïque, et que la prêtrise ne le rend ni pire ni meilleur. J'ai vu que lorsqu'un homme d'un bon esprit, de mœurs douces, d'un caractère droit, est *par malheur* prêtre ou évêque, on retrouve en lui ces bonnes qualités, malgré sa robe et sa consécration.

Qu'au théâtre, où le but principal est l'amusement passager des spectateurs, on n'oublie poin ce qu'on ap-

pelle le couplet du procureur, et que M. Brigandeau se plaigne lui-même de la maudite robe, cela est bien parce que cela est plaisant. Au sortir de la pièce, le spectateur n'en ira pas moins confier ses intérêts les plus chers à un procureur, qu'il regardera comme un honnête homme, et qui le sera en effet, et plus délicat peut-être que ne l'ont été Dancourt et Dufresny, mettant toujours sur la scène des procureurs fripons.

Mais que dans une discussion soi-disant philosophique on établisse sérieusement et avec emphase, comme un grand principe à méditer par les gouvernemens, et qui doit diriger leur conduite, cette prétendue influence de la robe sur le prêtre et sur l'évêque pour en faire des malhonnêtes gens, c'est en même temps l'excès de l'impertinence et l'excès du ridicule.

Cette mauvaise opinion des prêtres, énoncée comme un fait général, est bien anti-philosophique. L'estime que nous devons tous à la culture de l'esprit, à l'instruction, conduit bien plutôt un homme sensé à avoir des prêtres une meilleure idée que de toute autre classe également nombreuse de la société. Leur éducation est en général plus sévère et surtout plus longue. Avec quelques connaissances, qui sont en effet de peu d'utilité, la plupart en acquièrent qui les mettent fort au-dessus du commun des hommes. Les principes de la morale religieuse, qui est presque en tout la même que la morale purement civile, leur sont plus familiers. Pour peu que les motifs religieux se joignent dans leur esprit à ceux-là, il doit en résulter en eux une tendance plus forte à être justes, bons, vrais; en un mot, ou il faut penser que l'instruction ne tend qu'à corrompre les hommes, ce qui est bien peu philosophique, ou il faut croire que toutes choses égales

d'ailleurs, la classe des citoyens, parmi lesquels il y a plus d'instruction, est celle où il y a aussi le moins de corruption.

Je ne croirai donc point sur la parole de l'auteur, que tous les prêtres ou *presque* tous les prêtres (car il a daigné dans une note reconnaître quelques exceptions), n'aient d'autre dieu que l'intérêt; et quoique ce grand appréciateur de la probité des ecclésiastiques porte une bourse et un habit gris, je ne l'en crois pas plus honnête homme sur son costume seul, que le curé en soutane et en manteau long.

Il est vraiment absurde de prétendre qu'un état qui prescrit des devoirs sévères, une vie appliquée, des pratiques journalières de religion et de bienfaisance, et qui, d'un autre côté, ne fournit par lui-même et directement aucune occasion, aucune tentation de violer les lois de la morale, qu'un état semblable, dis-je, donne à ceux qui le professent, le caractère général d'immoralité que leur attribue leur ennemi.

Il n'y a point de profession dans la vie civile qui ne fournisse autant ou plus d'occasions et de tentations de ce genre que l'état ecclésiastique. Le procureur et l'avocat et le magistrat, qui ont entre leurs mains la fortune des citoyens, et pour qui une prévarication, souvent impossible à découvrir, peut être un moyen sûr de s'enrichir, seraient portés bien plutôt à ne prendre *pour dieu que l'intérêt*. Il faut dire la même chose du commerçant, du financier, du banquier, du notaire, du premier commis, et généralement de tout administrateur revêtu de quelque pouvoir. Si donc le métier de prêtre devait donner à tous ceux qui l'exercent l'intérêt seul pour Dieu, à plus forte raison pourrait-on faire ce reproche à chacune des classes

que je viens de citer; et puisque ce serait une insolente calomnie, on laisse à juger M. Naigeon.....

« Il ne faut, continue M. Naigeon, dans un état » que des citoyens paisibles; qu'ils soient d'ailleurs juifs, » chrétiens, idôlatres, déistes ou athées, peu importe. » Ce n'est pas dans la folle et ridicule espérance d'habi- » ter un jour la Jérusalem céleste, ce n'est pas pour » Dieu qu'on ne voit point, c'est pour les hommes qu'il » faut être juste et vertueux, c'est pour vivre heureux » sur la terre, le seul paradis que la raison puisse ad- » mettre. »

Tel est le ton de la philosophie tranchante de M. Naigeon. Que sans croire en Dieu il soit très-bon patriote, c'est ce que je ne lui disputerai pas; mais je lui représenterai très-humblement, au nom de ceux qui y croient, que pour être athée il n'a pas le droit de traiter de *fous* et de *ridicules* quelques 23 millions 999 mille de ses concitoyens, qui voudraient être justes et vertueux non-seulement pour les hommes, ce qui va sans dire, mais pour un Dieu rémunérateur auquel ils croient encore. La hauteur des décisions de M. Naigeon, le mépris profond qu'il témoigne à ces pauvres gens, pourrait très-justement les choquer, et véritablement il courrait quelque risque en ce cas d'être regardé lui-même non-seulement comme fou ou ridicule, mais comme méritant, lui et ses pareils, ce traitement qu'il veut qu'on fasse à ceux qui ne pensent pas comme lui........

III. Dans la troisième partie, où l'auteur prétend défendre la liberté de la presse, comme un moyen subsidiaire pour remplir ses grandes vues, il soutient qu'on peut être sûr que là où se publient des écrits séditieux, ils ne sont que le vœu commun, l'effort simultané des volontés

vers la liberté, et les effets nécessaires d'une administration tyrannique. p. 64. 65. »

» Qu'un libelle diffamatoire, compromettant l'honneur, la liberté et la vie d'un citoyen, est un grand mal, mais que ce n'est qu'un mal particulier, individuel, au lieu que la liberté indéfinie de la presse est un bien général, dont les avantages sont inappréciables. p. 77. 78. »

» Et enfin que ce ne sont ni les bons princes qui défendent par des lois les libelles et les satires personnelles, ni les gens de bien qui sollicitent ces loix iniques. p. 71. 75. »

Nos lecteurs seront naturellement conduits à demander sur quelle base M. Naigeon appuie ses décisions, et sans doute on s'attend que nous discutions les preuves qu'il apporte de ces belles maximes. Mais non; M. Naigeon ne prouve point, il énonce des opinions exagérées en termes exagérés, et d'un homme comme lui l'assertion suffit. Nulle analyse de la question, nulle réponse aux objections les plus fortes. Il assure que la liberté de la presse ne doit avoir aucune limite en aucun cas, en aucun temps, en aucun pays, comme il assure que les prêtres sont des coquins et des bêtes féroces; et il compte que ses lecteurs se diront à eux-mêmes, *ipse dixit*.

Nous nous trouvons ainsi dispensés de discuter rien, avec un homme qui ne prouve rien.

Mais, sans entreprendre de traiter ici cette importante question sur laquelle on a, ce me semble, beaucoup écrit, sans la résoudre d'une manière satisfaisante, je me contenterai d'un petit nombre d'observations qui suffiront pour faire voir combien M. Naigeon est loin de l'avoir traitée.

Il a distingué les écrits irréligieux, les écrits appelés séditieux et les écrits satiriques.

Il paraît aussi que la liberté illimitée qu'il sollicite de l'assemblée, est surtout celle d'imprimer et de publier tout ce qu'on veut contre Dieu et contre le gouvernement établi; car il mollit un peu sur les libelles diffamatoires, puisqu'il veut que l'honnête homme diffamé puisse avoir recours à la loi et qu'il y ait des peines pour le libelliste calomniateur.

Or, j'observe d'abord que l'énumération de M. Naigeon n'est pas complète, ce qui est une grande faute de la part d'un analyste si profond. Il ne nous parle point des écrits qui blessent la morale, soit en attaquant les principes, soit en corrompant immédiatement les mœurs. Or, ce n'est pas là une petite omission. Les partisans d'une liberté illimitée de la presse ont été toujours fort embarrassés sur cet article; il y en a peu qui osent assurer qu'il doit être loisible d'imprimer à l'usage du peuple, une instruction sur l'art de faire de fausses clefs, une exhortation au partage des terres, ou de vendre à la porte des colléges l'*Aloysia* ou le P. D. C.

Mais sitôt qu'on admet une restriction à la liberté, toutes ces généralités si rigoureuses, si fortement prononcées, perdent leur autorité; il n'est plus vrai que le commerce des pensées ne doive être gêné en aucun cas, ni qu'on ne puisse pas distinguer très-raisonnablement entre la liberté et la licence, et les grands principes de M. Naigeon ne présentent plus qu'une déclamation dépourvue de vérité.

En second lieu, en apportant relativement à la morale une limitation à la liberté de la presse, on est nécessairement conduit à proscrire aussi, par des lois pénales,

les ouvrages irréligieux d'une certaine classe, et notamment ceux par lesquels on tente de détruire dans l'esprit du peuple la doctrine de l'existence de Dieu, qui est réellement et certainement aussi, d'après ses opinions actuelles, le principal fondement de sa morale.

Et moi aussi j'aime la liberté, et je veux que la presse soit libre; mais je ne puis croire qu'il doive être permis au premier venu de s'établir au coin des rues, prêchant l'athéisme aux portefaix, ni d'imprimer et de vendre à la porte de nos églises un cathéchisme de six sous, où l'on enseignera que les prêtres, qui nous font craindre un Dieu vengeur du crime et rémunérateur de la vertu, sont en cela même de vils imposteurs.

Encore si M. Naigeon ne demandait cette entière tolérance que pour ses dissertations métaphysiques sur l'existence de Dieu, je me montrerais plus facile; parce que je ne regarderais pas ses écrits comme pouvant arriver jusqu'au peuple. Je croirais, par exemple, que l'*analyse élégante et profonde* par laquelle cet habile homme prétend prouver qu'il n'y a aucune différence intrinsèque entre une combinaison régulière et une disposition désordonnée, ne peut faire aucun mal. Mais ma tolérance ne contenterait pas encore M. Naigeon. On voit bien que, d'après les principes qu'il met sous les yeux de l'assemblée nationale, il ne veut pas qu'on rejette aucun moyen d'établir sa doctrine jusque dans les dernières classes du peuple.

Quels moyens, en effet, voudra s'interdire celui qui établit que les opinions qui tendent à renverser le dogme de l'existence de Dieu doivent avoir une pleine et entière liberté de se produire?

C'est assez, c'est trop s'arrêter, me dira-t-on, sur

une brochure où l'on établit de si misérables principes, où aucune instruction, aucune idée nouvelle ne dédommage le lecteur, et où le mérite de la forme ne fait en aucun endroit oublier le vice du fond.

Je conviendrais en effet de la justesse de cette critique, sans une circonstance qui me justifie.

Je prie mes lecteurs de faire deux réflexions : l'une, que cette diatribe contre Dieu et contre les prêtres est adressée à l'assemblée nationale ; et l'autre, que le plan de M. Naigeon s'exécute tous les jours.

Certes, si les grandes pensées de M. Naigeon étaient à lui seul, son autorité n'est pas si imposante qu'on ne pût se dispenser de lui prouver que Newton et Montesquieu n'étaient ni des sots ni des lâches. Cent mille ecclésiastiques répandus dans le royaume n'ont pas besoin de prouver à un pédant obscur que leur robe ne les a pas rendus autant de fripons, et qu'ils ne sont pas des bêtes féroces. Enfin, les injures et les raisonnemens de M. Naigeon ne sont pas assez redoutables pour y répondre autrement que par un profond mépris.

Mais M. Naigeon a l'assurance d'adresser à l'assemblée ses révoltantes déclamations ; il ne craint donc pas d'en éprouver l'animadversion, et peut-être se flatte-t-il d'y trouver quelque appui. Dès lors ses idées, tout extravagantes et tout immorales qu'elles sont, prennent une importance que le personnage seul de l'auteur ne leur donnerait pas.

Ensuite, on ne peut malheureusement se dissimuler que ses maximes sont mises journellement en pratique ; que les souhaits ardens qu'il exprime pour l'avilissement des ministres de la religion et pour la destruction des temples et des autels, s'en vont exaucés tous les jours ; qu'on

avilit les prêtres autant que l'on peut ; qu'on emploie contre eux tous les moyens que l'art de nuire et de calomnier peut fournir ; qu'en remontant à des siècles de barbarie et de fanatisme, où des gens, qui n'étaient ni prêtres ni religieux, employaient la religion à servir leur ambition et leurs crimes, on cherche à persuader aux peuples que leurs pasteurs, qui n'ont rien de commun avec ceux de ces temps malheureux, sont autant de bêtes féroces ; et qu'enfin on peut prévoir, comme un événement très-prochain, les temples et les autels tombés en ruine, le sacerdoce, dégradé par l'ignorance et les mœurs des hommes pris dans la dernière classe des citoyens, devenu une profession avilissante, *et*, *comme dit l'auteur*, *le christianisme remplacé par quelque nouvelle monstruosité qui*, *comme la première*, *finira un peu plus tôt ou un peu plus tard*.

Voilà ce qu'il est important de faire bien connaître, et ce que les réflexions précédentes me semblent mettre au grand jour. C'est aux citoyens en qui il reste quelque sentiment de justice et d'amour de leur pays, de voir si l'on peut détruire ainsi tous les fondemens anciens de la société dans une vaste monarchie, et briser encore le seul frein qui reste au peuple, en avilissant et dégradant les ministres de la religion, les seuls instituteurs de morale qui lui soient restés.

Évasion de l'abbé Godard.

Pag. 33. « On trouvera dans mes papiers un récit de la délivrance miraculeuse, etc. » Nous conservons le récit de l'abbé Morellet, écrit dans le temps même de l'événement.

Vers la fin du mois d'août, M. l'abbé Godard, ci-devant grand vicaire de Bourges, se trouvait à Paris, partageant les sentimens et les malheurs des prêtres qui n'ont pas voulu prêter le serment à la constitution civile du clergé, et qu'on a eu l'injustice et la méchanceté de marquer d'un signe de proscription en les appelant *prêtres réfractaires*, c'est-à-dire, *rebelles à la loi*, quoiqu'ils n'aient violé aucune loi, puisqu'en refusant le serment, ils n'ont fait que profiter de la liberté des opinions religieuses établie par la constitution elle-même; estimables de sacrifier ainsi leur fortune à leur religion, même aux yeux des hommes qui ne voient les religions que comme l'ouvrage des préjugés.

Depuis la journée du 10 août, la commune provisoire, composée d'abord seulement des députés de vingt-deux ou vingt-trois sections de Paris, dans des assemblées tenues sans formes et sans règles, s'était emparée de tout le pouvoir dans la capitale, et, ayant chassé de son autorité privée l'ancienne municipalité, avait conçu les projets atroces qui se sont exécutés depuis. C'est ce que n'ont pas craint d'avouer à la commune et dans la société des jacobins, et jusqu'à la tribune de la convention nationale les Carrier, les Marat, les Roberspierre, les Osselin, etc., et ce que le récit suivant prouvera.

Un des premiers et des plus puissans moyens pris par cette nouvelle commune pour l'exécution de ses plans, fut d'établir des visites domiciliaires et nocturnes, d'abord sous le prétexte de chercher des armes pour les troupes allant aux frontières, et pour les ôter, disait-on, aux malintentionnés; mais ayant pour véritable objet de poursuivre ceux qui avaient voulu défendre le roi à la journée du 10 août, les ministres chassés à cette époque, les ecclésiastiques insermentés, et en général tout ce qu'ils pourraient saisir de ceux qu'ils appellent mauvais patriotes et ennemis de la révolution, à laquelle il fallait encore, disaient-ils, sacrifier un grand nombre de victimes.

Sur l'ordre de cette commune usurpatrice, les barrières de Paris furent fermées avec une sévérité jusque-là inconnue; les villages et les municipalités, à de grandes distances, avertis d'arrêter et de ramener tout ce qui s'échapperait, et exécutant cet ordre avec la dernière rigueur. Ceux qui pouvaient être en butte aux poursuites, forcés de chercher des asiles hors de chez eux, ou confinés dans leur propre maison, furent arrêtés dans l'espace de quelques nuits : on les entassa à l'Abbaye, à la Conciergerie, à la Force, à Bicêtre, à la Salpêtrière, à Sainte-Pélagie; et enfin, les prisons ne suffisant pas, on renferma les ecclésiastiques, au nombre de plus de trois cents, dans l'église des Carmes, au séminaire de Saint-Firmin, à la Mairie, etc.

M. l'abbé Godard était arrivé aux derniers jours du mois d'août sans avoir été arrêté, quoique poursuivi peut-être plus vivement qu'un autre à raison de ses liaisons avec beaucoup de nobles, d'évêques et d'ecclésiastiques restés à Paris. Enfin il fut pris au milieu de la

nuit dans un appartement vacant d'une maison qui lui appartenait, louée à un homme de ses amis alors absent, et fut mené à la section, et de là à la Mairie, ci-devant l'hôtel du premier président.

En comparaissant devant un espèce de tribunal qui servait à distribuer dans les différentes prisons ceux qu'on amenait, il demanda comment, sous un gouvernement qu'on disait avoir établi la liberté, on arrêtait de de nuit un citoyen domicilié, dans sa propre maison, sans dénonciation, sans ordre préalable, sans mandat d'amener, sans délit articulé. On lui répondit : *N'êtes-vous pas prêtre ? — Oui*, dit-il. — *Eh bien !* lui répliqua-t-on, *nous gardons cela.*

A la suite de cette belle sentence, il fut conduit dans un grenier de la Mairie converti en prison, et s'y trouva lui soixantième ; le plus grand nombre ecclésiastiques, le reste gens de loi, bourgeois de Paris, littérateurs, colporteurs de papiers, etc.

Là commence à être en action un jeune homme qui a déployé un beau caractère et montré de grandes vertus ; le courage de l'esprit et celui de l'âme, et tout l'héroïsme de la reconnaissance et de l'amitié.

M. l'abbé Godard avait rendu quelques services à un jeune homme appelé Dreux, à qui il avait donné des secours pour son éducation, et pour lequel il avait obtenu une place de commis dans un bureau de la municipalité.

Depuis le 10 août, Dreux avait aidé l'abbé Godard à se cacher. Il l'avait logé quelques jours chez lui ; il lui rendait des soins assidus. L'abbé Godard, arrêté, n'eût rien de plus pressé que de faire savoir à Dreux son malheur ; et celui-ci d'accourir pour rendre à son bienfai-

teur tous les services dont il pourrait avoir besoin, et surtout pour tâcher de le tirer de prison.

Le projet de massacrer les prisonniers était déjà annoncé dans le public depuis plusieurs semaines. On inspirait au peuple une grande indignation contre ce qu'on appelait *les lenteurs de la justice*, qu'on prétendait aussi être un complot de l'aristocratie. On ne lui parlait que des voleurs et de quelques hommes connus, accusés de projets de contre-révolution ; mais l'on prévoyait bien que lorsque le peuple se porterait aux prisons, tout ce qu'on y aurait entassé de nobles, de ministres déplacés, de prêtres, d'aristocrates, et même de ces démocrates mitigés et constitutionnels, devenus depuis quelque temps l'objet de la haine la plus active du parti jacobin, seraient enveloppés dans le massacre, si même on ne parvenait à sauver les voleurs et les assassins qui n'étaient pas le véritable objet de ce mouvement, et dont la plupart y ont échappé en effet.

Le petit Dreux, car il faut observer que ce jeune homme est de taille petite et mince, pour s'étonner davantage de ce que peut une âme forte, même avec de faibles organes, Dreux, dis-je, après avoir rendu à l'abbé Godard les premiers soins que sa situation demandait, s'occupa de l'arracher au danger dont les prisonniers étaient menacés.

Cette entreprise demandait de sa part des sollicitations, des allées et venues, et enfin un temps dont le travail de son bureau ne lui permettait pas de disposer. Il prévint le principal commis qu'il ne lui serait pas possible d'avoir, pendant quelques jours, la même assiduité qu'il avait jusque-là montrée, et le pria de trouver bon qu'il s'absentât quelquefois pour servir son bienfaiteur et son ami.

Le chef, peu touché sans doute de cette espèce de raison, lui répond sèchement que les premiers des devoirs sont ceux qu'impose la place qu'on remplit, que la besogne du bureau ne peut se ralentir, et lui déclare qu'il n'aura sur ce point aucune indulgence, et qu'il disposera de son emploi si le travail est interrompu. Et si j'étais malade, dit le jeune homme, vous ne m'ôteriez pas ma place, et vous trouveriez quelque moyen de vous passer de moi pour quelque jours; je vous prie de faire ce que vous feriez en un cas pareil. Le chef demeura inexorable. Alors Dreux lui dit : *Monsieur, vous pouvez donc donner mon emploi à un autre; car, pour le conserver, je ne manquerai pas aux devoirs de la reconnaissance et de l'amitié.* Le chef eut la dureté de le prendre au mot; et le voilà sur le pavé, et son emploi perdu, mais acquérant à ce prix le pouvoir de secourir son bienfaiteur. Sacrifice vraiment admirable, si l'on considère qu'il est fait comme au hasard, et dans un moment où Dreux ne pouvait avoir aucune certitude de réussir dans l'entreprise qu'il tentait, et pour laquelle il faisait, pour ainsi dire, une avance si coûteuse.

Son premier soin fut d'aller instruire les amis de l'abbé Godard de sa situation et du danger. Il en prévint surtout madame Asseline, sœur de l'évêque de Boulogne; et tous se mirent en mouvement pour obtenir la liberté de l'abbé Godard des puissances, c'est-à-dire, de Pétion, Fauchet, Manuel, etc., et de cette commune exerçant une autorité plus despotique et plus illimitée que celle qu'on a si long-temps reprochée à la police de Paris, ou plutôt une tyrannie plus oppressive que celle des Tibère et des Néron.

Pendant ce temps, l'abbé Godard et ses compagnons

éprouvaient toutes les incommodités du lieu où ils étaient renfermés, le plus grand nombre couchés sur la paille, mal nourris faute de moyens pour payer leurs repas. L'abbé Godard conte qu'on s'aperçut que l'un d'eux, n'ayant pas mangé depuis trois jours, s'éteignait faute de nourriture, et cherchait peut-être à abréger ses peines. On le presse; il dit qu'à son entrée dans la prison, ceux qui l'ont arrêté lui ont pris quelques effets qu'il avait sur lui, et que n'ayant pas de quoi payer, il n'avait pas voulu être à charge à ses compagnons d'infortune : on le força, le samedi 1er. septembre, à prendre quelques alimens.

Parmi ces prisonniers, les ecclésiastiques, qui formaient la plus grande partie de la chambrée, se tenant ensemble à une des extrémités du grenier qui leur servait de prison, unis par le même état et les mêmes opinions, persuadés qu'ils souffraient pour une bonne cause, montraient beaucoup de courage et de résignation.

Au nombre des prisonniers se trouvait Charnois, homme de lettres, rédacteur de quelques ouvrages périodiques, et entre autres du *Modérateur*, feuille regardée comme anti-révolutionnaire, quoiqu'elle ne fût que modérée, mais par-là même criminelle aux yeux de ces hommes qui ont prétendu établir toutes les sortes de libertés, et qui surtout n'ont pas voulu connaître pour eux-mêmes aucune borne à celle de la presse.

Charnois était triste et abattu. Vers le troisième jour, l'abbé Godard l'ayant abordé, la conversation s'engagea. Charnois avait remarqué, avec quelque intérêt et avec quelque étonnement, la contenance calme et tranquille des prêtres, qui contrastait avec celle de la plupart des autres prisonniers. Il communiqua son observation à l'abbé Godard, qui lui dit que c'était là l'effet naturel des idées

religieuses, qui fournissaient des consolations que ne pouvait donner la philosophie; et comme Charnois lui eut assuré qu'il n'était pas de ces philosophes qui détruisent les fondemens de toute moralité et de tout espoir, en méconnaissant un Être Suprême, vengeur du crime et rémunérateur des bonnes actions, l'abbé Godard entreprit de lui prouver que ce n'était pas assez; que les hommes avaient besoin d'une religion révélée pour fixer les idées suggérées par la simple raison, et donner plus de consistance et d'action au système moral en le liant au système religieux; enfin que cette doctrine était la seule qui pût soutenir l'homme dans les grandes calamités, et lui faire voir la mort sans horreur. L'abbé Godard dit que son explication et ses raisonnemens satisfirent et convainquirent Charnois, et que de là au moment fatal il véout consolé.

Jusqu'à la nuit du 1er. septembre, les prisonniers étaient demeurés dans l'ignorance de leur destination ultérieure. Dans cette nuit, on commença à les transporter à l'Abbaye Saint-Germain. On transféra dans la nuit la chambrée de l'abbé Godard; d'autres, au nombre de trente, n'y furent conduits que le lendemain.

Cette circonstance de la translation des prisonniers de la Mairie à l'Abbaye, la veille du jour et le jour même où les massacres ont commencé, est bien remarquable; car elle prouve avec évidence ce fait à peine croyable jusque dans ces temps de crimes, que les mêmes hommes qui ont fait faire les arrestations depuis le 10 août, avaient le projet formé et réfléchi de faire égorger par le peuple tous ceux dont ils se seraient ainsi saisis. Les meurtres devaient commencer le dimanche. Il fallait envoyer les victimes au lieu du supplice dès la veille : on ne voulait

pas souiller la Mairie de ces exécutions. Les derniers qui en furent tirés ne partirent pour l'Abbaye que le dimanche vers les deux heures, lorsque les massacres étaient déjà commencés. Les Marseillais, à qui on avait confié la conduite des prisonniers, le savaient; car, pendant le chemin, ils les montraient au peuple comme déjà dévoués, et leur annonçaient à eux-mêmes la destinée qui les attendait : enfin on les menait sciemment à la mort. Aussi le peuple investissait déjà l'Abbaye lorsqu'ils y arrivèrent; ils furent tous massacrés en descendant des voitures qui les portaient, et sans entrer dans les prisons, si l'on en excepte l'abbé Sicard, instituteur des sourds et muets et bienfaiteur de l'humanité, qui, s'étant tapi dans la voiture où il était lui cinquième, ne fut pas aperçu d'abord par les assassins, et fut sauvé comme par miracle par le courage d'un homme de bien, l'horloger Monot.

Les amis de l'abbé Godard ne s'endormaient pas sur le danger; mais, quoique le bruit fût assez généralement répandu, depuis le milieu d'août, que les prisons seraient forcées, on avait peine à croire à cet excès de désordre public; on pouvait penser qu'on aurait du temps. D'ailleurs, dans l'agitation de la capitale, la difficulté était grande d'aborder les hommes publics, et encore plus d'obtenir quelque justice; de sorte qu'on était arrivé au dimanche matin, sans que Dreux et madame Asseline, malgré toutes leurs démarches que je ne détaillerai pas ici, eussent pu rien faire. Mais à ce moment la situation du prisonnier devenait plus critique.

Dreux, qui avait encore vu l'abbé Godard à la mairie le samedi, y retournant le dimanche matin, ne l'y trouva plus. Il courut à l'Abbaye, où il parvint à savoir dans quelle salle il était. De là il vola chez madame Asseline,

et lui peignit le danger si pressant, qu'elle sortit en grande hâte pour aller chez Fauchet qu'elle avait déjà sollicité sans effet, mais qui lui avait montré quelques dispositions favorables pour l'abbé Godard, avec lequel il avait été grand vicaire de Bourges.

Comme elle passait le Pont-Neuf pour l'aller presser de nouveau, on tira le *canon d'alarme*. Le peuple s'attroupait; elle s'effraya, et revint sur ses pas; et cet incident fut heureux pour son ami, car on a su depuis qu'elle n'eût pas trouvé l'abbé Fauchet; et ce premier pas manqué, il est vraisemblable qu'elle eût été détournée de la route qui, à travers beaucoup d'obstacles, devait conduire enfin au but.

Cependant le trouble croissait. Madame Asseline se met de nouveau en marche pour aller chez l'abbé Fauchet, rue de Chabanais. Elle le trouve, elle renouvelle ses instances, elle le presse par tous les motifs capables de toucher; mais il ne pouvait rien par lui-même et directement. Au moment critique où l'on se trouvait, il n'y avait guère qu'un ordre de Manuel, procureur syndic de la commune, qui pût tirer l'abbé Godard de prison; mais où trouver Manuel, dans ce mouvement général de Paris et de la commune? et il n'y avait pas de temps à perdre.

Comme on allait se mettre en quête, malgré l'incertitude et la difficulté du succès, en regardant par la fenêtre de l'abbé Fauchet, on aperçoit, dans la maison vis-à-vis, Manuel dînant avec des filles (jour bien choisi, comme on voit, pour délasser le magistrat du peuple de ses travaux). La dame Asseline presse l'abbé Fauchet de l'envoyer chercher; il cède. Manuel arrive, et il est aussitôt entouré, conjuré. Il se fait presser long-temps. Enfin il prend une plume et de l'encre, et sur le coin de la che-

minée il écrivit un billet à peu près conçu en ces termes :

« Concierge de l'Abbaye, vous élargirez le prisonnier
» appelé Godard, qui n'a pas prêté le serment, mais qui,
» n'étant pas fonctionnaire public, n'était pas obligé de le
» prêter. Le présent ordre sera mis à exécution par un
» commissaire de la section des Cordeliers.

» P. Manuel. »

La dame Asseline prétend qu'en lui délivrant ce papier, Manuel eut l'air de croire qu'il ne servirait à rien, parce qu'on ne pourrait pas le mettre à exécution, ou qu'on n'en aurait pas le temps; et qu'il sembla regarder d'un œil de pitié et avec quelque dédain la confiance qu'elle mettait en un semblable moyen.

Elle ne se découragea pas pour cela, non plus que Dreux à qui elle apporta l'ordre dans une maison où il l'attendait, et qui courut à toutes jambes à la section des Cordeliers, qui est celle de l'abbé Godard, pour avoir un commissaire qui le mît à exécution. Le comité de la section était assemblé : on lui fait mille difficultés; on tourne, on retourne le billet; on lui oppose que l'abbé Godard est *suspect d'incivisme*, *qu'il n'a pas monté ses gardes en personne*.

Le jeune homme insiste, fait valoir l'autorité du procureur de la commune, obtient qu'on visera l'ordre de Manuel, que quelques membres du comité y apposeront leur signature; ce qui fut fait, en y ajoutant bien méchamment leur clause que l'abbé Godard *n'avait pas monté ses gardes*, ce qui seul pouvait rendre l'ordre inutile à sa délivrance. Mais, après tous ces obstacles vaincus, quand il fallut avoir un commissaire pour l'Abbaye, de tous ces

grands zélateurs de la loi, aucun ne voulut prêter son ministère, réduits à craindre pour eux-mêmes d'être déchirés par l'animal féroce qu'ils avaient déchaîné.

Dreux se détermine enfin à emporter son ordre, et à tenter de le faire exécuter lui seul. Il faut savoir qu'il était alors entre quatre et cinq heures après midi, et que les massacres avaient déjà commencé à l'Abbaye. Le merveilleux est que ces circonstances, désespérantes pour tout autre, n'aient pas arrêté l'obstination du jeune homme à suivre sa courageuse entreprise.

Comme il s'approchait de l'Abbaye, il voit Manuel qui venait pour tenter de calmer le peuple, peut-être sans beaucoup de désir, mais certainement avec peu d'espoir d'y réussir. Il le joint, et, lui racontant le refus des commissaires de la section des Cordeliers, il le supplie de venir mettre lui-même son ordre à exécution. Manuel le rebute, en lui disant qu'il vient là pour des affaires publiques, et non pas pour un fait particulier, et se met à haranguer la populace : sa voix était faible et expirait sur ses lèvres. Le jeune homme, pour capter sa bienveillance, se fait son truchement, et répète son discours phrase à phrase, d'une voix forte et nette, jusqu'à ce que le truchement, soit de lui-même, soit en répétant l'orateur, se laisse aller à dire, qu'*il n'y a que des scélérats qui puissent commettre de pareilles violences, et fouler aux pieds toutes les lois.*

A ce mot de *scélérats*, qu'il ne fallait pas lâcher devant un tel auditoire, il s'élève de grands murmures et des menaces adressées à l'orateur et à son truchement : on crie à l'aristocratie. Dreux tire le magistrat par la manche, l'avertit du danger, lui fait ôter son écharpe, le pousse hors de la foule, et, prenant un fiacre, ils reviennent en-

semble à l'Hôtel-de-Ville, Dreux conservant l'espérance d'y trouver un commissaire au défaut de ceux qui lui avaient jusque-là refusé leur ministère.

Étant arrivés, Manuel raconte le risque qu'il a couru, et déclare qu'il a été sauvé par le jeune citoyen là présent. Grands applaudissemens. Un membre de la commune vote des remercîmens au sauveur de Manuel, et demande que son nom soit inscrit dans les fastes de la commune. Le jeune homme remercie, dit qu'il n'a fait que son devoir et refuse de dire son nom : refus dicté par une grande prudence, et difficile, si l'on considère la force des moindres tentations de la vanité. Il demande seulement, pour récompense du service qu'il a rendu à un magistrat du peuple, qu'on lui donne un commissaire pour exécuter l'ordre dont il est porteur; mais il éprouve le même refus qu'aux Cordeliers, et se voit de nouveau réduit à lui seul.

Pour se frayer la route de l'Abbaye et exécuter son courageux projet, il avait besoin de quelque secours, et il fallait qu'il fût armé. Il trouve heureusement sous sa main un jeune homme de ses amis qu'il engage à se joindre à lui. Ils vont ensemble dans la maison où logeait l'abbé Godard; là il prend un fusil avec sa baïonnette, et fait donner un sabre à son ami. Arrivés à l'Abbaye, ils parviennent à percer la foule et à gagner la porte de la salle basse où il s'était assuré le matin même, et par le rapport du geolier, que son ami était renfermé. Les avenues n'en étaient pas encore obsédées par le peuple, qui ignorait qu'il y eût des prisonniers, par l'effet des précautions qu'avait prises le geolier, et que je dirai tout à l'heure.

Là, il montre au geolier l'ordre dont il était porteur.

Celui-ci observe avec raison que l'ordre était adressé au concierge, et qu'il n'est, lui, qu'un subalterne, ne pouvant rien prendre sur lui; que d'ailleurs l'élargissement ne peut se faire que par un commissaire de section. Dreux combat sa résistance par toutes sortes de raisons. Personne ne saura que l'élargissement s'est fait sans commissaire; il lui laissera l'ordre aussitôt qu'il l'aura exécuté, etc., à quoi il ajoute un assignat de 50 francs, et la promesse de 250 encore s'il lui délivre son prisonnier. Le geolier s'adoucit, mais sans faire de promesse bien positive; ce qui fait sentir à Dreux la nécessité de ne pas désemparer.

Il se met donc en sentinelle à la porte, et, sous ce prétexte, il s'occupe d'empêcher qu'il ne se fasse près de son poste aucun attroupement, observant que s'il s'y rassemblait quatre hommes, il y en aurait bientôt dix, et puis vingt, et puis cent. Pour cela, comme on arrivait, en passant devant lui, à un petit passage derrière l'église, il s'imagine de dire à tous venans d'une voix brutale : *On ne passe point;* et à ceux qui insistaient : *Vous voulez donc forcer la consigne ?*

Dans cette salle étaient refermées environ soixante personnes amenées dans la nuit du samedi au dimanche. L'abbé Godard conte comment cette nuit et la journée du dimanche, jusqu'au moment du massacre, se passèrent.

Il n'y a qu'un témoin oculaire qui puisse peindre cette terrible situation. Outre qu'ils s'attendaient dès le matin à leur destinée, d'après les bruits vagues dont ils avaient été instruits avant leur translation, le canon d'alarme tiré vers les dix heures, le mouvement qu'ils entendaient autour d'eux, et, lorsque les massacres furent commencés, des bruits plus distincts leur annonçaient un sort funeste.

A plusieurs reprises, le geôlier était entré pour leur dire que le peuple était attroupé, mais que la garde nationale les défendrait, et qu'il ne leur arriverait rien (quoiqu'il n'y eût aucune garde nationale, et qu'aucune défense n'eût été faite). Vers les sept heures il leur avoua qu'on avait massacré les prisonniers des autres salles, mais que, s'ils voulaient s'abstenir de parler et éteindre leur lumière, on ne s'apercevrait peut-être pas qu'il y avait du monde en cet endroit, et qu'on n'arriverait pas jusqu'à eux; mais dans ce silence même que son conseil fit garder, les malheureux entendaient les cris féroces du peuple et ceux des victimes qu'on immolait, et, après s'être prêté les uns aux autres les secours de la religion, ils attendaient la mort à laquelle les avis du geôlier étaient autant de préparations oratoires.

L'abbé Godard avait observé dans la salle une fenêtre assez élevée, mais à laquelle on conçut qu'on pouvait atteindre en s'aidant d'une fontaine de grès qui n'en était pas éloignée. Il y était monté, et avait reconnu que cette fenêtre donnait sur une petite cour dans laquelle il était possible de descendre. Il avait fait part à ses compagnons de sa découverte. Le moment vint bientôt d'en faire usage.

La nuit s'avançait et le danger s'approchait. Les Marseillais et autres tigres rôdaient autour de l'enceinte où ils sentaient leur proie, et commençaient à se rassembler près de la porte en plus grand nombre : plusieurs fois quelques-uns avaient proposé à Dreux de le relever de son poste; il les refusait obstinément, disant qu'il n'était pas las; et, lorsqu'on le pressait davantage, il prenait leur langage en disant : *Que sais-je si on ne veut pas m'éloigner pour trahir la nation? mais je resterai.*

Enfin, vers minuit, la horde féroce remplissant les avenues de la salle où étaient nos prisonniers, et demandant à grands cris qu'on la leur ouvrît, le geôlier, forcé de leur livrer les victimes, s'approcha de la porte contre laquelle était collé Dreux. Celui-ci ne se retire qu'autant qu'il le fallait pour laisser passer le bras du geôlier, qui est obligé par-là de s'approcher du jeune homme.

Comme il mettait la clef dans la serrure sans faire mention de l'ordre de Manuel, Dreux, qui avait mis la crosse de son fusil à terre, lui applique la baïonnette sur le côté, en lui jetant un regard non moins expressif que son geste, et qui lui fit entendre très-clairement qu'il fallait montrer le billet. Le geôlier, si bien averti, tire en même temps la clef de la serrure et le billet de sa poche, et dit à la troupe des assassins : *Messieurs, je dois vous dire, avant d'ouvrir, que je suis porteur d'un ordre de M. Manuel, procureur de la commune, pour délivrer un des prisonniers qui sont là dedans.*

Un ordre de M. Manuel! s'écrie Dreux aussitôt; *M. Manuel est un magistrat du peuple, un bon citoyen; mais il faut voir cet ordre.* Alors il le prend des mains du geôlier, a l'air de l'examiner et de reconnaître la signature, le lit ensuite à haute voix, omet la clause que le citoyen n'a pas monté sa garde en personne, fait valoir les signatures des Montmoro et autres agitateurs du peuple, dont l'ordre est muni, et mettant le papier à terre pour le faire lire, à la lueur des torches, par ceux qui l'environnaient, et dont aucun peut-être ne savait lire, il fait passer tout d'une voix la résolution de sauver d'abord l'abbé Godard.

Le geôlier ouvre et crie : *Monsieur Godard, sortez, M. Manuel vous réclame.* Point de réponse. Dreux et son

camarade répètent cet appel à grands cris. On garde un profond silence. L'abbé Godard n'était plus dans la salle ; il était passé avec huit ou dix autres par la fenêtre, dans la petite cour.

Lorsque les prisonniers avaient entendu redoubler autour d'eux, dans la prison, le bruit qui leur annonçait l'approche des assassins, plusieurs d'entre eux avaient mis en usage la découverte de l'abbé Godard. Celui-ci dormait alors sur une chaise, depuis environ une heure, d'un sommeil assez tranquille. Aux cris du peuple, il s'était réveillé en sursaut. Il avait vu plusieurs de ses compagnons escalader la fenêtre, et il en avait fait autant.

Il faut se peindre maintenant la désolation de Dreux, ne trouvant pas son ami dans cette même salle où il l'avait vu le matin. Il ne peut se persuader qu'il n'y est pas. Il prend lui-même une torche et parcourt la salle, appelant de nouveau, visitant tous les coins, éclairant et fixant tous les visages, et laissant trop voir son désespoir de ne pas trouver le prisonnier qu'on réclamait, et qu'il avait jusque-là fait semblant de ne pas connaître.

Il voyait échouer là tous ses efforts et s'évanouir toutes ses espérances. Où retrouver l'homme qu'il cherchait ? Était-il encore vivant, ou s'était-il trouvé dans quelqu'une des salles où les assassins s'étaient déjà portés ? Comment sortir de cette horrible incertitude ? Il s'en tira pourtant, en s'avisant de la petite fenêtre, soit de lui-même, soit d'après quelques signes de quelqu'un des prisonniers qui, l'ayant vu plusieurs fois venant visiter l'abbé Godard à la Mairie, voyaient bien qu'il n'était là qu'à bonne intention. Quoi qu'il en soit, car je n'ai pas éclairci ce doute, il comprit qu'il fallait que l'abbé Go-

dard fût sorti par cette fenêtre, et songea sur-le-champ par quelle route il pourrait arriver jusqu'à lui.

Le bon jeune homme raconte qu'en faisant cette visite, la torche à la main, il fut saisi d'un sentiment de douleur profonde, et en même temps d'un respect religieux, à la vue de tous ces ecclésiastiques, dont plusieurs étaient d'un âge avancé, la plupart à genoux, priant, attendant la mort d'un air calme, sans proférer une plainte, sans verser une larme, et au milieu d'eux le curé de Saint-Jean-en-Grève, octogénaire à cheveux blancs, curé depuis cinquante ans, ayant rempli cette longue carrière de toutes les vertus civiles d'un homme public et de toutes les vertus religieuses d'un bon pasteur, et donnant à ses compagnons le signal de la résignation, seule arme qu'ils voulussent opposer au fer des assassins.

Il fut frappé surtout d'une autre circonstance véritablement remarquable, c'est qu'à l'appel réitéré qu'on faisait d'un homme absent, et que tous savaient bien n'être plus parmi eux, aucun de cette troupe ne répondit, quoique ce fût là un moyen assez naturel de tenter d'échapper au danger, même sans nuire à celui auquel ce secours était offert, et qui n'en pouvait plus profiter. Il y a dans ce silence universel quelque chose de grand et de touchant. L'abbé Godard, dans le récit de cette circonstance, ajoute : *Et je me flatte que moi-même, si j'eusse été dans la salle, je n'aurais pas répondu.*

Je reprends mon récit. L'intérêt qu'avait laissé voir Dreux à chercher l'abbé Godard, et son chagrin de ne pas le trouver, le rendirent à la fin suspect. Quelques-uns des brigands dont il était environné se communiquent leurs soupçons : Dreux ne s'amuse pas à les combattre, ce qui aurait accru son danger sans mesure ; mais, avec une pré-

sence d'esprit vraiment étonnante, il imagine sur-le-champ de les détourner, en saisissant rudement le bras d'un de ces pauvres prêtres, et le traînant vers la porte avec un air brutal et des mots menaçans. Le malheureux ecclésiastique, qui l'avait vu plus d'une fois à la Mairie venant visiter l'abbé Godard, imagina assez naturellement qu'à défaut de son ami, qu'il ne trouvait point, le jeune homme voulait bien le sauver. Il serrait affectueusement la main de son libérateur. Dreux, de son côté, démêlant cette erreur dans les regards et les gestes de ce pauvre homme, éprouvait un serrement de cœur inexprimable; mais, résolu de sauver son ami et son bienfaiteur, arrivé à la porte, il lâche la main du prêtre, prévoyant, sans pouvoir l'empêcher, que le malheureux serait une des premières victimes, et à ce moment, en effet, commencèrent les meurtres, et tout ce que renfermait la salle fut massacré.

Échappé lui-même à un si grand danger, et suivi de loin de son camarade et d'une troisième personne, l'hôte de l'abbé Godard, qui, revenu de la campagne le soir même, était accouru à l'Abbaye sur la nouvelle du danger de son ami, il cherche la porte qui pouvait le conduire à la petite cour : dans ses recherches, il arrive à une ruelle terminée par un mur peu élevé, qu'il imagine fermer un des côtés de la petite cour; un tas de terre et de pierres amassées contre ce mur, lui donne la facilité d'y monter et de vérifier sa conjecture. Au clair de la lune, il distingue fort bien huit à dix personnes, parmi lesquelles il reconnaît l'abbé Godard à sa grande taille. Pendant cette observation, il voit à ses côtés un homme monté comme lui, mais avec d'autres intentions, qui, armé d'un fusil, allait tirer sur les gens de la petite cour. Dreux fait un mouvement brusque qui a l'air d'une maladresse, et qui,

relevant le fusil par le haut, le fait tomber des mains de son homme, à qui il fait mille excuses, et qui descend avec lui dans le dessein de chercher la porte de la cour, mais dont il a bientôt l'adresse de se séparer.

Il revient alors joindre ses deux amis; et les observations qu'il venait de faire lui ayant servi à s'orienter parfaitement, il alla se placer à la porte de l'endroit où son ami s'était réfugié. Il y serait demeuré sans agir s'il l'eût pu; mais le peuple s'attroupait en cet endroit, et bientôt les massacreurs s'en approchèrent. Comme ils n'avaient point de geôlier avec eux, on se disposa à enfoncer la porte; mais auparavant, Dreux ayant demandé et obtenu du silence, rappelle et répète l'ordre de Manuel aux assassins, parmi lesquels plusieurs en avaient déjà entendu la lecture à la porte de l'autre salle, et avaient promis de sauver le prisonnier. On enfonce la porte; on appelle Étienne Godard; celui-ci, voyant les baïonnettes baissées et les sabres nus, croit aller à une mort certaine, et se persuade qu'on ne le distingue de ses compagnons que pour le traiter avec plus de barbarie; car il n'avait point reconnu encore la voix de Dreux. On peut imaginer quelle fut sa surprise lorsqu'il voit son ami qui, aidé de ses deux camarades, lui fait percer la foule et gagner le petit passage dont j'ai déjà parlé plus haut, et qui avait une issue dans l'église. Il était une heure du matin; une assemblée de section venait de s'y tenir; le suisse venait de fermer les portes, excepté celle par laquelle Dreux et ses compagnons venaient d'entrer, et qui les aurait ramenés au lieu d'où ils fuyaient. Ils ne doutaient pas que les assassins ne vinssent bientôt poursuivre dans l'église ceux qui pourraient s'y réfugier, comme il arriva en effet peu de momens après. Ils parviennent, après beaucoup d'in-

stances aidées de menaces, à se faire ouvrir la grande porte, et puis celle de la grille; et en criant à tue tête, *Venez par ici; ils sont par-là. Vive la nation!* ils traversent heureusement une autre foule de peuple assemblé de ce côté, et débouchent dans la rue Sainte-Marguerite.

En sauvant ainsi leur ami de tant de dangers, ils firent encore une bonne action de plus. Un pauvre prêtre, réfugié comme eux dans l'église, et ne sachant comment en sortir, s'était caché derrière la porte; en les voyant arriver, il les prit pour des assassins. Ils l'aperçurent tremblant. Ce malheureux n'avait point de chapeau, et avait le costume ecclésiastique, circonstance qui accroissait beaucoup le danger pour lui-même et pour ceux qui voudraient le sauver. C'était un pauvre curé arrêté à quinze lieues de Paris par des fédérés, dans un château dont ils faisaient la visite, et qui, sur ce *délit*, avait été traduit la veille dans la prison de l'Abbaye.

L'un des jeunes gens lui donna son chapeau, et ils le firent passer au milieu d'eux à la faveur du tumulte et de l'obscurité. Comme il avait été jeté en prison à son arrivée à Paris, il n'avait ni feu ni lieu; il n'était pas sûr de le mener dans une auberge; enfin, il indiqua un homme de sa connaissance au cloître Saint-Jacques-de-la-Boucherie, où le troisième ami de l'abbé Godard le conduisit sain et sauf.

J'ai écrit ceci quelques semaines après l'événement, d'après le récit rapide que m'en a fait l'abbé Godard lui-même, qui m'a fait connaître ensuite son libérateur, à qui j'ai rendu depuis quelques services, et dont le courage et l'action généreuse sont bien faits pour inspirer en sa faveur le plus vif intérêt.

Anecdotes relatives à la mort de Louis XVI, par M. de Vaines.

Pag. 36. Ce précieux monument, conservé par M. de Vaines, n'a jamais été, je crois, publié complétement; nous le donnons ici d'après le manuscrit de l'abbé Morellet.

Depuis long-temps je connaissais M. de Malesherbes; ses vertus, sa simplicité, ses connaissances étendues et variées, m'avaient attiré. Pendant l'année 1775, j'avais vécu avec lui dans une grande intimité. Nous nous étions ensuite vus plus rarement. En 1794, je le rencontrai dans une de ces prisons dont alors la France était couverte, et où tous les gens de bien étaient déposés, en attendant que leur tour d'être appelés au tribunal révolutionnaire, qui était le premier degré de l'échafaud, fût arrivé.

Dans les longs jours de notre captivité, nous nous réunissions souvent; il remontait aux temps anciens de la monarchie; il revenait particulièrement sur les événemens de son ministère; il me disait : « M. Turgot et moi étions deux fort honnêtes gens, très-instruits, passionnés pour le bien : qui n'eût pensé qu'on ne pouvait mieux faire que de nous choisir? Cependant nous avons mal administré. Ne connaissant les hommes que par les livres, manquant d'habileté pour les affaires, nous ne pouvions former le roi au gouvernement; nous l'avons laissé diriger par M. de Maurepas, qui a ajouté sa faiblesse à celle de son élève; et, sans le vouloir ni le prévoir, nous avons contribué à la révolution. »

Ce fut dans le cours de ces entretiens si féconds en sou-

venirs amers et en sinistres présages, que je pressai M. de Malesherbes de m'apprendre tout ce qu'il avait vu et entendu à cette époque où, couronnant sa carrière par un noble dévouement, il avait brigué et obtenu le dangereux honneur d'être le défenseur de Louis XVI.

« Je ne vous raconterai pas, me répondit-il, ce qui est connu, imprimé, et qu'il est impossible que vous ne sachiez pas. Je me bornerai à quelques anecdotes qui sont encore ignorées. Je les avais consignées dans des mémoires historiques; on m'a forcé à tout brûler. Je souhaiterais bien pourtant qu'elles fussent conservées. Je les confie à la mémoire heureuse que je vous connais. Promettez-moi que vous les écrirez lorsque vous ne serez plus ici, et que le péril n'existera plus. »

J'en pris l'engagement; je le remplis en copiant son récit. Je dis copier, parce que, certain d'avoir fidèlement retenu ce que je me suis fait répéter plusieurs fois, ce seront les paroles et les faits qu'il attestait, que je rapporterai; je ne me permettrai pas le plus léger changement: en est-il un qui pût valoir la simplicité touchante des derniers épanchemens de ce monarque détrompé de toutes les illusions, même de celle d'obtenir quelque pitié d'un peuple dont on lui avait tant de fois vanté l'amour?

« Dès que j'eus, me dit M. de Malesherbes, la permission d'entrer dans la prison du roi, j'y courus. A peine m'eut-il aperçu, qu'il quitta un Tacite ouvert devant lui sur une petite table; il me serra entre ses bras, ses yeux devinrent humides, les miens se remplirent de larmes, et il me dit: — Votre sacrifice est d'autant plus généreux, que vous exposez votre vie, et que vous ne sauverez pas la mienne. — Je lui représentai qu'il ne pouvait y avoir de danger pour moi, et qu'il était trop facile de le défendre

victorieusement pour qu'il y en eût pour lui. — Il reprit : J'en suis sûr, ils me feront périr ; ils en ont le pouvoir et la volonté : n'importe, occupons-nous de mon procès comme si je pouvais le gagner ; et je le gagnerai en effet, puisque la mémoire que je laisserai sera sans tache. Mais quand viendront les deux avocats ? — Il avait vu Tronchet à l'assemblée constituante ; il ne connaissait pas Desèze : il me fit plusieurs questions sur son compte ; il fut satisfait des éclaircissemens que je lui donnai. Il parla sans amertume du refus de Target. Il ajouta : Croyez-vous qu'on nous laisse un temps suffisant pour la défense ? — Je l'espère, sire. — Il sourit, et me dit : Il ne faut plus me donner ce titre-là ; les autres ne s'en serviraient pas, et ils pourraient vous blâmer. — Quel autre puis-je employer ? Me permettez-vous de vous appeler citoyen ? — Oh ! certainement, je me crois un bon citoyen, et meilleur que ceux qui m'accusent. — Malgré son approbation et ma promesse, l'habitude m'entraîna presque toujours à le nommer comme je faisais autrefois.

» Il travaillait avec nous chaque jour à l'analyse de ses pièces, à l'exposition de ses moyens, à la réfutation des griefs, avec une présence d'esprit et une sincérité que ses deux défenseurs admiraient ainsi que moi. Ils en profitaient pour prendre des notes et éclairer leur travail. Tronchet, qui par caractère est froid, et qui l'était encore par prévention, fut touché de la candeur et de l'innocence de son client, et termina avec affection le ministère qu'il avait commencé avec sévérité.

» On parlait une fois des progrès de la révolution. Tronchet s'écria : Qui eût cru qu'elle aurait été jusque-là ? — Quelqu'un, reprit le roi, qui m'a fait remettre un mémoire à l'ouverture des états généraux, qui m'annon-

çait à peu près tout ce qui arrive ; mais je ne l'ai pas cru. —Il s'interrompit, et me regardant : Ce mémoire n'était-il pas de vous, M. de Malesherbes ? —Oui, sire. — Je ne l'ai plus, continua-t-il ; je l'ai donné à M. de Montmorin : je voudrais bien en avoir une copie. Au surplus, à quoi me servirait-elle aujourd'hui ?

» Ses conseils et moi nous nous crûmes fondés à espérer sa déportation. Nous lui fîmes part de cette idée ; nous l'appuyâmes : elle sembla adoucir ses peines. Il s'en occupa pendant plusieurs jours ; mais la lecture des papiers publics la lui enleva, et il nous prouva qu'il fallait y renoncer. »

» Quand Desèze eut fini son plaidoyer, il nous le lut. Je n'ai rien entendu de plus pathétique que sa péroraison. Tronchet et moi nous en fûmes touchés jusqu'aux larmes. Le roi dit : Il faut la supprimer ; je ne veux pas les attendrir.

» Une fois que nous étions seuls, ce prince me dit : J'ai une grande peine. —Quelle est-elle ? — Je n'ai point de regret de ne rien faire pour vous. Vous n'avez jamais voulu ni dignités, ni fortune. Je vous ai appelé au ministère. Je sais que vous ne le souhaitiez pas ; mais c'était le témoignage le plus distingué de ma confiance, et je vous l'ai donné. Vous avez cru remplir un devoir en venant à mon secours ; mais Desèze et Tronchet ne me doivent rien. Ils me donnent leur temps, leur travail, peut-être leur vie : comment reconnaître un tel service ? Je n'ai plus rien, et quand je leur ferais un legs, on ne l'acquitterait pas. —Sire, leur mémoire, l'Europe, la postérité, se chargent de leur récompense. Vous pouvez déjà leur en accorder une qui les comblera. — Laquelle ? — Embrassez-les. — Le lendemain, il les pressa contre son cœur, et tous deux fondirent en larmes.

» Nous approchions du jugement ; il me dit un matin : J'attends de vous le service le plus important. Je voudrais me confesser, entendre la messe, communier, et pouvoir compter que je ne serai pas au moment de ma mort sans secours spirituels. Sauriez-vous où demeure l'évêque....? — Oui, sire. — Le connaissez-vous ? — Beaucoup. — Qu'en pensez-vous ? — C'est un homme d'esprit, fort instruit, qui dans son diocèse s'est livré à l'administration. — Croyez-vous qu'il vînt si je l'appelais ? — J'en suis très-sûr ; mais je représenterai à V. M. qu'un tel choix, dans les circonstances où nous sommes, pourrait avoir des inconvéniens graves. On ne manquerait pas de répandre que vous avez pris plutôt un confident qu'un confesseur, et qu'il s'agit plus de politique que de conscience. — Je réfléchirai à cette observation qui me paraît sage. — Le lendemain, reprenant eette conversation, il me dit : Vous avez raison ; mais ma sœur, avec laquelle j'ai conservé quelque communication, m'a indiqué un bon prêtre qui n'a point prêté serment, et que son obscurité pourra soustraire dans la suite à la persécution. Voici son adresse. Je vous prie d'aller chez lui, de lui parler, et de le préparer à venir, lorsqu'on m'aura accordé la permission de le voir. Il ajouta : Voilà une commission bien étrange pour un philosophe, car je sais que vous l'êtes ; mais si vous deviez souffrir autant que moi, et que vous dussiez mourir comme je vais le faire, je vous souhaiterais les mêmes sentimens de religion, qui vous consoleraient bien plus efficacement que la philosophie. »

» Après la séance où ses défenseurs et lui avaient été entendus à la barre, il me dit : « Vous êtes certainement bien convaincu actuellement que dès le premier instant je

ne m'étais pas trompé, et que ma condamnation avait été prononcée avant que j'eusse été entendu.

» Lorsque je revins de l'assemblée, où nous avions été demander l'appel au peuple et où nous avions parlé tous les trois, mes deux collègues fort bien et moi fort mal, parce qu'au lieu de raisons je ne trouvai que des larmes, je rendis compte au roi de ce qui s'était passé, et je lui rapportai qu'en sortant j'avais été entouré d'un grand nombre de personnes qui toutes m'avaient assuré qu'il ne périrait pas, ou au moins que ce ne serait qu'après qu'eux et leurs amis auraient été tués. A ce récit il changea de couleur, et me dit : Les connaissez vous? — Je crois en avoir vu autrefois plusieurs; mais dans le trouble où j'étais, et avec mes mauvais yeux, je pourrais m'être trompé. —Retournez, je l'exige de vous, à l'assemblée, tâchez de les rejoindre, d'en découvrir quelques-uns : déclarez leur que je ne leur pardonnerais pas s'il y avait une seule goutte de sang versée pour moi. Je n'ai pas voulu qu'il en fût répandu quand peut-être il aurait pu me conserver le trône et la vie, et je ne m'en repens pas.

» Ce fut moi qui lui annonçai le décret de mort. Je le fis plutôt par mes sanglots que par mes paroles. Il resta calme et silencieux. Cependant, ajoutai-je, nous ne sommes pas sans quelque espérance. Il s'est élevé une discussion sur les votes conditionnels; il s'agit de savoir s'ils doivent ou non être considérés comme absolus, et l'on va procéder à un nouveau recensement des suffrages. Il ne répondit rien, et parut seulement repousser par un signe de tête l'espoir que je lui présentais. Je revins le soir pour l'informer du fatal résultat. J'étais persuadé que dès qu'il m'apercevrait il me questionnerait. Il était dans l'obscurité, le dos tourné à une lampe placée

sur la cheminée, les coudes appuyés sur sa table, le visage couvert de ses mains. Le bruit que je fis le tira de sa méditation; il me fixa, se leva et sans m'interroger ni me laisser le temps de m'expliquer, il me dit : Depuis deux heures, je suis occupé à rechercher si dans le cours de mon règne j'ai pu mériter de mes sujets le plus léger reproche. Eh bien! monsieur de Malesherbes, je vous le jure dans toute la vérité de mon cœur, et comme un homme qui va paraître devant Dieu, j'ai constamment voulu le bonheur du peuple, et jamais, ni même depuis que je suis traité avec bien de la cruauté, je n'ai formé un vœu ni une pensée qui lui fût contraire. Il s'arrêta, et, après un moment de recueillement, il me demanda ce qui avait été décidé.

» Je revis encore une fois cet infortuné monarque après sa condamnation. Soit que ses gardes n'eussent pas encore reçu de défense de laisser entrer, soit qu'ils ne fissent aucune attention à moi, je passai. Deux officiers municipaux étaient debout à ses côtés. Il était assis et lisait. Je me tins à quelque distance, et ne parlai point. L'un des municipaux me prit la main, me la serra, et me dit : Causez avec lui, nous n'écouterons pas, mais hâtez-vous. Il s'éloigna, et fit signe à son camarade de le suivre. Alors j'assurai le roi que le prêtre qu'il avait désiré allait venir. Il me remercia, m'embrassa et me dit : Je ne veux pas que vous vous affligiez; la mort ne m'effraie pas, et j'ai la plus grande confiance dans la miséricorde de Dieu. »

Voilà ce que j'ai entendu de M. de Malesherbes. Je crois n'avoir rien avoir écrit de moins, et je suis sûr de n'avoir rien écrit de plus.

Je sortis de prison. J'y laissai ce vénérable vieillard.

Il en fut tiré huit jours après, pour être conduit à cet échafaud sur lequel son client avait été égorgé. Il y alla avec sa fille, sa petite-fille et son petit gendre. Ce fut le second exemple de trois générations comprises dans la même sentence et disparaissant au même instant sous la hache des bourreaux.

Dans ce temps, la rage des tyrans parut redoubler, le sang le plus pur coula par torrens, et d'inconsolables douleurs furent réservées à tous les êtres sensibles qui échappèrent à ce grand carnage.

Lettres de l'abbé Sieyes.

Pag. 38. « Emmanuel Sieyes, moins fougueux, plus adroit, etc. » L'abbé Morellet avait joint au manuscrit de ses Mémoires les deux lettres de l'abbé Sieyes. Nous devons croire qu'il attachait quelque prix à ces documens historiques.

J'ai cru que je pourrais passer ma vie sans répondre jamais ni aux injures, ni aux inculpations sans preuves. Quant aux injures, je ne sens pas encore le besoin d'y faire attention, quelque riche que fût ma moisson en ce genre, si je m'amusais à la recueillir. Il peut en être autrement des inculpations. Il y a des circonstances où il est utile de les repousser. Par exemple, on répand beaucoup que je profite en ce moment de notre position pour *tourner au républicanisme*. On dit que je cherche à faire des partisans à ce système. Jusqu'à présent on ne s'était pas avisé de m'accuser de trop de flexibilité dans mes principes, ni de changer facilement d'opinion au gré du

temps. Pour les hommes de bonne foi, les seuls à qui je puisse m'adresser, il n'y a que trois moyens de juger des sentimens de quelqu'un : ses actions, ses paroles et ses écrits. J'offre ces trois sortes de preuves; elles ne sont point cachées; elles datent d'avant la révolution, et je suis sûr de ne m'être jamais démenti. Mais si l'on préfère de s'en rapporter aux allégations de la calomnie, il ne reste qu'à se taire. Ce n'est ni pour caresser d'anciennes habitudes, ni par aucun sentiment superstitieux de royalisme, que je préfère la monarchie. Je la préfère, parce qu'il m'est démontré qu'il y a plus de liberté pour le citoyen dans la monarchie que dans la république. Tout autre motif de détermination me paraît puéril. Le meilleur régime social est, à mon avis, celui où, non pas un, non pas quelques-uns seulement, mais où tous jouissent tranquillement de la plus grande latitude de liberté possible. Si j'aperçois ce caractère dans l'état monarchique, il est clair que je dois le vouloir par-dessus tout autre. Voilà tout le secret de mes principes, et ma profession de foi bien faite. J'aurai peut-être bientôt le temps de développer cette question. J'entrerai en lice avec les républicains de bonne foi : je ne crierai point contre eux à l'impiété, à l'anathème; je ne leur dirai point d'injures; j'en connais plusieurs que j'honore et que j'aime de tout mon cœur : mais je leur donnerai des raisons, et j'espère prouver, non que la monarchie est préférable dans telle ou telle position, mais que dans toutes les hypothèses, on y est plus libre que dans la république. Actuellement je me hâte d'ajouter, pour qu'on ne s'y trompe pas, que mes idées à cet égard ne sont pas tout-à-fait celles que se forment de la monarchie *les amis de la liste civile*. Par exemple, je ne pense pas que la faculté de corrompre

et de conspirer soit un élément nécessaire de la véritable royauté. Je crois, au contraire, que rien n'est plus propre à la gâter et à la perdre. Un traitement public de trente millions est très-contraire à la liberté, et dans mon sens, très-*anti-monarchique*; etc.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour faire remarquer à ceux qui ne s'en doutent pas, que les hommes qui me traitent de républicain forcené sont les mêmes qui, tout à côté, tentent de me faire passer pour monarchien contre-révolutionnaire. Ils savent toujours à propos le langage qu'il faut tenir aux différens partis; on sent bien que ce qu'ils veulent n'est pas de dire ce qu'ils pensent, mais de dire ce qui peut nuire. Cet esprit est tellement perfectionné, que j'ai vu des aristocrates accuser très-à-propos d'aristocratie un patriote qu'ils n'aimaient pas, et tel républicain ne pas leur céder dans le même genre d'habileté. Si ces hommes-là savaient nuire à leur ennemi en l'accusant d'être honnête homme, ils l'en accuseraient.

EMM. SIEYES.

La seconde lettre ou note, insérée au *Moniteur*, le 6 juillet 1791, est précédée d'une lettre de Thomas Paine à Emmanuel Sieyes, datée du 8 juillet 1791 :

Monsieur, au moment de mon départ pour l'Angleterre, je lis dans le *Moniteur* de mercredi dernier, une lettre de vous, dans laquelle vous proposez aux républicains de bonne foi un défi sur le sujet du gouvernement, où vous offrez de défendre ce qu'on appelle l'*opinion monarchique* contre le système républicain.

J'accepte avec plaisir votre défi, et j'ai une telle confiance dans la supériorité du système républicain sur cette nullité de système nommée monarchie, que je m'engage à ne point excéder l'étendue de 50 pages, en vous laissant la liberté de prendre toute la latitude qui vous conviendra.

Mon respect pour votre réputation morale et littéraire vous est un garant de ma candeur dans notre discussion; mais quoique je me propose d'y mettre autant de sérieux que de bonne foi, je dois pourtant vous prévenir que je ne prétends point m'ôter la liberté de ridiculiser, comme elles le méritent, les absurdités monarchiques, lorsque l'occasion s'en présentera.

Je n'entends point par républicanisme ce qui porte ce nom en Hollande et dans quelques états de l'Italie. J'entends simplement un gouvernement par représentation; un gouvernement fondé sur les principes de la déclaration des droits; principes avec lesquels plusieurs parties de la constitution française se trouvent en contradiction. Les déclarations des droits de France et d'Amérique, ne sont qu'une seule et même chose en principes et presque en expressions; et c'est là le républicanisme que j'entreprends de défendre contre ce qu'on appelle monarchie et aristocratie.

Je vois avec plaisir que nous sommes déjà d'accord sur un point, *sur l'extrême danger d'une liste-civile de* 30 *millions*. Je ne conçois pas de raison pour qu'une des parties du gouvernement soit entretenue avec une aussi extravagante profusion, tandis que l'autre reçoit à peine de quoi suffire aux premiers besoins.

Cette disproportion dangereuse et déshonorante tout à la fois, fournit à l'une les moyens de corrompre, et met

l'autre en position d'être corrompue. Nous ne faisons en Amérique que peu de différence à cet égard entre la partie législative et la partie exécutive de notre gouvernement ; mais la première est beaucoup mieux traitée qu'elle ne l'est en France.

De quelque manière, monsieur, que je puisse traiter le sujet dont vous avez proposé la discussion, j'espère que vous voudrez bien ne pas douter de toute mon estime pour vous. Je dois ajouter encore, que je ne suis point l'ennemi personnel des rois ; au contraire, personne ne fait des vœux plus sincères que moi pour les voir tous dans l'état heureux et honorable de simples particuliers ; mais je suis l'ennemi déclaré, ouvert et intrépide de ce qu'on appelle monarchie, et je le suis par des principes que rien ne peut altérer ni corrompre, par mon attachement pour l'humanité, par l'anxiété que je sens en moi pour la dignité et l'honneur de l'espèce humaine, par le dégoût que j'éprouve à voir des hommes dirigés par des enfans et gouvernés par des brutes, par l'horreur que m'inspirent tous les maux que la monarchie a répandus sur la terre, la misère, les exactions, les guerres, les massacres dont elle a écrasé l'humanité ; enfin, c'est à tout l'enfer de la monarchie que j'ai déclaré la guerre.

THOMAS PAINE.

Note explicative, en réponse à la lettre précédente et à quelques autres provocations du même genre.

M. Thomas Paine est un des hommes qui ont le plus contribué à établir la liberté en Amérique. Son ardent amour pour l'humanité, sa haine pour toute espèce de tyrannie, l'ont porté à prendre en Angleterre la défense de la révolution française, contre l'amphigourique déclamation de M. Burke. Son ouvrage a été traduit dans notre langue, sous le titre *des Droits de l'homme*. Il est universellement connu ; et quel est le patriote français qui n'a pas déjà, du fond de son âme, remercié cet étranger d'avoir fortifié notre cause de toute la puissance de sa raison et de sa réputation ? C'est avec un grand plaisir que je trouve l'occasion de lui offrir le tribut de ma reconnaissance et de ma profonde estime pour l'usage vraiment philanthropique qu'il sait faire d'un talent aussi distingué que le sien.

M. Paine suppose que j'ai donné un défi, et il l'accepte. Je ne donne point de défi, mais je serai fort aise d'avoir fourni à un excellent auteur l'occasion de nous développer quelques vérités de plus.

M. Paine se déclare ouvertement contre le gouvernement monarchique. J'ai dit que *le gouvernement républicain me paraissait insuffisant pour la liberté*. Après un énoncé si positif de part et d'autre, il semble qu'il ne nous reste qu'à fournir nos preuves, le public étant là tout prêt à porter son jugement. Mais malheureusement les questions abstraites, celles surtout qui appartiennent à une science dont la langue n'est pas encore fixée, ont besoin d'être préparées par une sorte de convention préliminaire.

Avant de s'attaquer, sous les enseignes au moins de la philosophie, il faut être bien sûr de s'entendre. M. Paine reconnaît si bien cette nécessité, qu'il a voulu commencer par donner ses définitions.

Je n'entends point, dit-il, *par républicanisme, ce qui porte ce nom en Hollande et dans quelques états de l'Italie.*

En écrivant cette ligne, l'auteur songeait sans doute que, de mon côté, je ne voudrais pas non plus me charger de défendre *ni la monarchie ottomane, ni la monarchie britannique.*

Pour être raisonnables dans cette discussion, et sûrement nous voulons l'être l'un et l'autre, il nous faut commencer par écarter tous les exemples. En fait d'ordre social, M. Paine ne peut pas être plus content que moi des modèles que nous offre l'histoire. La question ne peut donc s'établir entre nous qu'en *simple théorie.* M. Paine soutiendra sa république comme il l'entend. Je défendrai la monarchie telle que je la conçois.

Enfin, c'est à tout l'enfer de la monarchie, écrit M. Paine, *que j'ai déclaré la guerre.* Je le prie instamment de croire que, dans cette entreprise, je veux être son second, et non pas son adversaire; mais je voudrais aussi ne pas ménager tout l'enfer des républiques. Ils ont été aussi réels l'un que l'autre; ils ne valent pas mieux l'un que l'autre. Il n'est pas possible que M. Paine ou moi puissions jamais prendre le parti d'aucune espèce d'enfer.

Par républicanisme, c'est M. Paine qui parle, *j'entends simplement un gouvernement par représentation.* Et moi je demande un peu d'attention pour ma réponse; j'ai eu quelque difficulté à comprendre pourquoi on

cherche ainsi à confondre deux notions *aussi distinctes que celles du système représentatif et du républicanisme*.

Ce n'est que depuis l'événement du 21 juin dernier que nous avons vu surgir tout à coup un parti républicain. Quel est son objet? Peut-il ignorer *que le plan de représentation dont l'assemblée nationale a fait présent à la France, quoique imparfait en plusieurs points, est cependant le plus pur et le meilleur qui ait encore paru sur la terre?* Quel est donc l'objet de ceux qui demandent une république, en la définissant *simplement* un gouvernement par représentation? Quoi! ce parti à peine éclos s'arrangerait-il déjà pour s'attirer l'honneur d'avoir demandé le régime représentatif contre l'assemblée nationale elle-même? Entreprendrait-il sérieusement de persuader qu'en tout ceci il n'y a que deux opinions, celle des républicains qui veulent une représentation, et celle de l'assemblée nationale qui n'en veut pas? Non, on ne peut pas croire à une telle chimère de la part de MM. les nouveaux républicains, ni espérer une docilité aussi aveugle de la part du public et de la postérité.

Quand je parle de représentation politique, je vais plus loin que M. Paine. Je soutiens que toute constitution sociale dont la représentation n'est pas l'essence, est une fausse constitution. Monarchique ou non, toute association dont les membres ne peuvent pas vaquer, tous à la fois, à toute l'administration commune, n'a qu'à choisir entre des représentans et des maîtres, entre le despotisme et un gouvernement légitime. On peut varier dans la manière de classer les représentans, de les coordonner entre eux, sans qu'aucune de ces formes diverses puisse s'at-

tribuer exclusivement le véritable caractère essentiel et distinctif de tout bon gouvernement. Il ne faut pas ressembler à quelqu'un qui débuterait par dire : Tenez, moi j'entends par république le bon gouvernement, et par monarchie le mauvais ; mettez-vous là, et défendez-vous. Ce n'est pas à un homme d'esprit tel que M. Paine qu'il est permis de rien prêter qui approche de ce langage.

Qu'on dispute tant qu'on voudra sur les différentes sortes de représentations ; qu'on examine, par exemple, s'il est bon d'employer exactement le même mode dans l'ordre exécutif et dans l'ordre législatif, et vingt autres questions de cette nature, il ne s'ensuit pas que ce soit à ces nuances qu'on doive attacher la différence qui sépare les monarchistes des républicains. Tous ces débats sont ou seront communs aux partisans des deux systèmes, et ils le seront également dans la double hypothèse d'une bonne et d'une mauvaise représentation. En effet, que vos procureurs fondés soient bien ou mal élus, bien ou mal fondés, il reste toujours à savoir quelle sera leur corrélation, comment vous les disposerez entre eux, pour la meilleure distribution et la plus grande facilité de l'action publique. En un mot, il vous reste encore à savoir si vous voulez une république ou une monarchie, parce que d'elles-mêmes les formes républicaines et les formes monarchiques se prêtent à une bonne comme à une mauvaise constitution, à un bon comme à un mauvais gouvernement. Ce n'est donc pas dans les caractères d'une véritable représentation qu'il faut puiser l'attribut distinctif qui signale les républicains. Voici, à mon avis, les deux points principaux auxquels on peut reconnaître la différence des deux systèmes.

Faites-vous aboutir toute l'action politique, ou ce qu'il

vous plaît d'appeler le pouvoir exécutif, à un conseil d'exécution délibérant à la majorité, et nommé par le peuple ou par l'assemblée nationale? c'est la république.

Mettez-vous, au contraire, à la tête des départemens que vous appelez ministériels, et qui doivent être mieux divisés, autant de chefs responsables, indépendans l'un de l'autre, mais dépendans, pour leur vie ministérielle, d'un individu supérieur par le rang, représentant de l'unité stable du gouvernement, ou, ce qui revient au même, de la monarchie nationale, chargé d'élire et de révoquer, au nom du peuple, ces premiers chefs de l'exécution, et d'exercer quelques autres fonctions utiles à la chose publique, mais pour lesquelles son irresponsabilité ne peut pas avoir de danger? ce sera la monarchie.

On voit que la question est presque en entier dans la manière de couronner le gouvernement. Ce que les monarchistes veulent faire par l'unité individuelle, les républicains le veulent par un corps collectif. Je n'accuse pas ces derniers de ne point sentir la nécessité de l'unité d'action; je ne nie pas qu'on puisse établir cette unité dans un sénat ou conseil supérieur d'exécution; mais je pense qu'elle y sera mal constituée sous une multitude de rapports; je pense que l'unité d'action a besoin, pour ne perdre aucun des avantages qu'il est bon de lui procurer, de n'être point séparée de l'unité individuelle, etc.

Ainsi, dans notre système, le gouvernement est composé d'un premier monarque électeur et irresponsable, au nom duquel agissent six monarques nommés par lui et responsables. Au-dessous sont les directions de départemens, etc.

Dans l'autre système est, au premier degré de l'exécution, un conseil ou sénat nommé ou par les départe-

mens ou par l'assemblée législative; au-dessous, les administrations de départemens, etc.

Les personnes qui aiment à revêtir d'une image les notions abstraites, pourront se figurer le gouvernement monarchique comme finissant en pointe, et le gouvernement républicain en plate-forme. Mais les avantages que nous attribuons à une forme plutôt qu'à l'autre, sont tellement importans, qu'ils valent la peine de ne pas s'en tenir à une simple image. Je ne donne point de développement, ce n'est pas le lieu; mais je ne craindrai pas de répéter que c'est aux deux points que je viens de toucher qu'il faut placer le caractère distinctif des deux systèmes; c'est-à-dire, à la différence qu'il y a entre une décision individuelle responsable, contenue par une volonté électrice irresponsable, et une décision à la majorité déchargée de toute responsabilité légale. Les conséquences seront déduites ailleurs.

Nous pourrions, au surplus, les républicains et nous, n'être pas d'accord sur plusieurs grandes questions du régime social, sans qu'il y ait raison d'y voir autant de nouvelles différences entre le républicanisme et le monarchisme. Par exemple, on peut présenter plusieurs combinaisons pour élire le conseil ou le sénat d'exécution, avec le dessein de les étendre plus ou moins sur les corps administratifs délibérans. De même on peut croire qu'il y a plus d'un mode propre à régler ce qu'on appelle succession au trône; car on est libre, dans son opinion, d'être républicain ou monarchiste, de plusieurs manières.

Si l'on me demande, et je me doute bien qu'on me le demandera, ce que je pense sur l'hérédité du monarque électeur, je répondrai sans balancer, qu'en bonne théorie

il est faux que la transmission héréditaire d'un office public, quel qu'il soit, puisse jamais s'accorder avec les lois d'une véritable représentation. L'hérédité, en ce sens, est autant une atteinte au principe, qu'un outrage à la société. Mais parcourons l'histoire de toutes les monarchies ou principautés électives : en est-il une seule dont le mode d'élection ne soit pire encore que le mode héréditaire ? Qui sera assez insensé pour oser blâmer la conduite de l'assemblée nationale, pour lui reprocher d'avoir manqué de courage ? Que pouvaient faire, il y a deux ans, des hommes qui au fond ressemblent beaucoup aux autres, c'est-à-dire, qui jugent ce qu'on leur offre par ce qu'ils connaissent, et ne connaissent, pour la plupart, de possible que ce qui s'est déjà fait ? Lors même qu'ils auraient cru pouvoir entrer dans l'examen de cette question, y avait-il pour eux à balancer entre l'hérédité absurde, mais paisible, et une tout aussi absurde élection, souvent accompagnée de guerre civile ? Aujourd'hui, à la vérité, on est habitué au mode électif ; on y a assez réfléchi pour croire qu'il peut exister une grande variété de combinaisons à cet égard. Il en est certainement une très-applicable à la première fonction publique. Elle me paraît réunir tous les avantages attribués à l'hérédité, sans avoir aucun de ses inconvéniens ; tous les avantages de l'élection, sans avoir aucun de ses dangers. Cependant je suis loin de penser que la circonstance soit favorable pour changer sur ce point la constitution décrétée, et je suis très-aise de marquer fortement mon opinion à ce sujet. Les obstacles ne sont plus les mêmes, je le veux ; mais ont-ils tous disparu, mais n'en est-il pas survenu de nouveaux ? Une division intérieure serait-elle un mal indifférent, à l'époque où nous sommes parvenus ? L'assemblée

nationale est sûre de l'union de toutes les parties de la France pour la constitution déjà connue.

Un besoin universel se fait sentir de l'achever et de l'asseoir enfin partout avec uniformité et avec une force capable de donner l'empire à la loi. Eh bien, serait-il raisonnable de prendre ce moment pour jeter une pomme de discorde au milieu des départemens, et hasarder des variations dans les décrets, dont il serait si difficile ensuite de poser les bornes? Du reste, si la nation veut un jour s'expliquer, par une assemblée constituante, sur la place du monarque, soit qu'elle devienne élective, soit qu'elle reste héréditaire, nous ne perdrons pas pour cela la monarchie, puisqu'il y aura toujours ce qui en fait l'essence, décision individuelle, tant de la part des monarques agissans, que du monarque électeur. Enfin, j'espère que l'opinion publique s'éclairant de plus en plus dans les matières politiques, on s'apercevra généralement que le *triangle* monarchique est bien plus propre que la *plate-forme* républicaine, à cette division des pouvoirs qui est le véritable boulevart de la liberté publique.

J'entends par république, c'est M. Paine qui parle, *un gouvernement fondé sur les principes de la déclaration des droits*. Je ne vois pas pourquoi ce gouvernement ne pourrait pas être une monarchie.

Principes, ajoute-t-il, *avec lesquels plusieurs parties de la constitution française se trouvent en contradiction.* Cela se peut, et il est à croire que si l'on s'était proposé de faire une république, il eût encore été possible de commettre des fautes contre la déclaration des droits. Mais qui ne voit que ces contradictions peuvent se corriger sans que la France cesse d'être monarchie? Enfin, M. Paine me permettra de lui dire une seconde fois que,

puisque je ne lui demande pas de soutenir telle république en particulier, il est juste qu'il me laisse la même liberté relativement à la monarchie. Je désire que notre discussion, si elle a lieu, ne sorte pas des sphères théoriques. Les vérités que nous établirons pourront descendre plus tôt ou plus tard, pour s'appliquer sur les faits. Mais j'ai déjà assez donné à entendre qu'en ce moment je sentais bien plus le besoin instant d'établir la constitution décrétée, que celui de la réformer.

Les déclarations des droits de France et d'Amérique ne sont qu'une seule et même chose en principes, et presque en expressions. Tant pis, je voudrais que la nôtre fût meilleure. Cela ne serait pas difficile.

Et c'est là le républicanisme que j'entreprends de défendre contre ce qu'on appelle monarchie et aristocratie. Un homme qui vit en France, en Europe, doit convenir que s'il ne nous faut prendre le sens des mots *république* et *monarchie* que dans la réputation qu'ils se sont faite dans le monde, il y a de quoi se dégoûter seulement d'en parler. N'aurais-je pas beau jeu, si je voulais suivre l'exemple que me donne M. Paine, pour jeter d'avance quelque défaveur sur *ce qu'on appelle* république et aristocratie? Qui sait même si, dès à présent et à la majorité des voix, on ne trouverait pas plus de vraisemblance à l'alliance que j'attaquerais, qu'à celle qu'on a d'abord l'art de nous opposer? De bonne foi, un sénat d'exécution serait-il moins aristocrate que des ministres agissant sous l'élection libre et irresponsable d'un monarque, dont l'intérêt évident et palpable serait toujours, mais toujours, inséparable de celui de la majorité? J'ai peut-être tort de laisser déjà percer mes doutes sur la bonté du système républicain. Qu'ils sont loin de m'entendre ceux qui me re-

prochent de ne pas adopter la république, qui croient que de ne pas aller jusque-là, c'est rester en chemin! Ni les idées ni les sentimens que l'on dit républicains ne me sont inconnus; mais, dans mon dessein d'avancer toujours vers le *maximum* de liberté sociale, j'ai dû passer la république, la laisser loin derrière, et parvenir enfin à la véritable monarchie. Si je suis dans l'erreur, je déclare au moins que ce n'est ni faute d'attention, ni faute d'y avoir mis le temps; car mes recherches et mes résultats ont précédé la révolution.

Je conviens que, pour une note, tout ceci devient un peu long, et j'en demande pardon; mais j'ai voulu éviter, si la discussion doit avoir lieu, qu'elle ne dégénère en dispute de mots. Il résulte, je crois, de ce qu'on vient de lire, que des hommes jaloux de parler un langage précis ne se permettront pas de prendre le républicanisme pour l'opposé du monarchisme. Le corrélatif de *un* est *plusieurs*. Nos adversaires sont des *polyarchistes*, des *polycrates*, voilà leur vrai titre. Quand ils se disent républicains, ce ne doit pas être par opposition à la monarchie; c'est parce qu'ils sont pour la chose publique contre la chose privée; certes, et nous aussi. L'intérêt public, il est vrai, a été bien long-temps sacrifié à la chose particulière; mais ce malheur n'a-t-il pas été commun à tous les états connus, sans égard à leurs diverses dénominations? Si, au lieu d'adopter des notions claires, heureusement préparées par l'étymologie même, on persiste dans une confusion de mots qui ne nous paraît bonne à rien, sans doute je ne voudrai pas y mettre de l'obstination; je souffrirai qu'on emploie le terme *république* pour synonyme de *constitution représentative*; mais je déclare qu'après l'avoir pris dans ce sens, je me sentirai encore le besoin de demander si l'on

veut, après tout, que notre république soit monarchique ou polyarchique. Établissons donc, s'il le faut, la question en ces termes : Dans une bonne république, vaut-il mieux que le gouvernement soit polyarchique que monarchique ?

Je finirai cette réponse par une remarque que j'aurais dû placer à la tête. Ma lettre insérée dans le *Moniteur* du 6 juillet n'annonce pas que j'aie le loisir en ce moment d'entrer en lice avec les républicains polycrates. Mes expressions sont celles-ci : « J'aurai peut-être bientôt le temps de développer cette question, etc. » Pourquoi bientôt ? parce que je me persuade toujours que l'assemblée nationale aura mis incessamment la dernière main à son ouvrage, et qu'elle est au moment de finir. Jusque-là, il m'est impossible de quitter mes occupations journalières pour remplir les journaux de telle discussion que ce soit. On me répond que cette question est à l'ordre du jour : c'est ce que je ne vois pas. D'ailleurs un ami de la vérité n'aime pas à traiter les questions de droit sous l'empire des questions de fait. La recherche des principes et leur publication donne déjà assez de peine, surtout à un homme abandonné à ses seules forces individuelles, pour qu'il ne s'expose pas au regret d'avoir voulu parler raison dans des circonstances où des volontés très-décidées ne laissent pas la faculté d'y prêter l'oreille, et de n'avoir abouti enfin qu'à servir, malgré lui, les desseins de tel ou tel parti.

EMM. SIEYES.

La Harpe en 1793.

Pag. 53. « Et La Harpe lui-même, qui en est depuis si bien revenu, etc. »

Extrait d'un article du *Mercure*, du 9 avril 1791. Observations de M. de la Harpe, sur l'ouvrage de M. de Calonne, *de l'État de la France présent et à venir.*

« J'oserai me glorifier devant mes concitoyens d'avoir fait entendre au Lycée, six mois avant la révolution, des vérités qui la devançaient. De nombreux témoins peuvent en déposer, et mon ouvrage imprimé en fera foi. Je me souviens qu'on me trouvait très-hardi, et dans le fait je n'étais que clairvoyant. J'observais la marche de l'esprit public, et je ne voulais pas que la faculté de parler tous les jours devant trois ou quatre cents personnes fût infructueuse, dans un moment où tous les honnêtes gens devaient tendre au même but. Je révoltai, il est vrai, tous ceux qui craignaient une révolution annoncée par les états généraux, autant que je la désirais. J'entendis plus d'une fois autour de moi : *Comment ose-t-on dire ici de pareilles choses ?* Bientôt toute l'aristocratie déserta. Tous ces grands noms de la cour et de la ville, que la mode avait inscrits en foule sur la liste des souscripteurs, disparurent à la fois ; mais j'avais pour dédommagement et pour récompense les applaudissemens de tous les bons patriotes, qui retrouvaient dans leurs cœur tout ce que je prononçais devant eux.

» Quels hommes sont aujourd'hui véritablement *dans le sens* de la révolution et de la constitution ? Ceux qui de tout temps avaient l'une dans le cœur et l'autre dans

la tête ; ceux qui n'ont vu dans l'ordre légal que l'application de leurs idées, et dans la liberté que l'accomplissement de leur vœu ; et je suis de ces hommes-là. J'atteste tous ceux qui m'ont connu ou fréquenté : s'il en est un seul qui m'ait jamais entendu parler de notre ancien gouvernement qu'avec l'expression de l'horreur ou du mépris, qu'il se montre et qu'il me démente. Que l'on cherche dans mes ouvrages le plus léger témoignage d'approbation pour ce même gouvernement ; on trouvera au contraire l'attention continuelle et marquée à louer, exalter, célébrer tout ce que notre gouvernement n'était pas. Ce plan suivi de censure indirecte, qui était celui de beaucoup de gens de lettres comme le mien, n'était perdu ni pour les opprimés, ni pour les oppresseurs ; et puisqu'il est permis aux vieux soldats de montrer d'honorables blessures, je dirai qu'il y a seize ans un très-ridicule arrêt du parlement, précédé d'un réquisitoire plus ridicule encore, supprima un de mes articles du *Mercure*, et que, vers le même temps, un arrêt du conseil, rendu dans le même esprit, supprima l'*Éloge de Fénélon* (1). Ainsi j'ai été frappé par tous les marteaux de la tyrannie.

» Je fus constamment, sous le dernier règne, au nombre des proscrits ; et lors qu'à l'avénement de notre roi Louis XVI, dont les intentions connues annonçaient déjà des changemens et des réformes, je lui adressai des vers

(1) Il est bon de rappeler, pour l'amusement du lecteur, que Me. Linguet, lorsque je fus reçu à l'académie, se récria beaucoup dans ses Annales, sur ce qu'elle avait fait choix d'un homme qui avait reçu, disait-il, une double flétrissure. Qui croirait que Me. Linguet se connût si peu en flétrissure ?

sur les espérances que la nation avait conçues de lui; tout le bien que je lui demandais était évidemment la satire de son prédécesseur. J'étais peut-être le seul homme de lettres qui n'eût jamais adressé à celui-ci la moindre louange. Je ne lui en donnai pas même dans mon discours de réception, malgré l'usage invariable de louer les rois, protecteurs de l'académie. Je gardai le même silence sur Richelieu, ce qui était jusque-là sans exemple et ce qui a été rarement imité depuis. »

Au tome XIV de son cours de littérature, M. de La Harpe, à la tête d'un écrit intitulé : l'*Esprit de la révolution*, entreprend de prouver par des citations de ses propres articles dans les *Mercures* des 15, 22, 29 juin, et 3 août 1793, que ses sentimens ont été constamment uniformes, qu'il a donné à cette époque un arrêt de réprobation contre la démence révolutionnaire assez public et assez solennel pour le mettre au-dessus de tout soupçon de crainte et de faiblesse, et qu'il a pris acte de sa protestation contre le crime et la tyrannie.

C'est en 1799 et 1800, que M. de La Harpe a rappelé au public ces protestations contre la tyrannie révolutionnaire; mais en essayant de se justifier ainsi d'avoir approuvé les horreurs de la révolution, il avait oublié parfaitement ses propres écrits bien postérieurs à ce qu'il appelle ses protestations, puisqu'au 23 novembre 1793, au 1er. et au 8 mars 1794, on trouve dans le *Mercure*, les passages que nous allons rapporter, et qui en sont copiés fidèlement. »

Dans le *Mercure de France*, du 3 frimaire an II (23 novembre 1793), M. de La Harpe s'exprime

ainsi, en rendant compte d'un ouvrage du citoyen Gallet, intitulé le *Véritable Évangile* :

« Si la France, formidable par sa masse, et faisant face de tous côtés, peut se flatter plus que jamais de voir se briser autour de ses boulevarts tous ces flots d'étrangers qui grondent contre sa liberté, elle a toujours dû craindre dans son intérieur l'obstination des préjugés et la lutte des intérêts personnels ; et parmi ces habitudes invétérées, la plus contraire à un gouvernement libre était certainement l'influence du sacerdoce et des idées superstitieuses. Les philosophes n'ont cessé de le répéter : le sacerdoce et la royauté sont nécessairement alliés ; et ces deux trônes, également fondés sur l'erreur, foulent également les humains. Dans le traité qu'ils ont fait entre eux, le premier s'était chargé d'aveugler les hommes pour les asservir au second, sous la condition de partager les dépouilles. Il y a eu quelquefois dispute sur le partage, mais toujours ils se réunissaient dans l'intérêt commun de faire des dupes et des esclaves ; et les clefs de l'autre monde que portaient les prêtres, étaient en effet celles des trésors des nations, qu'ils ouvraient pour les rois et pour eux. Nous les avons fermés aux uns et aux autres ; et quand les charlatans à sceptres et à couronnes sont tombés, les charlatans à étoles et à mitres ont pris le parti de descendre de leurs tréteaux, et de jeter leur masque : ils ont fait très-sagement ; il n'y avait plus rien à gagner, et ce n'est pas la peine de tromper pour rien.

Tricher au jeu sans gagner, est d'un sot,

a dit Voltaire ; et, en général, les prêtres ne sont pas des sots.

» Ce qu'il y a de plus remarquable dans leur conversion volontaire, et ce qui donne pleinement gain de cause à la philosophie, c'est qu'il est bien prouvé par la démarche qu'ils ont faite, qu'eux-mêmes ne croyaient pas ce qu'ils enseignaient; car, lorsqu'il y a conviction dans la croyance religieuse, elle ne saurait dépendre du plus ou moins de profit, et rien n'empêche qu'on soit chrétien avec mille écus comme avec cent mille. Voilà donc les peuples bien convaincus que les prêtres se moquaient d'eux; et s'ils ne profitent pas de la leçon, pour le coup ce sera leur faute.

» Pascal disait, en parlant des apôtres : *J'en crois des témoins qui se font égorger.* Il raisonnait fort mal, car on ne peut nier que le fanatisme ne brave la mort, quand il voit le ciel ouvert; il y en a des exemples sans nombre. Mais lorsque des prêtres viennent nous dire, sans y être forcés en aucune manière : *En conscience, mes amis, nous vous trompions*, il n'est pas possible de ne pas les croire. . . . .

. . . . . Mais il faut avouer aussi que, si Voltaire commença l'ouvrage (la destruction de la religion), c'est la liberté qui l'achève : c'était à elle à rompre toute espèce de joug; et je le répète, comme le despotisme et la superstition tiennent à deux préjugés intimement liés ensemble, l'entière destruction du dernier est le coup mortel pour l'autre.

» Tous ces inutiles trésors des églises ne sont pris à personne, et serviront à tous. Il était bien temps que la superstition, qui a levé tant de tributs sur les peuples, payât le sien pour la première fois, et l'on ne peut pas dire qu'il soit onéreux à qui que ce soit au monde; c'est une restitution tardive, mais ample, et qui ne pouvait

venir plus à propos. Les temples ne peuvent être ni appauvris ni enrichis ; mais l'or et l'argent que la crédulité y avait déposés, et qu'elle consacrait ridiculement, deviennent véritablement sacrés, en servant aux besoins de la patrie et à la défense de la liberté.....

» Après sa mort (la mort de J.-C.) ceux de ses disciples qui étaient les plus enthousiastes ou les plus ambitieux, et surtout le fanatique Paul, se répandirent hors de la Judée, et cherchèrent à mettre à profit ce que la doctrine de leur maître avait d'attirant ou même de sublime, en prêchant l'égalité fraternelle, la communauté des biens, la pureté des mœurs, et y joignirent le merveilleux dont on ne peut se passer quand on veut fonder une religion ; et ils la fondaient d'abord pour eux, car elle leur donnait une existence que par eux-mêmes ils n'avaient pas. Ces premiers missionnaires étaient pauvres, et leur ministère mettait à leurs pieds tous les biens des premiers fidèles, à qui l'on promettait le royaume des cieux. C'est toujours par-là que l'on commence, et l'on voit dans les épîtres de Paul, qu'il prétend bien qu'en les instruisant il a le droit de vivre aux dépens des néophytes. A l'égard de leur bonne foi ou de leurs lumières, on peut juger de ce qu'en avaient des hommes qui prétendaient avoir vu ressusciter leur maître au bout de trois jours, et le St.-Esprit descendre sur eux en langues de feu. Je ne m'étendrai point ici sur les diverses causes qui favorisèrent les progrès de leur doctrine ; on peut les voir dans les livres des philosophes, et surtout dans ceux de Fréret, qui a très-judicieusement approfondi cette matière.

» Cependant il y a dans cette même morale de Jésus des choses outrées et déraisonnables (comme on l'a remarqué ailleurs), et en total elle n'est pas plus admirable

que les pensées de Marc-Aurèle, les beaux endroits de Sénèque, les lois de Zaleucus, et les préceptes du Shasta.

» Enfin nous ne devons pas être les disciples de Jésus, ni de Socrate, ni d'aucun autre : des disciples sont bientôt des sectaires. Prenons dans les écrits des grands moralistes ce qu'il y a de mieux pensé et de mieux dit ; mais n'appartenons jamais qu'à la raison. Dieu et la conscience, voilà la religion des hommes libres. »

L'abbé Morellet avait rassemblé d'autres articles du même genre qu'il serait trop long de transcrire, et dont l'analyse se trouve d'ailleurs dans ses Mémoires. Nous y substituerons deux pièces assez rares, qui offriront plus d'intérêt. La première est l'extrait d'une lettre insérée par La Harpe dans la *Chronique de Paris*, le 15 mai 1791, à l'époque où l'assemblée constituante s'occupait de décerner à Voltaire les honneurs du Panthéon :

« Avec du bon sens et de la bonne foi, il est impossible
» de nier que, de tous les hommes qui ont écrit, Voltaire
» est celui qui a eu l'influence la plus marquée, la plus
» puissante, la plus générale sur l'esprit public et sur
» l'opinion ; que cette influence il l'a dirigée pendant cin-
» quante ans contre les erreurs et les préjugés de toute
» espèce, et particulièrement contre les trois grands fléaux
» de l'humanité : la superstition qui transforme l'homme
» en bête, le fanatisme qui en fait une bête féroce, le
» despotisme qui en fait une bête de somme. Les dévots
» et surtout les hypocrites objecteront qu'il a écrit contre

» la religion chrétienne : ce reproche avait sa valeur dans
» l'ancien régime ; mais aujourd'hui que la liberté des
» opinions religieuses est reconnue loi de l'état, je réponds
» que si Voltaire n'a pas été bon chrétien, cette affaire
» n'est pas de ce monde ; elle n'est pas de notre ressort,
» elle doit rester entre Dieu et lui. Les dévots peuvent
» croire que Dieu l'a damné ; moi, je crois en mon âme
» et conscience qu'il lui a fait miséricorde ; mais encore
» une fois tout cela ne nous regarde pas. Il s'agit de la
» chose publique, des services qu'il lui a rendus, et de
» l'hommage qu'à ce titre il a pu mériter. Je répéterai
» ce que j'ai dit ailleurs, qu'il est le premier *qui ait*
» *affranchi l'esprit humain et rendu la raison populaire ;*
» et sans ces deux préliminaires indispensables, l'ouvrage
» de Voltaire et du temps, nous n'avions point de révo-
» lution. Comment ne sent-on pas que toutes les ser-
» vitudes se tiennent ; que la première est celle de l'esprit
» qui prépare les autres ; que l'on n'enchaîne les bras
» de vingt millions d'hommes qu'en enchaînant leur pen-
» sée ; que le libérateur de la pensée est donc le premier
» des libérateurs ? Et qui peut douter que ce n'ait été
» Voltaire ? Il a pris pendant cinquante ans tous les tons
» et toutes les formes, depuis l'épopée et la tragédie
» jusqu'à la farce, depuis la philosophie jusqu'aux ro-
» mans, pour apprendre aux hommes à voir, à juger, à
» examiner par eux-mêmes. Il s'est fait lire dans les bou-
» tiques et dans les ateliers, comme dans les conseils des
» rois. Plusieurs souverains de l'Europe ont mis en pra-
» tique ses maximes, et l'ont avoué publiquement. Tout
» ce qui existe aujourd'hui en France a appris à lire et à
» penser dans ses ouvrages ; et dans ces ouvrages si nombreux
» et si agréables, toujours les tyrans de toute espèce sont

» odieux ou ridicules. . . . .

» . . . . Je crois bien que dans une partie de l'assemblée » nationale ceux qui détestent dans Voltaire le premier » moteur d'une révolution qu'ils détestent encore plus, » élèveront leur voix contre lui; mais ce n'est qu'une » raison de plus pour que les bons patriotes, attachés à la » révolution et à la constitution, se réunissent en force » pour honorer celui à qui nous en sommes redevables. » Ce devoir est d'autant plus sacré, que nous avons à » réparer envers lui et envers nous. La nation et lui furent » cruellement outragés, lorsqu'à la mort de Voltaire les » prêtres lui refusèrent la sépulture. Nous étions alors » un peuple d'esclaves; nous agirons aujourd'hui en » hommes libres.

» Je conclus (et cent mille citoyens de la capitale signe» ront mes conclusions) à ce qu'en vertu du décret qui » sera rendu par nos représentans, le bataillon des Quatre» Nations (à cause du *quai Voltaire*, où il est mort) aille » au-devant de lui jusqu'à l'entrée de Paris; que son » corps, porté sur un char, la tête couverte d'une couronne » civique, entouré de lauriers, soit déposé sur l'autel de » la fédération, et de là transporté à Sainte-Geneviève, » auprès de notre Mirabeau; et quoique je ne sois pas » avocat, je persiste dans mes conclusions.

» Ce 12 mai 1791.

» De La Harpe. »

L'autre pièce est une tirade nouvelle, ajoutée le 10 juillet 1791, à la comédie des *Muses rivales*, et imprimée le lendemain dans la *Chronique de*

Paris. Elle se trouve aussi dans l'édition de 1792. C'est Apollon qui parle :

. . . . Pourrez-vous bien le croire?
Le fanatisme encore insulte à sa mémoire;
Ce monstre, dont sa main renversa les autels,
Veut le punir du bien qu'il a fait aux mortels,
Lui dispute des morts la demeure dernière.
Oui, les tyrans sacrés qu'il osa mépriser
Se vengent sur sa cendre. Il est trop vrai, Voltaire
Leur avait arraché l'empire de la terre,
On lui défend d'y reposer.
Je vous vois tous frémir de cet indigne outrage;
Vous plaignez un si lâche et si triste esclavage :
Rassurez-vous, il doit finir.
Le destin, à mes yeux, rapproche l'avenir.
L'avenir m'est présent, et déjà se consomme
L'ouvrage que long-temps prépara ce grand homme.
Vous, enfans du génie, admirez son pouvoir.
Voltaire a, le premier, affranchi la pensée;
Il instruisit la France à le lire empressée :
La France aux nations a montré leur devoir.
Tous les droits sont remis dans un juste équilibre;
Le peuple est éclairé, l'homme pense, il est libre;
Il rejette ses fers dès qu'il connaît ses droits;
Il n'a plus de tyrans, dès qu'il connaît des lois.
La France est délivrée, elle peut être juste;
Aux talens bienfaiteurs, elle ouvre un temple auguste,
Où ces amis du ciel et de l'humanité
Reposent dans la gloire et l'immortalité.
Quel contraste ce jour à nos regards expose!
L'outrage fut honteux : que le retour est beau!
Celui qu'on privait d'un tombeau,
Voltaire, obtient l'apothéose.
Sur un char de triomphe, il entre dans Paris :

Quel appareil pompeux ! quel concours ! la patrie
L'appelle et tend les bras à cette ombre chérie.
De la Bastille en poudre il foule les débris.
Magistrats, citoyens, de tout rang, de tout âge,
La valeur, la beauté, les arts,
En foule autour de lui confondent leur hommage ;
Voltaire, de sa gloire, a rempli ces remparts.
O Calas ! ô Sirven ! sortez de la poussière,
Innocens opprimés qu'il servit constamment,
Pour qui sa voix parla devant l'Europe entière,
Jouissez encore un moment.
Vous, serfs du Mont-Jura, ce jour est votre fête ;
Il adoucit le joug que vous avez porté,
Il voulut le briser ; agitez sur sa tête
Le bonnet de la liberté.
Que le fanatisme rugisse ;
Que le despotisme pâlisse ;
Que de ces deux fléaux l'univers soulagé
Répète un même cri qui partout retentisse :
Le monde est satisfait, le grand homme est vengé.

« On voit, continuait l'abbé Morellet, qu'en déclamant contre les philosophes, M. de La Harpe a oublié la maxime de l'évangile : *Que celui de vous qui est sans péché jette la première pierre.* Déjà sexagénaire, ayant professé jusqu'alors une grande partie des opinions appelées philosophiques, et ayant de plus que la plupart d'entre eux, loué la révolution dans ses temps les plus horribles, il devait se repentir et se taire.

» M. de La Harpe, surtout, a méconnu dans ses déclamations cette vérité qui n'échappe point à l'esprit de modération et d'observation, que ce ne sont pas les philosophes, écrivant pour les classes élevées de la société, qui ont propagé leurs opinions parmi le peuple, auquel leurs ou-

vrages n'arrivent pas, et que ces opinions, et plus encore les conséquences qu'on en a mal à propos déduites, ne se sont répandues et n'ont amené de funestes effets, que lorsque des hommes de parti, en possession du pouvoir, ont professé jusque dans les assemblées nationales leurs doctrines anti-sociales et anti-religieuses.

» Ce caractère d'âpreté, cet emportement souvent aveugle étaient déjà reprochés à M. de La Harpe avant la révolution, et ses amis même en convenaient. L'auteur de la notice historique insérée au dernier volume de ses œuvres, nous apprend que son caractère, aigri par une injustice qu'il avait essuyée dans sa jeunesse, lui avait donné une grande aptitude à exprimer les passions violentes de l'orgueil irrité et des talens méconnus, et qu'il a réussi surtout dans les sujets dramatiques où il a eu à peindre des situations de ce genre. Mais les personnes à qui les premières années de M. de La Harpe ont été connues, savent que ce qu'on appelle une injustice n'était qu'une punition d'une satire sanglante et infâme, faite par lui au sortir du collége d'Harcourt, contre les professeurs et le principal qui l'avaient instruit et s'étaient cotisés pour payer sa pension.

» Le ministre avait d'abord condamné La Harpe à quelques mois de Bicêtre. M. Suard et l'abbé Arnaud, par l'entremise de Gerbier, leur ami, et de madame de la Vieuville, amie de M. de St.-Florentin, obtinrent que le jeune homme qui avait du talent ne fût pas flétri par une peine de ce genre. Il fut mis en prison à la Force pour quelques semaines seulement......

» Il a manqué à M. de La Harpe quelque chose qui n'est pas le talent, mais qui l'embellit et le rend aimable, je veux dire ce sentiment de bienveillance envers les

hommes qui nous attire vers ceux qui en sont doués; cette ouverture, cette facilité qui laisse approcher du cœur, qui trompe quelquefois, mais qui sert et plaît toujours. Cette disposition, dis-je, ne se montrait ni dans la personne de M. de La Harpe, ni dans ses écrits. Il a pu connaître des attachemens tendres, mais cette philanthropie plus étendue, qui fait de la société commune une même famille, semble avoir été étrangère à son cœur. »

Il nous semble que c'est un acte de justice de terminer cette note, un peu trop sévère peut-être, par le discours que M. de Fontanes prononça en 1803, devant l'institut, aux funérailles de M. de La Harpe :

« Les lettres et la France regrettent aujourd'hui un poëte, un orateur, un critique illustre. La Harpe avait à peine vingt-cinq ans, et son premier essai dramatique l'annonça comme le plus digne élève des grands maîtres de la scène française. L'héritage de leur gloire n'a point dégénéré dans ses mains; car il nous a transmis fidèlement leurs préceptes et leurs exemples. Il loua les grands hommes des plus beaux siècles de l'éloquence et de la poésie, et leur esprit, comme leur langage, se retrouva toujours dans les écrits d'un disciple qu'ils avaient formé. C'est en leur nom qu'il attaqua, jusqu'au dernier moment, les fausses doctrines littéraires; et, dans ce genre de combat, sa vie entière ne fut qu'un long dévouement au triomphe des vrais principes. Mais si ce dévouement courageux fit sa gloire, il n'a pas fait son bonheur. Je ne puis dissimuler que la franchise de son caractère et la rigueur impartiale de ses censures éloignèrent trop souvent de son nom

et de ses travaux la bienveillance et même l'équité. Il n'arracha que l'estime où tant d'autres auraient obtenu l'enthousiasme. Souvent les clameurs de ses ennemis parlèrent plus haut que le bruit de ses succès et de sa renommée. Mais à l'aspect de ce tombeau, tous les ennemis sont désarmés. Ici les haines finissent, et la vérité seule demeure.

» Les talens de La Harpe ne seront plus enfin contestés. Tous les amis des lettres, quelles que soient leurs opinions, partagent maintenant notre deuil et nos regrets. Les circonstances où la mort le frappe rendent sa perte encore plus douloureuse. Il expire dans un âge où la pensée n'a rien perdu de sa vigueur, et lorsque son talent s'était agrandi dans un autre ordre d'idées qu'il devait aux spectacles extraordinaires dont le monde est témoin depuis douze ans. Il laisse malheureusement imparfaits quelques ouvrages dont il attendait sa plus solide gloire, et qui seraient devenus ses premiers titres dans la postérité. Ses mains mourantes se sont détachées avec peine du dernier monument qu'il élveait. Ceux qui en connaissent quelques parties, avouent que le talent poétique de l'auteur, grâces aux inspirations religieuses, n'eut jamais autant d'éclat, de force et d'originalité.

» On sait qu'il avait embrassé avec toute l'énergie de son caractère, ces opinions utiles et consolantes sur lesquelles repose tout le système social; elles ont enrichi non-seulement ses pensées et son style de beautés nouvelles; mais elles ont encore adouci les souffrances de ses derniers jours. Le Dieu qu'adoraient Fénélon et Racine a consolé sur le lit de mort leur éloquent panégyriste et l'héritier de leurs leçons. Les amis qui l'ont vu dans ce dernier moment, où l'homme ne déguise plus rien, savent quelle

était la vérité de ses sentimens; ils ont pu juger combien son cœur, en dépit de la calomnie, renfermait de droiture et de bonté. Déjà même des sentimens plus doux étaient entrés dans ce cœur trop méconnu et si souvent abreuvé d'amertumes. Les injustices se réparaient. Nous étions prêts à le revoir dans ce sanctuaire des lettres et du goût, dont il était le plus ferme soutien; lui-même se félicitait naguère encore de cette réunion si désirée; mais la mort a trompé nos vœux et les siens. Puissent au moins se conserver à jamais les traditions des grands modèles qu'il sut interpréter avec une raison si éloquente! Puissent-elles, mes chers confrères, en formant de bons écrivains qui le remplacent, donner un nouvel éclat à cette académie française qu'illustrèrent tant de noms fameux depuis 150 ans, et que vient de rétablir un grand homme, si supérieur à celui qui l'a fondée! »

Sur Loménie de Brienne, archevêque de Sens.

Pag. 113. « Telle a été la fin de cet infortuné... » Je conserve ici, dit l'abbé Morellet dans une note manuscrite, les réflexions suivantes sur le portrait que fait Marmontel du malheureux cardinal de Loménie; cette apologie me paraît juste et sage.

« M. Marmontel a entrepris de tracer rapidement le portrait de quelques personnages célèbres qui prirent part à la révolution, et voici de quelle manière il parle du cardinal Loménie :

« Brienne s'était distingué dans les états de Languedoc;
» il y avait montré le talent de sa place, et dans un petit

» cercle d'administration, on avait pu le croire habile.
» Comme Calonne, il avait cet esprit vif, léger, résolu,
» qui en impose à la multitude. Il avait aussi quelque
» chose de l'adresse de Maurépas; mais il n'avait ni la
» souplesse et l'agrément de l'un, ni l'air de bonhomie et
» d'affabilité de l'autre. Naturellement fin, délié, péné-
» trant, il ne savait ni ne voulait cacher l'intention de
» l'être. Son regard, en vous observant, vous épiait; sa
» gaieté même avait quelque chose d'inquiétant, et dans
» sa physionomie, je ne sais quoi de trop rusé disposait
» à la méfiance. Du côté du talent, une sagacité qui res-
» semblait à de l'astuce; de la netteté dans les idées, et assez
» d'étendue, mais en superficie; quelques lumières, mais
» éparses; des aperçus plutôt que des vues; un esprit à
» facettes, si je puis m'exprimer ainsi, et dans les grands
» objets, de la facilité à saisir les petits détails, nulle ca-
» pacité pour embrasser l'ensemble; du côté des mœurs,
» l'égoïsme ecclésiastique dans toute sa vivacité, et *l'â-*
» *preté de l'avarice réunie au plus haut degré à celle de*
» *l'ambition*. Dans un monde qui effleure tout et n'appro-
» fondit rien, Brienne savait employer un certain babil
» politique, concis, rapide, entrecoupé de ces réticences
» mystérieuses qui font supposer, au delà de ce que l'on
» dit, ce qu'on aurait à dire encore, et laissent un vague
» indéfini à l'opinion que l'on donne de soi. Cette ma-
» nière de se produire, en feignant de se dérober, cette
» suffisance mêlée de discrétion et de réserve, cette al-
» ternative de demi-mots et de silences affectés, et quel-
» quefois une censure légère et dédaigneuse de ce qui se
» faisait sans lui, en s'étonnant qu'on ne vît pas ce qu'il
» y avait de mieux à faire : c'était *bien réellement* l'art et
» le secret de Brienne. »

» Qui ne croirait, à la lecture de cet article, au ton de confiance avec lequel il est écrit, que ce soit là *bien réellement* le portrait exact et fidèle du cardinal de Loménie, que M. Marmontel a vécu avec lui habituellement, qu'il l'a vu, connu, analysé mieux que personne? Heureusement, il nous avertit un peu plus loin, que tout ce qu'il a dit à ce sujet lui a été communiqué par le garde des sceaux Lamoignon, ennemi de ce prélat; et il faut avouer que c'est un moyen bien raisonnable, une voie bien sûre pour connaître les hommes, que de s'en rapporter à leurs ennemis! Je pourrais facilement décomposer tous les traits de ce tableau imaginaire, et lui opposer la peinture vraie et fidèle de toutes les grandes qualités de M. de Loménie. Je pourrais attester ici que jamais société ne fut plus sûre et plus aimable que la sienne; que, loin d'inspirer la défiance, il savait se concilier toutes les affections par une extrême familiarité; que jamais homme ne fut plus simple dans ses habitudes, plus constant dans ses amitiés, plus fidèle à ses engagemens.

» Je pourrais montrer que, s'il ne fut point heureux dans son ministère, c'est moins à son défaut de capacité qu'il faut s'en prendre qu'au malheur des circonstances. Je pourrais demander à ces *habiles*, qui savent aujourd'hui tout ce qu'il fallait faire autrefois, ce qu'ils ont fait eux-mêmes, et ce qu'ont fait tant de prétendus grands hommes, qui annonçaient des recettes si sûres, si infaillibles pour sauver l'état. Je pourrais leur demander quel génie puissant s'est élevé du sein de nos désastres, pendant le cours de dix ans, et avant l'époque du 18 brumaire.

» Mais il est un trait sur lequel je ne puis me taire, c'est celui où le cardinal de Loménie est accusé d'égoïsme et d'avarice sordide. Quoi! c'était un être égoïste et avare

que celui qui créa dans ses diocèses tant de magnifiques établissemens, qui répandait sa fortune avec une immense libéralité pour animer l'agriculture, les arts, le commerce? qui, au sein des plus grandes richesses, ne sut rien conserver pour lui? qui, devenu pauvre, sut encore être généreux et bienfaisant? J'ai vu M. de Brienne dans les dernières années de sa vie, à l'époque où tout lui fut ravi, honneurs, richesses, repos, et je l'ai vu soutenir sans regrets, sans murmures, ce revers de fortune; il s'était si peu préparé aux événemens, qu'il fut obligé de faire vendre sa magnifique collection de livres du quinzième siècle. Ce fut avec les fonds provenant de cette vente qu'il acquitta ses dettes, distribua des aumônes, et fit faire des travaux publics dans sa ville épiscopale, jusqu'au temps où trois misérables émissaires du comité de sûreté générale, nommés Guenot, Lemoyne et Paradon, vinrent l'arrêter à Sens, et accélérèrent sa mort par d'indignes traitemens. Les actes de sa bienfaisance étaient si touchans et si multipliés, que les comités révolutionnaires de cette ville, tout impitoyables qu'ils étaient, firent néanmoins tous leurs efforts pour le sauver. Je lui dois en particulier ce témoignage, qu'étant moi-même alors chargé de fonctions publiques, vivant dans sa société la plus habituelle et la plus intime, je n'ai jamais pu lui parler d'une famille malheureuse, qu'elle n'ait été aussitôt secourue; et ce qui ajoutait encore au mérite de ses libéralités, c'est qu'il les faisait dans le secret et sans éclat.

» Le cardinal de Loménie était humain, sensible et compatissant. Il était resté fidèlement attaché au roi; et lorsqu'il apprit la mort de cet infortuné monarque, je l'ai vu, renfermé dans son appartement, pleurer amèrement. Sa douleur ne lui permit de voir, pendant plusieurs jours,

que sa famille et ses amis particuliers. Un jour on saura quels sages conseils il avait donnés à ce prince, et pourquoi ils ne furent pas suivis ; on saura aussi quelle fut sa conduite à l'égard de la cour de Rome, et celle de la cour de Rome envers lui. Mais il ne faut point imiter les Mémoires de M. Marmontel, et confier au présent ce qui doit être réservé pour l'avenir. »

Le Préjugé vaincu.

Pag. 119. « Et je serais fâché que le texte et le commentaire fussent tout-à-fait perdus. » Quant au texte, nous pensons comme M. Suard ; mais voici quelques réflexions du commentaire. Elles ne peuvent que faire honneur à l'homme et à l'écrivain.

Je ne me flatte pas que la forme et le caractère de ce petit écrit soient approuvés de tous ceux entre les mains de qui il pourra tomber. Quelques-uns diront que les tableaux qu'on y trace sont trop horribles ; que les regards ne peuvent s'y arrêter. On m'opposera même les lois du goût, qui prescrivent d'éloigner de la scène les objet hideux, et qui ne veulent pas qu'on montre la nature elle-même dans son désordre et dans sa laideur.

Voici mon excuse : dans la solitude que l'exil, les emprisonnemens, les assassinats avaient faite autour de moi au sein d'une ville immense, témoin des scènes cruelles que chaque jour ramenait, voyant tomber à mes côtés tant de personnes que j'étais accoutumé à chérir ou à respecter, avec lesquelles j'avais passé ma vie et comptais la finir ; désespéré, oppressé de sentimens pénibles et déchirans, j'avais besoin d'en alléger l'insupportable fardeau ; j'avais

besoin de les déposer dans quelques écrits qui pussent les conserver et les transmettre; j'espérais suspendre ou adoucir pour quelques momens les peines de mon cœur, en traçant une vive peinture des objets mêmes qui venaient sans cesse les renouveler.

Mais, en prenant la plume, j'étais souvent arrêté par l'impuissance de rendre ce que je sentais; je trouvais tous les mots sans énergie, toutes les expressions ternes, tous les moyens du style sans effet; et je me suis vu forcé de recourir à cette ironie profonde et triste que suggère l'excès du malheur, et le seul langage qui lui reste, qui lance à l'oppresseur tout-puissant des regards dédaigneux comme autant de traits perçans et acérés; dont le sourire amer lui exprime sans équivoque l'horreur qu'il inspire, et verse dans son âme une honte et un dépit plus pénibles que le remords qu'il est incapable d'éprouver.

Tels sont les sentimens qui m'ont inspirés cet écrit, et je ne crains pas de dire que, dans sa forme singulière, dans son apparente cruauté, dans le sérieux et le sang-froid que l'auteur affecte, on reconnaîtra la situation des choses et des esprits à l'époque où il a été fait, environ un mois avant le 9 thermidor; c'est dire tout à celui qui a vú ces jours désastreux.....

Je conçois pourtant, et je suis loin de blâmer l'impression d'horreur qui pourra saisir des femmes sensibles à l'aspect de tableaux que je n'aurai pas tracés moi-même, mais que leur imagination une fois mise en mouvement viendra leur présenter. Elles jetteront le livre loin d'elles, et elles feront bien; elles ne sont pas plus faites pour de telles émotions que pour exercer les travaux pénibles, courir les hasards des combats et se jeter dans la mêlée d'une révolution; ce n'est pas pour elles que j'écris.

Quels sont donc les lecteurs à qui je m'adresse? Ce seront tous les hommes en qui je suppose vivant ce sentiment énergique d'indignation, que soulève l'injustice, et qui est notre dernière défense contre l'oppression. Je m'adresse à ceux qui ont vu si long-temps l'esclavage et la mort planant sur ce vaste empire, et marquant à leur gré leurs victimes, à ceux qui ont été témoins des massacres du 2 septembre, à Paris, des boucheries de Lyon, des noyades de Nantes, de l'incendie, de la dévastation de provinces entières, et de l'extermination de leurs habitans; à ceux enfin qui ont vu cette suite non interrompue d'assassinats juridiques et journaliers qui ont souillé la capitale et nos principales villes. Eh! que ne doivent-ils pas avoir le courage d'entendre et de lire après ce qu'ils ont eu la patience de voir et de souffrir!

Les lois du goût, me dit-on. Ah! sans doute, celui qui veut m'entretenir au théâtre des malheurs fabuleux de la famille d'Agamemnon, ne mettra pas sous mes yeux les membres sanglans du fils de Thyeste. Il s'écarterait de son but, qui est de donner un plaisir à mon esprit et des sentimens moraux à mon cœur. Mais si Antoine veut animer les Romains contre les meurtriers de son ami, il découvre à leurs yeux le corps sanglant de César, et compte ses blessures; et quand nous avons, non pas une mort, mais des milliers de meurtres à déplorer et à venger, quelles expressions sont trop fortes et quelles peintures peuvent être trop énergiques?

Loin de nous donc cette délicatesse! Il faut écrire contre un gouvernement sanguinaire en caractères de sang, et nous résoudre à entretenir encore quelque temps les souvenirs déchirans et les images horribles des maux passés, pour en éloigner à jamais le retour.....

Un jeune enfant effrayé à la vue d'un masque difforme accourt vers sa mère et cherche un asile entre ses genoux ; mais si, le masque ôté, il reconnaît un visage qui lui est familier, le sourire succède à son effroi ; et il verra désormais le masque sans horreur, instruit qu'il est que ce déguisement cache un véritable ami.

Serait-ce donc demander trop à mes lecteurs que de vouloir qu'après m'avoir vu sans masque dans d'autres écrits qui n'annoncent pas un antrhopophage, ils n'aient plus peur de moi ?

On demande comment il est possible de concilier des sentimens humains avec la disposition d'esprit que suppose un tel ouvrage. Si le fait ne peut être douteux ni à ceux de qui je suis personnellement connu, ni à ceux qui connaissent mes écrits, je ne suis pas obligé d'expliquer comment se fait cette conciliation.

Cependant, pour ma propre défense, et peut-être pour l'instruction de quelques lecteurs, je vais tâcher encore de faire entendre comment l'esprit peut s'occuper d'exprimer en diverses manières et de présenter sous des formes détournées et singulières les sentimens les plus vifs et les plus profonds, sans que ces sentimens perdent rien de leur énergie et de leur profondeur ; comment on peut faire une caricature du crime, sans perdre un moment le sentiment d'horreur qu'il inspire.

Ce phénomène est le produit d'une sorte de mécanisme de la pensée, par lequel l'esprit se sépare un moment des objets qu'il veut peindre pour les voir sous un certain aspect et en saisir mieux les contours ; mais lorsqu'il veut peindre ainsi le crime, quelques couleurs qu'il emploie et sous quelque forme qu'il le présente, peut-on dire qu'il ne le sent pas dans toute son horreur, quand

c'est cette horreur même qui lui a mis le pinceau à la main? car si la sensibilité se tient un moment à l'écart pour ne pas troubler son travail, c'est toujours après le lui avoir commandé et en le dirigeant encore.

Les personnes qui ne sont pas accoutumées à une attention très-forte et très-soutenue, auront quelque peine à comprendre cette espèce de séparation passagère de la faculté de penser et de celle de sentir, l'unique état peut-être qui donne à chacune toute son activité et toute son énergie; mais ce phénomène n'en est pas moins réel.

C'est à cette séparation qu'il faut attribuer la puissance des secours que donnent les sciences et les lettres contre les infortunes de la vie; non pas que l'homme le plus accoutumé à réfléchir puisse employer ce remède à tous les momens et surtout à l'instant même où les horreurs sont sous ses yeux; mais la première impression passée, la nature conservatrice appelle ses ressources, les besoins de la vie qu'il faut satisfaire tant qu'on ne la regarde pas comme un insupportable fardeau, les devoirs du sang et de l'amitié, le travail du corps, et enfin le plus puissant de tous les secours, l'attention forte de l'esprit, pour les hommes qui ont contracté cette heureuse et noble habitude.

L'emploi de toutes ces ressources est une véritable distraction qui écarte un moment de nous les objets et les sentimens douloureux. Mais comme on ne peut pas dire de celui qui mange le lendemain du jour où il a perdu son père ou son ami, qu'il ne sent pas sa perte, ce reproche ne sera pas mieux fondé contre celui qui applique les facultés de son esprit à peindre dans toute son horreur une grande calamité sociale pour en faire détester les causes, quoique ce travail de l'esprit l'arrache en grande partie au sentiment actuel de ses maux.

Si cette distraction passagère, qui, en suspendant un moment le sentiment d'horreur pour l'injustice et la toute-puissance du crime, laisse la liberté de le peindre, pouvait fonder une opinion défavorable contre l'écrivain, le romancier le plus profond dans la connaissance du cœur humain, l'auteur dramatique qui a peint les passions des couleurs les plus fortes et les plus vraies, Richardson, Racine, ne seraient pas à l'abri d'un tel reproche; car leurs chefs-d'œuvre n'ont pu être produits que par une force d'attention, une sagacité d'esprit, une profondeur d'analyse, une activité de génie, incompatibles avec le sentiment actuel, vif, déchirant et douloureux qui accompagne les passions qu'ils ont peintes au moment où elles ont toute leur énergie. De celui qui a tracé avec tant de vérité et de force ces caractères de Néron et de Narcisse immortalisés pour la honte, serait-ce avec quelque justice qu'on dirait qu'il est impossible, avec un cœur bon, d'anatomiser le cœur d'un tyran, et avec une âme honnête, de creuser avec tant de profondeur dans celle d'un scélérat consommé?

Il était sans doute pénétré d'une grande horreur pour ces monstres à face humaine, puisqu'il a si bien su nous la transmettre. Cependant, pour les peindre ainsi, il a bien fallu qu'il domptât en lui-même cette impression qui, agissant avec toute son énergie, ne lui aurait pas laissé la liberté d'esprit nécessaire pour suivre tous les procédés de son art.

Enfin, c'est sous cette forme que mon indignation et ma douleur ont cherché à se répandre. Si, dans une si terrible sitation, elles n'avaient pu prendre qu'une forme et n'avoir qu'un genre d'expression, en supposant que la force humaine pût soutenir cette infernale uniformité, je

n'aurais pas tracé une ligne de l'écrit qu'on vient de lire ; mais le malade souffrant s'agite et se tourne, essayant si quelque posture lui rendra son mal plus supportable. L'abattement, le désespoir étaient bien mon état habituel, mais j'en sortais quelquefois par l'indignation ; et, de ce dernier sentiment, passant au mépris et à l'ironie, j'ai trouvé quelque soulagement à applaudir au crime pour le montrer mieux dans toute son horreur, et à sourire aux scélérats en leur plongeant le poignard de la satire dans le cœur.

Septembre 1794.

Le Cri des familles.

Pag. 132. « Le *Cri des familles*, où jai plaidé cette cause...... » Cet ouvrage devant être lu tout entier par les amis de l'humanité et des saines doctrines sociales, nous n'en extrairons ici que deux passages, remplis d'une véritable éloquence :

« Lecointre s'oppose l'exemple du représentant Isabeau, qui a établi à Bordeaux une commission pour réviser les jugemens rendus par la commission militaire de cette ville; et il prononce que *la prudence de son collègue s'est égarée, quand il a permis qu'on annulât des jugemens* solennellement *rendus, en vertu desquels plusieurs biens avaient été* acquis *à la république et vendus à son* profit.

» Ces paroles présentent deux raisons de ne pas réviser les jugemens ; l'une, qu'ils ont été *solennellement rendus*; l'autre, que par ces jugemens la république *a acquis* plusieurs biens qui ont été vendus à son *profit*. De ces deux raisons, l'une est futile, et l'autre est odieuse.

» Qu'un jugement ait été solennellement rendu, ce

n'est pas une raison de ne pas le réviser, si l'on peut croire qu'il est injuste, et lorsque des familles entières en souffrent. Les jugemens des Calas et des Sirven avaient été rendus avec autant de solennité que ceux des tribunaux révolutionnaires, et personne n'oserait dire que cette solennité devait empêcher qu'on les révisât.

» J'ai dit que la seconde raison était odieuse : et comment ose-t-on en effet donner, comme une raison de ne pas réviser des jugemens que l'opinion publique dénonce comme autant d'assassinats, le *profit* qu'a fait la nation par ces injustes supplices? Mais non, la nation croirait ses mains souillées, si elle retenait des biens acquis par le meurtre, et elle ne mettra pas au nombre de ses moyens de finances la vente du champ de Naboth.

» Supposons que les charrettes fatales qui conduisaient à la mort les quarante-deux victimes, immolées le 9 thermidor, eussent été arrêtées dans leur marche et ramenées, comme le peuple prévoyant une prochaine révolution en montra le désir, qui fut réprimé, dit-on, par cet Henriot, vil instrument de l'oppression sous laquelle nous avons si long-temps gémi, je demande à Lecointre s'il eût cru que la nation devait retenir les biens confisqués par le jugement qui avait condamné à mort ces hommes rendus inespérément à la vie : si je lui exprimais un tel doute, il en serait blessé avec raison. Mais ce sentiment de justice est en opposition avec son opinion, dans sa motion du 22; car quelle différence pourrait-on assigner entre les infortunés dont je défends la cause contre lui, et ceux que ma supposition lui donne à juger, et qu'il aurait horreur de dépouiller vivans? Les uns et les autres ne sont-ils pas condamnés par un jugement de même nature et de même solennité? Ne peut-on pas dire des biens de ceux-ci,

comme des biens de ceux-là, que la république en a besoin? »

Voici le second passage, qui termine le *Cri des familles* :

« L'étonnement sera encore augmenté par un autre décret rendu à la suite du rapport des deux autres, et par lequel il est réglé que l'assemblée *n'entendra plus désormais aucune pétition tendante à faire réviser les jugemens de ce genre, exécutés pendant le cours de la révolution.*

» Quoi! la convention ne permettrait plus qu'on lui demande de réparer une iniquité qu'elle reconnaît pour telle? Elle ne saurait douter que les jugemens rendus sous la tyrannie de Robespierre, par les tribunaux révolutionnaires, n'aient été en grande partie autant d'assassinats; elle l'a déclaré dans la poursuite de Robespierre et de ses complices; la condamnation de ce méprisable scélérat, qui a fait peser sur la France entière la plus avilissante des oppressions pour ceux qui l'ont soufferte, et celle de Dumas et de Coffinhal, dignes instrumens de ses fureurs, articulent les jugemens iniques du tribunal révolutionnaire comme leur crime principal: et aujourd'hui elle interdirait aux malheureux enfans des victimes de ce tribunal de sang, tout recours à elle-même? Ah! si jamais le droit de pétition, consacré par les constitutions de tous les peuples libres, a dû être respecté, c'est sans doute dans des enfans réclamant l'héritage de leur père, encore tout teint de son sang.

» Mais je le dirai, et je croirai avoir démêlé un sentiment honnête, caché dans les profondeurs du cœur hu-

main : le refus d'entendre désormais les pétitions de tant de familles malheureuses est, de la part de la convention, un hommage rendu à la justice de leur cause; effrayés des dangers prétendus dont on dit le crédit public menacé par la réintégration des enfans dans les biens de leurs pères condamnés injustement, nos représentans éloignent d'eux le spectacle de ces victimes, qu'ils ne croient pas pouvoir dérober à leur sort, pour s'épargner à eux-mêmes un sentiment trop douloureux. Ils détournent la tête en les frappant. Ils écartent la demande des infortunés, parce qu'ils sentent qu'elle est trop juste pour pouvoir être repoussée; mais ce sentiment même de justice et d'humanité m'assure qu'ils ne soutiendront pas long-temps un tel refus.

» Non : quoi qu'en dise Lecointre, l'assemblée ne s'est pas interdit tout retour à la justice; elle peut rapporter ses décrets du 22, comme elle avait rapporté ceux du 20, et comme elle en a rapporté tant d'autres depuis qu'elle nous a affranchis et qu'elle s'est affranchie de cette même tyrannie qui a fait les victimes pour lesquelles nous réclamons sa justice aujourd'hui.

» A tous les motifs que je viens d'exposer pour l'y déterminer, s'en joint un bien plus puissant qui lui est, pour ainsi dire, personnel. Tant qu'elle a porté le joug de fer que lui avait imposé Robespierre, les lois cruelles qu'on lui a arrachées et qui ont été dans les mains des scélérats autant d'instrumens de pillage et de meurtres, ont pu ne lui pas être imputées, on a pu les regarder comme l'ouvrage des anciens comités de salut public et de sûreté générale, à qui elle avait confié tous ses pouvoirs.

» Mais si aujourd'hui qu'elle a ressaisi l'autorité qu'elle

n'aurait jamais dû perdre, elle ne répare pas les injustices commises en son nom durant l'oppression qu'elle a soufferte; si elle laisse subsister des jugemens iniques et leurs suites cruelles qu'elle peut arrêter d'un mot, quelle sera son excuse ?

Des extraits ne pourraient faire connaître les nombreux écrits où l'auteur plaide la *Cause des pères ;* nous y suppléerons par les jugemens qui furent portés alors, par M. Rœderer, sur quelques-uns de ces ouvrages :

« Quel père, dit-il, en rendant compte de la *Cause des pères,* peut répondre à l'état de la résidence de son fils ? La loi autorise-t-elle les pères à enchaîner leurs enfans dans la maison paternelle ? La loi répond-elle à un père de la résidence de ses enfans sous le toit domestique, et l'indemnise-t-elle quand il s'en échappe ? D'un autre côté, quelle loi autorise une mère à empêcher une émigration à laquelle le chef de famille aura consenti ? Quelle loi donne de l'autorité à l'aïeul ou à l'aïeule sur son petit-fils ? Quelle loi conserve au père ou à la mère même, de l'autorité sur une fille mariée et placée sous l'autorité conjugale ? Et quelle mère enfin aurait trouvé dans son cœur le pouvoir de détourner son fils de l'émigration, après le 2 septembre, au milieu des massacres de Lyon et de Nantes, entre les armées et les tribunaux et les commissions révolutionnaires, entre les missionnaires de sang envoyés dans les départemens, les Carrier, les Lebon, les Maignet, les Collot, etc.

» Le nouveau projet est une aggravation des lois d'Osselin et de Robespierre ; et c'est à la convention nationale

régénérée qu'on le propose ! Elle a annoncé le respect pour les propriétés, et la propriété d'un père et d'une mère de famille leur serait arrachée de leur vivant, et leur succession ouverte avant leur mort !

» Elle a établi des fêtes à la paternité, et elle mettrait un père et une mère, qui ont perdu leurs enfans par l'émigration, dans l'impuissance d'assurer à de nouveaux rejetons une terre sur laquelle ils puissent s'élever et croître, et de procurer à leurs vieux ans de nouveaux appuis à la place de ceux qu'ils ont perdus !

» Elle honore la vieillesse, et l'aïeul et l'aïeule d'un jeune homme impétueux, que n'aurait pu retenir même la voix d'un père, seront, au mépris de leurs cheveux blancs, traînés au tombeau par les âpres chemins de la misère !

» Ah ! si quelques esprits faux, joints à des âmes féroces, tentent d'excuser de telles iniquités par les besoins du gouvernement, opposez-leur cette belle maxime de Cicéron : « Il est faux qu'une république ne puisse se » gouverner sans se permettre quelques injustices ; mais il » est au contraire indubitablement vrai qu'elle ne peut se » gouverner et se maintenir sans observer les lois de la » justice la plus exacte. »

» L'auteur pouvait ajouter à cette considération tirée du grand intérêt de la morale publique, une réflexion qui prouve que le projet proposé n'est d'aucun intérêt pour nos finances ; c'est qu'il est permis d'augurer assez bien de la morale particulière et individuelle, pour penser qu'aucun homme honnête ne consentira à acquérir sous leurs propres yeux la dépouille de malheureux vieillards, dont les vertus, la persécution, les rides et les cheveux vénérables, les larmes touchantes, les infirmités déplo-

rables, réclameront jusqu'au dernier moment contre la plus inique spoliation.

» Le défenseur des pères n'a fait grâce à aucune des dispositions accessoires du projet de décret; il épuise son sujet, et même il fait quelquefois des excursions utiles. Par exemple, il relève un tour de main de feu Osselin qui, à l'article 38 de la loi du 17 nivôse, annule toutes les donations faites par des émigrés *postérieurement au* 1er. *juillet* 1789, au lieu de partir seulement de l'époque du 14 juillet, qui est celle de la révolution; altération qui a rendu caducs nombre d'actes réguliers et légitimes, porté préjudice à plusieurs familles sans aucun prétexte, et uniquement pour le profit de la nation.

» Enfin, il n'est pas jusqu'au langage de la loi proposée, sur lequel l'auteur de la brochure n'exerce sa censure; et cette censure est moins celle de l'académicien scrupuleux que du logicien probe et spirituel. Et comment se défendre d'un rire ironique et amer, en lisant dans la loi: Que le père, à qui on laisse une part d'enfant dans son propre bien, est le *cosuccesseur* de ses enfans? en lisant que les 20 milles livres dont on lui accorde le prélèvement sont prélevés *à son profit;* que le père qu'on dépouille est *présuccédé* dans son bien (ce qui veut dire littéralement qu'on vient après lui et avant lui dans ce bien); que le fonds qu'on laisse au père riche de moins de 20 milles livres est *un abandon* que lui fait la nation; et enfin, que cette cosuccession, ce prélèvement, cet abandon sont des *avantages* dont l'ascendant sera privé s'il ne fait pas exactement la déclaration de ses biens, qui est le préliminaire de sa spoliation?

» Ce mot dérisoire d'*avantages* rappelle je ne sais quelle farce italienne où des voleurs déshabillent un homme

qui se débat; l'un deux, qui a peine à lui défaire sa cravate, lui dit : *Coquin, si tu déchires* MA CRAVATE, *je t'assomme*. Cela veut dire : si tu ne me donnes ta cravate bien entière, je te prive de l'*avantage* que je t'accorde en te laissant la vie.

» Il y a dans tout cela, comme le dit l'auteur de la *Cause des pères*, de quoi se confirmer dans la pensée, que l'injustice est toujours très-près du ridicule, et qu'il n'est question que de le saisir. »

— « *A. Morellet* vient de publier un *Supplément à la cause des pères et mères d'émigrés*. C'est sans doute un spectacle intéressant dans ce siècle d'égoïsme et d'insouciance, de voir ainsi un vieillard septuagénaire, animé de ce zèle ardent qu'inspire ordinairement à une jeune âme le sentiment de l'injustice, employer le reste de ses forces à défendre une cause qu'un premier déni de justice n'a rendu que plus sacrée à ses yeux. « Je ne désespérerai jamais, dit-il, de voir rentrer les législateurs dans les routes de la justice. Je suis faible, je suis seul; mais, dans un âge avancé, je conserve une voix forte qu'anime une grande horreur pour l'injustice, et que je puis encore faire entendre au loin. Je suis soutenu dans cette entreprise par une ferme confiance à la force invincible de la vérité, qui tôt ou tard triomphe des erreurs de l'ignorance ou des sophismes de l'intérêt, et qui, avec le temps du moins, ne laisse jamais subsistante et debout une injustice reconnue. » Dans son premier ouvrage, A. Morellet avait attaqué pied à pied, pour ainsi dire, toutes les dispositions injustes de la loi du 9 floréal : ici il en présente les effets sur une foule de particuliers qu'elle doit atteindre. On ne pouvait mieux choisir les exemples, ils sont tous d'une injustice révoltante. A la suite de ces exemples, il entre

dans de nouveaux développemens sur l'injustice de la loi.

» On connaît la manière d'A. Morellet ; il n'aime pas à vous laisser à moitié convaincu ; il vous accable de preuves, il épuise véritablement sa question ; et on pourrait lui appliquer ce qu'on disait de César :

Nil actum reputans, si quid superesset agendum.

Aussi toutes les questions qui tiennent plus ou moins à sa cause sont-elles amplement discutées dans cet ouvrage. Entre autres morceaux d'une discussion approfondie, nous engageons nos lecteurs à lire particulièrement l'article de *la confiscation* ; l'auteur y prouve, sans réplique, que la confiscation, après le supplice du coupable, est une véritable monstruosité politique, qui punit l'innocent pour des crimes qui lui sont étrangers ; que c'est une honteuse invention des empereurs romains, qui n'envoyaient au supplice tant d'illustres citoyens que pour profiter de leurs dépouilles, et que, malgré la férocité de nos derniers tyrans, sans cette loi de la confiscation, le sang français n'eût pas si abondamment coulé sur tous les points de la république. Ce morceau, qui pourrait paraître une espèce de *hors d'œuvre*, nous a paru traité avec cette clarté et cette profondeur qui annonce un esprit long-temps exercé sur les grandes questions de la politique.

» Cet ouvrage, en général, fait beaucoup d'honneur au talent d'A. Morellet ; il sera lu avec plaisir de tous ceux qui aiment encore à voir discuter une question, espèce de gens qui devient de jour en jour plus rare ; car il semblerait que chacun est doué de la *science infuse* ; tout ce qui a l'air de discussion ennuie d'avance ; on lit l'énoncé de la question, et on prononce. Ce n'est pas ainsi qu'on devient un grand politique, un profond législateur. »

— « S'il est un zèle pur et dicté par la seule humanité, c'est celui de l'éloquent défenseur des familles. Il a fui les honneurs ; il s'est refusé à l'espoir d'être nommé à la représentation nationale ; il en est récompensé par le plaisir de suivre publiquement et généreusement la défense de la cause qu'il avait entreprise. Une nouvelle motion du représentant Chazal lui donne lieu de reproduire sous une nouvelle forme ses principes de commisération, d'équité, et, pour tout dire, de vraie politique. Car il n'y en a d'autre que celle qui est fondée sur la vérité morale, qui réclamera éternellement dans le cœur des hommes contre l'avarice déguisée sous le nom d'*utilité publique*.

» Cet écrit ajoute aux anciens titres qu'a Morellet à l'estime universelle et comme écrivain, et comme philosophe, et comme citoyen. »

— « Le conseil des anciens n'ayant pas approuvé la résolution des cinq cents contre laquelle s'élève ici le citoyen Morellet, cet *Appel* pourra paraître superflu à quelques personnes ; mais la question qu'on y discute tient à des principes qu'il est toujours important de rappeler, et un bon ouvrage peut arriver tard, mais est toujours bien reçu. D'ailleurs, au milieu de ce débordement d'absurdités féroces ou ridicules qu'on est obligé chaque jour de lire ou d'entendre, un bon esprit aime à se reposer sur un écrit où la saine philosophie fait parler la raison, la justice et l'humanité dans un langage élégant et correct. Ce qui serait superflu serait de répéter ici les éloges que nous avons déjà donnés au courage et au talent de l'écrivain. »

— « *On ne prouve point ce qui est évident*, a dit Montesquieu.

» S'il y a une chose évidente en morale, c'est qu'une loi

qui frappe vingt innocens pour atteindre un coupable, est une loi injuste et cruelle.

» S'il y a une chose évidente en fait, c'est que de vingt parens d'émigrés, il n'y en a pas un qui ait eu le pouvoir d'empêcher l'émigration de ses enfans ou petits-enfans.

» S'il y a une conséquence évidente à tirer de ces deux propositions, c'est que ceux qui sont partisans de la loi contre les émigrés ne mettent pas assez de prix à la justice et à la vérité.

» Lorsque le conseil des anciens eut rejeté la dernière résolution du conseil des cinq cents, un de ceux-ci rencontra un des anciens et lui dit : *Vous venez de faire perdre* 300 *millions à la nation.* — *Cela se peut*, répondit l'ancien; *mais nous avons empêché de faire, au nom de la nation, une grande injustice : c'est placer ses fonds à un gros intérêt.*

» Si la question des parens d'émigrés avait pu être décidée par la raison, il y a long-temps que ce procès aurait été jugé. Les excellens écrits qu'a déjà publiés A. Morellet sur cet objet; les discours forts de talent et de logique qui ont été prononcés dans les deux conseils, n'ont été réfutés par personne. Leurs adversaires ne se donnent pas la peine de discuter; ils ont des armes qu'ils manient avec plus de dextérité et de succès que le raisonnement. Ils veulent, pour parler leur jargon, *révolutionner* jusqu'au bout. Ne craignent-ils pas cependant que ce mouvement si long-temps prolongé de la roue *révolutionnaire*, ne les brise à leur tour, comme elle en a déjà brisé de plus avisés et de plus robustes ?

» Nous n'avons besoin que d'annoncer la nouvelle brochure d'A. Morellet, pour en donner l'idée qu'on en doit

avoir. On y trouve la même philosophie, la même sûreté de logique, la même élégance de style que dans ses autres ouvrages. »

Lettre d'un représentant du peuple.

Pag. 162. « Un de ces brigands, appelé Bernard de Saintes. » On connaîtra le représentant Piochefer Bernard, qui se faisait appeler Bernard de Saintes, quand on aura lu deux de ses lettres.

Piochefer Bernard, représentant du peuple, délégué par la convention nationale pour les départemens de la Côte-d'Or et Seine-et-Loire.

Dijon, le 17 pluviôse, l'an II de la république, une et indivisible.

Aux sans-culottes de Montbéliard.

« Frères et amis, si la convention nationale fait insérer dans le bulletin la lettre que je lui écris aujourd'hui, et dans laquelle je me dénonce moi-même pour avoir eu la *faiblesse* de faire mettre en liberté les reclus de Vésoul, vous y verrez avec plaisir sans doute, que je donne votre pays pour modèle du patriotisme, et que je m'enorgueillis de vous avoir laissés au-dessus de tous vos voisins en ce genre.

» En effet, mes amis, à la honte des anciens Français, je n'ai pas trouvé sur ma route la même énergie, le même culte patriotique qu'à Montbéliard. J'ai vu des *croix* sur

les chemins, des hommes et des femmes sans cocarde nationale, *que j'ai fait incarcérer*. J'ai vu des prêtres masqués en domino, éclairer en plein midi les morts et les vivans, avec des cierges, des vêpres et autres b**** semblables que vous ne connaissez plus. Je me suis entendu appeler *monsieur*, et prononcer des *vous* à toute minute; et, dans cette étonnante position, je me suis écrié : Où est mon petit Montbéliard qui va si bien! et j'y ai envoyé tout le monde prendre des leçons de civisme. Cela, ma foi, vous fait bien honneur, et doit vous donner une nouvelle énergie.

» Cependant, arrivé à Dijon, j'y vois avec plaisir le patriotisme et la raison ressusciter; car la première demande que m'ont faite les corps administratifs, *qui sont de ma création*, est d'ordonner la fermeture de leurs églises et de chasser les prêtres. Vous sentez que quoique je ne puisse prendre un pareil arrêté, *je trouverai bien le moyen* de satisfaire ces braves gens.

» Mon coup d'essai ici a été de prendre gîte dans la maison du Crésus-Micault', président du parlement, et j'ai *eu assez bon nez;* car, outre que *la cave est meublée de fort bon vin*, c'est qu'il s'y est trouvé *quelques petites armoiries* qui m'ont mis dans le cas de confisquer, au profit de la nation, ce superbe hôtel. J'ai donc fait *une bonne capture*, qui, j'espère, sera suivie *de quelques autres;* et en outre *j'envoie chercher le maître à Luxeuil pour le faire juger émigré*. Si cela est, 400 mille livres de rente vont tomber dans les coffres de la nation.

» Amis, il ne me reste plus qu'à vous prier de vous maintenir dans votre bonne réputation, et en cela mon amour-propre est de moitié avec le vôtre.

» Salut aux braves républicaines qui, par amour

pour la patrie, s'occupent à lui faire des défenseurs. Salut à tous les bons sans-culottes de bonne foi, qui aiment les hommes pour les hommes. Je vous embrasse tous de bon cœur. »

La seconde lettre que nous citerons, et que Bernard trouve lui-même écrite d'un *style peu convenable*, est adressée au commissaire national du district de l'Eure, et datée du 2 frimaire de l'an second.

« Puisque les Ganthier de Pomoy, dit-il, ont été renvoyés au tribunal révolutionnaire, dépêche-toi de les faire partir pour Paris, il ne faut pas laisser vivre les scélérats, ni jeûner la guillotine.

» Salut et fraternité. »

Pensées libres sur la liberté de la presse.

Pag. 164. « Un petit écrit de quelques pages..... où je me moque assez gaiement de lui. » Cette petite brochure, aujourd'hui fort rare, nous a semblé pleine de verve et d'esprit; l'auteur avait près de soixante-dix ans.

In te qui dicit, Chærile, liber homo est.

« Il y a tout à l'heure trente-cinq ans que je composai un traité de la liberté de la presse, dont j'ai depuis publié la partie la plus importante, celle où je défends la liberté d'écrire et d'imprimer sur les matières d'administration et de gouvernement.

» A l'époque où j'entreprenais ce travail, je pouvais m'y livrer sans distraction; mes pensées n'étaient point détournées par les occupations, le mouvement et les plaisirs de

la société ; et les petits embarras d'un petit ménage ne me donnaient même aucun soin ; de sorte que mon esprit, tout entier à son objet, pouvait le considérer sous toutes ses faces. J'étais prisonnier à la Bastille.

» J'avais fait quelques-unes de ces facéties parisiennes qui égayaient alors cette même ville, où depuis..... et, parmi celles-là, il y en avait une contre un auteur dramatique, qui se proposait, comme fait aujourd'hui Marie-Joseph Chénier, de diriger le théâtre selon les vues du gouvernement, en mettant sur la scène, en odieux et en ridicule, la philosophie et les philosophes, qui donnaient quelques inquiétudes au comité de salut public de ce temps-là. On m'eût laissé défendre mes amis Diderot, d'Alembert, Helvétius, etc., etc., et me moquer, à mon aise, de Palissot; mais j'avais indiqué dans mon pamphlet, quoique très-légèrement, une grande dame qui avait été l'amie d'un grand ministre, et on me fit expier cette étourderie par deux mois de reclusion.

» Je ne puis m'en taire, quoique ce que je vais dire soit à la décharge du tyran Choiseul et du tyran Sartines. J'avais une bonne chambre en bon air. J'étais fort bien nourri, et pourvu d'autant de livres et de papier et d'encre que j'en voulais. J'ai vu depuis qu'aux Madelonettes, à Saint-Lazare, à la Force, à la Bourbe, au Plessis, et dans ce nombre prodigieux de Bastilles substituées à la mienne, ces douceurs ne se trouvaient pas au même degré ; que la paille, le cachot, la gamelle, le secret, etc., y gâtaient un peu les prisons de la liberté ; mais on ne peut pas tout avoir.

» Dans ce recueillement profond, ce calme parfait, cette jouissance de toutes les facultés de mon esprit, dont je puis dire que ma captivité n'avait pas comprimé le ressort,

entre beaucoup d'autres objets de mes réflexions, je les portai assez naturellement sur les droits que je croyais violés en ma personne, et notamment sur celui d'écrire, qu'en ma qualité d'auteur et d'auteur philosophe, je prisais autant que tout autre droit.

» Me voilà donc approfondissant la question de la liberté de la presse, et fouillant cette mine dans toutes ses veines. Je n'en oubliai aucune : morale, religion, lois, gouvernement, personnes, etc., et mes idées s'exaltant, comme il arrive dans la solitude, peut-être jusqu'à un peu d'exagération, je ne connais aucun obstacle; je renverse toutes les barrières, et j'établis la liberté entière de toute critique littéraire; celle de combattre et d'enseigner toute espèce d'opinions religieuses; de rechercher et de discuter, chacun à sa manière, et les principes de la morale, et les maximes de l'administration, et les formes du gouvernement, et jusqu'à celle d'attaquer les personnes, sauf l'action, par-devant les tribunaux, de la part de celui qui serait l'objet d'une telle attaque; enfin, dans mon traité éthico-politico-philosophique, je me donnais toute carrière, et je puis dire, sans vanité, qu'il y a peu d'écrivains révolutionnaires, parmi ceux qui ont brillé avec le plus d'éclat, qui n'eussent été, à quelques articles près, contens de ma législation.

» On me demandera comment j'ai osé, et comment j'ai pu me donner tant de liberté dans une prison, et sous cet ancien régime. Mais je me contente d'articuler le fait, de crainte de me faire quelque querelle en l'expliquant. Tout ce que je puis dire, c'est qu'on m'a laissé écrire tout à mon aise; qu'on ne m'a pas pris un chiffon de papier, et que, ma pénitence finie, on m'a laissé emporter toutes mes écritures, et mon traité de la liberté de la presse, en

me rendant celle de ma personne. Dieu fasse paix à ces tyrans-là !

» Leur indulgence pourrait cependant me devenir aujourd'hui funeste, parce qu'elle m'a gâté. On sait combien profondément se gravent les idées conçues et méditées dans la solitude. Les opinions y deviennent manie ; et depuis que j'ai fait un traité de la liberté de la presse dans une des tours de la Bastille, je suis prêt à tomber en syncope, lorsque j'entends parler de porter la moindre atteinte à ma doctrine favorite ; et c'est l'accident qui m'est arrivé avant-hier, en lisant dans un journal un rapport de Chénier, où il propose à la convention de décréter l'anéantissement de la liberté de la presse, en condamnant à la déportation les écrivains qui *provoqueront l'avilissement de la convention nationale.*

» Revenu à moi-même : Comment, me suis-je écrié tout seul, sous les grilles et les verrous, et derrière le pont-levis de la Bastille, j'aurai pu composer, à mon aise, un traité en faveur de la liberté de la presse, et moi et mes confrères les philosophes, sous cet ancien gouvernement si décrié, nous aurons plus d'une fois mis nos maximes en pratique, à l'abri d'une tolérance réelle, quoique cachée, sans qu'il nous soit arrivé rien de fâcheux ; et je verrai sous le règne de la liberté, et sous une constitution démocratique, un représentant du peuple, proposer à la tribune de l'assemblée nationale la loi la plus oppressive contre la liberté de la presse qui ait jamais été proposée et mise en pratique dans aucun état politique, une loi *de majesté* plus terrible que celles des Tibères et des Nérons ? Qu'on me ramène aux carrières.

» Ma colère se fût exhalée plus long-temps, et avec plus de violence, sans l'arrivée d'un ami qui, me voyant le

journal à la main, et familiarisé avec tous mes mouvemens, a reconnu bien vite quelle mouche me piquait.

» Qu'avez-vous donc, me dit-il ? Quoi ! c'est ce mauvais discours qui vous met hors des gonds ! et que pouvez-vous en craindre ? Ne voyez-vous pas que le système de terreur et d'oppression que veut établir Chénier, ne peut prendre désormais racine sur notre sol ? que quand le décret, surpris à la convention, ne serait pas bien promptement rapporté, il ne pourrait être mis à exécution ? que la manière vague dont on énonce le crime des écrivains, et qui pourrait faire de cet énoncé une arme terrible dans les mains d'une tyrannie affermie et vigoureuse, le rend impuissant et faible, *telum imbelle sine ictu*, dans un état de choses, et une disposition des esprits qui s'opposent invinciblement à l'établissement de cette même tyrannie, qui pourrait seule en abuser ; et qu'enfin, pour manier cette hache dont on nous menace, il ne peut plus se trouver de bras ?

» Comment, lui dis-je, vous oubliez donc le gouvernement de Robespierre, de Saint-Just, de Billaud, de Collot, de Barrère, et la mort de Girey-Dupré, de Roucher, de Desmoulins, de Gorsas, d'André Chénier, etc. ?

» Non, me dit-il, je n'oublie point ces attentats à la liberté de la presse qui devaient suffire pour soulever la nation toute entière contre des hommes qui dévoilaient eux-mêmes par cela seul, et l'atrocité et la turpitude de leur tyrannie ; mais c'est précisément parce que je les ai observés avec soin, ainsi que les impressions qu'ils ont laissées, que je me tiens assuré qu'ils ne peuvent pas se remontrer parmi nous. Vous savez qu'on n'a pas deux fois la petite vérole, et d'habiles médecins ont pensé la

même chose de la peste. Or, cette peste, nous l'avons eue depuis le 2 septembre 1792, jusqu'au 9 thermidor 1794. Croyez donc que nous en sommes quittes.

» Vous me rassurez, lui dis-je, et vous me rendez l'envie de rire de Chénier, au lieu d'en avoir peur. Je voyais en effet beaucoup de ridicule dans son rapport et dans son projet; mais en croyant au danger, force m'était de prendre la chose au tragique. Vous le faites disparaître à mes yeux. Rions en donc!.....

» N'est-ce pas en effet, reprit mon ami, une chose risible que cette frayeur que montre Chénier, que les écrivains, laissés à eux-mêmes, n'avilissent la convention. Ce ne peut pas être pour la convention en masse qu'il est affecté de cette crainte. On n'avilit point une assemblée nationale. Elle-même peut, seule, s'avilir, si elle s'écartait, et du but auquel elle doit tendre, et des devoirs qui lui sont imposés. L'inquiétude de Chénier ne peut donc tomber que sur le danger que court en particulier tout membre de la convention, dont la conduite ou les opinions l'aviliraient ou le rendraient ridicule. C'est donc pour lui-même et ses pareils que Chénier craint. Or, on lui dira : « Considérez, Joseph Chénier, combien il est
» mal à vous de vous faire ainsi juge dans votre propre
» cause, et, parce que vous craignez les censeurs de vos
» rapports et les critiques de vos pièces patriotiques, de
» solliciter une loi de déportation contre un pauvre écri-
» vain qui se sera donné avec vous l'une ou l'autre de ces
» libertés. Sultan Chénier, né à Constantinople, en au-
» riez-vous rapporté les mœurs des Ottomans, qui croient
» ne pouvoir régner qu'en étranglant leurs frères?

» Mais, dis-je à mon ami, Chénier nous répondra ce qu'a déjà dit à la tribune un des protecteurs de son projet,

qu'en avilissant chaque membre en particulier, on parviendrait à avilir la convention en masse. Cette crainte, me répliqua mon ami, serait la plus injurieuse du monde pour la convention, en ce qu'elle supposerait que tous et chacun, ou au moins la majorité de ses membres peuvent être l'objet d'une censure juste et d'un blâme mérité; ce que personne ne peut penser. Et je remarque encore, continua-t-il, qu'on ne peut craindre ce blâme ou ce ridicule que pour ceux qui se produisent en public par des discours ou des rapports : tout le reste est à l'abri de ce danger ; mais ce vers *de la Vanité* est d'une vérité éternelle :

» Voulez-vous être acteur, on voudra vous siffler.

» Il faut donc que Chénier, nous donnant un rapport alarmant sans preuves, et un projet injuste et destructeur des droits de l'homme et du citoyen, puisse être réfuté, ou même moqué, ce qui le fâche davantage.

» Je suis, lui dis-je, complétement de votre avis, sur toutes les critiques et censures dirigées contre des discours et des rapports publics, qui, par cela seul qu'ils touchent à la chose publique, à l'intérêt de la nation, doivent être soumis à tous les genres de discussions, et même de critiques, sérieuses ou gaies, en dût-il rejaillir un peu de ridicule sur les discoureurs et les rapporteurs : mais je n'approuve pas ceux qui renvoient sans cesse Chénier au chapitre IV de la Genèse; car c'est là une insinuation qui équivaut à une accusation personnelle si grave, que mes principes de liberté de la presse ne s'étendent pas jusque-là. Je n'ai aucune raison de croire qu'il ait laissé périr son frère, pouvant le sauver, et encore moins qu'il ait été pour lui un nouveau Timoléon.

Je ne lui ferai donc point la question injurieuse dont on le poursuit sans cesse. J'observerai seulement que s'il eût sauvé André Chénier, que pleurent les lettres et l'amitié, et qu'il l'eût sauvé en bravant tous les dangers, ou même en y succombant, c'eût été là un sujet de tragédie plus beau, à mon sens, et bien plus moral que Timoléon.

» Mais, mon ami, continuai-je, nous comptions rire, et nous retombons dans le tragique. Pour nous en tirer, parlons un peu de l'article VIII du projet de Chénier, qui enjoint au comité d'instruction publique de diriger les écoles, les théâtres, les arts, les sciences, en un mot, *quidquid agunt homines*, vers un but *unique*, *l'affermissement de la république*.

» Chénier, qui ne veut voir partout que la république, ne vous paraît-il pas ressembler à ce curé de village, à qui des astronomes montrent la lune dans un télescope, et qui n'y voit que son clocher?

» Que peut-il entendre par diriger toutes les sciences, tous les arts, toute l'instruction et tous les travaux du génie et de l'esprit vers l'affermissement de la république, et comment s'exécutera son plan?

» Les anatomistes seront-ils obligés de découvrir quelque différence essentielle entre l'organisation du cerveau d'un aristocrate et celle du cerveau d'un républicain?

» Les médecins ne guériront-ils que les malades pourvus de certificats de civisme et de certificats de résidence, à neuf témoins?

» Les mathématiciens ne pourront-ils s'occuper que de déterminer le rapport de la valeur des assignats au marc d'argent, ou au setier de blé?

» Les auteurs dramatiques ne feront-ils plus que des Caïus-Gracchus, des Charles IX et des Timoléon, et les

peintres et sculpteurs, que des J.-J. Rousseau, des Mirabeau, ou même des Brissot et des Marat ?

» Tout poëte sera-t-il obligé de faire un dithyrambe par an, en l'honneur de la république, et tous les discours oratoires seront-ils des panégyriques éternels de la liberté ?

» La liberté, la république, sont sans doute de fort bonnes choses ; mais je déclare que si l'ont veut m'en parler et me les montrer sans cesse, et partout, on me les fera prendre en grippe, et on m'ennuiera à la mort ; et pour que nous puissions aimer la république et la liberté, il ne faut pas qu'elles nous ennuient.

» Pour revenir au vrai, et laisser pour ce qu'elle vaut cette belle théorie de Chénier, il faut considérer que chaque science, chaque art a son but qui lui est propre, et qui n'a que des rapports éloignés et accidentels au gouvernement et à l'organisation d'une société politique, qui est elle-même l'objet d'une science plus profonde et plus difficile que ne le soupçonne le discoureur Chénier.

» Les beaux-arts peuvent, à la vérité, être dirigés partiellement dans quelques circonstances vers un but politique ; mais comme ils ont aussi un but immédiat et principal commun à tous, l'imitation, et que même le but moral, vers lequel ils peuvent tendre, est absolument distinct de ce but purement politique auquel Chénier veut qu'ils soient tous dirigés, il est souverainement ridicule de vouloir qu'ils y soient dirigés *uniquement*.

» Je finis en faisant observer à mon ami combien Chénier avait été mal conseillé, en s'attaquant à la liberté de la presse. Il ne sait donc pas, lui qui connaît ou doit connaître le *genus irritabile vatum*, que nous autres prosateurs, ne sommes pas moins irascibles que les poëtes, ni souvent moins malins qu'eux.

» A la vérité, nous ne pouvons pas immortaliser les personnages ridicules, comme Horace a immortalisé Nomentanus, et Juvénal Crispin, et Despréaux Cotin, et Pope le lord Hervey; mais en servant de but à une satire ingénieuse, ces hommes ne se sont guère embarrassés de ce que l'avenir penserait d'eux; ils n'ont senti vivement que l'atteinte du trait qui les a percés vivans.

» Eh bien! moi, je ne veux pas que Chénier en sente autre chose, et pourvu que j'aie diverti un moment mes lecteurs, en leur parlant de lui, je renonce sans peine à l'espoir de faire passer son ridicule à la postérité. Et quand je le pourrais, je me garderais bien de donner à Chénier ce moyen d'y parvenir, le seul qui puisse l'y conduire, puisque Charles IX, Caïus-Gracchus et Timoléon ne l'y mèneront pas. »

Sur Marmontel.

Pag. 175. « Marmontel retourna dans sa chaumière... près de Gaillon, où il a vécu tranquille jusqu'à sa mort, le 31 décembre 1799. » L'abbé Morellet, dans une note manuscrite, renvoyait ici à l'éloge de Marmontel qu'il prononça à l'institut, le 31 juillet 1805, et il y joignait quelques traits d'un article sur Marmontel, inséré dans le *Publiciste.*

« *Marmontel* et *Daubenton* ne sont plus. La mort les a frappés du même coup, le même jour, et presqu'au même âge, l'un dans le temple des arts qu'il avait embelli, l'autre sous le toit du pauvre où l'infortune l'avait contraint de chercher un asile. Le goût perd dans le pre-

mier un de ses plus fermes soutiens, la nature regrette dans le second son plus fidèle interprète, et dans l'un et dans l'autre la vertu pleure un défenseur et un ami.....

» *Marmontel* est depuis long-temps placé dans le rang de ces hommes à qui la littérature en France est redevable de sa gloire. Formé à l'école de Voltaire et du sage Vauvenargues, il nous retrace dans ses écrits la douce philosophie de l'un et le goût épuré de l'autre. Il est sublime dans l'*Épître aux poëtes*; dans *Didon* il se montre le digne imitateur du chantre d'Énée ; la vie, la grâce, le naturel, un coloris charmant règnent dans ses contes, qui sont à la fois la leçon et la peinture des mœurs. Les Incas sont le seul ouvrage qui en France puisse soutenir la comparaison avec le *Télémaque*. De si beaux modèles donnaient à Marmontel le droit de tracer, à l'exemple de Cicéron, la théorie de l'art qu'il possédait si bien. Ses *Élémens de littérature* sont en ce genre le livre le mieux fait qui soit dans aucune langue.

» Les fruits de sa vieillesse sont encore inconnus. On admirera quelque jour deux traités en dialogue, et dignes de Platon, dans lesquels les plus importantes questions de la morale et de la politique sont développées avec cette éloquence entraînante, cette raison victorieuse devant lesquelles s'évanouit la fausse lueur du sophisme ; traités qui intéresseront d'autant plus qu'ils ont fait, quelques instans, l'unique consolation d'une auguste victime. Il a laissé des *Mémoires sur sa vie*, qui peuvent être regardés comme une galerie où viennent se ranger les portraits des hommes célèbres dont il a été l'ami, le contemporain ou l'émule.

» C'est dans les principes de son cœur vertueux que Marmontel a puisé la résistance qu'il a constamment op-

posée aux innovations dangereuses : il est glorieux pour lui d'avoir su se préserver de l'épidémie révolutionnaire. Lorsque l'histoire retracera les écarts de nos littérateurs, elle prononcera son nom avec le respect que l'on doit aux talens relevés par la probité. Dès le commencement de nos désastres, Marmontel fit entendre les accens de la sagesse et de la justice ; mais sa voix se perdit au milieu des vociférations des agitateurs. Étonné de nos premiers attentats, voyant tous ses amis enrôlés sous les drapeaux du fanatisme révolutionnaire, il va loin de la capitale gémir sur les calamités de son pays. Une petite chaumière, la demeure d'un laboureur, située au pied d'une colline et sur les bords de la Seine, est l'asile que choisit cet ami des muses. C'est là que l'on a vu le chantre des Incas, le secrétaire de l'académie française, le respectable Marmontel, pauvre, oublié de ses contemporains, partager son temps entre l'étude et l'éducation de ses enfans ; c'est à leur utilité qu'ont été consacrés les derniers fruits de ses veilles. Une Grammaire, une Métaphysique, un Traité de morale, que le meilleur des pères et le plus distingué des littérateurs a composés pour ses enfans, sont trois chefs-d'œuvre de sentiment, de raison et de goût.

» En l'an 5, lorsque la France se réveillant de sa léthargie, voulut enfin mettre des hommes honnêtes à la tête de ses affaires, Marmontel fut nommé par acclamation représentant du département de l'Eure. Il accepta avec dévouement cet honorable et pénible mission. On se rappelle encore le discours touchant et noble qu'il prononça dans l'assemblée électorale de la ville d'Évreux, et la réponse que ce viellard presque octogénaire faisait à ceux qui redoutaient pour lui un fardeau pesant : « Le courage est dans le cœur, disait-il, et le cœur ne vieillit jamais. »

» Au 18 fructidor, journée si fatale à la France, sa fermeté électrisait les plus timides. Il ne dut qu'au hasard le plus inattendu le bonheur d'échapper aux soldats qui arrêtèrent ses malheureux collègues. Il retourna dans son premier asile, où la mort l'a enlevé à son épouse, à ses enfans, aux lettres et à l'amitié. Du moins il est mort avec la consolation d'avoir vu l'aurore d'un plus beau jour. La postérité dira qu'il a vécu sans tache et sans remords. »

Loi des otages.

Pag. 176. « En 1799, fut portée l'horrible *loi des otages.* » M. Lacretelle a dit dans son Précis historique de la révolution, *Directoire*, tome II, p. 348 : « La plus belle et la plus courageuse réclamation qui fut faite contre cette funeste *loi des otages* fut l'ouvrage de M. Morellet. » Nous en citerons les dernières pages :

« Je terminerai cette discussion, en mettant sous les yeux de nos représentans un motif bien capable de les frapper ; c'est l'intérêt même de la république. Que peut-il y avoir en effet de plus contraire à cet intérêt, qu'une loi qui doit nécessairement augmenter le nombre de ses ennemis intérieurs, et multiplier et animer davantage ses ennemis du dehors ?

» Pour parler d'abord de l'impression que peut et doit produire dans l'esprit et le cœur des Français une loi pareille, peut-on se peindre la désolation profonde et déchirante et le désespoir des malheureux qu'une telle loi va frapper ? « Quoi ! s'écrieront un père, une mère, un vieillard et sa compagne, parce que nous sommes nobles ou pères et mères, aïeuls ou aïeules d'émigrés ; après nous avoir opprimés et dépouillés en cent manières, pour un

délit qui n'est pas le nôtre, et que nous nous sommes au contraire défendu de commettre; après nous avoir punis de ce délit qui nous est étranger, par la perte de la moitié, des trois quarts de nos biens; parce qu'un soldat de la république, un acquéreur de biens nationaux, un fonctionnaire public, sont victimes des troubles intérieurs dont nous ne sommes pas coupables, nous serons chassés de notre patrie, forcés de finir nos tristes jours dans la privation de tous les secours et de toutes les consolations de la vie, au milieu d'étrangers à qui le nom français est en horreur, ou sur quelque terre lointaine, dévorant ses habitans; et ce sont nos compatriotes, nos frères, des Français, des hommes, qui nous traitent avec cette effroyable barbarie!..... ». Ah! les imprécations de Camille, pour un bien moins juste sujet, ne doivent-elles pas venir aux bords de leurs lèvres?

» Et le jeune homme, arrivé à travers les orages de la révolution, à l'âge du courage, de la force, du développement de toutes ses facultés, et du sentiment de tous ses droits, quels mouvemens s'empareront de lui, lorsque, flétri malgré lui de la tache de ce nouveau péché originel, une noblesse cent fois abolie, cent fois proscrite, il verra les auteurs de ses jours, ses frères, ses sœurs, lui-même, arbitrairement déportés en une terre étrangère, arbitrairement dépouillés de leurs propriétés et de celles de leurs ancêtres!

» Je suppose une commune en état de trouble, et déclarée telle par la loi: il s'y trouve quarante ex-nobles, pères d'émigrés et autres; ces quarante individus peuvent tous être pris pour otages. Un défenseur de la patrie est tué, ce qui ne doit pas être rare dans un état de trouble; plusieurs même peuvent perdre la vie: nos quarante ex-

nobles sont menacés ; croit-on qu'ils attendront d'être déportés les uns après les autres ? Ne se jetteront-ils pas plutôt à corps perdu parmi les ennemis de la république, persuadés qu'ils auront de moindres risques à courir, et de moindres pertes à essuyer ?

» Les adversaires que je combats ici ont-ils jamais calculé avec quelque attention le nombre de ces ennemis intérieurs, désespérés, irréconciliables, que peut leur faire la loi des otages ? Je me permettrai ici de donner ce calcul par aperçu.

» Je supposerai que la loi ne menace que trente mille familles ou ménages, à cinq têtes par feu : c'est cent cinquante mille individus qui se voient sous le glaive.

» Il n'y a presque point de familles de nobles, non-seulement parmi les nouveaux nobles et les anoblis, mais parmi les anciens ex-nobles eux-mêmes, qui n'aient des liaisons, des alliances avec des familles bourgeoises et non nobles, et ce sera se tenir bien en deçà de la vérité, que de supposer qu'un nombre de familles plébéiennes, égal à celui des familles des ex-nobles, aura des idées, des sentimens, des intérêts, des affections communes avec celles-ci : ce sera donc déjà trois cent mille individus dont la loi aura fait autant d'ennemis intérieurs à la république.

» Ce n'est pas tout. On peut bien estimer que ces trois cent mille individus, entre les mains de qui reste encore une grande partie des propriétés de France, malgré les ruines et les spoliations antérieures, ont, dans leur dépendance, dans leurs intérêts, et partageant leurs affections et leurs haines, un nombre proportionné de serviteurs de ville et de campagne, fermiers, fournisseurs, ouvriers, artistes, créanciers de toute espèce, vivant tous sur la pro-

priété de ces soixante mille familles ; c'est peu que de compter neuf personnes ayant cette espèce de relation à chacun des trois cent mille individus : ce sera donc deux millions sept cent mille individus à ajouter aux trois cent mille, et en tout trois millions que la loi soulèvera contre elle, et dont elle fera autant d'ennemis de la république, plus ou moins actifs, plus ou moins puissans, plus ou moins bien unis, mais certainement dangereux ; car il ne faut pas perdre de vue cette vérité constante : c'est que la masse entière d'une nation reçoit l'impulsion que lui donne la portion active, et que le sentiment de l'injustice, lorsqu'il est répandu dans un nombre d'hommes, est un principe terrible de réaction.

» Pour venir maintenant à l'impression que doit produire sur les étrangers la connaissance d'une loi pareille, est-il en Europe un noble, un propriétaire foncier, un possesseur d'une maison ou de toute autre richesse, même mobiliaire, qui puisse voir sans inquiétude et sans terreur, dans un pays avec lequel il a de si nombreuses relations, les nobles, et par conséquent, pour la majeure partie, les propriétaires, frappés d'un arrêt de ruine, de proscription et de mort? Les nations voisines ne doivent-elles pas craindre que cet exemple ne devienne pour elles contagieux ; et quels moyens, diront-elles, de nous garantir de ce torrent, si nous n'en tarissons pas les sources?

» Telle est l'impression que doit recevoir tout étranger à l'aspect d'une telle loi ; et, ce qui est bien digne d'être remarqué, ce n'est pas seulement l'homme public, comme tel, qui la verra avec cette horreur, c'est l'individu, le propriétaire, le père de famille en ces seules qualités. La cause n'est plus simplement publique et de nation à nation, elle est individuelle. Tout propriétaire étranger

doit se voir menacé dans sa personne, dans ses biens et dans ses droits les plus chers, par des principes destructeurs de toute propriété et de tous les droits.

» J'ai donc raison d'assurer que cette loi cruelle est contraire aux intérêts de la république, en augmentant le nombre de ses ennemis au dedans, et en réunissant contre elle avec plus de force, par le motif de leurs plus chers intérêts, tous les gouvernemens des peuples civilisés.

» En terminant la lecture de cet écrit, on me demandera peut-être : Quel a été votre but? avez-vous espéré que vous feriez rapporter la loi dont vous croyez avoir démontré les vices et l'injustice? Vous auriez bien présumé de la force de vos raisons, et mal connu la résistance de l'autorité qu'on cherche à faire revenir sur ses pas.

» Je dirai d'abord : Si l'opinion générale approuvait cet écrit, si les raisons qui y sont déduites, paraissaient convaincantes; pourquoi la législation elle-même ne rapporterait-elle pas une loi dont l'injustice et les funestes effets seraient reconnus? Plus d'une fois elle a rapporté des lois antérieures, sans en avoir, j'ose le dire, d'aussi puissans motifs.

» Mais, si cette espérance est trompée, je dirai naïvement qu'il m'en reste deux autres : l'une, que le corps législatif sera désormais plus en garde contre des mesures du même genre, s'il en est encore d'imminentes, comme on nous le fait craindre; l'autre est que le directoire affaiblira autant qu'il sera en lui les funestes effets de la loi dont j'ai démontré les vices, en se défendant autant qu'il pourra de la mettre à exécution, ce qui dépendra toujours de lui. »

FIN DES NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Nous avons trouvé dans les papiers de l'auteur la liste suivante :

LISTE

Des personnes de quelque nom que j'ai connues, et avec lesquelles j'ai eu des relations.

ARNAUD (l'abbé).
BANKS.
BARRÉ (colonel).
BARTHÉLEMY.
BEAUVAU (maréchal de).
BEAUVAU (maréchale de).
BECCARIA.
BON (l'abbé).
BOUFFLERS (Mme. de).
BOULLANGER.
BRECQUIGNY.
BUFFON.
CABANIS.
CARACCIOLI.
CHAMFORT.
CHASTELLUX.
CICÉ (archev. de Bordeaux).
CLAIRAUT.
CONDILLAC.
CONDORCET.
COOK (le capitaine).
CUSSÉ (archev. d'Aix).
D'ALEMBERT.
DARCET.
DELILLE (l'abbé).
DE VAISNES.
D'HOLBACH.
DIDEROT.
DUCLOS.
FRANKLIN.
GAILLARD.
GALIANI. (l'abbé).
GARRICK.
GATTI.
GEOFFRIN (Mme.)
GIBBON.
HALLER.
HAUKESWORTH.
HELVÉTIUS.
HUME.
LA CONDAMINE.
LA HARPE.
LANSDOWN (lord).
LAVOISIER (M. et Mme.).
L'ESPINASSE (Melle.).
LOMÉNIE (cardinal).

MAIRAN.
MALESHERBES.
MARMONTEL.
MAURY.
MIRABEAU.
NECKER (M. et Mme.).
NÉRY (président).
PAINE.
PECHMÉJA.
PICCINI.
PRICE.
POIX (Mme. de).
RAYNAL.
ROUSSEAU (J.-J.).
ROUX.
RULHIÈRES.
SAINT-LAMBERT.
SAURIN.
SIEYES.
SMITH.
SOLANDER.
SUARD.
TARTINI.
THOMAS.
TRUDAINE.
TUCKER.
TURGOT.
VÉRI.
VICQ-D'AZIR.
VOLTAIRE.
WARBURTON.
WATTELET.

OUVRAGES IMPRIMÉS

DE L'ABBÉ MORELLET.

1756. *Petit écrit sur une matière intéressante*, in-8.

1758. *Réflexions sur les avantages de la libre fabrication et de l'usage des toiles peintes en France, pour servir de réponse aux divers mémoires des fabricans de Paris, Lyon, Tours, Rouen, etc. sur cette matière*, in-12.

1760. *Les* SI, *les* POURQUOI; *la Prise Universelle; la Vision de Palissot.* (Dans le recueil des *Facéties Parisiennes.*)

1760-1761. *Articles de philosophie et d'histoire théologique*, Fatalité, Figures, Fils de Dieu, Foi, Fondamentaux (articles), Gomaristes, etc. dans le 6e. et 7e. vol. de l'Encyclopédie.

Mémoire des fabricans de Lorraine et de Bar, présenté à monseigneur l'intendant de la province, concernant le projet d'un nouveau tarif, et servant de réponse à un ouvrage intitulé, Lettres d'un citoyen à un magistrat, in-8., Nancy.

1763. *Réflexions sur les préjugés qui s'opposent à l'établissement et aux progrès de l'inoculation*, d'après Gatti, in-12.

1764. *Lettre* (à M. de Malesherbes) *sur la police des grains*, in-12.

1765. *Observations sur une dénonciation de la Gazette littéraire*, in-8.

1766. *Traité des délits et des peines*, trad. de Beccaria, in-12.

Jupiter le tragique, *et Pérégrinus*, trad. de Lucien, dans la Gazette littéraire et les Variétés littéraires, 1766 et 1768.

1767. *Nouvelles réflexions sur la pratique de l'inoculation*, in-12.

1769. *Mémoire sur la situation actuelle de la compagnie des Indes*, in-4.

Examen de la réponse de M. Necker au mémoire de M. Morellet, in-4.

1769. *Prospectus d'un nouveau dictionnaire du commerce*, in-8.

1770. *Réfutation de l'ouvrage qui a pour titre*, Dialogues sur le commerce des blés. Londres, in-8. (Ne parut qu'en 1774.)

1771. *Recherches sur le style*, trad. de Beccaria, in-12.

De l'Expression en musique, écrit en 1759, inséré dans le *Mercure* en 1771.

1774. *Legs d'un père à ses filles*, trad. de Grégory, in-12.

1775. *Analyse de l'ouvrage intitulé*, de la Législation et du commerce des grains, in-8.

Théorie du Paradoxe, in-12.

Réponse sérieuse à M. Linguet, in-12.

De la liberté d'écrire et d'imprimer sur les matières de l'administration, in-8.

1777. *Portrait de madame Geoffrin*. in-8.

1780. *De l'esprit de contradiction.*

Plusieurs parties de l'*Histoire de l'Amérique*, par Robertson, et des *Voyages de Banks et Solander*, trad. avec M. Suard.

Essai sur la conversation, *Maximes et pensées détachées*, imités de Swift, et insérés dans le Mercure de 1780.

1782. *Lettres de Brutus à Cicéron*, Barbou, in-32, 25 exemplaires.

1785. *Discours de réception à l'Académie française.*

1786. *Essai d'une cométologie nouvelle.*

Les Guichets, les Chenets. (Journal de Paris.)

Observations sur la Virginie, trad. de Jefferson, in-8.

1787. *Mémoires relatifs à la discussion du privilége de la nouvelle compagnie des Indes*, in-4.

Réponse précise au précis pour les actionnaires de la nouvelle compagnie des Indes, in-8.

1788. *Observations sur le projet de former une assemblée nationale sur le modèle des états généraux de* 1614, in-8.

Projet de réponse (du roi) *à un mémoire répandu sous le titre de Mémoire des Princes*, 21 *décembre* 1780.

Nouvelle discussion des motifs des douze notables du bureau de Monsieur *contre l'avis des treize*, in-8.

1789. *Lettres à la noblesse de Bretagne*, par l'auteur du projet de réponse au Mémoire des Princes, in-8.

Avis aux faiseurs de constitutions, trad. de Franklin, in-8.

Réflexions du lendemain sur les arrêtés pris dans l'assemblée nationale, relativement aux biens ecclésiastiques, le 11 août, in-8.

Moyens de disposer utilement, pour la nation, des biens ecclésiastiques, in-8.

Lettre écrite (à M. le maréchal de Beauvau) *à l'occasion de l'ouvrage intitulé*, Examen du gouvernement d'Angleterre, in-12, insérée dans le Mercure.

1790. *Mémoire des députés de la ville de Tulles*, relatif aux troubles du bas Limousin, in-8.

1791. *De l'Académie française*, ou réponse à l'écrit de M. Chamfort contre les Académies.

Préservatif contre un écrit intitulé, Adresse à l'assemblée nationale sur la liberté des opinions, etc., in-8.

1792. *De la doctrine de J.-P. Brissot sur la propriété.* (Journal de Paris.)

1794, à la fin de décembre. *Le Cri des familles*, ou Discussion d'une motion faite à la convention nationale par le représentant du peuple Lecointre, le 22 frimaire de l'an III de la république, relativement à la révision des jugemens des tribunaux révolutionnaires, in-8.

1795, mars. *La cause des pères*, in-8.

Mai. *Observations sur un article du Journal de Paris, du sextidi, 6 floréal, et Réponse aux reproches du représentant Chasal*, in-8.

Juillet. *Supplément à la cause des pères*, in-8.

Décembre. *Nouvelles réclamations pour les pères et mères d'émigrés*, in-8.

Même année. *Mémoire pour les citoyennes Trudaine, veuve Micault, Micault, veuve Trudaine, et le citoyen vivant Micault Courbeton fils*, in-8.

Réponse à un écrit de Bernard de Saintes, in-8.

Pensées libres sur la liberté de la presse, à l'occasion d'un rapport du représentant Chénier à la convention nationale, in-8.

Leçons de grammaire à un grammairien, dans le Magasin encyclopédique, décembre 1795. Dans le même journal, *Observations critiques sur le roman intitulé Caleb*, et *Lettres de Cicéron à Matius, et de Matius à Cicéron.*

1796, janvier. *Dernière défense des pères et mères, aïeuls et aïeules d'émigrés*, in-8.

Février. *Appel à l'opinion publique du jugement du conseil des cinq cents*, in-8.

Mars. *Discussion du rapport de P.-J. Audouin sur les pères et mères d'émigrés*, in-8.

1797. *L'Italien, ou le Confessionnal des Pénitens noirs*, par Anne Radcliffe, trad. de l'anglais, 3 vol. in-12.

Les Enfans de l'Abbaye, par madame Regina-Maria Roche, trad. de l'ang., 6 vol. in-12.

1798. *Histoire de l'Amérique*, contenant l'histoire de la Virginie jusqu'à l'année 1688, et celle de la Nouvelle-Angleterre jusqu'à l'année 1652, ouvrage posthume de Robertson, trad. de l'anglais, 1 vol. in-12.

Clermont, par madame Regina-Maria Roche, trad. de l'anglais, 3 vol. in-12.

1799. *Constantinople ancienne et moderne*, et description des côtes et îles de l'Archipel et de la Troade; par Jacques Dallaway, trad. de l'anglais, 2 vol. in-8.

Phédora, ou la Forét de Minsky; par Mar. Charlton, trad. de l'anglais, 4 vol. in-12.

Troisième volume des *Voyages de Vancouver*, in-4, (Les deux premiers traduits par Desmeuniers).

Observations sur la loi des otages, in-8.

1800. *Du Projet annoncé par l'Institut national de continuer le Dictionnaire de l'Académie française*, in-8.

Mémoire pour Bossange, Masson et Besson contre les libraires contrefacteurs de la cinquième édition du Dictionnaire de l'Académie, in-8.

1801. *Observations critiques sur le roman d'Atala*, in-8.

1805. *Réponse au discours de réception de M. Lacretelle.* *Éloge de Marmontel*, in-8.

1806. *Quelques réflexions sur un article du Journal de l'Empire*, in-8.

1807. *Observations sur un ouvrage anonyme intitulé*, Remarques morales, philosophiques et grammaticales sur le Dictionnaire de l'Académie, in-8.

1808. *Lettre aux rédacteurs des Archives littéraires*, au sujet de l'annonce du projet de Code criminel de M. Bexon, in-8.

(Ajoutez plusieurs articles envoyés aux journaux, et les pièces publiées pour la première fois dans les *Mélanges de littérature et de philosophie du dix-huitième siècle*, par l'abbé Morellet, 4 vol. in-8., 1818.)